DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

CONVENTION PLURIANNUELLE N° 984

DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE

Vénissieux Minguettes – Saint Fons Clochettes

COFINANCE PAR L'ANRU

DANS LE CADRE DU NPNRU

Copropriété **les Soyouz**
Vénissieux

Copropriété **les Grandes Terres**
Vénissieux

Copropriété **les Clochettes**
Saint-Fons

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

La Métropole de Lyon, représentée par son président, ci-après désigné « le porteur de projet »

La commune de Vénissieux comprenant les quartiers du plateau des Minguettes, secteur inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par le Maire de Vénissieux,

La commune de Saint-Fons comprenant le quartier des Clochettes, quartier inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par le Maire de Saint-Fons,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention :

- Le bailleur social Grand Lyon Habitat, représenté par son Directeur Général,
- Le bailleur social Alliade Habitat, représenté par son Directeur Général,
- Le bailleur social Sacoviv, représenté par son Directeur Général,
- Le bailleur social Lyon Métropole Habitat, représenté par son Directeur Général,
- Le bailleur social Immobilière des Chemins de Fer Français Habitat Sud-Est Méditerranée, représenté par son Directeur Général,
- Le bailleur social Adoma, représenté par son président,
- La copropriété Grandes Terres, représentée le syndic de copropriété,
- La copropriété Soyouz, représentée par le syndic de copropriété,
- La copropriété Les Clochettes, représentée par le syndic de copropriété,

Action Logement Services, représentée par sa Directrice du Renouvellement Urbain, dûment habilitée aux fins des présentes,

Foncière Logement, représentée par son Président

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

SOMMAIRE

5

5

7

8

Article 1. Les éléments de contexte 8

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 12

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 12

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet..... 15

16

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 16

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain16

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain..... 18

Article 4. La description du projet urbain 22

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés) 26

Article 4.2 La description de la composition urbaine 30

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 34

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 34

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 35

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 36

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 37

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 44

Article 7.1 La gouvernance..... 44

Article 7.2 La conduite de projet..... 45

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 48

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage 53

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation..... 54

Article 8. L'accompagnement du changement 54

Article 8.1 Le projet de gestion 54

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 57

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 60

63

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel . 63

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle..... 63

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU..... 77

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI 79
Article 10. Le plan de financement des opérations programmées 80
Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements 81
Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU 81
Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services 81
Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 82
Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 82
Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés 82
83
Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU 83
Article 12.1 Le reporting annuel 83
Article 12.2 Les revues de projet 83
Article 12.3 Les points d'étape 84
Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ... 84
Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet 84
Article 13. Les modifications du projet 84
Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle 85
Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention 85
Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées 85
Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 86
Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU 86
Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements 86
Article 14.3 Le contrôle et les audits 86
Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 87
87
Article 14.6 Le traitement des litiges 87
88
Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU 88
Article 16. Les archives et la documentation relative au projet 88
Article 17. La communication et la signalétique des chantiers 88
88
89

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
  - A – présentation du projet ;
  - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
  - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
  - D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration 336 de la Métropole de Lyon cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le comité d'engagement du 18 juillet 2019

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques[1].

La présente convention s'articule avec la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon, qui définit les grands principes communs aux quatorze sites retenus par l'ANRU, notamment en matière de reconstitution de l'offre de logement social démoli et d'attributions. Les renvois respectifs permettant de préciser cette articulation sont indiqués au fil des articles de la convention cadre et de la présente convention-quartier.

1 *Le cas échéant la présente convention doit faire mention des autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal.*

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'ANRU**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

- Le « **projet d'innovation** » (lauréat de l'AMI VDS du 16 avril 2015 ou au titre du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI ANRU+ du 14 mars 2017) désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Vile Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI). Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le (ou les) quartier(s) suivant(s) :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain : QP069015 Minguettes-Clochettes;

La liste des quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon faisant l'objet de la convention-cadre est la suivante.

CODE QUARTIER	DENOMINATION	COMMUNES CONCERNÉES	NPNRU – quartier d'intérêt national ou régional
QP069004	Centre	Givors	régional
QP069010	Parilly	Bron	national
QP069011	Terraillon - Chenier	Bron, Vaulx-en-Velin	national
QP069012	Les Vernes	Givors	régional
QP069015	Minguettes - Clochettes	Saint-Fons, Vénissieux	national
QP069016	Arsenal - Carnot-Parmentier	Saint-Fons	régional
QP069018	Grande Ile	Vaulx-en-Velin	national
QP069023	Saint-Jean	Villeurbanne	national
QP069024	Les Buers Nord	Villeurbanne	national
QP069028	Ville Nouvelle	Rillieux-la-Pape	national
QP069029	Bellevue	Saint-Priest	régional
QP069035	États-Unis - Langlet Santy	Lyon 8e arrondissement, Vénissieux	régional
QP069036	Mermoz	Lyon 8e arrondissement	régional
QP069037	Duchère	Lyon 9e arrondissement	national

Extrait de l'annexe du décret n°2014-1750 précisant l'inscription dans le programme national de renouvellement urbain (arrêté du 29 avril 2015, Conseil d'administration de l'ANRU en date du 21 avril 2015)

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Le contexte général à l'échelle de l'agglomération et des quartiers concernés

Articulation avec les politiques d'agglomération : SCOT - PLU-H – PDU-Contrat de Ville

Saint-Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifié comme territoire stratégique de développement pour l'agglomération. Ce grand territoire vise à accueillir près de 40% du développement à 2030.

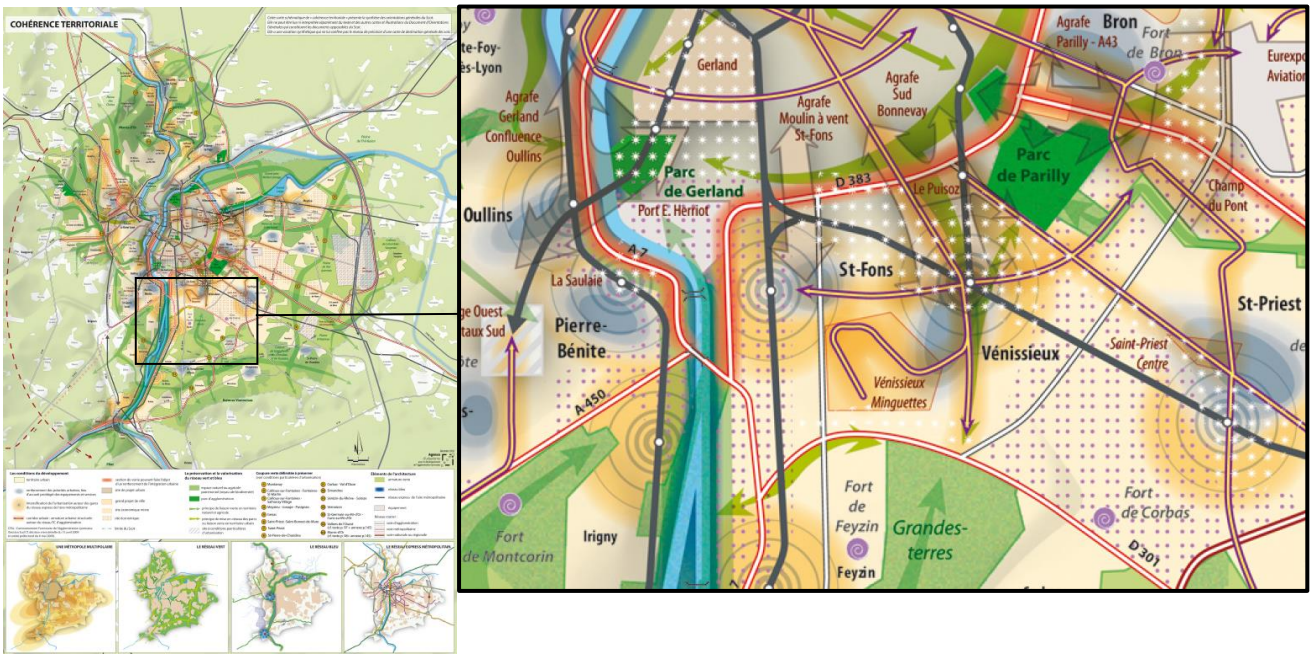


Schéma de cohérence territoriale - Carte de cohérence territoriale - Zoom Saint-Fons - Vénissieux

Le projet de renouvellement urbain du plateau Minguettes Clochettes a été pensé d'abord en positionnant ce territoire à l'échelle des bassins (de vie, d'habitat, économique…). C'est pourquoi il est en cohérence avec l'ensemble des documents d'urbanisme de niveau métropolitain.

Vénissieux et Saint-Fons font partie des polarités urbaines d'agglomération à conforter au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le nouveau programme de renouvellement urbain pour Vénissieux comme pour Saint-Fons participe à conforter Vénissieux et Saint-Fons comme ces polarités urbaines (SCOT) par un épaississement de leurs centres, en y reliant les secteurs Carnot Parmentier et Clochettes pour Saint-Fons, et Minguettes Monmousseau pour Vénissieux.

Par ailleurs, sur le plateau Minguettes-Clochettes, la limitation des effets de coupure générés par le boulevard Y. Farge (ancienne R.N 7) est un enjeu majeur qui est également porté par le projet de renouvellement urbain.

Enfin, le projet d'Anneau des Parcs inscrit dans le programme de renouvellement urbain est pensé dans le cadre de la trame verte d'agglomération en connexion avec le parc de Parilly et le Rhône ainsi que les Grandes Terres.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) fixe comme objectif sans précision de délais une desserte de Vénissieux et Saint-Fons au titre de la ligne rocade A8. Cette ligne viendra renforcer le maillage d'ensemble et permettra notamment un déplacement en radiale (sans passer par la ville centre) entre les communes de l'Est Lyonnais.

Le Contrat de Ville au travers des conventions locales favorise la mise en cohérence et en synergie de l'action publique de proximité : L'inscription des deux anciennes Zones Urbaines Sensibles Vénissieux-Minguettes et Saint Fons Clochettes dans un même QPV à travers la réforme de la géographie prioritaire permet de déployer une action de niveau intercommunale pour des territoires partageant des problématiques sociales et urbaines proches voire similaires.

Vénissieux :

Vénissieux est la 3ème commune en population de la Métropole de Lyon avec plus de 65 000 habitants en 2019. C'est une commune populaire qui a reçu une partie importante du développement économique de l'agglomération lyonnaise dans les années 1960, et qui a sur son territoire près de 30 000 emplois, c'est-à-dire plus que la population active (29 000) qui y réside.

Elle a compté jusqu'à 75 000 habitants (1975) avant d'en perdre plus de 20 000 jusqu'en 2005. Depuis elle connait une nouvelle croissance démographique (+7,2%) qui génère des besoins importants en équipements publics, notamment groupes scolaires car la population y est très familiale.

Compte-tenu de son histoire sociale et urbaine, Vénissieux est engagée dans la politique de la ville depuis son démarrage au début des années 1980.

Néanmoins Vénissieux continue à être confrontée à un niveau de difficultés sociales qui ne se réduit pas. Même si la ville change, elle connaît un taux de chômage deux fois plus important que la Métropole (autour de 18 % contre 8%) et 34% sur les quartiers QPV du Plateau des Minguettes.

Les quartiers en QPV représentent 39% de la population municipale vénissiane, dont près de 22 000 sur les quartiers du plateau des Minguettes.

Saint-Fons :

La population communale de Saint-Fons s'élève à 18 556 habitants, elle connaît les évolutions suivantes :

- Une forte dynamique démographique : tendance toutefois moins marquée sur les quartiers prioritaires (à l'exception de l'Arsenal), avec une part des habitants des quartiers dans la population communale qui baisse (61% en 2009 contre 58% en 2013).
- Une augmentation majoritairement du fait d'un solde naturel positif, qui compense un solde migratoire négatif en créant une dynamique démographique positive.

Le poids des quartiers prioritaires y est prépondérant : 45% des habitants de la commune vivent en quartiers prioritaires (QPV). La part des habitants vivant en QPV et en quartier de veille active (QVA) atteint 85% de la population, faisant de Saint-Fons une commune fortement marquée par la Politique de la ville et attestant d'un niveau de précarité significatif à l'échelle de l'ensemble de la commune.

- QPV Arsenal Carnot Parmentier : 5 920 habitants
- QPV Minguettes-Clochettes: 1 600 habitants (sur Saint-Fons)
- QVA Clochettes Sud (2 400 habitants) et Centre (4 600 habitants)

La population communale dans son ensemble présente un niveau de précarité important relativement homogène, et très fragile au regard de la situation nationale et métropolitaine.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Le QPV **intercommunal** Minguettes- Clochettes :

Le territoire **intercommunal** des Minguettes-Clochettes est l'une des plus importantes poches de précarité métropolitaine avec plus de 31 000 habitants en QPV répartis sur une superficie de près de 220 hectares, dont 23 600 aux Minguettes-Clochettes, 8400 logements, 72 % de taux de LLS et un revenu médian en stagnation à 8700 € par unité de consommation, parmi les plus faibles de l'agglomération lyonnaise.

Vénissieux et Saint-Fons sont les seules communes de l'agglomération qui voient leur revenu médian diminuer, avec une baisse plus significative pour Vénissieux.

Par ailleurs, les écarts se creusent avec le reste du territoire métropolitain, tant en termes de revenus, de niveau de formation que d'emplois. Les indicateurs montrent notamment une population très jeune (45 % de la population en QPV a moins de 25 ans), diverse (25 % d'origine étrangère aux Minguettes-Clochettes), et familiale (taille moyenne des ménages de 2,9 personnes). Le secteur se caractérise par un dynamisme démographique supérieur à la moyenne métropolitaine (1,6 % en moyenne entre Vénissieux et Saint-Fons contre 1,1 % pour la métropole).

Enfin, le territoire connait un déficit important en termes d'attractivité de son offre éducative, particulièrement pour les collèges. Au sein du QPV, les 4 collèges en REP + accueillent 2 586 élèves (rentrée 2016). Bien que depuis 2012, le taux de réussite au brevet des collèges soit en nette amélioration pour les collèges Paul Éluard et Jules Michelet (respectivement 93% et 82% en 2016), un niveau proche de la moyenne des collèges hors REP et REP + de la Métropole (86%), un important phénomène d'évitement est constaté. Ainsi 79,8% des collégiens sont issus de familles de catégories socio-professionnelles défavorisées, posant un véritable problème de mixité sociale dans ces établissements scolaires.

Historique du territoire sur le renouvellement urbain :

Les quartiers du plateau des Minguettes ont fait l'objet d'une convention 2005 / 2015 au titre du premier programme national de renouvellement urbain.

Ce programme du PNRU, d'un coût total de 135 M€ pour la convention ANRU 2005/2015 dont 30,3 M€ de l'ANRU, a contribué à une transformation du quartier au cœur du Plateau avec la création d'une centralité (secteurs prioritaires Le Cerisier, Vénissy, Armstrong). De nombreuses opérations dans la proximité ont apporté des améliorations à l'intérieur des quartiers.

Le PNRU a été accompagné et dynamisé par le désenclavement créé par la réalisation du tramway T4 depuis 2009 (185 M€ HT pour la première tranche Feyzin/Vénissieux Hôpital porte Sud à Lyon 8ème Jet d'Eau).

Le bilan est positif avec l'affirmation d'une centralité du Plateau notamment. L'effet de transformation urbaine engagé a été rendu possible par la réalisation, par ailleurs, d'opérations relevant du droit commun, et donc le fléchage de moyens ordinaires de la Ville, de la Métropole et de la Région (Nouveau Lycée Polyvalent Jacques Brel sur Démocratie pour 30 M€ HT). Plus de 400 M€ d'argent public ont permis la réussite des opérations d'aménagement inscrites dans la convention PNRU pour Vénissieux.

Des actions de requalification de l'habitat (2600 logements rénovés et résidentialisés), de diversification de l'offre de logements permettant la diversification des parcours résidentiels (730 logements construits et 290 logements restant à livrer, 711 logements démolis), de développement de l'offre d'équipements (16 opérations sur les équipements) et d'activités économiques (7200 m² de surface commerciale livrée à terme, 400 entreprises venues s'installer sur le QPV) ont été menées.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Au terme du PNRU, des problématiques importantes subsistent néanmoins, notamment :

- 47 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté avec un revenu médian très faible, un QPV en rupture avec le reste du territoire métropolitain ;

- Une population jeune avec 43 % de personnes de moins de 30 ans (soit 10 % de plus que Lyon) et plus familiale avec 40 % de couples avec enfants, ainsi que davantage de familles monoparentales (17 %) ;

- Une pression sur le logement social avec 2,8 demandes pour un logement, une faible vacance dans le parc social (2 %);

- Un risque de précarité énergétique dans le parc privé (PIG en cours sur les copropriétés Concorde et Grandes Terres);

- Une juxtaposition de grands secteurs hétérogènes organisés en ilots introvertis ;

- Une massivité et une forte prégnance du parc social qui demeure (77 % avant PNRU, 71 % actuellement) ;

- Malgré la diversification des produits logement du PNRU engagée, avec des acquéreurs sortant du parc social, classe populaire stabilisée, qui permet de maintenir sur le territoire des ménages structurants (qui seraient sinon partis), le profil des ménages n'a pas été modifié.

Le protocole de préfiguration de la Métropole de Lyon a été signé le 17 mars 2017 pour un montant total de 131,7 M€ avec une participation de l'ANRU à hauteur de 21.58 M€.

Spécifiquement concernant Minguettes Clochettes, le protocole a permis le financement d'études d'enjeu local de nature pré-opérationnelle pour un montant de 449,5 k€.

Trois forfaits ont été financés en ingénierie : un directeur de projet et deux agents de développement.

Quatre opérations sur Vénissieux Minguettes ont été inscrites en investissement pour un montant total de 14,91 M€ de subvention et 8,53 M€ de prêts bonifiés Action Logement :

- réhabilitation de 200 logements Édouard Herriot ALLIADE dans le secteur Monmousseau Balmes,
- réhabilitation de 220 logements Pyramide Le Couloud SACOVIV dans le secteur Pyramide-Komarov,
- démolition de 197 logements de la Barre Monmousseau ICF dans le secteur Monmousseau-Balmes,
- démolition de 76 logements de la Tour 36 GLH dans le secteur Darnaise.

En y ajoutant la reconstitution de l'offre sociale démolie au 1/3 des démolitions (soit 91 LLS dont 55 PLAI et 36 PLUS), le total des engagements en investissement du protocole représente 25,63 M€ de concours financiers, ajusté à 22 M€ au regard des besoins financiers revus à la baisse.

Pour Saint-Fons, l'ambition des deux conventions NPNRU vise à redonner de l'attractivité et de la valeur au territoire. Il s'agit de passer d'une image d'un territoire « de confins » à un territoire de projet. Le projet décliné sur le centre-ville / secteur Arsenal Carnot-Parmentier vise ainsi à mettre en œuvre les conditions propices au développement de la mixité, de la diversité des fonctions et de l'amélioration de la qualité résidentielle des quartiers requalifiés. Il s'agit également de raccrocher ces secteurs au Centre-Ville et ainsi recréer les codes de la ville.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Sur le secteur Clochettes la vocation est résidentielle. Ce quartier souffre d'un certain isolement vis-à-vis du reste de la commune, il est excentré sur le plateau et relié au reste de la commune par le boulevard Y. Farge, qui, par son caractère routier en fait une véritable coupure urbaine. Bien que le quartier accueille une annexe de la médiathèque, le Centre Social, l'école de musique, le Centre d'Arts Plastiques et un point d'accueil multi-services, les habitants des Clochettes ont le sentiment d'un certain délaissement et que « rien ne s'y passe ».

À contrario du centre-ville de Saint-Fons, les Clochettes sont marquées par une plus faible part de logement social (29 à 39%) mais avec trois grandes copropriétés dégradées qui font, ou ont fait l'objet de dispositifs spécifiques d'accompagnement (560 logements concernés au total, soit 51% du parc des Clochettes).

Enfin, le développement du secteur est limité par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie.

Il n'a pas fait l'objet d'interventions d'aménagement significatives depuis 2005 (pas de convention ANRU).

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

À l'issue des études conduites dans le cadre du Protocole de Préfiguration (AMO urbaine / AMO métropolitaine pour le développement économique / AMO métropolitaine pour l'établissement d'une démarche de promotion du territoire / AMO gouvernance pour le QPV Minguettes – Clochettes), les orientations stratégiques suivantes ont été retenues pour établir le devenir du territoire Minguettes / Clochettes à 15/20 ans :

Devenir à terme des quartiers du plateau des Minguettes et des Clochettes à l'échelle intercommunale et de la Métropole de Lyon,

Au niveau intercommunal Vénissieux/Saint-Fons, il s'agit dans ce délai de réaliser les conditions indispensables pour :

- faire du plateau Minguettes/Clochettes l'entrée sud-est de la Métropole, une entrée valorisante à vocation économique vers Saint-Fons et Vénissieux avec le traitement du boulevard Yves Farge et du boulevard du 08 mai 1945. En somme, renverser le regard d'une fin de ville périphérique vers l'entrée urbaine et moderne de la Métropole,
- inscrire le projet de renouvellement urbain Minguettes-Clochettes en cohérence et en synergie avec les grands projets sur les 2 villes (Vénissieux : Grand Parilly / quartier Gare / cœur de ville – Saint-Fons : cœur de ville et Arsenal-Carnot-Parmentier) et le bassin de vie des Portes du Sud (Vallée de la Chimie, trame verte Parilly-Dupic-Grandes Terres),
- mailler le plateau respectivement avec chacun des deux centres villes de Saint-Fons et Vénissieux, et ainsi favoriser un fonctionnement plus étroit malgré la particularité topographique de l'oppidum,
- améliorer la desserte de transports en commun : un accès facilité vers la ligne de tramway T4 pour les habitants de Saint-Fons et l'amélioration de la desserte de la ligne de bus le long du boulevard Yves Farge pour une desserte plus rapide vers le Sud de Lyon (Gerland…),
- renforcer la trame verte en constituant un parcours de parc en parc (du parc Victor Basch sur les Clochettes vers le parc des Minguettes et le parc de Parilly à Vénissieux),
- diversifier et qualifier l'offre de logement tant locative sociale qu'en copropriétés privées.
-

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Devenir à terme des quartiers du plateau des Minguettes dans la ville de Vénissieux

L'action globale conduite pour le secteur Minguettes à Vénissieux doit permettre à 15/20 ans :

- D'aboutir à un territoire peuplé par environ 28 000 habitants dans la commune de Vénissieux qui en compterait entre 75 000 et 85 000 selon les scénarios habitat possibles élaborés pour la dynamique immobilière par les services,
- De **diversifier l'offre de logements** en développant significativement les produits privés (locatifs et accession) pour passer d'un taux de LLS de 77% à un taux de 64%, et ainsi renforcer la fluidité des parcours résidentiels et la diversité pour des équilibres sociaux permettant un meilleur vivre-ensemble,
- De **lier le territoire Minguettes au reste de la ville** en poursuivant l'affirmation d'une trame viaire dans la continuité du PNRU pour favoriser la ville des courtes distances, inscrire les différents quartiers dans la trame urbaine communale (désenclaver), et ainsi faire participer pleinement le plateau des Minguettes aux enjeux de construction du centre-ville (inclure) et d'affirmation de Vénissieux comme polarité urbaine d'agglomération,
- De **préparer les conditions de l'évolution économique du secteur en synergie avec les territoires environnants** et la transformation à terme de la Vallée de la Chimie en agissant pour optimiser les qualités paysagères et faire évoluer les représentations.

Devenir à terme du quartier des Clochettes dans la ville de Saint-Fons,

L'action globale conduite pour le secteur Clochettes à Saint-Fons doit permettre à 15/20 ans :

- D'aboutir à un aménagement optimisé d'un territoire dont le développement est aujourd'hui contraint par le PPRT de la Vallée de la Chimie en **remettant à niveau le parc d'habitat privé et social et en améliorant l'urbanité** qui inscrira ce site comme une entrée de ville de Saint-Fons,
- De **lier le territoire Clochettes au centre de Saint-Fons** en réaménageant le boulevard Yves Farge, le faisant passer d'un profil d'ancienne route nationale à un boulevard urbain paysager, facilement traversable.

Les orientations stratégiques prioritaires pour atteindre cette perspective à 15/20 ans sont :

- SUR LES CHAMPS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL :

L'inscription des deux anciennes Zones Urbaines Sensibles Vénissieux-Minguettes et Saint Fons Clochettes dans un même QPV à travers la réforme de la géographie prioritaire permet de déployer une action stratégique de niveau intercommunal pour des territoires partageant des problématiques sociales et urbaines similaires. Chacune des deux conventions d'application du Contrat de Ville Métropolitain pour les territoires de Vénissieux et Saint-Fons prévoit un programme opérationnel avec une dimension intercommunale. Les deux Contrats de Ville posent un ensemble d'actions pour agir pour une meilleure inclusion sociale (par l'insertion, la culture, l'éducation…) avec des programmations annuelles sociales et pour la gestion urbaine et sociale de proximité. Cette action est mise en lien par le pilotage unique réalisé avec le volet renouvellement urbain par des équipes projets qui intègrent le déploiement des 2 démarches.

Les collectivités et l'État ont convenu pour renforcer la cohésion sociale sur ces territoires de :

- décliner localement les objectifs de la convention de mixité sociale (article 8 de la loi du 21 février 2015) portant sur les attributions et les relogements dans le logement social au regard de l'occupation,
- définir un plan d'actions favorisant l'ouverture à l'autre et au monde en travaillant sur les mobilités, participant de l'émancipation individuelle et au vivre ensemble,

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- élaborer une stratégie immobilière et capacitaire sur les collèges (4 collèges concernés sur le QPV Minguettes-Clochettes) pour renforcer l'attractivité pédagogique et améliorer la réussite scolaire,
- définir et/ou développer des actions concertées sur des problématiques liées à la santé au travers des deux Ateliers Santé Ville : prévention des addictions chez les jeunes, prévention santé mentale, besoins et localisation des professionnels de santé…,
- développer une logique commune d'accompagnement des copropriétés fragilisées, déjà existantes et nouvelles produites notamment dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain s'agissant de Vénissieux.

Le caractère singulier du territoire intercommunal pour Minguettes-Clochettes a nécessité de construire, via une assistance à maitrise d'ouvrage inscrite au protocole, une démarche d'adaptation des dispositifs de pilotage du projet.

Ce travail a permis de valider de manière interpartenariale un dispositif à même de rapprocher et d'optimiser les équipes projet et les méthodes inter-partenariales de travail et dynamiser une synergie au service du territoire. Ce dispositif a été validé par les partenaires en novembre 2016 et constitue le cadre de travail pour le NPNRU.

- SUR LES CHAMPS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Sur le volet économique

Une étude stratégique conduite au niveau de la Métropole a confirmé un potentiel et des atouts pour un véritable projet de développement économique du site Minguettes-Clochettes, qui s'inscrirait dans les dynamiques économiques du bassin. Il s'agit dorénavant de :

- élaborer en commun un projet de développement économique Porte Sud-Darnaise (conformément à l'étude économique sur les sites NPNRU à enjeu économique, étude cofinancée dans le cadre du Protocole de Préfiguration) adossé au Boulevard Urbain Sud (B.U.S), qui tienne compte du projet de la vallée de la Chimie et plus globalement s'inscrive dans la stratégie de développement économique de la Métropole,
- générer la production sur Porte sud Darnaise de 10 à 25 000 m2 de surface de plancher économiques avec un fort travail de formation de demandeurs d'emplois du territoire,
- requalifier les pôles commerciaux de proximité en les inscrivant dans un plan de marchandisage cohérent à l'échelle de la zone de chalandise,
- renforcer le soutien à l'entrepreneuriat dans le cadre de Lyon Ville Entrepreneuriat afin d'offrir à l'échelle du bassin, l'ensemble des outils facilitant le parcours des créateurs d'entreprises (constitution d'un pôle entrepreneurial à partir de la Coursive d'entreprises, accompagnement ante et post création, outils financiers, implantation dans des locaux d'activités et tertiaires, hébergement en pépinières,…),
- développer une gouvernance facilitant le lien entre le développement économique/entreprises locales et l'insertion professionnelle/accès à l'emploi durable,
- soutenir le commerce de proximité.

De nombreuses opérations d'ingénierie et d'aménagement inscrites dans le projet NPNRU à horizon 2030 viendront préciser la stratégie et les modalités de déploiement du plan d'actions.

Sur l'image et les représentations

Les territoires en QPV sur les deux communes souffrent d'un déficit d'image : une démarche spécifique de promotion des territoires et des projets devra y être conduite. À l'issue d'une première étude conduite dans le cadre du protocole, il est apparu que le plateau des Minguettes avait la dimension et les atouts permettant de construire une action globale de promotion / marketing territorial cohérente dans la durée.

Par ailleurs une action en matière de remise à niveau ou de développement d'implantation d'équipements publics, est inscrite dans le projet pour les deux sites et constituera un levier majeur d'attractivité pour le site.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Sur le volet environnemental

Le projet ambitionne d'optimiser les qualités paysagères de l'oppidum et de l'inscrire dans une trame verte environnementale de niveau métropolitain, et ainsi :

- valoriser les réelles et fortes qualités paysagères (balcons, balmes, chemin du belvédère…), ses vues et son histoire pour donner envie d'y venir,
- structurer une trame verte qui s'intègre dans le projet de développement des modes doux en reliant les quatre poumons verts (Parc des Minguettes, plateau des Grandes Terres, Parc Dupic au centre-ville, et Parc de Parilly au nord-est),
- réaliser le projet d'aménagement « Anneau des Parcs » qui répondra autant à des besoins de proximité qu'à la valorisation de niveau métropolitain du site.

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Les objectifs urbains déclinant les orientations stratégiques présentées à l'article 2 de la convention-cadre de la Métropole de Lyon fixent le cap métropolitain. Les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle métropolitaine sont précisés à l'article 2.2.2 de la convention-cadre. Les objectifs ci-dessous ciblent le projet de renouvellement urbain de Minguettes Clochettes.

Le projet de renouvellement urbain du plateau Minguettes/Clochettes est structuré par les choix opérationnels stratégiques qui suivent :

- Installer des espaces publics, des places en entrée de quartiers qui favorisent les usages et les relations en agissant sur la qualité paysagère afin d'assurer une qualité de vie et un renforcement de l'attractivité,
- poursuivre pour les Minguettes la logique d'aménagement du PNRU 2005/2015 avec la volonté d'agir en priorité sur les sites dont le renouvellement a été reporté : Monmousseau et Darnaise,
- composer la continuité urbaine, c'est-à-dire poursuivre l'affirmation d'une urbanité classique le long des rues, autour des places, et ainsi créer les conditions de la diversification de l'offre d'habitat et de la singularisation par l'émergence de pôles économiques (Marché-Balmes / Vénissy/ Porte Sud-Darnaise, Saint-Fons Clochettes…),
- construire le long des zones desservies par les transports en commun, en particulier le tramway T4 et continuer à faire la ville sur le plateau des Minguettes/ Clochettes en renforçant l'urbanité des lieux, en développement et en rationnalisant l'offre en espaces verts pour les habitants.

Ces choix impliquent les actions suivantes :

En matière d'habitat

- équilibrer l'offre d'habitat sur les Minguettes dans la perspective d'un rapprochement de la moyenne de la ville en termes de logement locatif social (ainsi passer le taux LLS de 77% aux environs de 64% à 2035 pour les quartiers du plateau des Minguettes à Vénissieux) avec notamment la démolition de plus de 1000 logements locatifs sociaux,

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- poursuivre la diversification de l'habitat par la construction de nouveaux produits logement (1000 à 2000 logements privés neufs), sous toutes ses formes pour répondre à toutes les demandes (locatives, accession sociale, libre …) et dynamiser les possibilités de parcours résidentiels,
- réhabiliter les parcs existants (2500 logements) avec objectif d'éviter leur décrochage par rapport au neuf, d'améliorer leur performance énergétique et de les singulariser pour participer à la transformation d'image du territoire,
- remettre à niveau le parc des copropriétés existantes via le programme d'intérêt général performance énergétique.

En matière de développement économique

- Accompagner et renforcer le pôle de soutien à la création d'entreprises (Planet Finance) et de formation aux métiers en tension dans le domaine de l'informatique (Simplon) installé au cœur du plateau dans le quartier Vénissy,
- Mettre en place un pilotage qui intègre plus fortement les partenaires économiques privés (dès la conception des projets d'aménagement),
- Inclure autant que possible dans les opérations urbaines une dimension économique et/ou commerciale pour assurer une diversité des fonctions la plus large possible pour les nouveaux quartiers,
- Produire un projet d'aménagement urbain du secteur Porte-Sud Darnaise à vocation économique, qui sera présenté dans le cadre d'une clause de revoyure à la présente convention NPNRU au cours de l'exécution du programme.

En matière d'attractivité du quartier via la politique sur les équipements publics

- Réhabiliter ou construire 10 équipements publics permettant de répondre à la demande actuelle et future et d'en faire des atouts d'attractivité pour ce territoire.

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

Sans objet

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Les dernières sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

Les facteurs-clés de réussite du projet Minguettes Clochettes sont les suivants :

Une gouvernance rénovée et interpartenariale

L'organisation de la gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées.
Si les modalités d'ingénierie et de gouvernance sont décrites dans l'article 7, il est important d'insister ici sur l'importance de l'innovation dans le déploiement du projet territorial sur l'ensemble de ses volets, urbain, économique et de développement social.

L'évolution en matière de gouvernance portera sur les axes suivants :

- Organisation d'un niveau intercommunal déjà effectif (Vénissieux Saint-Fons) de pilotage pour le NPNRU et le contrat de ville,

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Intégration des instances existantes de concertation (conseil de quartier, conseil citoyen) pour un suivi régulier du déploiement du programme,
- Intégration dès la phase conception des partenaires privés (investisseurs et acteurs du territoire) pour les impliquer dans la construction du projet.

Accorder les temps de l'urbain et de l'habitant

Accorder les temps, celui du projet et celui des habitants, est un élément clé de la réussite du projet, mais aussi de l'excellence développée.

Il s'agit avant tout d'innover dans la manière de communiquer sur le projet auprès des habitants, d'expérimenter et de créer les espaces conciliant le temps long du projet de renouvellement urbain et la qualité de vie des habitants au quotidien.

Il s'agit également, comme proposé dans le cadre de ce projet, d'accompagner les opérations lourdes de renouvellement urbain, d'actions sur les espaces publics, sur les quartiers limitrophes.

Le projet à ses débuts ne doit pas être perçu par les habitants à travers le seul prisme du relogement et de la démolition ; il doit nécessairement s'accompagner d'interventions de requalification des espaces, de rénovation lourde de logements, de création d'équipements…toutes opérations s'inscrivant dans un temps appréhendable par l'habitant.

L'attractivité du territoire Minguettes-Clochettes

L'étude Marketing conduite par la Métropole de Lyon en 2017 a montré que si les atouts des quartiers prioritaires de Vénissieux étaient bien identifiés, ils font encore trop peu effet levier sur la réputation et les représentations du site.

Concernant le quartier des Clochettes, il est peu attractif, parce que méconnu. Il semblerait que le quartier n'ait pas d'image trop arrêtée, ce qui laisse l'opportunité de penser le marketing territorial pour définir les leviers qui amélioreront son image et donc son attractivité.

Afin de peser sur l'attractivité du QPV et garantir ainsi la réussite du projet d'ensemble, il est indispensable de piloter une stratégie ambitieuse en matière de promotion du territoire.

Il s'agit donc, dans le temps de la convention, de définir et conduire une démarche de promotion des quartiers QPV vers l'extérieur, co-pilotée par la Métropole et les villes.

À travers cette nouvelle stratégie de communication empruntée au marketing territorial, il s'agira notamment de :

Pour Minguettes

- Construire un positionnement pour le territoire,
- Faire porter l'image du territoire par les habitants,
- Associer les partenaires privés (promoteurs, investisseurs, commerçants),
- S'appuyer sur les relais d'opinion et bâtir un plan presse et médias.

Pour Clochettes

- Inclure ce territoire dans la communication de niveau municipal.

Pour Minguettes-Clochettes

- Continuer à faire connaitre la transformation du Plateau, affirmer ses points forts et promouvoir le territoire auprès des habitants actuels et des cibles potentielles.

La participation des habitants sur des sujets précis et concrets

Les habitants et usagers du quartier, sont au cœur du projet de renouvellement urbain. Leur association tout au long du projet représente donc un levier indispensable à sa réussite.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Il s'agit donc de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour soutenir le dialogue avec les habitants et reconnaître leur maîtrise d'usage.

Néanmoins, il est important d'insister sur la nécessité d'associer les habitants sur des opérations concrètes, sur des sujets précis, ceci afin que le portage du projet par les habitants eux-mêmes soit facteur de réussite.

Leviers mobilisés au titre de la Politique de la Ville ou d'autres politiques publiques en complément du PRU pour atteindre les orientations stratégiques visées :

- Mise en œuvre d'un ensemble d'actions afin d'améliorer l'attractivité des collèges en complément de la réhabilitation-restructuration : opération Totem décrite ci-dessous dans les objectifs d'excellence,
- Déploiement du programme des Cités Éducatives pour lequel le QPV Minguettes Clochettes a été retenu,
- Mise en œuvre d'un projet spécifique d'accompagnement du renouvellement urbain sur le secteur Darnaise (porté par le bailleur Grand Lyon Habitat), visant à mieux impliquer les habitants dans la durée quant à la transformation urbaine du site
- Renforcement du partenariat entre la maison du projet et les établissements scolaires pour déployer un programme d'actions éducatives « La Ville Qui Change » avec l'optimisation des ressources du territoire.
- Mobilisation du dispositif métropolitain POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) pour accompagner la copropriété des Clochettes

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

La Métropole de Lyon porte une ambition forte en matière de développement durable, qu'elle a traduit dans des démarches et outils engagés de longue date : démarche ville et quartiers durables, référentiel habitat durable, mise en œuvre du label éco-quartier lorsque cela est pertinent et possible. Le protocole de préfiguration du NPNRU a permis de poursuivre la déclinaison de cette ambition sur les sites en renouvellement urbain. Ces éléments sont présentés dans la convention-cadre de la Métropole de Lyon. Les éléments développés ci-dessous sont propres au projet de renouvellement urbain de Vénissieux Minguettes – Saint Fons Clochettes.

Les objectifs d'excellence du projet Minguettes Clochettes sont les suivants :

1/ Réinscrire le projet Minguettes Clochettes dans un bassin historique à vocation économique

Le PNRU 2005-2015 a permis de démontrer que ce territoire disposait d'une viabilité et d'une pertinence pour s'inscrire dans une logique de bassin pour le développement économique.
Ainsi sur la période PNRU 2005/2015, l'impact de l'action menée sur le secteur des Minguettes peut-être caractérisée positivement de la manière suivante : la réalisation d'immobilier d'activités par des promoteurs privés qui ont fortement servis à l'accueil d'entreprises au titre du dispositif Zone Franche urbaine (8500 m² SP) un dispositif de ZFU (2005-2015) qui a permis l'installation d'environ 500 entreprises sur le territoire QPV, et donc de salariés qui participent à la dynamique économique d'ensemble notamment pour les commerces.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Les limites de l'action en matière de développement économique lors du PNRU pour le périmètre du plateau sont résumées par les considérations ci-dessous issues de l'étude conduite dans le cadre du protocole de préfiguration sur le sujet :

- un développement économique du plateau opportuniste sans stratégie partagée et construite (notamment sur le commerce, pas de stratégie actée, des activités qui ont contribué au projet urbain avec réflexion insuffisante sur l'adéquation entre besoins et offre),

- une démarche économique basée sur des réductions fiscales qui s'est concrétisée essentiellement par du transfert d'entreprises ou de la formalisation de micro-activités préexistantes sur ce territoire, avec un effet- emploi globalement faible, voire inexistant pour les demandeurs d'emplois résidant dans le QPV,

- une non-intégration de la question du développement économique du plateau à l'aune d'une stratégie plus globale de niveau communal et de niveau bassin (Vallée de la Chimie, Gerland….),

- un besoin de reconnecter beaucoup plus fortement la complémentarité entre l'emploi à venir et la formation de populations deux à trois fois plus touchées par le chômage et la précarité,

- la recherche insuffisante de moteurs potentiels de développement économiques pour le plateau (ESS –entreprenariat avec Bioforce / le développement d'une fonction support en lien avec les mutations sur les zones Vallée de la Chimie et Gerland, Renault Trucks ?,…),

- un projet de renouvellement urbain, une gouvernance et un pilotage qui n'ont pas assez inclus la question économique.

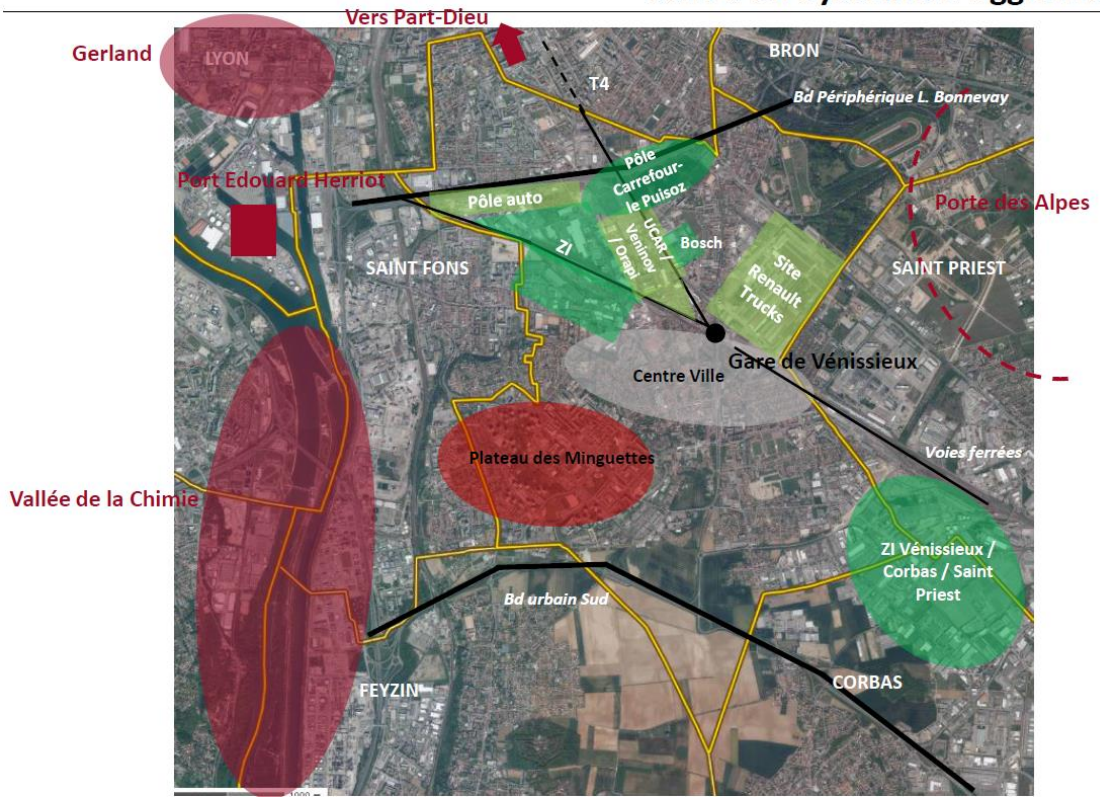
À l'aune de ces éléments, le NPNRU doit constituer une opportunité travaillée pour être un véritable programme de développement économique en lien avec les objectifs du renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

GRANDLYON communauté urbaine

Le développement économique de Vénissieux au sein d'un système d'agglomération



L'objectif arrêté dans le cadre du NPNRU est d'élaborer et de réaliser dans le cadre du renouvellement urbain un projet de développement économique en repositionnant ce territoire dans le réseau des secteurs d'activités économiques du bassin, de lui redonner une attractivité à même d'y amener des investisseurs susceptibles d'être porteurs de projets en lien avec les mutations en cours dans les zones d'activités du bassin. Cette démarche sera une caractéristique forte du NPNRU Minguettes Clochettes.

Les enjeux globaux sont de :

- travailler une « identité économique » mobilisant les acteurs d'ores et déjà implantés,
- promouvoir l'offre de services et de commerces du cœur de quartier,
- mettre en œuvre le potentiel marketing en déployant une action stratégique et dans la durée de promotion du territoire.

D'un point de vue de l'immobilier d'activités, il s'agit :

- dans un premier temps, de renouveler l'offre immobilière existante (Bourdarias, Rotonde) ou de la compléter afin de l'adapter aux besoins et aux demandes actuelles (état du bâti, prix, location ou vente).
- puis, en parallèle, de préparer l'offre d'accueil de demain, c'est-à-dire produire les conditions par l'aménagement qui permettront de profiter de l'attractivité du Boulevard Urbain Sud (et l'initiative privée « désorganisée ») pour développer une polarité économique, jusqu'au secteur Darnaise grâce à une offre immobilière/foncière préparée par le renouvellement urbain.

Un secteur prioritaire pour l'action de développement économique : Porte Sud Darnaise

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Le travail qui sera piloté par la direction du développement économique de la Métropole de Lyon en 2020/2022 se déclinera de la manière suivante :

À 2020/2021 :

- construire la gouvernance nécessaire pour élaborer le projet, travailler à l'identité économique de ce territoire et préparer le programme immobilier ainsi que les services aux entreprises et salariés à développer,
- réaliser les études opérationnelles.

À 2021 / 2022 :

- poursuivre l'animation avec les acteurs économiques et s'appuyer sur des relais territoriaux pour engager la pré-commercialisation de ce nouveau territoire économique,
- réaliser des projets d'aménagements, et lancer des consultations opérateurs,
- s'appuyer sur les premières opérations pour poursuivre la pénétration de l'économie dans le quartier en remontant au Nord pour y développer des projets mieux intégrés à l'urbain.

2/ Intégrer les enjeux de réussite éducative au cœur du projet de renouvellement

Tous les établissements scolaires situés sur le plateau Minguettes-Clochettes relèvent du réseau « REP + » et bénéficient de moyens et dispositifs dédiés (PRE, dédoublement des classes de CP et CE1, dispositif « plus de maitre que de classe », ASV, Cité éducative…).

L'école est un facteur déterminant sur le parcours résidentiel des familles.
Bien que la requalification des équipements scolaires constitue un levier important quant à leur attractivité, il n'est, à lui seul, pas suffisant et doit s'accompagner d'un travail plus large pour une stratégie éducative plus globale.

Dans cette perspective, plusieurs leviers seront mobilisés en lien avec le NPNRU :

Sur le plateau Minguettes-Clochettes, la requalification de l'offre sera assurée par un programme d'intervention sur 4 équipements scolaires, deux collèges **(hors financement ANRU)** et deux groupes scolaires :

- Réhabilitation du collège Elsa Triolet – REP+ (Vénissieux)
  Le programme de restructuration est basé sur une capacité d'accueil de 650 élèves avec 2 sections d'enseignement général adapté (SEGPA) et un nombre de salles d'enseignement suffisant pour répondre au besoin de dédoublement de certaines salles de cours, ou de soutien scolaire répondant aux préconisations de l'Éducation Nationale en REP+.

- Réhabilitation du collège Alain - REP + (Saint-Fons)
  L'attractivité du collège constitue un enjeu du projet urbain et un levier d'attractivité pour l'ensemble de la commune. Cela concerne aussi bien la question du bâti que du climat scolaire, de la réussite des élèves ou encore la mixité scolaire. Les effectifs actuels sont élevés par rapport à la capacité de ce collège classé en REP+. L'État (Éducation nationale), la Métropole et la Ville de Saint-Fons sont partenaires pour travailler sur l'ensemble des dimensions qui concourent à l'amélioration de l'image du collège et portent ensemble une démarche de concertation, en associant l'ensemble des parties prenantes dont les usagers (enseignants, parents et élèves).

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- La recomposition de deux groupes scolaires (Charles Perrault secteur Marché Monmousseau Balmes et Léo Lagrange – Vénissieux). L'intervention sur ces deux équipements **cofinancée par l'ANRU**, sera l'opportunité de travailler à une potentielle redéfinition de la carte scolaire, afin d'ouvrir davantage la zone de recrutement aux élèves de Vénissieux centre bourg et favoriser la mixité sociale au sein des établissements.

La démarche de collège TOTEM (2018-2021) :

Développée sur 4 ans par la Métropole de Lyon, en lien étroit avec l'Éducation Nationale, la démarche TOTEM concerne 3 établissements et vise à :

- changer l'image et le climat scolaire au sein d'un établissement identifié,
- renforcer l'attractivité de l'établissement à travers un certain nombre d'interventions renforcées et innovantes,
- développer la mixité sociale dans le collège en lien avec le NPNRU,
- limiter l'évitement scolaire et la fuite des élèves vers le privé,
- développer les échanges entre établissements d'éducation prioritaire et hors éducation prioritaire.

Les collèges Elsa Triolet, situé au cœur du plateau des Minguettes (secteur Division Leclerc - Vénissieux), et Alain situé au Nord du plateau des Clochettes –(Saint-Fons), ont été retenus pour intégrer la démarche.

Le collège Elsa Triolet présente des difficultés lourdes et récurrentes de fonctionnement et fait régulièrement partie des collèges dont les résultats sont en dessous des moyennes académiques.
C'est autour d'une identité forte et dynamique (le TOTEM) axée sur les « métiers d'avenir (numérique, codage …) » que le projet va se décliner. Il sera réalisé avec le parrainage de la chambre des métiers en lien étroit avec l'équipe pédagogique et les ressources du territoire (école de codage SIMPLON).

Le collège Alain présente également des difficultés diverses, il relève des collèges en REP+. La démarche « TOTEM » vise à en faire un collège exemplaire sur la question des nouveaux espaces scolaires (mobiliers innovants, organisation des salles en appui à des pédagogies nouvelles) : à ce titre, la restructuration du collège permettra de déployer plus fortement encore les objectifs du dispositif Totem. La création d'un nouveau type de foyer au sein de l'établissement est programmée ainsi qu'un travail avec les professeurs et élèves sur la cour, le hall, les flux dans l'établissement…

En parallèle, le TOTEM s'appuiera dans chaque établissement sur un socle commun d'actions opérationnelles et d'interventions développées, favorisant les apprentissages, la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage, favoriser les ambitions) et contribuant à un climat propice à la réussite scolaire. Il pourra s'agir d'orienter vers le collège TOTEM, des actions déjà existantes, de les conjuguer, en faisant jouer les synergies des différents leviers mobilisables (aménagement et rénovation des bâtiments, projets pédagogiques innovants, actions «éducatives », organisation du temps et de l'espace scolaires…).

La Cité éducative Minguettes-Clochettes

Initié par le ministère de la Ville et du logement et le ministère de l'Éducation Nationale, le dispositif « Cité Éducative » est un programme interministériel s'inscrivant dans le volet éducatif de la politique de la Ville.
Il a pour objectif de coordonner l'ensemble des moyens publics et des acteurs éducatifs d'un territoire dans une démarche globale et collaborative de façon à :

- Conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire (climat scolaire, carte scolaire, renouvellement urbain, innovation pédagogique, orientation, soutien scolaire…) ;
- Assurer la continuité éducative (sur tous les temps de vie des enfants) ;
- Ouvrir le champ des possibles des enfants (culture, métiers, études…).

Le projet de Cité Éducative Minguettes-Clochettes, s'appuie sur trois axes majeurs suivants :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Favoriser la construction d'une culture commune,
- Actions de coéducation et de soutien à la parentalité,
- Soutien à l'innovation.

L'ambition de la Cité éducative vise à traiter l'ensemble des classes d'âge de 0 à 25 ans, depuis la petite enfance jusqu'au temps de l'insertion professionnelle. Ce sont plus de 11 000 jeunes scolarisés qui sont ciblés.

Concrètement, les publics cibles suivants peuvent être identifiés :

Petite enfance : il s'agit de développer la socialisation précoce des enfants
Les transitions dans les parcours éducatifs (passage crèche – garde parentale – assistant maternelle / maternelle ; maternelle / élémentaire ; primaire / collège ; collège / lycée)
Public collégiens / cycle 3 : un focus est mis sur la prise en charge des élèves exclus et notamment en traitant les thématiques telles que - orientation, ouverture des horizons, accompagnement des collégiens en difficultés…
Les 15/17 ans
Transition Éducation nationale / enseignement supérieur ou monde du travail.

Le plan d'action de la Cité Éducative comprend un volet saint-foniard et un volet vénissian, celui-ci est composé d'une trentaine d'actions dont les principales sont :

Favoriser la construction d'une culture commune et travailler au renforcement d'une interconnaissance et représentations partagées	Former les professionnels pour prévenir, agir et intégrer (Ville) Grandir avec plusieurs langues, des langues pour bien grandir (GPV) Concertation des équipes pédagogiques / élèves / parents autour de la réhabilitation du collège Elsa Triolet (GPV) Formation à la démarche d'investigation et au développement de l'esprit critique (Les Francas) Super Demain hors les murs (Fréquence école) Développer des formations communes entre professionnels, voire entre professionnels et parents (ATD Quart Monde) Développer des espaces d'échanges et des lieux ressources Favoriser la mise en place d'outils de diagnostic et d'évaluation partagés, à travers la constitution d'une ingénierie spécifique consacrée à l'animation de la Cité éducative
Remobiliser les collégiens exclus et/ou pré-décrocheurs et les lycéens pour les intégrer dans une offre éducative qualifiante	Renforcer l'ouverture des établissements aux différents acteurs associatifs pour favoriser la continuité éducative dans les domaines artistiques, culturels, sportifs, de l'information jeunesse généraliste, des projets de volontariat jeunes ou de la prévention Favoriser la découverte des métiers dès le cycle 3, consolider les bourses aux stages favorisant la mobilité des jeunes, et mobiliser le service public de l'Emploi Développer toute initiative participant au développement de la confiance en soi des élèves (suivi individualisé, coaching, mentorat) Renforcer les liaisons collège / Lycée à travers des actions visant à mieux accompagner les jeunes dans une persévérance scolaire au-delà de la 3e

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Actions de coéducation et de soutien à la parentalité	Encadrants maternels (DEB) Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (DEE) Accompagnement des familles cumulant monoparentalité et grande pauvreté dans la réussite éducative de leurs enfants (CCAS) Collectif "coéducation" (Centres sociaux) Pour un accueil inclusif (DEE) Parcours de Santé "en mouvement" (DHSP) La santé mentale, parlons-en (DHSP) Forum de prévention des conduites à risque en direction des jeunes (DHSP)
Conforter la capacité de prise en charge des enfants et des jeunes à besoins spécifiques sur tous leurs temps de vie	Poursuivre la dynamique initiée sur le territoire permettant la compensation du recrutement de personnel surnuméraire pour la prise en charge d'enfants présentant des troubles de comportement Développer des sessions de formation interprofessionnelles Rechercher le développement des dispositifs existants (Cellules d'accompagnement pluridisciplinaires en lien avec SESSAD dans les écoles, Pôle ressources) portés par l'Éducation nationale et facilitant le lien et la prise en charge par le secteur médico-social
Soutien à l'innovation	Micro Folie (DAC) Renforcement PRE (Caisse des Écoles) Actions éducatives et charte de coopération avec les entreprises (DAUE) Parrainage des diplômés par le réseau des entreprises (DAUE) Pas de 3ème sans stage ! (DAUE) Si t'es mobilité, t'es engagé ! (Centres sociaux) Mentorat éducatif d'enfants scolarisés dans le 1er degré et au collège (AFEV) Démo Campus : s'orienter et réussir dans l'enseignement supérieur (AFEV) Académie Mingu'sports (DSJF) La fabrique d'idée (DSJF) Ensemble, on apprend, on grandit, on réussit (DSJF) Projet Néo citoyen (Unis-Cité) 16- 25 ans : Jeunes et aussi citoyens (DSJF) PTEAC (DAC)
Enrichir le contenu de l'offre éducative à destination des enfants et des jeunes pour améliorer le bien-être à l'école et sur le quartier	Promouvoir des actions longitudinales de médiation par les pairs, notamment sur le cycle 3, permettant la responsabilisation des enfants, et la verbalisation des émotions et le traitement des différends travailler à la poursuite des actions de médiation conjointes aux abords des écoles et du collège, en lien avec les acteurs de la prévention conforter les actions de sensibilisation à destination des enfants sur les différents temps de leur quotidien, sur les différents temps de l'enfant, dans les domaines de l'éducation aux médias, de la promotion de l'égalité filles/garçons et de l'éducation au développement durable, et des différentes politiques publiques portées sur le territoire proposer une offre sportive pensée en cohérence sur les différents temps de l'enfant et du jeune : à court-terme

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

3/ Développer l'attractivité du territoire par une politique ambitieuse d'équipements

Sur un territoire aussi vaste que celui du QPV Minguettes -Clochettes, fortement peuplé et marqué par des représentations négatives persistantes, les équipements publics occupent une place centrale dans la mise en œuvre des dynamiques de transformation du territoire parce qu'ils permettent :

De répondre à des besoins sociaux cruciaux et de proposer une offre de services susceptible d'intéresser l'ensemble de la population communale, et donc de générer des flux inter-quartiers pour inscrire le plateau pleinement dans la vie sociale locale,

D'être des éléments de valorisation et d'attractivité pour un public d'agglomération positionnés au plus près des grands axes de transports en commun (tramway T4), et donc de favoriser l'animation du territoire et les occasions de multiplier et diversifier les rencontres sociales pour tous.

C'est pourquoi cette dimension avait été retenue pour le programme de renouvellement urbain 2005/2015, et a apporté une contribution effective à la revalorisation en cours du territoire.

Les collectivités ont programmé d'agir sur ce sujet en fonction des marges que permettront leurs budgets respectifs pour réaliser les programmes suivants :

Ville de Vénissieux :
Avec cofinancement ANRU :
- Construction d'un nouveau groupe scolaire Charles Perrault et recomposition lourde du groupe scolaire Léo Lagrange
- Construction-démolition du gymnase Jacques Brel
- Construction d'un équipement polyvalent-bibliothèque en lien avec le secteur Pyramide
- Création d'une crèche sur le secteur Monmousseau Balme
- Restructuration du Centre Social Roger Vailland et de la crèche Graine Eugénie

Sans cofinancement ANRU
- Construction d'une halle de marché
- Construction d'une nouvelle maison des fêtes et des familles

Ville de Saint-Fons (**avec** cofinancement ANRU) :
- Restructuration du pôle Léon Blum (Centre Social, Médiathèque, Centre Arts Plastiques, École de Musique),
- Démolition / reconstitution gymnase sur le site du collège Alain

Métropole de Lyon (**sans** cofinancement ANRU) :
- Restructuration-réhabilitation des collèges E. Triolet (Vénissieux) et Alain (Saint-Fons)
- Projet de réalisation d'un centre de formation et des Métiers de la Métropole

4/ Optimiser les qualités paysagères du site

Réaliser l'opération Anneau des Parcs par les 3 collectivités maîtres d'ouvrages (Métropole, Vénissieux, Saint-Fons) pour optimiser les qualités paysagères et créer un réseau d'ensemble cohérent co-programmé pour constituer à l'échelle du plateau une animation propice au développement de la vie sociale, et inscrire ce territoire dans la trame verte de niveau métropolitain.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

5/ Réaliser le projet d'accompagnement « Demain Darnaise »

Il s'agit d'un programme d'accompagnement et de développement social à même de préparer les changements à venir sur ce secteur de 20 hectares et de travailler avec une implication des habitants à la transformation sociale du secteur, sous la maîtrise d'ouvrage principale du bailleur social Grand Lyon Habitat, avec les axes suivants :

- Actions pour renforcer la propreté, développer la gestion écologique des déchets et assurer la tranquillité résidentielle (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité/ Études et actions de prévention situationnelle)
- Implication en amont des habitants dans les opérations de résidentialisation
- Accompagnement renforcé des locataires (dispositifs internes au bailleur) et de la capacité d'agir des habitants (prestataire)
- Améliorer la participation par une meilleure connaissance des besoins sociaux des habitants et mise en place d'un groupe de confiance pour la réalisation d'actions variées (mémoire du quartier, aménagement et animation d'espaces de proximité…)
- Rechercher des opportunités d'activités pour les habitants (insertion et partenariat pour l'action d'accompagnement à l'activité économique…).

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Les objectifs du NPNRU pour le site des Minguettes-Clochettes, identifiés dès le stade du protocole à l'issue d'un bilan du PNRU, sont les suivants :

- d'une part, poursuivre le renouvellement urbain des quartiers du plateau des Minguettes à **Vénissieux** peu ou pas impactés par le PNRU 2005-2015, à savoir Monmousseau, Darnaise, Pyramide Komarov, Léo Lagrange,

- d'autre part, penser un développement territorial des Clochettes ouvert vers le centre-ville **de Saint-Fons**, et relier au reste du Plateau, en apaisant le boulevard Y. Farge et en réorientant le quartier, ses aménités et sa vitrine sur le boulevard requalifié.

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL DU PROJET AU NIVEAU DU TERRITOIRE MINGUETTES CLOCHETTES

Stratégie de déploiement opérationnel du **projet Vénissieux Minguettes** pour la période NPNRU

Deux secteurs sur les Minguettes ont été identifiés comme prioritaires en termes de stratégie opérationnelle :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Aménagement secteur **Marché/Monmousseau/Balmes** (ZAC) : réussir l'accroche au centre-ville et transformer la place du marché.

- Aménagement secteur **Darnaise / Porte Sud** : réussir le développement économique et le changement profond du quartier Darnaise en lien avec Saint-Fons et Feyzin : élaborer un projet de renouvellement urbain à 2021 dans le cadre d'une clause de revoyure de la convention NPNRU.

- Réalisation des opérations **Anneau des Parcs** par chacune des 3 maîtrises d'ouvrages engagées

Certaines opérations individualisées sont aussi prioritaires compte-tenu du caractère structurant de leur réalisation :

- désenclavement du secteur Léo Lagrange par la réalisation de 2 voies traversantes vers le centre-bourg (prolongement rue Léo Lagrange-rue du Cluzel, et prolongement rue Paul Langevin et rue Maxime Gorki). Ce secteur fera l'objet d'un travail d'approfondissement du projet de renouvellement urbain, afin d'étudier l'opportunité d'un scenario plus transformant du secteur conformément à l'avis du Comité d'Engagement. Les conclusions pourront faire l'objet d'un examen dans le cadre d'une clause de revoyure à venir dans le temps d'exécution du programme,
- création d'une voie de désenclavement du quartier Pyramide (du rond-point Cachin vers la rue Komarov et Martyrs de la Résistance).

<u>Le programme urbain dans sa globalité comprend sur Minguettes Vénissieux :</u>

- la démolition de 852 Logements sociaux et un foyer de 161 chambres (protocole inclus),
- la construction de 1026 logements privés neufs,
- réhabilitation (niveau BBC) de 1770 logements locatifs sociaux (protocole compris),
- résidentialisation de 1934 logements locatifs sociaux (protocole compris),
- résidentialisation de 375 logements en copropriétés (en accompagnement de leurs réhabilitations dans le cadre d'un PIG Performance énergétique),
- la réalisation d'un programme de construction ou restructuration de 6 équipements publics par la ville de Vénissieux et d'un collège par la Métropole,
- l'aménagement de 23 hectares sur l'opération Marché Monmousseau Balmes (avec création d'une place, d'une trame verte et d'un parc de 1 hectare),
- l'augmentation de l'espace végétal du parc des Minguettes (création de portes dans le cadre de l'Anneau des Parcs).

Programme urbain détaillé par secteur sur Minguettes :

- <u>1. Secteur Monmousseau Balmes Marché – Pyramide Komarov :</u>
  La programmation proposée sur le temps de la convention est la suivante :
  • 457 démolitions de LLS dont 197 financées dans le protocole (2 barres ICF de 87 et 197 LLS/ 3 tours Alliade de 173 LLS), un foyer Adoma de 161 chambres et 9 logements privés (coût intégré à l'opération de ZAC) ;
  • 735 LLS requalifiés (dont 430 au titre du protocole), soit 260 requalifications et résidentialisations de logement pour la résidence Édouard Herriot (Alliade Habitat), 255 LLS des 3 tours Komarov Alliade Habitat dans le secteur Pyramide Komarov et 230 du Couloud de la Sacoviv
  - 375 logements en copropriété résidentialisés (Les Soyouz et les Grandes Terres);
  • Environ 1026 logements en diversification, dont 81 LLS situés dans la ZAC hors QPV, financés en droit commun, soit 74 000 m² de SDP logement ;

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

• 11 050 m² de SDP équipements publics neufs, dont un nouveau groupe scolaire, une nouvelle crèche, démolition-reconstruction du gymnase, une halle de marché (sous réserve des capacités financières de la collectivité), et un équipement polyvalent à Pyramide Komarov ;
• Une opération d'aménagement (voiries, espaces publics) déployée sur environ 23 ha qui permet le raccrochage de la zone du marché aux opérations d'habitat sur les Balmes et au centre-bourg de Vénissieux.

- 2. Secteur Porte Sud La Darnaise :

  Le secteur de la Darnaise, en ZSP, a fait l'objet de quelques opérations d'équipement (Bioforce, Hôpital Porte Sud etc.) dans le PNRU.
  La programmation du NPNRU vise à asseoir la vocation économique du secteur. La réalisation de celle-ci est vue à plus long terme par la métropole, compte tenu des enjeux en termes de transformation de l'image du quartier.
  Ce programme est susceptible d'évoluer dans la partie programmatique de l'opération d'aménagement :
  • Démolition phasée de 4 tours GLH, soit 289 LLS démolis (dont 76 LLS financés au stade protocole) et de 3 logements privés (dans le cadre de l'opération d'aménagement) ;
  • Résidentialisation de 444 LLS des tours GLH restantes ;
  • Aménagement permettant de désenclaver le secteur vers le boulevard Y. Farge et de définir une nouvelle polarité commerciale à terme en remplacement du centre commercial démoli ;
  • Restructuration de la trame viaire qui doit anticiper les volumes futurs d'activités économiques et permettre d'inscrire le quartier dans l'Anneau des Parcs en prolongement du parc des Minguettes ;
  • Création de 1500 m² de surface commerciale, 5 500 m² d'activités et 400 m² de SDP logements.

- 3. Secteur Léo Lagrange :

  Ce secteur a bénéficié d'opérations d'amélioration des espaces publics en cœur d'îlot dans le PNRU.
  Il reste toutefois enclavé, malgré sa position centrale sur le plateau. L'intervention du NPNRU vise avant tout à créer ou à requalifier des liaisons, afin de permettre une meilleure perméabilité entre le haut et le bas du plateau et installer à terme de nouvelles typologies de logement entre le pavillonnaire et le collectif. Il s'agira de :
  • Reconfigurer le groupe scolaire Léo Lagrange qui agira comme une agrafe entre le plateau et le bas des Balmes ;
  • Démolir 76 LLS (Alliade et GLH) et 1 logement privé ;
  • Réhabiliter 1246 LLS et résidentialiser 1052 LLS ;
  • Créer 9000 m² de potentiel constructif pour des programmes résidentiels.

Stratégie de déploiement opérationnel du **projet de niveau intercommunal** pour la période NPNRU

- Par ailleurs, l'axe d'intervention répondant à l'objectif d'un développement territorial intégré à l'échelle intercommunale du Plateau est représenté par l'opération d'aménagement de l'Anneau des Parcs. L'objectif est de mettre en réseau les parcs Victor Basch et Minguettes, réaménager les voiries et affirmer leur caractère urbain, doux ou paysager (Bd Yves Farge, rue du 8 mai principalement) pour transformer fortement l'image du territoire et créer une offre en matière de loisir de niveau métropolitain. Cette opération d'aménagement d'ensemble est portée par 3 maîtrises d'ouvrage (Métropole de Lyon, Ville de Vénissieux, Ville de Saint-Fons).

Stratégie de déploiement opérationnel du **projet Saint-Fons Clochettes** pour la période NPNRU

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Créer une urbanité et une nouvelle polarité le long du Boulevard Y. Farge apaisé en prenant appui sur l'opération cœur de parc : avec une cohérence d'ensemble du projet qui se décline en :
    - résidentialisation de la copropriété des Clochettes : les îlots seront reconfigurés, afin de désenclaver et marquer des limites plus claires entre le collège Alain et la copropriété des Clochettes dont les domanialités seront rationalisées,
    - requalification et création d'espaces publics (maîtrise d'ouvrage Métropole),
    - recomposition de l'îlot collège (création de parvis pour le Collège, démolition logements de fonction, implantation du Gymnase, requalification du collège)
    - recomposition urbaine et bâtie le long du boulevard Y. Farge.

- Conforter la centralité de quartier autour de la Place des Palabres et de la rue de la Rochette : l'urbaniste en chef travaillera à assurer une cohérence d'ensemble du projet qui se décline en :
    - implantation du Centre social et du Centre d'Arts Plastiques en façade de Léon Blum sur la Place des Palabres,
    - renforcement du centre de formation et des métiers de la Métropole,
    - requalification de l'offre commerciale,
    - amélioration de l'offre de stationnement,
    - démolition partielle de logements sociaux.

- Recomposer le secteur sportif de la balme, en lien avec les démolitions du gymnase et du centre social (contraintes PPRT) visant à redonner de la visibilité à ce secteur et en faciliter l'accès et l'usage (accès sportif, balade, lien avec le parc V. Basch).

Le programme urbain dans sa globalité comprend sur Clochettes Saint-Fons :

Opérations cofinancées ANRU :

- la démolition de 34 Logements sociaux et 11 logements privés, et 5 logements de fonction du collège Alain et 78 boxes de stationnement appartenant à la copropriété des Clochettes,
- la démolition du Centre Social et du gymnase (situés en périmètre PPRT),
- la construction de 175 logements privés neufs sur le boulevard Y. Farge (12 250 m² de SDP déployée),
- la résidentialisation de 270 logements en copropriétés,
- la réalisation d'un programme de recomposition de l'espace Léon Blum et de démolition puis reconstruction du gymnase à proximité du collège Alain par la ville de Saint-Fons
- l'aménagement de 38 500 m² d'espaces publics sur l'opération Clochettes Cœur de Parc,
- la requalification du plateau sportif / extension du parc Victor Basch / requalification des places du Tertre/ harmonie et Pentacle et reprise de l'allée des outils par la Ville (dans le cadre du projet de l'Anneau des Parcs),
-
- la requalification du boulevard Y. Farge et reprise des rues de Falaise, des 2 fermes et de la Jachère par la Métropole (dans le cadre du projet de l'Anneau des Parcs),

Opérations non cofinancées ANRU :

la réalisation d'une opération de restructuration du collège Alain et construction d'une nouvelle cantine par la Métropole,

- l'installation du futur centre des métiers de la Métropole (non conventionné ANRU).

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 4.2 La description de la composition urbaine

A/ Les grands principes d'aménagement urbains quartier par quartier sur le secteur Minguettes à Vénissieux

Marché Monmousseau Balmes

Le projet urbain constitue une formidable opportunité pour concevoir un nouveau quartier de ville en tirant parti des opportunités foncières et de l'attractivité du marché à l'échelle de l'agglomération. Il s'agit de repenser une « pièce urbaine » accrochée à la place du marché, qui vient redéfinir une centralité commune et appropriable au territoire des Minguettes-Clochettes.

- La redéfinition d'une place urbaine au sens large, et non plus d'une simple place de marché. Cet espace est déjà rempli d'histoire et constitue le symbole d'un quartier. Il doit devenir une centralité d'agglomération qui rayonne bien au-delà du seul plateau des Minguettes, et sera donc réaménagé comme le cœur de l'organisation urbaine des quartiers.

- Le projet établit de nouvelles continuités physiques, visuelles entre les quartiers du plateau et le cœur de ville, via la création d'un mail paysager planté reliant le parc louis Dupic à la place. Le prolongement du mail de l'avenue du 8 mai 1945, la reconfiguration de la rue du président Édouard Herriot, le réseau de voiries créé dans les Balmes connectera la Place aux quartiers adjacents (Monmousseau, Balmes, Lagrange…). On passera alors de façon naturelle du plateau au centre-bourg, à travers un paysage urbain renouvelé, végétalisé…

- La place du marché sera bordée de nouveaux équipements publics qui lui permettront de gagner en intensité d'usages et de programmation.

Porte Sud Darnaise

Le projet pour 2030 propose d'agir sur l'image du quartier en procédant à la démolition phasée des tours 36, 38, 40 et 71, qui contribuent fortement à stigmatiser le secteur.

L'aménagement proposé répond aux objectifs opérationnels énumérés ci-dessous :

- Créer un lien pour désenclaver le quartier et relier la Darnaise au boulevard Yves Farge. Ce lien bordé de logements en bande, implique la démolition de maisons individuelles, mais permet de poursuivre l'allée des Jonquilles dans la prolongation de la rue des deux Fermes côté Saint-Fons et ainsi de permettre une plus grande perméabilité du système urbain.

- Définir une nouvelle polarité commerciale en ouvrant le quartier vers le secteur Porte Sud par l'aménagement d'une place publique en entrée sur la parcelle constituée de l'ancien pôle-bus, du foncier libéré par la démolition de la tour 71, face à l'institut Bioforce. Un des objectif est le transfert du centre commercial Darnaise (propriété du bailleur GLH) sur le front de cette nouvelle place en interface avec les flux de véhicule et ouvert vers les salariés des entreprises du secteur Porte Sud. Le centre commercial existant a vocation à être démoli et à laisser place à une extension du parc des Minguettes jusqu'à la ligne de tramway.

- Développer prioritairement un projet économique qualitatif sur les parcelles libérées des tours 42/44/36/38/40, tout en ayant une programmation habitat intermédiaire avec le tissu pavillonnaire et sur le front de la nouvelle place en entrée de quartier.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Retravailler l'avenue du 11 Novembre comme un axe majeur d'accès au territoire.

- Requalifier le cœur de la Darnaise avec une trame viaire repensée, pour permettre ultérieurement une capacité à construire des volumes capables, de l'artisanat, de l'activité sur le secteur des tours paires à démolir,

- Optimiser les qualités paysagères et inscrire le quartier dans la trame verte en créant une extension du parc des Minguettes jusqu'à la station de tramway (cette création de porte, est inscrite dans le projet Anneau des Parcs), après démolition du centre commercial existant. Ce principe explique le choix de ne pas densifier sur le bas de la rue du 08 mai 1945 (proximité du programme de 37 logements sociaux livré en 2000 « résidence les 3 passerelles » du bailleur GLH / architecte Didier Noel Petit).

Le déploiement du projet sera anticipé, construit et accompagné par les habitants dans le cadre du projet social « Demain Darnaise » proposé par le bailleur GLH.

Léo Lagrange

L'isolement du quartier Léo Lagrange par le manque de continuité avec l'ensemble des secteurs nécessite de créer ou requalifier de nouvelles liaisons entre le haut et le bas du plateau. Il s'agit, au-delà du remaillage, de mettre en cohérence et articuler les échelles urbaines pour passer avec aisance du pavillonnaire au collectif, d'installer de nouvelles typologies de logements… Il permettra une meilleure fluidité des circulations et une ouverture sur les secteurs environnants, à la fois sur Vénissy et sur la ZAC Marché Monmousseau Balmes mais aussi sur le vieux Bourg. Cette transformation sera complétée par des interventions fortes sur le patrimoine bâti conservé de GLH et Alliade Habitat.

Plusieurs axes de projet permettent de mener à bien cet objectif :

- Restructurer et prolonger la rue Léo Lagrange, de l'avenue Jean Cagne jusqu'à la rue du Cluzel, passant à travers les Balmes.

- Créer un axe public en continuité de la rue Aristide Briant jusqu'à la rue Paul Langevin, et un barreau qui relie les deux voies nouvelles.
  Ces deux voies nouvelles impliquent un certain nombre de démolitions : reconfiguration complète du groupe scolaire Léo Lagrange, une cage d'escaliers de logements sociaux GLH, une barre Alliade Habitat, un pavillon individuel … Ces nouvelles liaisons permettent de mettre en réseau l'ensemble des espaces (cœurs d'îlots, équipements de quartiers, de repenser globalement la résidentialisation et les accès).

- De nouvelles typologies de logements pourront être ici programmées pour apporter de la diversité aux quartiers et gommer les limites franches entre bas et haut des Balmes.

Pyramide

L'une des premières actions sur le site consiste à ouvrir une nouvelle voie publique entre l'avenue Marcel Cachin et la rue des Martyrs, qui viendrait irriguer l'ensemble du quartier, le désenclaver, et le rapprocherait des équipements et transports structurants de la ville. Les objectifs visés par cette nouvelle voie sont multiples :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Asseoir les rez-de-chaussée des barres et des tours sur un parcellaire plus clair et lisible, afin de mettre en évidence les limites privé-public, de préciser les usages de chaque espace et de faciliter les adressages des résidences.

- Accompagner par des opérations de résidentialisation de proximité la réhabilitation des copropriétés conduites dans le cadre du PIG Performance Énergie.

- Créer un équipement public polyvalent (en direction des jeunes et une bibliothèque), qui viendra s'adresser à la nouvelle voie, de manière à renforcer le dynamisme.

- Engager la réhabilitation des 3 tours Komarov (Alliade Habitat).

B / Les grands principes d'aménagement urbains pour l'opération Anneau des Parcs de niveau intercommunal Vénissieux/Saint-Fons

Le projet d'Anneau des Parcs

Il s'agit de concrétiser la création d'un parc hors les grilles qui se raccroche à l'environnement urbain par la mise en œuvre de liens fonctionnels et programmatiques. Pour proposer une réalité d'usage, le parc devra percoler vers les centralités de Saint Fons, Vénissieux, Feyzin et, plus loin, les Grandes Terres. Cela appelle prioritairement à la mise en œuvre de cheminements piétons et cyclables confortables et continus depuis le cœur du parc jusque dans le tissu urbain.
Du fait de la présence du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) côté vallée du Rhône, l'accent est mis prioritairement sur la valorisation de liens visuels. Il s'agit de magnifier les vues offertes depuis le haut de la balme, en créant un chemin continu sur la ligne de crête et en opérant une stratégie de réouverture des vues depuis le tissu urbain. Cette section s'inscrit dans le parcours des balmes proposé par le plan guide du projet de la Vallée de la Chimie (architecte en chef : OMA – BASE). Ponctuellement, les occupations arborées situées dans les axes des perspectives offertes par les rues perpendiculaires à l'axe Yves Farge seront supprimées.

Un potentiel spatial et surfacique favorable à la création d'un parc à vocation d'agglomération

Le parc, qui se construit par la mise en réseau des espaces publics comme privés, s'étend sur un périmètre de plus de 200 hectares et propose une diversité d'itinéraires offrant aux usagers des contextes et des possibilités d'usages très variés.
À terme, un parc de 140 hectares dont 120 déjà existants :
- 19.3 ha d'espaces requalifiés
- 14.5 km d'allées requalifiées
- une boucle de 4.2 km

Une fois connecté au maillage vert des Grandes terres, le parc atteint une très grande taille (6 km).

Faire exister le parc dans ses limites : les portes d'entrée dans le parc

Pour être défini, le parc doit pouvoir exister dans ses limites. Des portes sont ainsi identifiées et localisées depuis les points d'accès périphériques au parc. Ces portes, qui peuvent prendre la forme de microarchitectures, d'éléments de signalétiques informatives, de mobiliers urbains choisis spécifiquement pour évoquer l'identité du parc, permettent de signifier à l'usager qu'il entre dans le système parc.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Créer des liens à l'échelle intercommunale : les allées du parc

Le plan de composition du parc se fonde sur un réseau d'allées qui:

- concrétisent la dimension intercommunale du parc,
- permettent des pratiques modes actifs continues et sécurisées,
- offrent une diversité de parcours à l'échelle du parc.

Les allées sont aménagées selon deux typologies :

- les cheminements exclusivement dédiés aux modes actifs, appelant à la requalification des maillons existants et à la création des maillons manquants,
- les cheminements s'intégrant sur des voies urbaines en profils de voiries partagées, appelant à une requalification des rues et boulevards existants.

Inscrites dans un maillage continu, lisible et sécurisé, ces allées offrent aux usagers une diversité de parcours et des connexions vers les itinéraires existants, le plateau des Grandes Terres, la vallée du Rhône, etc.

Dans tous les cas, les cheminements et profils des voiries requalifiées intègrent une végétalisation massive et une opportunité de gestion alternative des eaux pluviales dès que cela est possible (largeur du profil disponible). Une réflexion complémentaire peut être engagée sur le schéma de circulation pour vérifier la pertinence et la faisabilité de passer certaines voies à sens unique, ce qui permettrait d'augmenter ponctuellement les capacités d'intervention sur les profils (intégration de noues et de massifs plantés).

Espaces de proximité : des lieux d'usage qui actent l'appartenance des différents quartiers au parc

Certains secteurs, parce qu'ils s'adossent à des polarités d'équipements publics ou commerciaux, parce qu'ils proposent d'ores-et-déjà des lieux d'appropriation par les habitants ou parce qu'ils bénéficient d'une situation stratégique en matière d'accès au parc sont identifiés comme des espaces de proximité à créer ou requalifier dans le cadre du projet.

Ces espaces de proximité se répartissent selon trois grandes typologies :

- espaces de proximité à vocation écologique et pédagogique (sites de l'ancienne école ouverte à Saint-Fons et du chemin des écoliers à Feyzin),
- espaces de proximité à vocation hydraulique et récréative (plateau des Clochettes à Saint-Fons et square Darnaise à Vénissieux),
- espaces de proximité à vocation récréative (stade de la Cressonnière, square des Palabres, parc Basch et place du Tertre à Saint-Fons, squares des Minguettes et maison des fêtes et des familles à Vénissieux et aire de départ de randonnée des Moissons à Feyzin).

En complément de ces espaces de proximité dont la programmation et l'aménagement doivent conforter les perceptions d'une ambiance de parc, quatre places (Thorez, Darnaise, Farge et Pyramides) sont créées et participent à l'animation de l'espace urbain.

L'opération Anneau des parcs soutenue à un taux de 10% par l'ANRU, sera travaillée en fonction des capacités financières mobilisables de chacune des collectivités maitresses d'ouvrage.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

C/ Les grands principes d'aménagement urbains quartier par quartier sur le secteur Clochettes à Saint-Fons

Le projet Clochettes Cœur de Parc à l'horizon 2030

L'isolement du quartier des Clochettes nécessite de créer ou de qualifier de nouvelles liaisons de part et d'autre du boulevard Yves Farge. Ainsi, nous proposons d'inscrire l'action selon plusieurs axes de projet.

- Requalification complète du boulevard Yves Farge depuis les portes Sud jusqu'au carrefour Thorez, de manière à supprimer l'effet de coupure, d'introduire des modes doux et des continuités paysagères.

- Requalification de traversées Est-Ouest liées au projet global de parc habité, qui viendront lier le parc Victor Basch au parc des Minguettes : Corsière-Rochette, rue des 2 fermes – Jonquilles …

- Création d'une place à l'angle Rochette-Yves Farge autour de laquelle se structurera une offre commerciale, qui marquera la porte d'entrée lisible et claire au quartier des Clochettes.

- Restructuration de l'îlot du collège Alain avec création d'une voie nouvelle venant établir une séparation franche avec la copropriété des Clochettes. Une salle de demi-pension vient reconfigurer l'îlot ainsi qu'un gymnase reconstruit et ouvert sur le boulevard Y. Farge.

- Restructuration de la copropriété des Clochettes via la rationalisation des domanialités, la traversée d'une voie publique nouvelle Nord-Sud qui vient désenclaver l'îlot.

- Offre de logements de qualité et diversifiée proposée en peigne le long du boulevard Yves Farge qui permet de faire varier les typologies du quartier, et d'initier sur le boulevard un changement d'image profond du quartier des Clochettes.

- Mise en valeur du parc Victor Basch et de Léon Blum depuis la place des Palabres de façon à marquer de manière plus lisible la porte d'entrée du parc depuis le quartier, et à faire participer l'équipement d'envergure métropolitaine à la vie du quartier en le sortant de son isolement vis-à-vis de la place des Palabres via la démolition partielle de l'ilot des Palabres (34 logements LMH).

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Les engagements relatifs à la reconstitution de l'offre sont décrits dans l'article 4.3 de la convention-cadre relative aux projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon.

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

La convention-cadre de la Métropole de Lyon prévoit les dispositions générales de la diversification de l'offre. Sur le quartier Minguettes Clochettes, la déclinaison de ces éléments est la suivante.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

La diversification résidentielle a été engagée dans le cadre du PNRU 2005/2015, avec une baisse de 4 points du taux de LLS (démolition de 711 LLS et construction de près de 600 logements privés) et la mobilisation des dispositifs suivants :

- 130 primes ANRU à l'accession sociale sécurisée,
- des aides exceptionnelles de la commune ayant varié de 2500 à 9000 € par logements,
- des efforts conséquents de la collectivité sur les charges foncières (aux environs de 200 euros/m²)
- le bénéfice pour les acquéreurs d'aides à l'accession au titre du Plan 3A de la Métropole de Lyon.

La mobilisation de ces moyens a permis de sortir des programmes mis en vente entre 2000 et 2200 € HT par m², ce qui a permis qu'une partie des acquéreurs soit des sortants du parc HLM du plateau des Minguettes (30 à 35%), une autre partie vienne des autres quartiers la ville de Vénissieux (1/3) et 1/3 des acquéreurs venant du reste de la Métropole. Le bénéfice de cette démarche est multiple :

- permettre à des habitants du territoire de poursuivre leur parcours résidentiel sur le site, et donc garder des ménages stabilisants du point de vue social et économique,
- faire facilement accepter ces nouveaux logements privés par la population en place, qui constate qu'elle peut aussi y accéder,
- permettre à des habitants non-vénissians mais qui ont un lien en général à ce territoire (histoire familiale, travail…) de venir ou revenir s'y installer.

Enfin, à noter une stratégie dans la production et la commercialisation qui conduit à ce qu'il n'y ait pas plus de 85 logements neufs en vente en même temps sur le périmètre afin que le rythme de commercialisation reste cohérent au regard des dynamiques de marché.
Concernant le logement locatif intermédiaire, on notera la réalisation de l'ensemble des contreparties AFL programmées, soit approximativement 130 logements loués à des salariés du privé.

Les objectifs en matière de poursuite de la diversification résidentielle au titre du NPNRU pour les Minguettes à Vénissieux sont les suivants :

- passer d'un taux de LLS de 77% à 64% à horizon 2035 (démolition de 847 Logements sociaux et un foyer de 161 chambres et construction de 1026 logements privés neufs sur la ZAC Marché Monmousseau Balmes et aucune construction de logement social sur le périmètre du QPV),
- produire des volumes sur la ZAC Marché Monmousseau Balmes (1026 logements) cohérents au regard des capacités d'absorption du marché, ce qui conduit à répartir ainsi les logements privés aidés (60% soit 616 logements) :
    - 10% en locatif social hors périmètre QPV ;
    - 10% en locatif intermédiaire pour proposer des logements à toutes les étapes des parcours résidentiels des ménages ;
    - 15% en accession sociale sécurisée afin de sécuriser l'achat des ménages les plus modestes (garantie de rachat, de relogement et de revente sous certaines conditions) ;
    - 25% en accession abordable en profitant de la TVA Réduite (+/- 300 € d'économie au m²) auprès d'une clientèle de primo-accédant et avec un plafond de prix de vente.

  Le solde (40% soit 410 logements) sera programmé en accession libre, principalement entre les balmes et le centre-ville de Vénissieux. Les prix s'échelonneraient entre 2.400 et 2.700 €/m² hors stationnement.

  La programmation de la ZAC sera ainsi complémentaire aux autres grands projets avec des niveaux de prix plus bas, ou à même niveau par rapport aux opérations en diffus dans le centre-

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

ville. Le projet se démarquera également par les formes urbaines proposées, grâce à du logement individuel ou intermédiaire (R+1 / R+2).

- réaliser le programme de réhabilitation du parc social (1991 logements) de niveau BBC ou des copropriétés anciennes (niveau thermique BBC Rénovation dans le cadre du PIG Performance Énergétique) pour maîtriser à terme l'évolution des charges locatives et réduire le coût énergétique,

- optimiser les potentiels fonciers que les opérations de désenclavement et de structuration des quartiers, vont produire pour doper la construction de logements privés.

Les objectifs en matière de poursuite de la diversification résidentielle au titre du NPNRU pour les Clochettes sont les suivants :

- faire évoluer le taux de logements sociaux de 43 à 36 % (- 7 points) sur le QPV,
- développer une nouvelle offre de logement d'accession à la propriété le long du boulevard Yves Farge, le PPRT empêchant toute densification sur les franges ouest du plateau,
- conforter le parc privé existant sur le site et améliorer le cadre de vie et la gestion du site par une clarification des espaces privés résidentiels et publics,
- encourager à l'échelle de la commune de Saint-Fons des parcours résidentiels du parc social vers l'accession à la propriété.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions quartiers en matière de droits de réservation :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site).
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification et des contreparties foncières (pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement est réalisée dans la convention-cadre lors des revues de projets).

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 17 760 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- et à 318 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 18,15% du nombre de logements locatifs sociaux dont la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :

  - 223 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV,
  - 95 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieurs à 45000 € par logement.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.
Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH et la Convention intercommunale d'attributions (CIA), telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH intégrant les enjeux et leviers du projet métropolitain de renouvellement urbain ont été approuvés par le Conseil de la Métropole du 18 mars 2019. Ils font l'objet d'une présentation et d'engagements dans la convention cadre de la Métropole de Lyon.

À l'échelle de la Métropole

Les objectifs d'attribution repris dans la CIA sont chiffrés par bailleur et sur l'ensemble du territoire. Ainsi, chaque bailleur est tenu de respecter les engagements suivants :

- En dehors des QPV : 25% d'attributions issus du renouvellement urbain, cumulatif avec les ménages du 1er quartile de ressources et les ménages relogés dans le cadre d'une opération de copropriété en difficulté. Le périmètre d'attribution pour ces publics concerne aussi les ex-ZUS. Il s'agira également d'être attentif à ne pas fragiliser des secteurs non inclus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, et présentant des signes de fragilité, notamment les ensembles de logements sociaux situés à proximité géographique des QPV ou encore les quartiers de veille active,
- Dans les QPV : 75% d'attributions aux ménages des trois quartiles de ressources les plus élevés, avec une veille sur le deuxième quartile de ressources,

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

– Sur l'ensemble du territoire : 25% d'attributions aux publics prioritaires issus de l'Accord collectif intercommunal d'attribution, et une attention particulière pour les demandeurs de mutation, les personnes en situation de handicap, les « suppléants ».

En matière de relogement, la charte de relogement mise à jour par les partenaires locaux et annexée à la convention-cadre fixe le cadre général de mise en œuvre des opérations. Elle place le locataire au cœur des opérations de relogement.

Sur le QPV de Minguettes-Clochettes

La déclinaison locale des orientations et objectifs est assurée par la Métropole de Lyon en lien avec les Villes de Vénissieux et Saint-Fons avec l'appui des équipes projet politique de la ville. Ce travail mobilise l'ensemble du partenariat local du diagnostic, à la définition des orientations et au suivi des objectifs. Ce travail s'inscrit dans la stratégie globale de diversification de l'offre habitat et de mixité sociale mise en œuvre dans le projet de renouvellement urbain du quartier Minguettes/Clochettes. Pour mémoire, les chiffres clés du contexte et de la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivants sur l'ensemble du QPV :

Cinq secteurs sont concernés par des opérations de démolitions dans le cadre du projet NPNRU:

- Léo Lagrange : deux résidences concernées, 62 logements - Alliade Habitat et 14 logements – GLH,
- Monmousseau : dans le cadre de la ZAC Marché-Monmousseau-Balmes, 173 logements – Alliade Habitat, 284 logements – ICF – dont 197 sont en cours de relogements dans le cadre du protocole de préfiguration, et un foyer logements de 161 chambres – ADOMA,
- Pyramide : 30 logements – SACOVIV,
- Darnaise : 289 logements – GLH,
- Clochettes : Résidence Palabres - 34 logements – LMH.

Soit sur Vénissieux 852 logements sociaux démolis et un foyer de 161 chambres sur un total de 8 100 LLS sur les Minguettes,
Soit sur Saint-Fons 34 logements sociaux démolis sur un total de 306 LLS sur les Clochettes.

Article 6.1 La stratégie d'attribution à l'échelle du quartier

Un état des lieux permettant d'identifier comment se situe le quartier par rapport aux objectifs métropolitains

Il s'agit de partager une vue d'ensemble à travers un état des lieux qui peut faire état, en fonction des besoins sur le quartier, de l'offre, de son occupation et de ses dynamiques afin d'identifier les marges de manœuvre de rééquilibrage.

État des lieux du parc social sur le QPV

La déclinaison locale des orientations et objectifs est assurée par la Métropole de Lyon en lien avec les Villes de Saint-Fons et Vénissieux avec l'appui des équipes projet politique de la ville. Ce travail mobilise l'ensemble du partenariat local du diagnostic, à la définition des orientations et au suivi des objectifs.

Ce travail s'inscrit dans la stratégie globale de diversification de l'offre habitat et de mixité sociale mise en œuvre dans le projet de renouvellement urbain du quartier Minguettes Clochettes.

Au sein du périmètre en QPV Minguettes-Clochettes, le quartier renouvellement urbain comprend plus de 8800 logements, dont 6297 logements locatifs sociaux. Le périmètre du NPNRU comprend les deux secteurs :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- le secteur Clochettes, sur lequel l'enjeu est de remettre à niveau le parc privé social de fait existant et de construire de nouveaux logements privés en locatif et à l'accession pour favoriser les parcours résidentiels,
- le secteur Minguettes, qui reçoit l'essentiel des opérations de démolition, où une diversification de produits logements engagée doit être poursuivie et renforcée.

En 2018, 196 attributions ont été réalisées dans le QPV de Minguettes Clochettes, dont 72 % à des ménages relevant des 2, 3 et 4èmes quartiles.

Le contexte actuel sur le secteur en renouvellement urbain se caractérise par une très forte tension (taux de vacance de 2,8%) et un taux de rotation très faible (8% contre 12% à l'échelle Métropole de Lyon au 01/01/2016), et une composition des ménages de 2.9 personnes/ménages,

Le contexte de l'occupation sociale reste fragile à Minguettes Clochettes, le taux de ménages en dessous des plafonds PLAI est de près de 82%.

Le projet de renouvellement urbain comprend la démolition de 1047 logements locatifs sociaux, soit 16,6 % du parc locatif social dans le périmètre de la convention de renouvellement urbain et la reconstruction d'environ 1026 logements neufs diversifiés, dont 20% environ de logements en contrepartie à Action logement.

Compte tenu de ce contexte, chacun des principaux bailleurs sociaux a pris les engagements suivants en matière d'attribution :

- **GrandLyon Habitat**

Les objectifs portés par GrandLyon Habitat dans le cadre des opérations de renouvellement urbain des résidences Darnaise et Léo Lagrange à Vénissieux visent à favoriser la mobilité résidentielle des ménages, promouvoir l'arrivée de nouveaux habitants sur le quartier et développer la mixité sociale à travers différents dispositifs :
Ainsi, sur les quartiers de Léo Lagrange et de la Darnaise, il a été constaté :

- des taux de rotation pour ces 2 résidences relativement élevés par rapport au reste du quartier : près de 11 % à la Darnaise et 10 % à Léo Lagrange en 2016 contre 8 % à l'échelle du quartier.
- La présence d'une population vieillissante sur la résidence Léo Lagrange qui reste attachée à son quartier. De ce fait, de nombreux grands logements sont sous-occupés.
- Sur la résidence de la Darnaise, on note une population plus jeune, composée de davantage de familles avec enfants.
- Un public fragile économiquement avec plus de 80 % des ménages sous plafonds PLAI (enquête OPS 2016) pour les 2 résidences et à peine 40 % des ménages en situation d'emploi.
- La présence de nombreuses difficultés sur la résidence : occupation abusive des halls d'entrée, des parties communes et des garages souterrains, trafics divers sur le quartier
  Ainsi, Grand Lyon Habitat a acté sur ces 2 résidences de :
- Favoriser l'arrivée de jeunes ménages avec ou sans enfant, en laissant la possibilité d'attribuer à des couples sans enfant un T3 en particulier sur le quartier de la Darnaise qui comprend beaucoup de familles nombreuses.
- Privilégier l'arrivée de ménages avec des ressources issues de l'activité

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Favoriser le parcours résidentiel : une attention particulière est portée sur les demandes de mutation et les décohabitations des habitants du quartier : c'est un objectif important pour faire évoluer le peuplement.

Par ailleurs, GrandLyon Habitat cherche sur ces résidences à diminuer le nombre de ménages du 1er quartile, ce qui répond aux objectifs partenariaux de la Convention Intercommunales d'Attribution travaillée à l'échelle de la Métropole.

Faire venir ou maintenir des ménages en situation d'emploi et dépassant les plafonds PLAI est difficile quand il ne s'agit pas de produits récents ou de secteurs attractifs. Cependant la mise en place de ces politiques spécifiques permet d'éviter le creusement des écarts entre les nouveaux entrants de ces quartiers prioritaires et les autres quartiers. Le déploiement d'un projet de renouvellement urbain ambitieux participera nécessairement à l'évolution du peuplement de ce secteur.

Ainsi, la stratégie d'attribution de GrandLyon Habitat participe dans la durée à la transformation du quartier et à l'amélioration de l'attractivité et de la qualité de vie au sein des résidences Darnaise et Léo Lagrange. C'est un levier parmi d'autres mais une période plus longue est nécessaire pour en mesurer les résultats.

- **Alliade Habitat**

Afin de développer une stratégie de peuplement adaptée et définir des objectifs précis, Alliade Habitat établira au préalable un diagnostic détaillé de l'occupation du parc social et du profil des nouveaux arrivants ainsi qu'une analyse du marché local de l'habitat qui aidera à déterminer les marges de manœuvre possibles.

Cette analyse se focalisera sur les principaux quartiers bénéficiant des concours financiers de l'ANRU à savoir Édouard Herriot, Léo Lagrange, Gabriel Fauré et Komarov.

Une analyse du peuplement des familles en place et des nouveaux entrants doit permettre d'obtenir une image précise de l'état d'occupation des immeubles et leurs évolutions.
Les indicateurs socio-économiques qui concernent les familles seront complétés par des indicateurs de gestion comme la vacance, la rotation, la mobilité, les loyers...
Les analyses statistiques qui s'en suivront, devront être confrontées à l'appréciation des acteurs de terrains.
Cette analyse sera produite annuellement et permettra un suivi du peuplement et des attributions à l'échelle du territoire concerné.

Une réflexion partagée devra ensuite se construire avec les acteurs locaux afin de mettre en cohérence les objectifs de peuplement, la situation du marché et la demande de logement social du territoire.

À partir de ce travail préalable, des outils seront mis en place afin :

- d'être vigilants sur les attributions,
- de permettre une plus forte mobilité (mutation et relogement),
- d'améliorer la mise en jeu des réservataires,
- d'améliorer l'attractivité du bâti et du cadre de vie des résidences.

Un plan d'actions spécifiques sera élaboré en fonction des particularités du diagnostic et des objectifs qui auront été fixés.

Ce plan d'action pourra s'appuyer sur les actions suivantes :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- La création de fiches peuplement par immeuble permettant de rendre plus lisible et plus efficace le processus d'attribution pour les Commissions d'Attribution de Logement,
- la mise en œuvre d'une meilleure utilisation des contingents réservataires avec le déploiement du nombre de réservataires suite à la réhabilitation,
- le lancement d'une démarche communicante en lien avec le travail de marketing territorial en créant notamment des documents de présentation des résidences après réhabilitation,
- des actions fortes comme des visite de logements « Témoin suite réhabilitation » pour les partenaires et réservataires prescripteurs de candidats à un logement.

Les objectifs d'attribution recherchés pour promouvoir la mixité et les leviers mobilisés

Les contenus sont à affiner avec les bailleurs, en lien avec ce qui aura été observé dans le diagnostic et en lien avec leurs politiques. Il faut cependant à minima retrouver les grands objectifs tels que définis dans la CIA et repris ci-dessous.

→ Contribuer aux attributions hors QPV en facilitant les mutations hors QPV

Pour les personnes ne souhaitant pas rester sur le quartier, il s'agit de travailler à leur mutation ou leur relogement en dehors du QPV (mais aussi en dehors du QVA et ex-ZUS). Afin de contribuer aux objectifs inscrits dans la CIA, les ménages issus des 1er et 2ème quartiles seront particulièrement ciblés, ainsi que les copropriétés en difficulté.

→ Contribuer aux attributions aux 3 quartiles de ressources les plus élevés dans le QPV

- Sur le quartier, définir si l'objectif est au-delà des objectifs CIA :

→ 75% d'attributions aux 2e, 3e et 4e quartiles : possibilité d'augmenter ce taux pour encore diminuer la part des 1er quartiles sur le quartier ;

→ Possibilité de chiffrer un objectif d'attribution aux ménages issus du 2e quartile ou d'aller plus loin dans des objectifs liés aux ressources.

- La mobilisation des contreparties de droit de réservation Action Logement Services (cf. annexe B2) permettra de cibler les ménages qui travaillent et disposent de ressources plus stables.

+ Possibilité de définir des « étapes intermédiaires »

→ Contribuer plus largement aux autres objectifs fixés dans le document cadre

- La poursuite des engagements des bailleurs autour des objectifs d'attributions aux publics prioritaires permettra de contribuer à la réalisation des objectifs globaux ;
- Le travail autour des typologies proposées peut permettre de varier les profils de ménages ;
- Une offre de logements adaptés/accessibles permettra la prise en compte des publics vieillissants et en situation de handicap.

→ Objectifs et leviers propres à la politique du bailleur

Exemples :

- Offrir des parcours résidentiels ascendants et travailler sur les notions de « logement de qualité » (Si certains sites pourront offrir des capacités de construction neuves à bas loyer, d'autres valoriserons des réhabilitations qualitatives, le rapprochement domicile-travail ou de réseaux sociaux importants au quotidien…)

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion : identification des situations qui nécessitent un accompagnement social, une adaptation de l'offre
- Attirer des salariés, des étudiants (projets de colocation ?), des familles, travailler sur les sous occupation des personnes âgées, sur l'accueil d'un public en situation de handicap etc…

Enfin, de manière générale sur l'ensemble du territoire, et pour les ménages les plus autonomes, un dispositif expérimental de location active leur permet d'accéder et de postuler à certaines offres réservées aux demandeurs de mutation :

→ Les informations se retrouvent sur www.logementsocial69.fr
→ Les offres sont mises en ligne sur www.bienveo.fr

Ces informations sont également diffusées au sein du Service d'accueil et d'information du demandeur en cours de formalisation dans le cadre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Une stratégie d'attribution fondée sur le partenariat local

Le projet du quartier s'inscrit dans des réflexions d'équilibre territorial à l'échelle métropolitaine. Les temps de travail collectif et les différentes instances sont mobilisés pour réfléchir, mettre en œuvre et évaluer les stratégies d'attribution :

- Les objectifs d'attribution à l'échelle du territoire métropolitain ont été définis en amont par la Conférence intercommunale du logement ;

- Le GTPU (ou autre selon instances de travail local sur le PRU) permet de croiser les impératifs du document cadre et de la CIA, les spécificités du quartier et la politique des bailleurs sociaux ;

- Cette stratégie peut être présentée lors de l'Assemblée générale de l'ILHA (Instance locale de l'habitat et des attributions) qui réunit la Métropole, la Ville, l'État, les bailleurs sociaux et les partenaires présents sur le territoire. L'Assemblée générale est un temps annuel d'observation à l'échelle de la commune qui permettra de suivre l'atteinte des objectifs d'attribution fixés dans les documents cadres à l'échelle de la commune, et d'évaluer la contribution de l'opération de relogement sur le quartier à l'atteinte de ces objectifs métropolitains.

- Cette stratégie est validée et suivie par le Comité de pilotage NPNRU de la présente convention quartier.

Le suivi des attributions

Annuellement, les attributions issues du renouvellement urbain devront faire l'objet d'une analyse par quartier pour voir si les objectifs ont été atteints et expliquer les écarts le cas échéant. Il s'agira notamment d'identifier :

- la part de relogement hors site issue des opérations de relogement en cours ;
- la part des attributions aux trois quartiles de ressources les plus élevés dans le QPV ;
- d'autres indicateurs qui montrent que l'opération de renouvellement urbain a contribué à plus de mixité.

Ce bilan sera travaillé en GTPU. Il sera présenté au Comité de pilotage de la présente convention quartier et pourra être présenté en Assemblée générale de l'ILHA. Les bilans des différents quartiers feront l'objet d'une analyse consolidée à l'échelle métropolitaine, qui sera partagée entre le COPIL NPNRU et la Commission de coordination, en charge du suivi des objectifs globaux de la CIA.

Article 6.2 La stratégie de relogement

Une stratégie de relogement qui s'appuie sur la Charte de relogement

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

L'application de la charte intercommunale du relogement sera assurée par les équipes relogement de chacun des bailleurs concernés par le relogement : ICF, SACOVIV, GLH, ALLIADE, LMH avec le concours du partenariat Inter bailleurs, inter réservataires qui permet de répondre au plus proche des attentes et des besoins des ménages concernés.

La gouvernance de chaque opération de relogement s'articule autour de 4 instances.

- Un Comité de pilotage, réunit l'ensemble des partenaires de l'opération. Il valide le déroulement des relogements et facilite la mobilisation de l'inter-bailleurs et de l'inter réservataires. Il permet également de traiter les points de difficultés qui n'auraient pas été résolus au niveau plus opérationnel. Il a pour objet d'assurer le pilotage global. Il se réunit une fois par an à minima.
- Un groupe technique des relogements, animé par le bailleur ou l'équipe projet, se réunit tous les mois pour suivre l'avancement des relogements, présenter les situations individuelles des ménages relogés et donner un avis sur les situations les plus fragiles identifiées en amont. L'État et l'équipe projet sont invités à ce groupe de travail et vérifient le respect des objectifs définis par la charte.
- Un groupe de suivi social qui aborde les situations de fragilité, animé par le conseiller social du bailleur réunissant les acteurs sociaux locaux : Centre Communal d'Action Sociale, Maison de la Métropole (travailleurs sociaux déconcentrés sur le territoire), Centre Médico Psychologique, et la Caisse d'Allocation Familiale. Il se réunit tous les deux mois environ.
- Un Comité inter-bailleurs et inter-réservataires le cas échéant
- Chacun des bailleurs précisera les modalités d'organisation du relogement dans le cadre du Dossier d'Intention de Démolir.

Les engagements des partenaires locaux en matière de relogement concernent les ménages suivants :

- Les titulaires, signataires, du bail, présents lors du diagnostic social relogement, y compris les demandes de séparation et y compris en cours d'opération,
- Les décohabitants : personnes liées aux signataires de bail, présentes lors du diagnostic social relogement, dont le logement est la résidence principale et qui souhaitent accéder à un logement autonome (sous réserve du respect des critères d'attribution du logement social), y compris en cours d'opération,
- Les personnes hébergées justifiant d'une domiciliation d'au moins une année dans le logement, présentes lors du diagnostic social relogement.

Les équipes relogement accompagnent chaque ménage pour la prise en charge des différentes démarches administratives (changement d'adresse, nouveau dossier APL, etc…), des fermetures et ouvertures de compteurs et les abonnements (Énergie, eau et téléphonie), et des branchements et installations de divers équipements (cuisinières…).

Le cas échéant, une aide spécifique peut être mise en place pour la réalisation de menus travaux pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite et/ou isolées (pose ampoules, accrochage lustres…) dans le cadre du marché de déménagement et sur la base d'un forfait confort.

En parallèle, les équipes relogement ou les partenaires sociaux prennent en charge l'accompagnement nécessaire à l'appropriation du nouvel espace de vie et peuvent proposer un Accompagnement Social Lié au Logement.

Pour chaque opération de relogement, un suivi post relogement est prévu pour chacune des familles relogées. Au fur et à mesure des relogements, et environ 6 mois après, une mission spécifique sera confiée à un cabinet externe pour réaliser des entretiens (enquêtes de satisfaction) en vue de la mise en place d'un suivi post relogement si nécessaire. Cette visite permet surtout de vérifier, avec la famille, la

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

pérennité du relogement et leur l'intégration dans leur nouvel environnement (nouveau quartier, nouvelle résidence et nouveau logement).

À l'issue de cette mission, les éventuelles familles identifiées en difficulté avec leur environnement bénéficieront d'un accompagnement social renforcé pouvant déboucher, dans les cas les plus problématiques, sur un nouveau relogement qui sera validé avec les partenaires lors d'un groupe technique relogement.

Le suivi du relogement

RIME est l'outil qui permet d'assurer le suivi des relogements, de produire des statistiques et partager les résultats. Il doit permettre de fournir un bilan pour vérifier les engagements pris. Le suivi du relogement se fait au fur et à la fin de l'opération de relogement. Ce bilan peut permettre d'alimenter l'analyse relative aux attributions travaillée dans le cadre du GTPU.

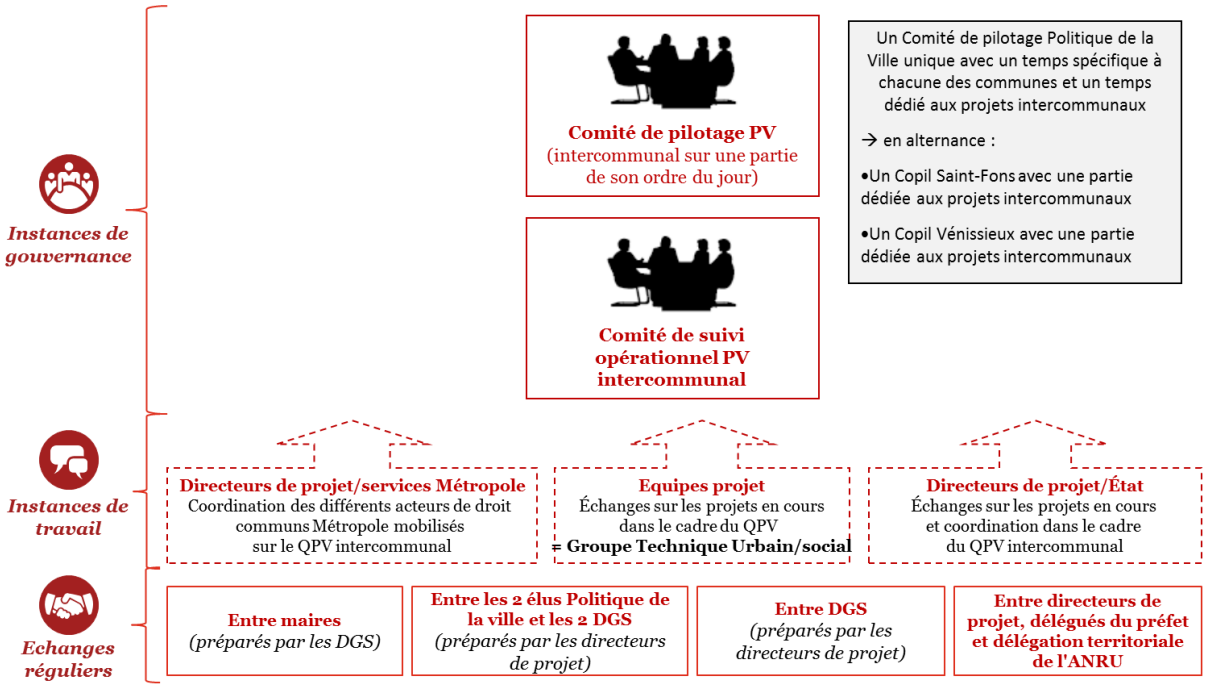
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

Le partage des responsabilités entre la Métropole de Lyon et la (les) commune(s) concernée(s) est organisé de la façon suivante. La convention-cadre de la Métropole de Lyon définit les modalités de pilotage à l'échelle de l'ensemble des quartiers en renouvellement urbain visés au titre I de ladite convention-cadre.

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :

À l'issue des conclusions de l'AMO Gouvernance (financée dans le cadre du protocole NPNRU), le comité de pilotage partenarial a validé le 23 novembre 2016 les modalités de pilotage suivantes :



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Pour son volet intercommunal (Clochettes – Minguettes), le pilotage du renouvellement urbain est assuré au travers d'un comité de pilotage Saint-Fons / Vénissieux.
Il est préparé par un comité de suivi opérationnel intercommunal qui réunit autour de la Métropole et de l'État, les deux communes ainsi que les partenaires. Une fois sur deux ce Comité de suivi mobilise l'exécutif de chacune des collectivités (Métropole, Ville de Saint-Fons, Ville de Vénissieux).

À Saint-Fons comme à Vénissieux, la mise en œuvre du projet de territoire intégré défini dans la convention locale du contrat de ville métropolitain est suivie dans le cadre du comité de pilotage stratégique politique de la ville. Ce comité de pilotage aborde l'ensemble des piliers constitutifs de la politique de la ville : cohésion sociale, développement économique - emploi insertion et renouvellement - cadre de vie - tranquillité publique. Cette instance porte un regard sur la transversalité du projet, définit les chantiers prioritaires pour la mobilisation du droit commun.

En tant que de besoin, des comités de pilotage spécifiques au NPNRU sont organisés pour le quartier des Clochettes ou des Minguettes, le cas échéant, de manière intercommunale sur le quartier Minguettes Clochettes. Ces instances vérifient le respect des ambitions définies dans le NPNRU, fixent les orientations visant à cadrer le déploiement du projet, veillent à la bonne articulation temporelle et physique des maîtrises d'ouvrages. Des temps intermédiaires peuvent être organisés entre le Maire et le Vice-Président de la Métropole en charge du renouvellement urbain, pour assurer un portage convergent par la Métropole, porteur de projet, et la Ville, porteur de projet associé.

En amont des comités de pilotage, les équipes projet organisent de façon régulière, des groupes techniques urbains (GTU) qui réunissent les différents maîtres d'ouvrage et partenaires (Métropole, Ville, État : Chargé de Mission Territorial ANRU, DDT et Délégué du Préfet, bailleurs concernés, Action Logement Services, ANAH, banque des Territoires CDC…).

Les groupes territoriaux assurent l'articulation des différents piliers de la convention locale à partir d'une approche plus opérationnelle en proximité avec les habitants. Il s'agit là de mobiliser un partenariat pour partager la perception de l'évolution de chaque quartier et mettre en place, accompagner des dynamiques de projet.

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la Métropole de Lyon conduit le pilotage opérationnel du projet.

La convention-cadre relative aux projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon présente les modalités déployées à l'échelle intercommunale. Elle prévoit et suit l'exécution financière des forfaits alloués par l'ANRU pour le co-financement des équipes projets.

Sur le projet Minguettes-Clochettes, les modalités sont les suivantes.

La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur chaque site par une équipe projet Politique de la ville dédiée. Elle a pour mission l'accompagnement à la définition du contrat de ville, sa mise en œuvre et la coordination des politiques publiques sur les quartiers afin de répondre aux besoins des habitants des quartiers.
Cette unité dans la conduite du projet est fondamentale pour maintenir la notion d'un projet intégré de territoire et d'une complémentarité permanente entre les trois dimensions de la politique de la ville. Le dimensionnement de l'équipe projet de chaque site dépend de l'ampleur du projet de territoire. Sur ces bases, un cofinancement en trois tiers et un co-mandatement de ces équipes sont définis en commun entre l'État, la Métropole et les Communes.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

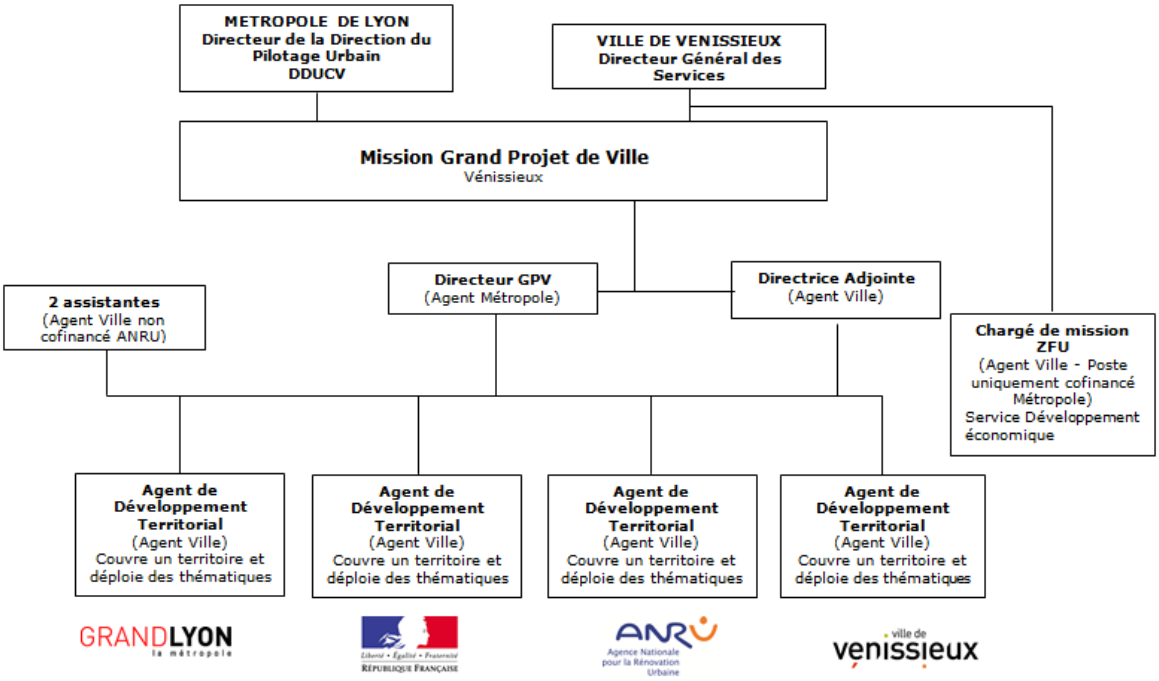
L'équipe de la Mission Grand Projet de Ville de Vénissieux

Le directeur de projet de la Mission GPV Vénissieux est employé par la Métropole de Lyon. Les autres agents (1 directrice adjointe, 4 agents de développement territorial et 2 assistantes secrétaires) sont employés par la Ville de Vénissieux et rattachés hiérarchiquement au directeur de projet, qui est aussi directeur du service Contrat Ville – Insertion – Formation de la Ville de Vénissieux). Une partie des postes de l'équipe projet (6) est cofinancée par la Métropole, l'ANRU et l'Etat.

L'équipe projet de la Mission GPV de Vénissieux est donc mandatée par l'État, la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux pour intervenir sur l'ensemble des quartiers prioritaires politique de la ville pour Vénissieux (Quartiers des Minguettes – Quartier Duclos-Barel – Résidence Acacias rattachée au QPV lyonnais Lyon 8 Langlet-Santy). Seul le QPV Minguettes est en renouvellement urbain.

L'équipe projet de la mission GPV Vénissieux est rattachée à la Direction du Pilotage Urbain au sein des services métropolitains et à la Direction Générale au sein de la Ville de Vénissieux. L'équipe est installée dans une Maison du projet au cœur des quartiers du Plateau des Minguettes.

La Mission Grand Projet de Ville de Vénissieux



Organisation de l'équipe Grand Projet de Ville – avril 2019

L'équipe projet Politique de la Ville de Saint-Fons

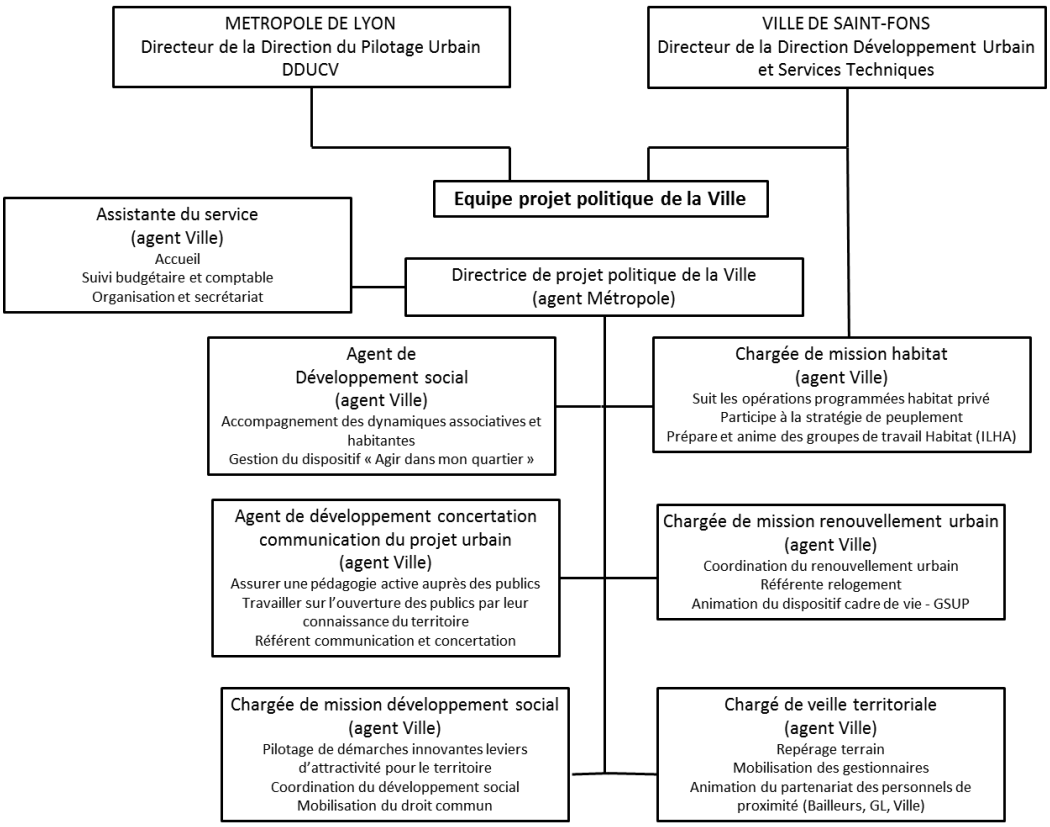
Le directeur de projet de Saint-Fons est employé par la Métropole de Lyon. Les autres agents (chargés de missions, agents de développement, correspondants de proximité, assistante secrétaire) sont employés par la Ville de Saint-Fons et rattachés hiérarchiquement au directeur de projet. Une partie des postes de l'équipe projet est cofinancée par la Métropole et l'Etat.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

L'équipe projet politique de la ville de Saint-Fons est donc mandatée par l'État, la Métropole de Lyon et la Ville de Saint-Fons pour intervenir sur l'ensemble des quartiers prioritaires politique de la ville pour Saint-Fons (Arsenal - Carnot Parmentier et Clochettes sur le territoire intercommunal Clochettes - Minguettes). Le Centre, Clochettes Sud sont inscrits en quartier de veille active. À ce titre, une observation et veille y est assurée par l'équipe projet en lien avec les services municipaux ou métropolitains. Les deux territoires prioritaires sont en renouvellement urbain.

L'équipe projet de Saint-Fons est rattachée à la Direction du Pilotage Urbain au sein des services métropolitains et à la Direction du Développement Urbain et des Services Techniques au sein des services municipaux.

Organigramme et missions de l'équipe projet de Saint-Fons



Outils ou méthodes prévus pour garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de la mise en œuvre :

- Mise en place d'une AMO urbaine par la Métropole commune aux territoires QPV de Vénissieux et Saint-Fons avec un architecte-urbaniste en chef, qui doit notamment au travers de ses missions participer par ses conseils à assurer la cohérence des partis-pris urbains et architecturaux et la qualité des projets, veiller au traitement d'ensemble et produire des prescriptions générales portant notamment sur les espaces extérieurs tant publics que privés : prescriptions architecturales et urbaines,
- Mise en place d'une AMO d'appui au pilotage du projet urbain commune aux territoires QPV de Vénissieux et Saint-Fons : il s'agit de confier une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine visant à planifier et aider à la mise en œuvre opérationnelle de la convention de site

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Partenariat renforcé avec les directions de droit commun de la Métropole et des villes particulièrement sur les champs du projet de développement économique, de l'Éducation, d'action habitat et d'aménagement,
- Appui à l'analyse et au montage des projets, selon les besoins, soit par le recours à des prestations extérieures (AMO marketing territorial), soit par la mobilisation de moyens de droit commun existant (Partenariat Métropole-Agence d'Urbanisme de Lyon…)

Moyens nécessaires à la conduite opérationnelle du projet :

- ZAC, et selon la charge des services opérationnels de la Métropole, régie directe ou recours à la concession,
- Services de droit commun villes ou métropole pour les opérations individualisées
- Études détaillées dans la famille ingénierie de la convention correspondant à des besoins ou objectifs spécifiques.

Moyens dédiés au projet de gestion, aux mesures d'insertion et au relogement :

- Ces 3 dimensions sont pilotées par les équipes projet qui sont garantes de leur inclusion dans le processus de production du renouvellement urbain.

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Le porteur de projet, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de coconstruction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain. Il s'engage ainsi notamment à mettre en œuvre les actions suivantes :

Un Contrat de ville vénissian co-construit
Le Contrat de Ville porte des ambitions sociales et urbaines fortes pour les quartiers prioritaires de la ville et leurs habitants. Son élaboration s'est nourrie d'échanges et de regards croisés entre les différents protagonistes de la Politique de la Ville, et notamment :

- De l'expertise des acteurs locaux, mobilisés au quotidien aux côtés des habitants.
  Leur connaissance fine des publics et de leurs besoins, ainsi que leur approche sensible du territoire ont permis de définir et d'affiner les orientations du projet intégré.
- D'une démarche participative de prospective territoriale menée avec une quinzaine d'habitants et élus en 2010-2011. Les conclusions de ce travail ont permis non seulement de nourrir le diagnostic socio-urbain des quartiers du Plateau des Minguettes, mais aussi de préciser les enjeux et les attentes des habitants quant à l'évolution de la ville, à terme.
- Des contributions du Conseil Citoyen qui, après un important travail d'appropriation du Contrat de Ville 2015-2020, a particulièrement apporté à la convention GSUP via l'organisation d'ateliers participatifs.

Un Contrat de ville sainfoniard co-construit
La convention locale d'application a été élaborée à partir d'une méthode créative et s'appuyant sur le collectif pour identifier et prioriser les besoins, les forces, les enjeux. L'équipe projet politique de la ville a pu mobiliser les forces vives du territoire (tissu associatif et habitants) ainsi qu'un partenariat institutionnel élargi par rapport au partenariat traditionnel de la politique de la ville : Chambres consulaires, Pôle Emploi, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie notamment.
Sur la base d'un travail ayant mobilisé les ressources statistiques mises à disposition par les partenaires institutionnels, le temps du diagnostic a permis une mobilisation de 21 structures.

La mobilisation des habitants des quartiers prioritaires a pu se faire en s'appuyant sur l'Institut Bioforce venu travailler en appui à l'équipe projet. Trois étudiants ont interrogé 100 habitants (enquête menée dans

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

l'espace public et en porte-à-porte) et quatre ateliers participatifs habitants ont été organisés aux Clochettes, à l'Arsenal et Carnot Parmentier. Les habitants ont ainsi pu s'exprimer sur les orientations stratégiques, les enjeux du territoire et les pistes d'amélioration, sur leurs modalités de participation à la vie de leur quartier et sur les thématiques d'action de la politique de la ville.

L'identification des orientations stratégiques a suivi le même principe de co-construction. La réflexion a ainsi porté à la fois sur l'approche par quartier et sur l'approche intercommunale Saint-Fons Vénissieux. Des groupes thématiques ont ensuite permis d'approfondir les réflexions et identifier les leviers d'agglomération pour Saint-Fons. Au final, 94 partenaires différents ont participé à cet élan de prospective pour les quartiers prioritaires de la Ville. Un temps d'échange autour de ces lignes fortes et leur approbation validée en Comité de pilotage du contrat de ville en février 2015.

En mai 2015, 9 réunions « thématiques » ont été organisées avec les services municipaux concernés, à partir des orientations stratégiques validées précédemment, afin de déterminer les objectifs opérationnels et les actions structurantes.

C'est le travail issu de cette mobilisation collective qui a permis la finalisation de la convention locale.

La concertation préalable au projet de renouvellement urbain

Conformément au cadre règlementaire issu de la loi du 21 février 2014 et en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le projet de renouvellement urbain Minguettes-Clochettes a fait l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de son élaboration (3 ans). La Métropole, en qualité de porteur du projet NPNRU à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, a mis en œuvre la concertation règlementaire de chaque site.

Modalités de concertation pour le QPV Vénissieux Minguettes / Saint-Fons Clochettes :

- Dossier d'information mis à disposition du public. Les habitants ont été informés via un avis administratif affiché dans chaque mairie et dans les locaux de la Métropole, et publié le 20 septembre 2016 dans le journal local en amont de la date d'ouverture de la concertation.
- Réunions publiques de lancement : annoncée par voie de presse dans le journal local, une réunion publique s'est tenue le 22 novembre 2016, à l'Hôtel de Ville de Vénissieux, sous la présidence du Maire et du Vice-Président à la Métropole.
  La Ville de Saint-Fons a organisé une réunion publique de lancement qui s'est tenue le 4 avril 2017, au centre de formation du Grand Lyon aux Clochettes, sous la présidence du Maire et du Vice-Président de la Métropole.
- Accueil à la Maison du Projet : dans le cadre des modalités d'ouverture et d'accueil de la Maison du Projet, les agents de la Mission Grand Projet de Ville de Vénissieux ont informé les visiteurs des grands axes du projet urbain, autour de la maquette numérique 3D présentant des vues du territoire à horizon 2040.
- Accueil sur rdv par l'équipe projet Saint-Fons : une explicitation du projet urbain est proposée et exposée aux habitants qui en font la demande.

Cette démarche a été complétée par l'organisation d'ateliers avec des habitants et des membres du Conseil Citoyen de Vénissieux, autour d'opérations précises. Un temps d'échanges « Équipe projet à vos côtés » a été organisé en 2017 avec le Conseil citoyen de Saint-Fons.

Bilan intermédiaire de la concertation règlementaire Vénissieux (relevé des registres à 10/2019) :

À Vénissieux :

> 90 personnes présentes sur les temps de réunions publiques

> 5 ateliers organisés auprès d'environ 50 personnes au total sur les temps d'ateliers

> 13 contributions écrites dont une classe d'élèves de CM2

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

À Saint-Fons :
>50 habitants au total présents lors des réunions publiques
>13 ateliers organisés auprès de 148 personnes (dont 2 assemblées générales).

VENISSIEUX

Le Conseil Citoyen et les Conseils de Quartier de Vénissieux
Le Conseil Citoyen de Vénissieux est composé d'un collège habitants (tirés au sort parmi une liste d'habitants volontaires) et d'un collège acteurs locaux (associations, bailleurs sociaux, acteurs économiques).
Lors de sa première phase de développement (2016-2018), le Conseil Citoyen a créé une Université Populaire Citoyenne laquelle a permis l'organisation de temps forts avec d'autres publics, autour de différents thèmes du Contrat de Ville : logement, culture, éducation, renouvellement urbain.
Une interface de travail Conseil Citoyen / Ville / État a été mise en place de façon à assurer une relation directe et des échanges courants entre les acteurs. Les séances de travail du Conseil Citoyen se poursuivront tout au long du projet.

Les Conseils de Quartier figurent également parmi les instances locales de démocratie participative et de débat public sur l'amélioration du cadre de vie et le développement social des quartiers. Ils sont au nombre de 13 à l'échelle de la Ville de Vénissieux, dont 5 sur le Plateau des Minguettes.

Information et communication du projet : déploiement d'une démarche auprès des habitants

La Maison du Projet

Située au cœur des quartiers du Plateau des Minguettes, la Maison du Projet est un lieu d'accueil et ressource du projet de territoire. Ouverte du lundi au vendredi, la Maison du Projet c'est :

- Un lieu d'information : la Maison du Projet partage ses locaux avec les bureaux de la Mission Grand Projet de Ville, laquelle peut être mobilisée à tout moment pour recevoir les personnes curieuses d'en savoir plus sur le projet de territoire et/ou leur remettre de la documentation.
- Un lieu d'exposition : l'exposition « Changez de regard sur le Plateau des Minguettes » s'installe par exemple à la Maison du Projet. Elle met en valeur les atouts du territoire, après près de 15 ans de renouvellement urbain et d'intervention sociale forte, et présente par ailleurs les orientations du NPNRU.
- Une maquette numérique 3D qui permet de retracer l'histoire de la transformation urbaine des quartiers du Plateau des Minguettes, depuis leur construction jusqu'à aujourd'hui, et de présenter les perspectives de mutation à horizon 2040.
- Des balades urbaines organisées sur demande.

Annuellement, la Maison du Projet accueille près de 450 personnes (habitants, étudiants, professionnels, scolaires...).

Plan presse et média

En lien étroit avec la stratégie d'attractivité du territoire[2], une information continue et régulière du projet de requalification du site sera relayée aux habitants :

- par voie de presse : presse locale, payante et gratuite, …
- via les médias des collectivités et partenaires : web (réseaux sociaux, sites internet, support en ligne) et print (magazines)

2 cf dossier présentation 3.1. Les facteurs clés du succès

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Les temps de proximité

Afin de garantir la connaissance du projet urbain et une forme d'acculturation par les habitants, des temps de présentation et d'échanges pourront être organisés dans la proximité, à la rencontre directe de publics variés :

- sur les espaces publics à travers un dispositif de médiation dédié,
- dans les équipements,
- auprès des Conseils de Quartiers…

Concertation et participation des habitants

Les Ateliers de Ville

Les Ateliers de Ville sont à la fois une démarche de connaissance du projet et de mise en œuvre de la concertation sur des opérations d'aménagement. En lien avec les Conseils de Quartier, ils permettent une bonne mobilisation des habitants autour des projets du territoire.

Dans le cadre de la nouvelle convention NPNRU, il est prévu à minima de mener des Ateliers de Ville autour des opérations suivantes:

- Marché-Monmousseau-Balmes : aménagement de la place du marché,
- Anneau des parcs : traitement du Parc des Minguettes,
- D'autres aménagements pourront faire l'objet d'un travail resserré avec les riverains : création de voiries, résidentialisations, etc.

Des démarches sur-mesure et associant la maîtrise d'ouvrage, les Conseils de Quartiers, le Conseil Citoyen, les partenaires de la proximité et les usagers seront construites pour chacun des sujets.

Les enjeux du projet d'accompagnement Demain Darnaise (GrandLyon Habitat)

Des réalisations concrètes, co-construites avec les habitants et conduites en partenariat avec les acteurs du territoire seront menées. Elles pourront prendre diverses formes :

- construction d'aménagements sur les espaces libérés (lieux de vie, mobiliers urbains, compositions artistiques, etc.)
- animations artistiques et culturelles (pièce de théâtre, vidéos, web radio, etc.)
- autour d'un ou de fils conducteurs : le thème des frontières a déjà été évoqué et d'autres pourront émerger en cours de projet (culture industrielle, agriculture urbaine, biodiversité, etc.).

Dans ce cadre-ci, la cohérence des actions les unes avec les autres et une communication d'ensemble seront déployées.

Un travail de concertation autour de la résidentialisation des tours impaires complètera cette approche, et ce dans le but d'améliorer le fonctionnement des tours et leur appropriation par les habitants.

SAINT-FONS

Des projets urbains définis en lien avec les habitants

L'implication des habitants a été recherchée tout au long de l'élaboration du projet urbain, dès le démarrage de l'étude urbaine, qui s'est déroulée de décembre 2013 à septembre 2016.

Lors de la phase diagnostic, 2 réunions publiques ont été tenues, complétées par 5 ateliers organisés par groupes d'acteurs (habitants, professionnels de terrain, institutionnels, jeunes et élus), réunissant au total 155 participants, représentatifs de la diversité du quartier. Cela a conduit à l'élaboration d'un diagnostic partagé des potentialités, des difficultés rencontrées et des enjeux principaux du quartier des Clochettes.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

L'équipe projet a poursuivi cette démarche de concertation en phase projet, en organisant des temps d'ateliers spécifiques. Ainsi ont été tenus :

- 7 rencontres auprès de la copropriété Les Clochettes (ateliers et présentation en assemblée générale)
- 5 rencontres auprès de la copropriété Miramas (ateliers et présentation en assemblée générale)
- 2 ateliers « Léon Blum »
- 1 atelier « Collège Alain »
- 1 atelier « Commerces »

Ces différents temps de rencontre ont permis à chacun de s'approprier les enjeux du projet, notamment en termes de cadre de vie et d'apporter des contributions qui alimentent la définition du projet urbain.

Afin de maintenir la mobilisation des habitants tout au long du temps du projet, l'équipe projet veille à déployer des dispositifs qui permettent d'accorder la temporalité des habitants et celles des projets.
À titre d'exemple, lors du diagnostic de l'étude urbaine, les habitants avaient fait remonter le manque d'équipements sportifs de plein air, sur le parc Victor Bach. Dans le cadre des programmations Cadre de vie 2017 et 2018, des équipements de street fitness et des appareils elliptiques ont ainsi été installés, en cohérence avec le projet urbain, mais sans attendre le déploiement de celui-ci.

La participation des habitants pour le déploiement des projets de renouvellement urbain
L'équipe projet politique de la ville met en place une méthodologie d'intervention adaptée à chaque type de projet et au degré de participation attendu :

- diagnostic en marchant et marche exploratoire pour le volet gestion quotidienne et cadre de vie.
- dispositif de concertation en pied d'immeuble ou porte à porte pour le recueil des usages
- Atelier habitants (temps d'échanges, recueil de paroles et débat)
- Atelier d'expression mis en place par les associations du quartier (travail sur la mémoire, l'adaptation au changement…)
- Visite de site en renouvellement urbain et réseau d'échanges entre habitants à l'échelle de l'agglomération…
- Organisation de temps conviviaux avec les associations du quartier et les bailleurs. Ces temps festifs, permettent d'échanger sur le projet de renouvellement urbain de manière plus informelle et de recueillir les besoins qui peuvent se concrétiser en actions à court terme.

Innovation et expérimentations urbaines
En complément de ces dispositifs, le développement d'expérimentations urbaines sera l'occasion d'impliquer plus particulièrement les habitants en testant des aménagements, des usages sur une période éphémère, qui permettront de préfigurer les futurs aménagements. Cela permettra de rendre concrète la participation habitante, tant en conception (à partir du recueil des besoins ou des envies) qu'en réalisation (au travers d'ateliers participatifs de réalisation…).

L'expérimentation d'outil innovant est également l'occasion d'impliquer les habitants d'autre manière. Par exemple, la Ville de Saint-Fons a été retenue en 2018 comme ville-pilote pour expérimenter un programme intitulé UNICITÉ, en collaboration avec Érasme, laboratoire d'innovation ouverte de la Métropole de Lyon. Cet outil de réalité virtuelle a été pensé pour permettre aux habitants de s'approprier et faire évoluer le projet de renouvellement urbain.
Grâce à l'utilisation d'un casque de visualisation en 3D, l'habitant est immergé dans un espace virtuel semblable à l'espace à rénover. En naviguant dans la maquette 3D du projet, différents scénarios d'aménagement lui sont proposés. L'outil permet de jouer sur différentes variables et de faire part de ses préférences : « aimer » un scénario d'aménagement, rajouter ou enlever du mobilier urbain, modifier la largeur d'un trottoir, ajouter de la végétation…

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

L'expérimentation a été menée en juin 2018 sur l'espace public et l'outil sera testé auprès d'une classe du collège Alain, ce qui permettra de faire découvrir le projet de renouvellement urbain des Clochettes de manière interactive.

Une dynamique de Conseil citoyen à réengager

Le Conseil citoyen constitué à Saint-Fons pour les quartiers prioritaires (Arsenal Carnot Parmentier et Clochettes) a été abrogé par le Préfet. Au printemps 2018, un nouveau tirage au sort a été réalisé par les partenaires. Un groupe d'habitants est accompagné afin de constituer le collège habitants du nouveau Conseil citoyen. Leur participation aux instances de pilotage de la politique de la ville (COPIL stratégique politique de la ville, dont le volet renouvellement urbain et cadre de vie, ASV, PRE) est effective et reste à réaliser lors des instances de pilotage spécifiques sur le volet renouvellement urbain. Les habitants sont d'ores et déjà impliqués dans les temps de concertation organisés sur le renouvellement urbain et accompagnés, selon leurs souhaits, avec le soutien financier d'Agir dans mon quartier.
Le Conseil Citoyen pour Saint-Fons sera remobilisé dès le printemps 2020.

La présence au contact de l'équipe projet

L'équipe projet de Saint-Fons est basée au sein de l'Hôtel de ville de Saint-Fons afin d'assurer une transversalité au sein des services et de conserver les liens étroits tant dans le fonctionnement municipal que métropolitain (élus et techniciens). Les facilités logistiques et matérielles sont ainsi également assurées. La proximité et la présence de terrain sont pour autant assurées. L'Hôtel de ville est à vingt minutes à pied des Clochettes et est également relié par les transports en commun.
Des permanences hebdomadaires sont organisées par l'agent de développement dans le local projet (situé place des Palabres). Une présence quotidienne sur le terrain est assurée respectivement par l'agent de développement et par le correspondant de proximité.
Parallèlement, la Maison du projet aux Minguettes constitue un lieu permanent en proximité pour répondre à d'éventuelles saisines d'habitants. Son éloignement de la Place des Palabres et quasiment équivalent à celui de l'Hôtel de ville de Saint-Fons.

L'appui aux dynamiques locales associatives et habitantes : Agir dans mon quartier

La Ville de Saint-Fons a recours au Fonds de Participation des Habitants à travers le programme dénommé « Agir dans mon quartier », cofinancé à parité par la Ville et l'Etat. Les objectifs sont de :

- Favoriser la capacité des habitants à proposer des idées et monter des projets organisés ou non en association et contribuer ainsi au rapprochement des habitants et des institutions,
- Promouvoir et valoriser les initiatives des habitants issus des quartiers,
- Développer la vie sociale dans les quartiers, et favoriser les échanges, les relations de proximité ; promouvoir les actions en faveur de l'animation sociale,
- Favoriser la rencontre de populations d'âges et d'origines différents.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

Les bailleurs sociaux ont chacun désigné un référent renouvellement urbain qui assure en interne la mobilisation des moyens pour la mise en œuvre des opérations dont il est maitre d'ouvrage. Il participe aux instances techniques partenariales de pilotage du projet. Pour les collectivités publiques, le pilotage quotidien se fait via une coopération renforcée entre les équipes projets renouvellement urbain, les directions de l'urbanisme et les directeurs généraux des services.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.
Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET portant sur l'évaluation du programme.

La convention-cadre de la Métropole de Lyon précise les modalités d'évaluation retenues pour le projet métropolitain de renouvellement urbain.

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

VENISSIEUX

Projet de gestion sociale et urbaine de proximité
La convention GSUP/TFPB (2016-2022) est une annexe de la convention locale d'application du contrat de ville, qui définit et décline les objectifs d'amélioration du cadre de vie. Un travail partenarial avec les bailleurs, les services de l'État, ceux de la Métropole et le Conseil Citoyen a eu lieu pour définir les priorités d'engagements.
Elle s'articule autour de 3 axes d'intervention prioritaires suivants :

- Sensibiliser, éduquer et responsabiliser les habitants au respect du cadre de vie
- Améliorer le cadre de vie des habitants en traitant les problématiques de propreté des espaces extérieurs (sur-entretien, encombrants, nuisibles…)
- Soutenir les personnels de proximité des bailleurs

La généralisation des silos enterrés
Pour l'ensemble des opérations de résidentialisation (sous MO bailleurs) et d'aménagement, il s'agira de généraliser les silos enterrés et d'améliorer leur utilisation et la propreté aux abords, en partenariat avec les bailleurs et les services métropolitains compétents.
La sensibilisation des habitants à ce nouveau mode de collecte sera indispensable et devra impérativement s'inscrire dans la durée.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Sécurité publique

Le QPV Minguettes est couvert par l'ensemble des dispositifs nationaux :

- Dispositifs de droit commun : Point hebdomadaire services Publics, réunion bimestrielle des acteurs de terrain**, c**onseil local annuel de sécurité et prévention de la délinquance
- Zone de Sécurité Prioritaire : coordination des forces de sécurité intérieure, coordination opérationnelle du partenariat (Cellule Accès aux droits : Aide aux victimes – Cellule Éducation Citoyenneté – Cellule Insertion professionnelle),
- Quartier de Reconquête Républicaine : présence renforcée sur le terrain / Action accrue contre les trafics / Nouvelle relation à la population, police de Sécurité du Quotidien avec des effectifs supplémentaires et la création d'un groupe de voie publique.

La prévention situationnelle

La prévention situationnelle, intégrée à la Gestion sociale et urbaine de proximité, a vocation à améliorer le cadre de vie en agissant sur la tranquillité.

Les enjeux dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble

Pour l'ensemble des opérations d'aménagement et de résidentialisation notamment, la dimension de prévention situationnelle sera systématiquement intégrée afin d'anticiper les usages.
A cet effet, un groupe opérationnel permanent sera mobilisé pour analyser les projets en phase pré opérationnelle pour améliorer les réponses apportées en matière de sécurité. Ce groupe sera animé par la Direction Unique prévention Sécurité de la Ville et regroupe l'ensemble des professionnels de la sécurité (les polices, la préfecture, les services municipaux et métropolitains compétents, les pompiers…).

Le partenariat Ville / Bailleurs

La prévention situationnelle constitue un pan important de la stratégie de sûreté à l'échelle des différents bailleurs. Certain se sont dotés de chargés de projet tranquillité-sûreté (GLH) qui, dans le contexte du plateau des Minguettes, mettent en œuvre des plans d'actions territoriaux concertés et co-pilotés avec l'agence de proximité. Cela s'inscrit dans un partenariat renforcé avec la Mairie de Vénissieux et les services du commissariat local.

Les enjeux dans le cadre du projet d'accompagnement « Demain Darnaise » (GrandLyon Habitat)

La tranquillité, la sécurité et la sûreté du site sont des préalables à la réussite du projet urbain menée sur le quartier Darnaise. Seule l'élaboration d'une stratégie globale et partenariale en matière de sécurité/sureté permettra appréhender la conception d'espaces favorisant le développement d'un cadre apaisé et sécurisé où l'appropriation positive devra prévaloir sur les détournements d'usages et les incivilités.
Pour mener à bien cette stratégie, durant la phase de relogement des tours, des mesures de sécurisation passive (condamnation des paliers, vidéo protection…) et active (veille du personnel de proximité, renforcement de la fréquence du Dispositif Partenarial pour la Tranquillité…) seront déployées dans une logique de prévention situationnelle.
A cet égard, une étude confiée à un cabinet spécialisé en sûreté urbaine et prévention des risques, sera conduite avec les partenaires au démarrage du projet puis actualisée au vu de ses moments « forts ».

Le public féminin dans l'espace public

L'ambition du projet NPNRU en termes de requalification des espaces publics (requalification de la place du marché, création d'une place sur le secteur Darnaise ou encore réaménagement du parc des Minguettes), posera nécessairement la question de la place des femmes dans ces derniers.
Ainsi pour permettre aux femmes de participer à la transformation du quartier et s'assurer de la bonne appropriation de ces nouveaux espaces, une démarche de « Marches exploratoires » pourra être engagée, avec pour objectifs de :

- Mettre au cœur des projets d'aménagement, l'usage du quartier, notamment par les femmes,
- Favoriser l'appropriation ou la réappropriation de l'espace public par les femmes,

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Renforcer les capacités d'autonomie des femmes par cette démarche citoyenne et leur permettre de se percevoir en tant qu'actrices sociales,
- Améliorer, par des changements concrets, l'environnement urbain, au bénéfice de tous les habitants.

Ces marches exploratoires pourront s'appuyer sur des outils innovants, permettant notamment une expression libre et sensible autour du dessin, de la photographie et de la prise de paroles.
Elles seront l'occasion d'aborder l'espace public par le prisme de la sécurité mais également de son appropriation par les usagères.

Les dispositifs d'accompagnement des habitants

Le projet d'accompagnement « Demain Darnaise » piloté par GrandLyon Habitat
À travers le projet d'accompagnement, le bailleur GrandLyon Habitat propose de coordonner sur le quartier Darnaise une démarche ambitieuse et multisectorielle visant à améliorer la qualité de vie des habitants, tout en rendant ces derniers acteurs du changement.

SAINT-FONS

La convention de qualité du cadre de vie (2017-2022) est une annexe de la convention locale d'application du contrat de ville, qui définit et décline les objectifs d'amélioration du cadre de vie. Un travail partenarial avec les bailleurs, les services de l'Etat et ceux de la Métropole est en place depuis septembre 2015. Deux temps d'ateliers spécifiques ont été menés en juillet et novembre 2016 avec les services de l'Etat et les bailleurs sociaux. Deux temps d'atelier ont également été organisés en mai et septembre 2017 mobilisant le Conseil citoyen et les habitants membres de collectifs ou associations de locataires des bailleurs des quartiers prioritaires. Ces différents temps collaboratifs ont permis de partager les attentes et les priorités de chaque acteur. La convention a été approuvée par les partenaires de la politique de la ville lors du Comité de pilotage stratégique annuel et validé en conseil municipal en septembre 2017.
Les priorités mentionnées par les habitants rejoignent les constats des partenaires ainsi que le diagnostic territorial. Elles se déclinent en quatre axes d'intervention :

- Améliorer le niveau de propreté : En effet, l'amélioration du niveau général de propreté au sein des quartiers reste à conforter en adaptant les moyens pour aboutir à une gestion efficiente, mais aussi en favorisant l'interconnaissance entre les acteurs de terrain, notamment en mettant en place des actions interbailleurs.
- Coordonner aménagement et gestion des espaces extérieurs : L'amélioration du cadre de vie passe par une gestion qui s'adapte aux temporalités. Ainsi, dans le cadre du projet urbain, il s'agira d'adapter la gestion aux contraintes de chantier mais aussi d'anticiper la gestion future des espaces dès leur conception.
- Participation des habitants et appropriation des espaces : Une meilleure appropriation des espaces doit être également un moyen d'en assurer un meilleur respect. De ce fait, la participation des habitants doit être confortée dans les dispositifs et actions qui seront mises en œuvre, en veillant à favoriser l'expression des habitants sur leurs usages et attentes en termes de cadre de vie, accorder la temporalité des habitants et celles des projets tout en renforçant les actions de sensibilisation.
- Améliorer la tranquillité et la convivialité dans l'espace public : Être acteur de son cadre de vie signifie également s'approprier les espaces. Chacun doit pouvoir trouver sa place et s'y sentir en sécurité. Ainsi, afin de concilier cadre de vie de qualité, tranquillité et convivialité dans l'espace public, il s'agira d'intégrer la prévention situationnelle dans l'aménagement et la gestion des espaces mais également d'en favoriser une « occupation positive » et susciter la rencontre.

Ces quatre priorités sont déclinées dans un plan d'actions qui sert de cadre opérationnel aux programmations annuelles pour la qualité du cadre de vie (GSUP-TFPB).

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Aux Clochettes, les dysfonctionnements relevés sont principalement liés à la propreté. L'expérimentation d'un passage supplémentaire des services de collecte (fréquence 3+1) depuis le 1er janvier 2016 sur le quartier Arsenal-Carnot Parmentier est déployée depuis le 2e semestre 2019 sur l'habitat collectif des Clochettes.

Les différentes actions engagées intègreront une dimension collective et participative pour favoriser l'implication de tous les acteurs (habitants, collectivités, bailleurs, copropriétés, associations) dans l'amélioration du cadre de vie. Ainsi pourront être mis en place des diagnostics en marchant thématique, des marches exploratoires des femmes, des visites de terrain pour le suivi de la qualité propreté, ou encore de temps de présence sur l'espace public ou en pieds d'immeuble pour des temps d'information ou de recueil des besoins sur un secteur ciblé.

Des dispositifs d'information et de concertation sont mis en place en fonction des projets

Pour chaque opération d'aménagement ou travaux, l'équipe projet organise de manière systématique un temps d'information adapté à l'échelle du projet (réunion publique en mairie ou temps d'information sur site...). Pour chaque projet, il est demandé au maitre d'ouvrage d'ouvrir des éléments du projet à la concertation.
Tout au long des opérations d'aménagement, une information par affichage complète le dispositif sur la mise en œuvre opérationnelle.

Une démarche pédagogique se construit avec les établissements scolaires autour du chantier (qu'est-ce qu'un chantier, quels sont les différents types de métiers, l'organisation des travaux, participations au choix des plantations…). Cette démarche est amorcée pour être mise en place dès les premiers chantiers de voirie engagés au titre du NPNRU.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	Valeur HT	% d'insertion	Objectif d'insertion en nombre d'heures
Métropole			
Aménagements	108 503 884 €	5,0%	63 280
Ingénierie	1 000 000 €	5,0%	210
		TOTAL METROPOLE	**63 490,0**
Ville de Vénissieux			
Aménagements	2 620 000 €	5,0%	1 540
Équipements	40 233 333 €	5,0%	26 810
Ingénierie	86 660 €	5,0%	0
		TOTAL VILLE DE VENISSIEUX	**28 350,0**
Ville de St Fons			
Aménagements	1 992 490 €	5,0%	1 155
Équipements	10 539 500 €	5,0%	7 035
Ingénierie	110 660 €	5,0%	0
		TOTAL VILLE DE SAINT FONS	**8 190,0**
SACOVIV			
Démolitions	1 854 665 €	5,0%	1 015
Résidentialisations	5 134 016 €	5,0%	2 135
		TOTAL SACOVIV	**3 150,0**
LMH			
Démolitions	1 530 000 €	5,0%	840
		TOTAL LMH	**840,0**
GLH			
Démolitions	9 414 971 €	5,0%	5 180
Réhabilitations	17 657 779 €	5,0%	10 290
Résidentialisations	3 744 804 €	5,0%	1 575
Ingénierie	330 000 €	5,0%	70
		TOTAL GLH	**17 115,0**
ALLIADE			
Démolitions	13 469 472 €	5,0%	7 420
Réhabilitations	35 061 402 €	5,0%	20 440
Résidentialisations	2 243 380 €	5,0%	945
		TOTAL ALLIADE	**28 805,0**
ICF			
Démolitions	3 870 133 €	5,0%	2 135
		TOTAL ICF	**2 135,0**

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre

À l'occasion des programmations annuelles des opérations de gestion sociale et urbaine de proximité copilotées par le DDT et la Métropole de Lyon (cofinancement : exonération TFPB et participations Métropole de Lyon), chaque maître d'ouvrage affiche ses engagements opération par opération en matière de clauses d'insertion.

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

En fonction du montant des marchés, 2 dispositions pourront être mobilisées par les maîtrises d'ouvrage :

- mise en place d'une clause d'insertion si le montant du marché est supérieur à 300 000 € (seuil à 300 000 € HT en estimatif de commande),
- intégration d'une clause immersion (PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) disposition souvent intéressante pour des entreprises réalisant des études.

- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

La vague d'investissements prévue dans le cadre du NPNRU sur le territoire permettra de travailler avec l'ensemble des acteurs concernés afin de favoriser l'accès des publics résidant en QPV aux emplois générés par ces chantiers, qu'il s'agisse de la phase de conception, de la réalisation des travaux mais aussi de l'ingénierie mobilisée.

Au niveau métropolitain, les orientations suivantes ont été définies comme prioritaires pour franchir une nouvelle étape dans la réussite des clauses sociales :
la diversification des supports d'activité (prestation intellectuelle, tertiaire, etc.…) pour toucher un public plus large, l'accès des femmes aux marchés, la construction de parcours qualifiant et professionnalisant d'une durée suffisante pour favoriser un réel retour à l'emploi.

Les clauses sociales sont aussi un moyen d'engager un partenariat avec les entreprises attributaires au profit des publics les plus en difficultés : immersion, visite de chantiers pour mieux appréhender les réalités du métier et travailler sur les représentations des métiers, découverte métier, parrainage, chantiers jeunes… De telles actions peuvent dynamiser les parcours d'insertion et favoriser le retour à l'emploi des publics, aussi, une attention particulière sera portée sur ces initiatives.

- Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des clauses d'insertion se fait au niveau du site par les équipes projet dans le cadre du Comité Directeur Intercommunal de Projet. Un suivi est aussi organisé au niveau métropolitain entre le Direction du développement Économique et de l'Insertion de la Métropole et la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi en charge du suivi effectif et de l'appui aux maitres d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses d'insertion.

Sur Vénissieux :

L'un des facteurs de réussite de la mise en œuvre des clauses repose sur la sécurisation juridique, sur la capacité à convaincre les entreprises que les engagements d'insertion constituent une réelle opportunité et sur l'accompagnement des publics dans l'emploi. Aussi, une démarche partenariale s'est engagée dans le cadre de ce dispositif afin de structurer une offre de services de qualité et coordonnée. Ainsi, sur le territoire vénissian, plusieurs organismes sensibilisent et facilitent la mise en œuvre des clauses (Ville de Vénissieux, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi). Ces partenaires proposent une offre de services à destination :

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- des donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, Ville, etc…), qui bénéficient d'un accompagnement sur le volet ingénierie de la clause sociale (conseil sur l'outil juridique à activer, chiffrage des heures d'insertion, aide à la rédaction des pièces marchés).

- des entreprises afin de leur garantir une assistance tout au long du marché (présentation du dispositif et des modalités de mise en œuvre, aide au recrutement : définition du profil, sourcing des candidats, appui au recrutement selon les besoins de l'entreprise, suivi pendant l'emploi, information sur les mesures existantes, etc…).

- des partenaires de l'emploi (Service Public de l'Emploi, structures d'accompagnement et d'insertion par l'activité économique, etc…) pour le repérage et l'orientation des publics.

La coordination de ces acteurs est assurée par la Mission GPV de Vénissieux.

Sur Saint-Fons :

Un travail en proximité est réalisé au sein de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise de Saint-Fons qui assure le lien entre le monde économique (collecte des offres, accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle de la clause d'insertion) et les acteurs de l'insertion professionnelle (identification des profils susceptibles de correspondre aux besoins des entreprises, définition de plans de formations…).

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

MEMOIRE ET CULTURE DU PLATEAU DES MINGUETTES

Des projets culturels pour recueillir les mémoires et accompagner les transformations de la ville

La participation à des projets culturels est un **facteur important de compréhension et d'appropriation des transformations de la ville**. Le levier artistique constitue une entrée pertinente pour mobiliser les habitants et aborder avec eux les projets urbains qui se jouent en proximité. Le recueil de la parole, des témoignages et mémoires des habitants alimentent en retour une compréhension plus fine des dynamiques de quartier, des lieux symboliques et chargés d'histoire(s) et des modes de vie des populations, éléments indispensables à la réussite des projets.

Les enjeux dans le cadre du projet d'accompagnement « Demain Darnaise » (GrandLyon Habitat)

Le plateau des Minguettes, et notamment le quartier Darnaise, a été/est à la fois un lieu de vie des classes dites populaires et un lieu d'intégration d'une grande partie des populations d'origine étrangère. Il a souffert/souffre d'une mauvaise image.

Outre les actions conduites depuis plusieurs décennies par les acteurs institutionnels et associatifs, le recueil de la mémoire des habitants de Darnaise contribuera à modifier le regard porté sur les habitants du quartier. La démarche du bailleur GrandLyon Habitat consistera à allier la dimension professionnelle de la mémoire (archives) à la dimension sensible (vécu/expérience des habitants). Il s'agira de déterminer

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

comment la mémoire du quartier, dans la diversité culturelle qu'il présente, s'inscrit dans la dynamique de transformation du quartier et ne constitue pas seulement un fait historique. A partir de « matériaux » apportés par les habitants, différents supports (vidéos, pièces de théâtre et réalisations artistiques) seront créés en partenariat avec les acteurs locaux de l'animation, de la culture et de l'éducation, et seront portés à la connaissance du grand public.

Piste de travail : art, culture et espaces publics

Le nouveau projet urbain est l'opportunité de continuer à mobiliser la culture et l'art comme leviers d'accompagnement aux transformations tout en contribuant à une meilleure acceptation et appropriation des projets.

Suite aux conclusions de l'AMO d'accompagnement à la mise en œuvre de démarches artistiques dans les quartiers en RU réalisée par les agences ARTER et Smile&Co pour le Grand Lyon en juillet 2014, 3 entrées sont privilégiées :

- Réaménagement de la place du marché L'enjeu de l'intervention artistique serait de participer à la création d'une identité marquée qui permette d'aiguiser la curiosité, l'envie et qui permettrait à la place de vivre hors des matinées de marché.
  Pistes : œuvre évolutive qui s'adapterait selon besoins et projets (mobilier urbain, jeux, kiosque…) ; travail sur le sol (motif qui soit un élément d'identité fort de la ville.
- Retravailler le parc des Minguettes (notamment les entrées du parc) en lui donnant une coloration artistique. Il s'agira de mettre en valeur cet espace aujourd'hui peu fréquenté en apportant une touche artistique aux aménagements (aires de jeux, parcours créatif, espaces détente) afin de le rendre unique à l'échelle de la métropole. Dans le cadre de l'opération « anneau des parcs » visant à créer une continuité verte entre les communes de Feyzin, Saint-Fons, et Vénissieux, dont le parc des Minguettes est une des centralités, l'identité culturelle et artistique recherchée sera déclinée à l'échelle de l'opération.
- Valoriser le patrimoine architectural
  Engager un travail sur ce repère visuel et symbolique fort du territoire.
  Piste : projet participatif avec les habitants pour imaginer un travail artistique (peinture, mosaïque, mise en lumière…)

MEMOIRE ET CULTURE DU PLATEAU DES CLOCHETTES

L'observatoire photographique du paysage

Un observatoire photographique du paysage a été mis en place dans le cadre du protocole de préfiguration pour les quartiers prioritaires de Saint-Fons. Le principe d'un observatoire photographique du paysage consiste à effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite re-photographiées à l'identique dans le temps. Pour se faire, un protocole strict de prise de vue est nécessaire : un parcours décidé par la maitrise d'ouvrage permet de définir les points de vue et enjeux spécifiques au territoire. Au photographe, avec son sens esthétique et artistique, d'interpréter ces enjeux.

Un carnet de route consigne les renseignements techniques liés à la prise de vue et ceux nécessaires à chaque campagne de re-photographie. Le principe de la série photographique est basé sur la fixité du cadrage de la prise de vue. Le point de vue initial délimite « définitivement » ce qui est dans le cadre et ce qui est hors cadre. Cette technique, rigoureuse et systématique, permet la comparaison des photographies et par conséquent l'analyse des changements intervenus. Ainsi, seront traqués les signes qui permettent de lire les évolutions du paysage et de mieux les comprendre.

Une première série de prises de vue a été réalisée en 2017.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

La mémoire photographique

En complément de l'observatoire qui trace l'évolution du bâti, une mission photographique de suivi de la vie du quartier a été engagée. Elle permet de collecter des moments de vie de quartier : fêtes, animations, vie quotidienne. La récurrence de la mission permettra de suivre l'évolution de la vie du quartier.

L'accompagnement culturel du projet urbain

Dans le cadre du groupe territorial Clochettes, un travail collectif pourra être engagé sur une approche qui intègre projet urbain et pratiques artistiques autour de la mémoire du quartier, des transformations, du changement. Il s'agira de créer de l'évènement hors les murs des équipements culturels du territoire (Centre d'Arts Plastiques, École de musique, Médiathèque), voire d'engager des partenariats avec les institutions culturelles lyonnaises et notamment celles sous la tutelle de la Métropole de Lyon. À titre d'exemple, un partenariat avec la Villa Gillet a été mis en place en 2014. Le travail avec les grandes écoles se poursuivra : École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL), École Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE). Les formes de travail prospectif, imaginaire ou artistique (photographie, danse, arts plastiques, lecture, vidéo, théâtre…) pourront être définies de manière collective en associant les habitants, l'ensemble des acteurs culturels et artistiques et les acteurs de terrain.

Cette démarche a pour objectif d'accompagner les habitants aux changements, aussi bien en amont du projet urbain (mémoire du quartier…) que durant sa mise en œuvre (imaginer l'avenir, se projeter afin de permettre aux habitants d'être acteurs du changement), et au-delà (appropriation des nouveaux espaces, accueil des nouveaux arrivants…).

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Les engagements des collectivités listés ci-après devront, pour être mis en œuvre, être préalablement inscrits aux programmations pluriannuelles d'investissement et délibérés par les assemblées délibérantes.

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Le cas échéant, les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.3 de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. Par défaut, si elle n'est pas renseignée pour chaque opération listée ci-après, c'est la date de signature de la convention qui s'applique

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

La présente convention-quartier intègre les seules opérations d'ingénierie directement liées au projet ou au quartier concerné par la présente convention. Les opérations d'ingénierie relatives au niveau intercommunal et transversal des projets de renouvellement urbain sont intégrées à la convention-cadre visée au titre I de la présente convention.
Il a été considéré que les forfaits alloués au co-financement des équipes projets relèvent de la convention-cadre.

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
Etude programmatique et architecturale Léon Blum SF	984-6069015-14-0001-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE SAINT FONS	24 000,00 €	50,00 %	12 000,00 €	07/01/2016

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
DEMAIN DARNAISE GLH - OPPC	984-6069015-14-0004-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	235 000,00 €	41,13%	96 663,00 €	18/07/2019

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- **L'accompagnement des ménages**

  - Les actions et les missions d'accompagnement des ménages : sans objet

  - Le relogement des ménages avec minoration de loyer : sans objet : les dispositions de relogement des ménages avec minoration de loyer sont prévues par la convention-cadre de la Métropole de Lyon.

- **La conduite du projet de renouvellement urbain**

La convention-cadre de la Métropole de Lyon précise les moyens d'ingénierie mobilisés pour la conduite d'opération par l'équipe projet. Les forfaits de directeur de projet et de collaborateur de projet sont indiqués dans ce cadre.

  - Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain : sans objet

  - Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
AMO Communication Saint-Fons	984-6069015-14-0001-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE SAINT FONS	86 660,00 €	19,23%	16 664,72 €	18/07/2019

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
AMO Communication Vénissieux	984-6069015-14-0002-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	86 660,00 €	19,23%	16 664,72 €	18/07/2019

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
AMO Urbaine Métropole	984-6069015-14-0003-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	800 000,00 €	50,00%	400 000,00 €	07/01/2016

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
AMO Marketing territorial Metropole	984-6069015-14-0003-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	200 000,00 €	30,00%	60 000,00 €	18/07/2019

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
AMO prévention situationnelle Darnaise GLH OPPC	984-6069015-14-0004-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	90 000,00 €	50,00 %	45 000,00 €	18/07/2019

- La coordination interne des organismes HLM : sans objet

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

Le programme urbain des projets mentionné dans la convention-cadre visée au titre I de la présente convention donne lieu à la réalisation d'opérations d'aménagement identifiées dans la présente convention-quartier.
La précision de ces opérations pourra susciter une modification de la convention-cadre en ce qui concerne notamment la programmation de la reconstitution de logements locatifs sociaux dans l'hypothèse où :
- le volume prévisionnel de démolition de logements locatifs sociaux renseigné dans la convention-cadre donnerait lieu à une programmation plus élevée du nombre de logement démolis dans la présente convention-quartier(s),
- la prise en compte des opérations de requalification lourde de logements locatifs sociaux et de recyclage de l'habitat privé dégradé programmées à la présente convention-quartier(s) aurait pour conséquence d'augmenter le besoin en reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux.

- **La démolition de logements locatifs sociaux :**

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DÉMOLITION 87 LLS - PETITE BARRE MONMOUSSEAU - ICF	984-6069015-21-0001-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM	3 500 875,23 €	80,00%	2 800 700,18 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition du Foyer "Billon" de 161 chambres ADOMA	984-6069015-21-0002-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	ADOMA	3 159 060,20 €	80,00 %	2 527 248,16 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DEMOLITION 62 LLS - RESIDENCE LEO LAGRANGE - ALLIADE	984-6069015-21-0003-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	2 450 717,60 €	80,00%	1 960 574,08 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DEMOLITION 173 LLS - RESIDENCE GASTON MONMOUSSEAU - ALLIADE	984-6069015-21-0003-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	10 417 004,70 €	80,00 %	8 333 603,76 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition 30 LLS résidence le Couloud - SACOVIV	984-6069015-21-0004-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SACOVIV	1 661 023,40 €	80,00 %	1 328 818,72 €	18/07/2019

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition 14 LLS- 12 rue Claude Debussy - Léo Lagrange - GLH	984-6069015-21-0005-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	591 039,96 €	80,00 %	472 831,97 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DEMOLITION 137 LLS - TOURS 38 et 40 DARNAISE- GLH	984-6069015-21-0005-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	4 371 412,79 €	80,00 %	3 497 130,23 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DEMOLITION 76 LLS -TOUR 71 DARNAISE-GLH-OPPC	984-6069015-21-0005-003	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	2 851 687,80 €	80,00 %	2 281 350,24 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition partielle 34 LLS- résidence Palabres- LMH-SF	984-6069015-21-0006-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	OPH METROPOLE DE LYON	1 530 000,00 €	80,00 %	1 224 000,00 €	18/07/2019

- **Le recyclage de copropriétés dégradées :** Sans objet
- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé :** Sans objet
- **L'aménagement d'ensemble**

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Opération d'aménagement Marché - Monmousseau - Balmes Metropole	984-6069015-24-0001-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	48 278 190,02 €	15,00%	7 241 728,50 €	05/12/2018

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Anneau des Parcs Métropole	984-6069015-24-0001-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	13 992 051,06 €	10,00%	1 399 205,11 €	18/07/2019

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Opération Clochettes-Cœur de Parc Métropole	984-6069015-24-0001-003	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	23 848 406,33 €	15,00 %	3 577 260,95 €	01/01/2019

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Désenclavement Léo Lagrange Métropole	984-6069015-24-0001-004	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	5 452 200,00 €	12,84%	700 062,48 €	18/07/2019

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Désenclavement Pyramide Métropole	984-6069015-24-0001-005	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	5 428 800,00 €	12,82%	695 972,16 €	18/07/2019

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Aménagement abords collège Triolet Métropole	984-6069015-24-0001-006	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	1 439 100,00 €	12,82 %	184 492,62 €	18/07/2019

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ANNEAU DES PARCS VENISSIEUX	984-6069015-24-0002-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	3 065 400,00 €	10,00%	306 540,00 €	18/07/2019

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Anneau des Parcs - Saint-Fons	984-6069015-24-0003-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE SAINT FONS	1 316 250,00 €	10,00%	131 625,00 €	18/07/2019

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

La présente convention-quartier(s) intègre les opérations relevant des programmes immobiliers à développer dans le ou les quartiers concernés par la présente convention, hormis les opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux qui sont programmées dans la convention-cadre visée au titre I de la présente convention.

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La présente convention génère **967 logements locatifs** sociaux à reconstituer.

Les dispositions de la reconstitution de l'offre sont prévues par la convention-cadre de la Métropole de Lyon.

- **La production d'une offre de relogement temporaire :** Sans objet

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
REQUALIFICATION RESIDENCE Edouard HERRIOT - 60 LLS - ALLIADE	984-6069015-33-0001-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	Assiette prêt bonifié	2 986 620,00 €		volume de prêt bonifié	1 314 647,84 €	18/07/2019
				Assiette subvention	2 386 620,80 €	20,00%	Subvention	477 324,16 €	
							Total concours financier	1 791 972,00 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
REQUALIFICATION RESIDENCE KOMAROV - 255 LLS _ ALLIADE	984-6069015-33-0001-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	Assiette prêt bonifié	8 925 000,00 €		volume de prêt bonifié	4 080 000,00 €	18/07/2019
				Assiette subvention	6 375 000,00 €	20,00%	Subvention	1 275 000,00 €	
							Total concours financier	5 355 000,00 €	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
REQUALIFICATION RESIDENCE LEO LAGRANGE- 420 LLS-ALLIADE	984-6069015-33-0001-003	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	Assiette prêt bonifié	13 333 203,00 €		volume de prêt bonifié	6 100 739,88 €	18/07/2019
				Assiette subvention	9 495 909,60 €	20,00%	Subvention	1 899 181,92 €	
							Total concours financier	7 999 921,80 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	
REQUALIFICATION 196 LLS - RESIDENCE GABRIEL FAURE - ALLIADE	984-6069015-33-0001-004	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	Assiette prêt bonifié	9 816 579,00 €		volume de prêt bonifié	4 265 190,18 €
				Assiette subvention	8 123 786,10 €	20,00 %	Subvention	1 624 757,22 €
							Total concours financier	5 889 947,40 €

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Requalification 401 LLS- Léo Lagrange-GLH	984-6069015-33-0002-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Assiette prêt bonifié	17 657 778,58 €		volume de prêt bonifié	2 301 611,65 €	18/07/2019
				Assiette subvention	13 534 323,46 €	20,00 %	Subvention	2 706 864,69 €	
							Total concours financier	5 008 476,34 €	

- **La résidentialisation de logements**

  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
RESIDENTIALISATION - Edouard HERRIOT-260LLS - ALLIADE	984-6069015-34-0001-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	1 677 850,00 €	40,00%	671 140,00 €	18/07/2019

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
RESIDENTIALISATION - LEO LAGRANGE - HP 140 - 420 LLS-ALLIADE	984-6069015-34-0001-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA HLM ALLIADE	591 235,70 €	40,00%	236 494,28 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation de 401 LLS - Léo Lagrange - GLH	984-6069015-34-0002-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	2 008 594,27 €	40,00 %	803 437,71 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Residensialisation de 444 LLS - tours 39 41 59 61 63 65 69 boulevard Lénine- GLH	984-6069015-34-0002-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	1 823 026,69 €	40,00 %	729 210,68 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation du COULOUD et du KHEOPS - 409 LLS - SACOVIV	984-6069015-34-0003-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	SA CONSTRUCT DE LA VILLE DE VENISSIEUX	5 134 016,25 €	40,00%	2 053 606,50 €	18/07/2019

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation copropriété Clochettes SF- 270 logements	984-6069015-34-0004-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COPROPRIETE LES CLOCHETTES	3 024 500,00 €	50,00%	1 512 250,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation copropriété les Soyouz - 128 LOGEMENTS	984-6069015-34-0005-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COPROPRIETE SOYOUZ	460 000,00 €	43,48%	200 008,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation copropriété Grandes Terres - 247 LOGEMENTS	984-6069015-34-0006-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	805 000,00 €	43,48%	350 014,00 €	18/07/2019

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée :** Sans Objet

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et		Durée de l'opération en semestre
Accession sociale à la propriété VX	984-6069015-36-0001-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	METROPOLE DE LYON	1 725 000,00 €	18/07/2019	S1	2022	18 semestre(s)

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU
La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain …, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,

- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).

- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de … €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Recomposition groupe scolaire Charles Perrault - VX	984-6069015-37-0001-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	12 410 500,00 €	50,00%	6 205 250,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Crèche Marché Monmousseau Balmes VX	984-6069015-37-0001-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	1 968 000,00 €	35,00%	688 800,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
EPJ Bibliothèque Pyramide VX	984-6069015-37-0001-003	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	1 301 500,00 €	35,00%	455 525,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Gymnase Jacques Brel VX	984-6069015-37-0001-004	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	4 255 000,00 €	35,00%	1 489 250,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Reconfiguration groupe scolaire Léo Lagrange VX	984-6069015-37-0001-005	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	10 461 000,00 €	50,00%	5 230 500,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Réhabilitation centre social Roger Vaillant VX	984-6069015-37-0001-006	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	1 486 000,00 €	35,00%	520 100,00 €	18/07/2019

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Restructuration espace Léon Blum SF	984-6069015-37-0002-001	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE SAINT FONS	5 499 980,00 €	20,00%	1 099 996,00 €	18/07/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition reconstruction du gymnase COSEC du collège SF	984-6069015-37-0002-002	69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	COMMUNE DE SAINT FONS	5 072 586,87 €	24,00 %	1 217 420,85 €	18/07/2019

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique :** Sans objet

Article 9.1.2 *[le cas échéant]* Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Le tableau ci-dessous reprend en synthèse l'ensemble des opérations bénéficiant d'une majoration des aides de l'Agence au regard de leur caractère d'excellence. Il permet de récapituler les majorations intégrées dans l'article 9.1.1 et de préciser les objectifs fixés.

Sans objet

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations cofinancées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la région notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signée entre l'ANRU et la région (ou le département)

Sans objet

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

L'ensemble des opérations du programme financées par l'Anah est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

- **POPAC Copropriété les Clochettes.**

Plan de financement € HT	2020	2021	2022	Total sur 3 ans
Coût des prestations	40 000€	40 000€	40 000€	120 000€
ANAH	20 000€	20 000€	20 000€	60 000€
Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations	8 890€	8 890€	8 890€	26 670€
Ville de Saint-Fons	3 820€	3 820€	3 820€	11 460€
Reste à la charge du MO (Métropole de Lyon)	7 290€	7 290€	7 290€	21 870€

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C6.
Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1.
Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

- AMO devenir économique des centres commerciaux (sous MO Métropole de Lyon),
- AMO centre commercial Pyramide (sous MO Ville de Vénissieux),
- AMO centre commercial Rotonde (sous MO Ville de Vénissieux),

Les financements de la Banque des Territoires s'élèvent à **75 000 €,** pour un total éligible de 150 000 € HT pour les trois opérations ci-dessus.

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Lister (le cas échéant) les opérations non financées par l'ANRU inscrites dans le programme approuvé par l'ANRU, avec précision du montant de l'assiette subventionnable et de la participation des Partenaires associés concernés (renseigner un tableau pour chaque Partenaire associé).

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA. Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, …

  Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Le concours financier maximum mobilisable pour ce projet s'élève globalement à 134 194 335,12 € de concours financiers de l'ANRU (répartis en 94 789 506,57 € de subventions et 39 404 828,55 € de prêts) pour un investissement total prévisionnel de 454 925 163,32 € HT (dont protocole de préfiguration). Le suivi de l'exécution financière de ces concours financiers est pour partie réalisé dans la convention cadre de la Métropole de Lyon.

L'exécution financière de la présente convention quartier ne porte que sur les opérations détaillées à l'article 9 ci-dessus. Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 et sont synthétisées ci-dessous :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU (hors convention cadre et protocole) s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 90 543 457.16 €, comprenant 72 481 267.61 € de subventions, et 18 062 189.55 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services.
- La participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 60 000 €.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 181 670 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 10 627 233.48 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- la participation financière de la Métropole de Lyon s'entend pour un montant de 84 728 588.28 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9. Cette estimation comprend la charge nette sur une opération en ingénierie cofinancée par la Caisse des dépôts seule (25 K€),

- la participation financière de la Ville de Vénissieux s'entend pour un montant de 21 185 335,13 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9. Cette estimation comprend la charge nette sur deux opérations en ingénierie cofinancées par la Caisse des dépôts seule (50 K€),

- la participation financière de la Ville de Saint-Fons s'entend pour un montant de 11 722 307,97 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9,

- la participation financière des bailleurs sociaux en fonds propres s'entend pour un montant de 22 540 309,43 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention[3] :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Protocole 336	14 973 138,96	6 607 639,00	21 580 777,96 €
Convention Cadre	7 335 100,00	14 735 000,00	22 070 100,00 €
Convention de site 984	72 481 267,61	18 062 189,55	90 543 457,16 €
Totaux :	94 789 506,57 €	39 404 828,55 €	134 194 335,12 €

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

3 *Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C9.*

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.
Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – ANRU, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Les modalités de financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont précisées par la délibération n°356 du conseil régional du 18 mai 2017 et par son règlement budgétaire et financier adopté en assemblée plénière du 22 septembre 2016.

Au-delà de l'engagement global de la Région pris dans cette convention, chaque opération cofinancée par la Région sera présentée au vote des élus régionaux en Commission permanente. Un arrêté ou une convention attributive de subvention sera ensuite envoyé aux maîtres d'ouvrage précisant les modalités de versement des aides régionales.

Les modalités de financement de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA sont précisées dans les RGF en vigueur au titre de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 et au titre de celui du 14 mars 2017 « ANRU+ » (pour son volet « Innover dans les quartiers ») et la ou les convention(s) attributives de subvention à signer entre l'ANRU et les différents maîtres d'ouvrage concernés ou la convention de financement à signer entre l'ANRU, la CDC et le porteur de projet dans le cadre de la phase de mise en œuvre des projets d'innovation lauréats de l'Ami ANRU+, ce, sous réserve de la validation par le premier ministre. En outre, lorsqu'elle a été établie, la Convention-cadre relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » pour la mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt du 16 avril 2015 ou la Convention de financement pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+ du 22 mars 2017, figure en annexe C7.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.
Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.
Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Les signataires de la présente convention s'engagent à réaliser la modification de la convention-cadre et de la ou des conventions-quartier(s) associées lorsqu'une mise en cohérence est nécessaire. Ces modifications seront capitalisées afin de permettre un suivi consolidé des projets concernés tout au long de leur mise en œuvre.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Le Comité d'Engagement ANRU du 18 juillet 2019 a acté la possibilité d'examiner l'intégration à mi-parcours d'une clause de revoyure via un avenant à la convention pluriannuelle portant sur:

- Des opérations de réhabilitation et résidentialisation de la résidence HP 2051 d'Alliade de 231 logements dans le secteur Léo Lagrange ; les partenaires ont décidé de réserver au titre de cette clause les crédits prévisionnels objet de la demande du porteur de projet, soit au total 1,2 M€ de subvention ANRU (990 K€ au titre de la réhabilitation, 216 K€ au titre de la résidentialisation) et 3,2 M€ de prêts
- Des conclusions opérationnelles d'une étude urbaine complémentaire spécifique au secteur Léo Lagrange permettant de produire des scenarii alternatifs d'évolution, avec séquençage et diversification des interventions sur le périmètre susceptibles d'être accompagnées par l'agence sans remettre en cause les réhabilitations validées,
- D'un projet urbain abouti pour la programmation de l'opération »Porte Sud Darnaise » à accompagner par l'agence dans le temps de la convention.

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.
Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence. Elles sont notifiées par tout moyen aux Parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 2ème semestre 2019, et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le 2ème semestre 2031.

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[4] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

---

4 *Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.*

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'École du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet .

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Date: 12/3/2020 | 10:27:29 CET

Signatures:

Le/La Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône de Etat	DocuSigned by: MAILHOS Pascal 41E8A0B1726E4BB...
Le/La Président de Métropole de Lyon	DocuSigned by: KIMELFELD David FA8063822108416...
Le/La Maire de Vénissieux PICARD Michèle	DocuSigned by: PICARD Michèle 0660896BA362418...
Le/La Maire de Saint-Fons	DocuSigned by: FRIER Nathalie 8C989911B56C40C...
Le/La Directeur général de GRANDLYON HABITAT	DocuSigned by: GODET Daniel 7BEAACEA40E543D...
Le/La Directrice générale de Alliade Habitat	DocuSigned by: AUCOURT Elodie 6E732C1C3D1B46D...
Le/La Directeur général de SACOVIV	DocuSigned by: Beaudoux Thierry 2648EDA1CB8E463...

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Le/La Directeur général de Lyon Métropole Habitat	DocuSigned by: PRADE Bertrand 91333E58F90B4B9...
Le/La Président du directoire de ICF Habitat Sud Est Méditerranée	DocuSigned by: AMICO Patrick 881F5E13EF8649C...
Le/La Directeur d'Etablissement Auvergne-Rhône Alpes de Adoma	DocuSigned by: KEITA Namori F3D2CB7EC92644C...
Le/La Directeur Etablissement Lyon-Est Immo de France Rhône Alpes de Copropriété Les Grandes Terres	DocuSigned by: OTTAVY Yves, agissant en qualité de syndic C05068FAF97B4DE...
Le/La Gestionnaire de copropriétés à la Régie Pautet de Copropriété Les Soyouz	DocuSigned by: CZAPIEWSKI Hubert, agissant en qualité de ABEA6EF48DCA4C6...
Le/La Président de l'Agence Centrale de Copropriété Les Clochettes	DocuSigned by: TEYSSIER Marc-Yvant, agissant en qualité DF056AC298EC4BA...
Le/La Directrice adjointe de Cabinet de Action Logement Services Par délégation du Directeur Général	DocuSigned by: SANGODEYI Delphine, par délégation du Di 9EBEDEDBE35A40A...

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Le/La Directeur général de Foncière Logement	DocuSigned by: LE MEUR Yanick, par délégation du Préside 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Directeur territorial de Caisse des Dépôts	DocuSigned by: MOREL Olivier, par délégation du Directeur 51A6B42AAD77458...
Le/La Directrice générale de Agence nationale de l'habitat	DocuSigned by: MANCRET-TAYLOR Valérie 70052D82FDDC4CA...
Le/La Directeur général de ANRU	DocuSigned by: GRIVEL Nicolas B358B888D27647C...

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

A8 Plan guide du projet urbain

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

C5 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant - POPAC

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C7 Convention-cadre relative à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » – non concerné

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)[1]

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)

D2 Convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant

D3 Charte de la concertation le cas échéant - non concerné

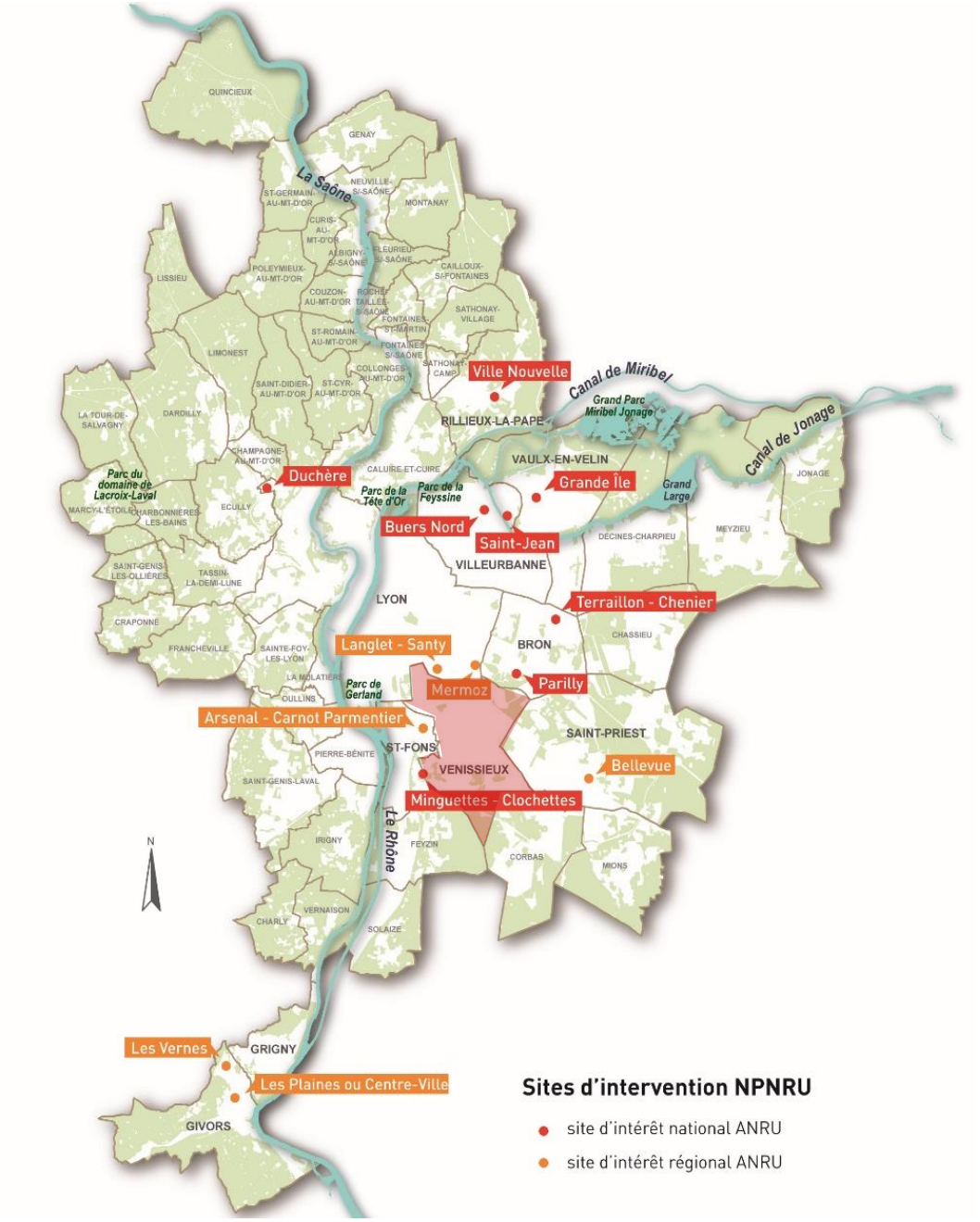
D4 Autre, le cas échéant – non concerné

[1] *Le cas échéant annexe C9 : pour information tableaux financiers d'autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal*

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A1 - Plan de situation des sites d'intervention du NPNRU à l'échelle de la Métropole de Lyon

© Métropole de Lyon



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A2 - NPNRU Minguettes-Clochettes

1/ Carte des bailleurs sociaux du secteur Minguettes

© Passagers des Villes



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

2/ Carte des équipements socio-culturels du secteur Minguettes

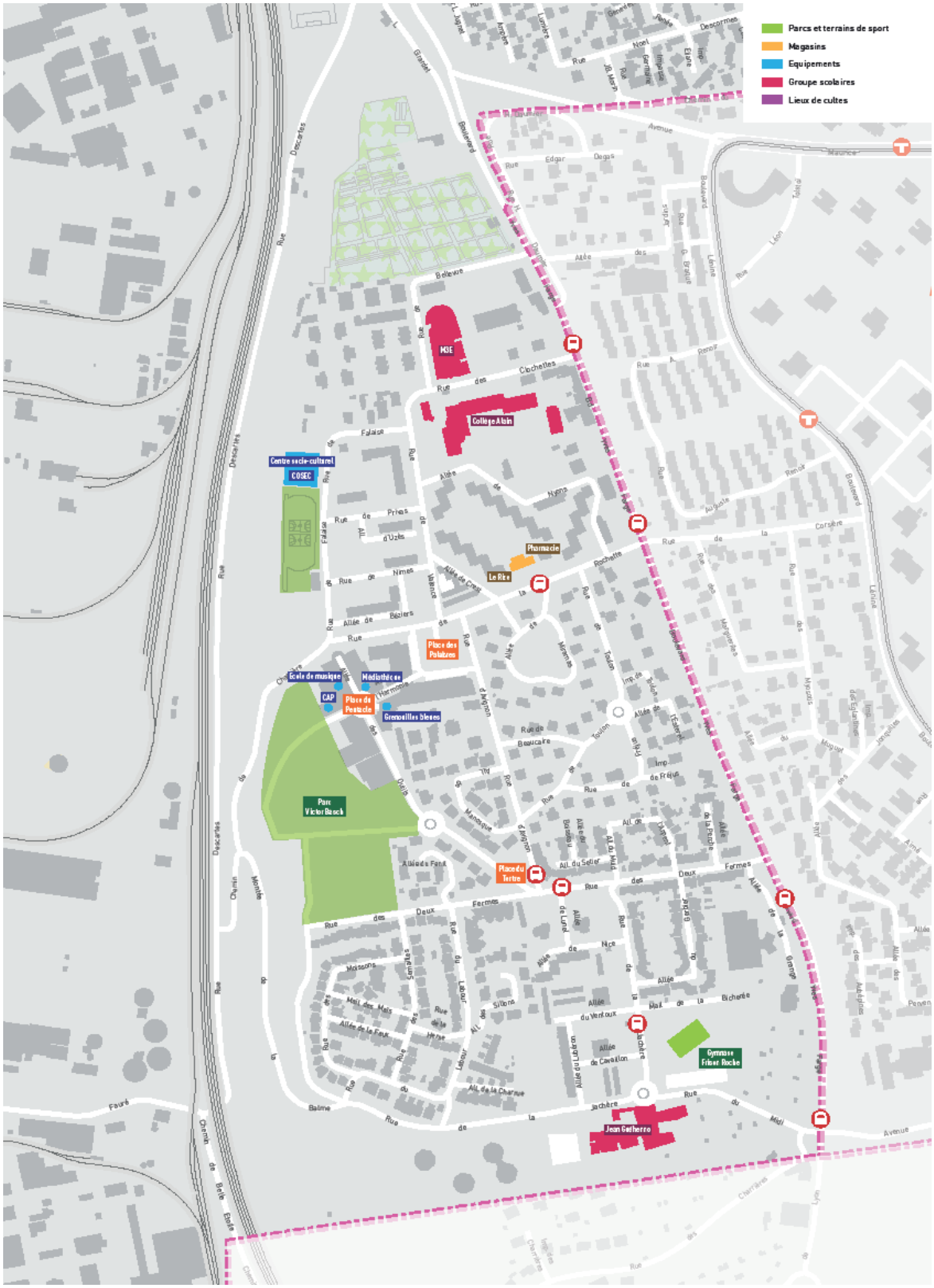
© Passagers des Villes



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

3/ Carte des équipements et services du secteur Clochettes (Saint-Fons)

©Ville de Saint-Fons



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A3 – Diagnostic de fonctionnement urbain du quartier



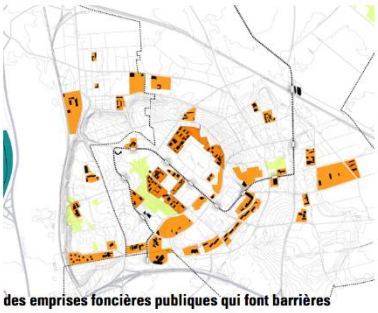
Le Plateau des Minguettes-Clochettes a la caractéristique d'offrir des situations multiples. Ce n'est pas un quartier unique, mais « mille et un quartiers ».

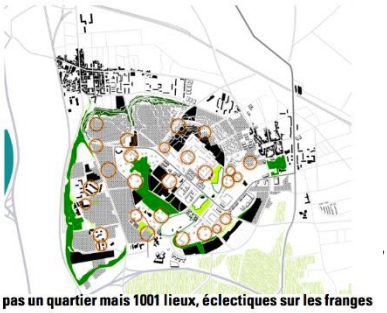
Les quartiers vivent en relative autonomie les uns par rapport aux autres, sans vraiment se rencontrer. De grandes entités se côtoient sur le Plateau : les Clochettes (1), le boulevard Yves Farge et son tissu pavillonnaire (2), la Darnaise et les Portes Sud (3), Lénine-Rotonde et Elsa Triolet (4), Leo Lagrange (5), Marché-Monmousseau-Balmes (6), Pyramide-Komarov (7), et enfin les parcs des Minguettes (8) et de Victor Basch (9). Chacune d'entre elles constitue un creuset fertile de projets.

On constate également une juxtaposition de sous-secteurs qui peinent à rapprocher les quartiers. Ce sont des ensembles bâtis de logements organisés comme de grands îlots avec des voies labyrinthiques, ou des groupes scolaires ayant des capacités d'accueil très importantes et occupant un foncier considérable à l'échelle du territoire. Ces éléments créent une coupure nette entre les quartiers du plateau, entre eux et avec les centres villes de Saint-Fons et de Vénissieux, accentuant un effet d'enclavement amplifié par la situation géographique.

Un territoire de la relégation : le Plateau et les quartiers qui le composent sont perçus comme un confins de ville, au bout de la ligne de tramway.


la géographie du plateau des Grandes Terres


des emprises foncières publiques qui font barrières


pas un quartier mais 1001 lieux, éclectiques sur les franges

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A4 - Synthèse de la phase protocole

PROGRAMME DE TRAVAIL REALISÉ AU TITRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

Le programme d'études global

Un programme d'études important, à deux échelles (métropolitaine et locale) issu des enjeux de renouvellement urbain sur les quartiers et l'agglomération et de l'absence de plan stratégique local au niveau du PNRU 1 (seul un point d'étape sur le volet habitat a été réalisé), en cohérence avec les enjeux de renouvellement urbain : 98 études retenues pour un montant de 5,4 Millions d'euros HT.
Ce programme d'études s'est achevé fin 2017.

Le programme d'études sur le site Minguettes-Clochettes

Études d'enjeux métropolitains

Construire une stratégie cohérente pour la diversification de l'offre de logements
AMO Habitat et Logement (Maîtrise d'ouvrage : Métropole confiée au cabinet Trajectoires)
Elaboration d'une stratégie Habitat à l'échelle communale dont la production de logements (rythme, types, prix, nature du produit : social, 3A, libre, capacité de diversification, besoins sur habitat privé) ; analyse du marché immobilier et programmation opération Marché Monmousseau Balmes,

- ⇨ *Les conclusions de l'AMO ont permis la définition de la programmation Habitat à l'échelle des opérations d'aménagement et dans la programmation habitat (reconstitution de l'offre)*

Déterminer la faisabilité et les conditions d'un programme de développement économique sur les territoires
Etude de développement économique (Maîtrise d'ouvrage : Métropole)
Elaboration d'une stratégie et d'un programme de développement économique territorial, avec définition des principales actions à mettre en œuvre en lien avec les évolutions en cours dans des zones économiques à proximité / faisabilité d'hypothèses sur le secteur des balmes (Monmousseau-Mairie) et Porte Grandes Terres (Darnaise-St Fons- Feyzin).

- ⇨ *Les conclusions de l'AMO ont été intégrées dans le projet d'aménagement défini sur le secteur Portes Sud Darnaise (Vénissieux).*

Améliorer l'attractivité des quartiers par une démarche de marketing territorial
Etude Marketing Territorial (Maîtrise d'ouvrage : Métropole)
Mesure du niveau d'attractivité de chacun des 14 sites en renouvellement urbain de la Métropole de Lyon (dont le QPV Vénissieux - Minguettes d'une part et Saint-Fons Clochettes d'autre part) et retenue d'un site pilote pour conduire une démarche de marketing territorial avant déploiement de la méthodologie sur les autres secteurs (en fonction des besoins et dans le cadre des conventions NPNRU).

- ⇨ *L'étude a mis en avant les atouts du QPV Vénissieux - Minguettes, avec des niveaux d'attractivité et d'image supérieurs à la moyenne des autres sites. Les résultats plutôt positifs indiquent néanmoins les efforts à poursuivre en matière de communication pour continuer de faire connaitre les transformations et infléchir l'image et les représentations liées au territoire.*
- ⇨ *Les conclusions de l'AMO portent sur la nécessité de renforcer la communication autour du QPV Vénissieux-Minguettes, en développant une démarche de marketing et en définissant un positionnement de territoire.*
- ⇨ *Une enveloppe pour la réalisation d'une étude est inscrite dans la maquette financière.*

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Études d'enjeu local

Elaboration d'un projet de renouvellement urbain pour traiter les dysfonctionnements structurels du territoire

AMO urbaine (Maîtrise d'ouvrage : Métropole)

Cadrage urbain d'ensemble : approfondissement des projets de renouvellement urbain par secteur en associant fortement les dispositifs de concertation-habitant (vocation des îlots, composition urbaine et paysagère, études capacitaires…) / approfondissement de la dimension développement durable et énergie du projet/ art et renouvellement urbain/ prévention situationnelle :

- Etudes de programmation et prescriptions architecturales et paysagères
- Expertise sur les projets particuliers.

Organiser une gouvernance intercommunale Vénissieux Saint-Fons pour un projet intégré

AMO gouvernance politique de la ville Vénissieux Saint- Fons (Maîtrise d'ouvrage : Métropole)

Accompagnement à la définition des modalités de pilotage de la politique de la ville à l'échelle des territoires prioritaires de Vénissieux et de Saint-Fons eu égard au QPV intercommunal Minguettes – Clochettes.

L'AMO Gouvernance a permis une mise à plat des modes de fonctionnement existants, un repérage partagé des enjeux de niveau intercommunal à mettre en œuvre dans le cadre d'un système de pilotage à double entrée communale et/ou intercommunale selon la nature de l'action. Un comité de pilotage partenarial réuni le 23 novembre 2016 a adopté le schéma d'organisation développé plus bas dans la rubrique consacrée à la gouvernance (cf. partie 7).

Construire les conditions de la participation

Assistance au conseil citoyen (Maîtrise d'ouvrage : Ville de Vénissieux)

Dès 2016, Le Conseil Citoyen a travaillé sur sa charte de fonctionnement, et en 2017 sur un cahier des charges « *Animation et accompagnement du conseil citoyen* ». La mission d'AMO a été financée par le CGET, et confiée au cabinet Raphaëlle DELORME Conseil, en juillet 2017, pour accompagner le Conseil Citoyen, lui permettre de s'organiser et se former, pour viser un fonctionnement autonome et perdurer dans le temps.

L'accompagnement du cabinet DELORME a pris fin en juin 2018, et a donné lieu à :

- 10 animations plénières : réunissant l'ensemble du Conseil Citoyen. Ces réunions ont permis d'aborder l'organisation et le fonctionnement du groupe (renouvellement des binômes, répartition des rôles…) ; de faire le point sur les groupes de travail (UPC, GSUP…), les actions (Jour du Livre..), et la programmation sociale ; d'inviter des partenaires institutionnels (Etat et Ville), et bailleurs sociaux.
- 10 permanences sur site : préparation des réunions plénière avec le binôme référent du Conseil Citoyen et le GPV ; accompagnement administratif (courrier, dossier de subvention, planning…) ; ateliers de travail thématiques (sur la programmation sociale, le renouvellement des membres, la charte de fonctionnement) ; échanges avec certains membres et le binôme du Conseil Citoyen
- 3 temps de formation : feuille de route 2018 et lien avec les partenaires, savoir se présenter et répondre aux questions difficiles, les 10 clefs de réussite de la cohésion d'équipe.
- 1 comité de lancement et 3 comités de suivi de la mission

Permettre une intervention cohérente et impactant sur le secteur Léon Blum / Palabres

Etude programmatique et architecturale Léon Blum (Ville de Saint-Fons)

Le projet urbain prévoit depuis 2015 l'intégration du Centre socio culturel des Clochettes situé rue de Falaise dans le Centre Léon Blum, ancien Lycée (15 000 m²), propriété de la Métropole de Lyon. Le Centre Léon Blum accueille aujourd'hui : un centre de formation des agents de la Métropole de Lyon (partie Sud) ainsi que des équipements publics municipaux au Nord : centre d'arts plastiques, école de musique, médiathèque, salle associative. Une partie des locaux est actuellement vide.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

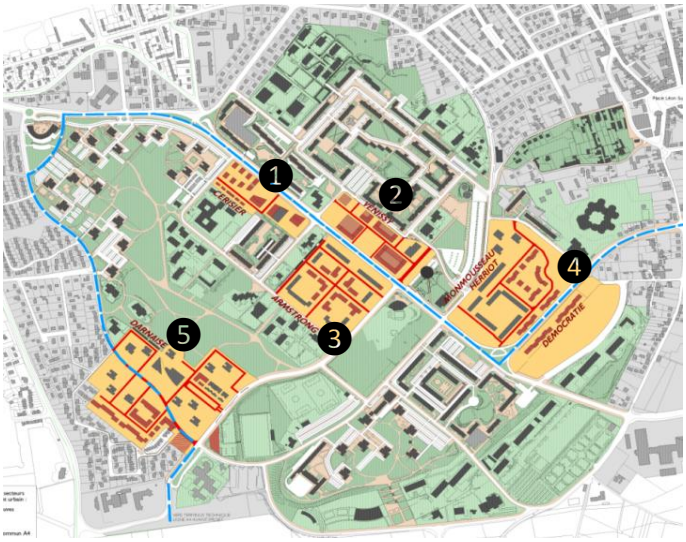
A l'occasion du protocole de préfiguration, la Ville de Saint-Fons a engagé une étude programmatique, en cours de finalisation qui vise à définir les modalités de réorganisation spatiale des équipements publics municipaux. L'objectif fixé est de réaliser une opération répondant à une gestion patrimoniale optimisée (répondre aux besoins en termes de services à la population, mutualiser les moyens et rationnaliser les espaces, créer un équipement fédérateur), répondre aux problématiques urbaines (en lien avec l'AMO Urbaine), prendre en compte le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
Les services au public seront réorganisés niveau place des Palabres et étage. Le niveau parc sera libéré par la Ville. La Métropole étudie sa réutilisation. L'objectif est de rendre visible l'offre et renforcer l'urbanité autour de la place des Palabres.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A5 - Les secteurs impactés par le PNRU et le périmètre d'intervention NPNRU

1/ PNRU

© GPV Vénissieux

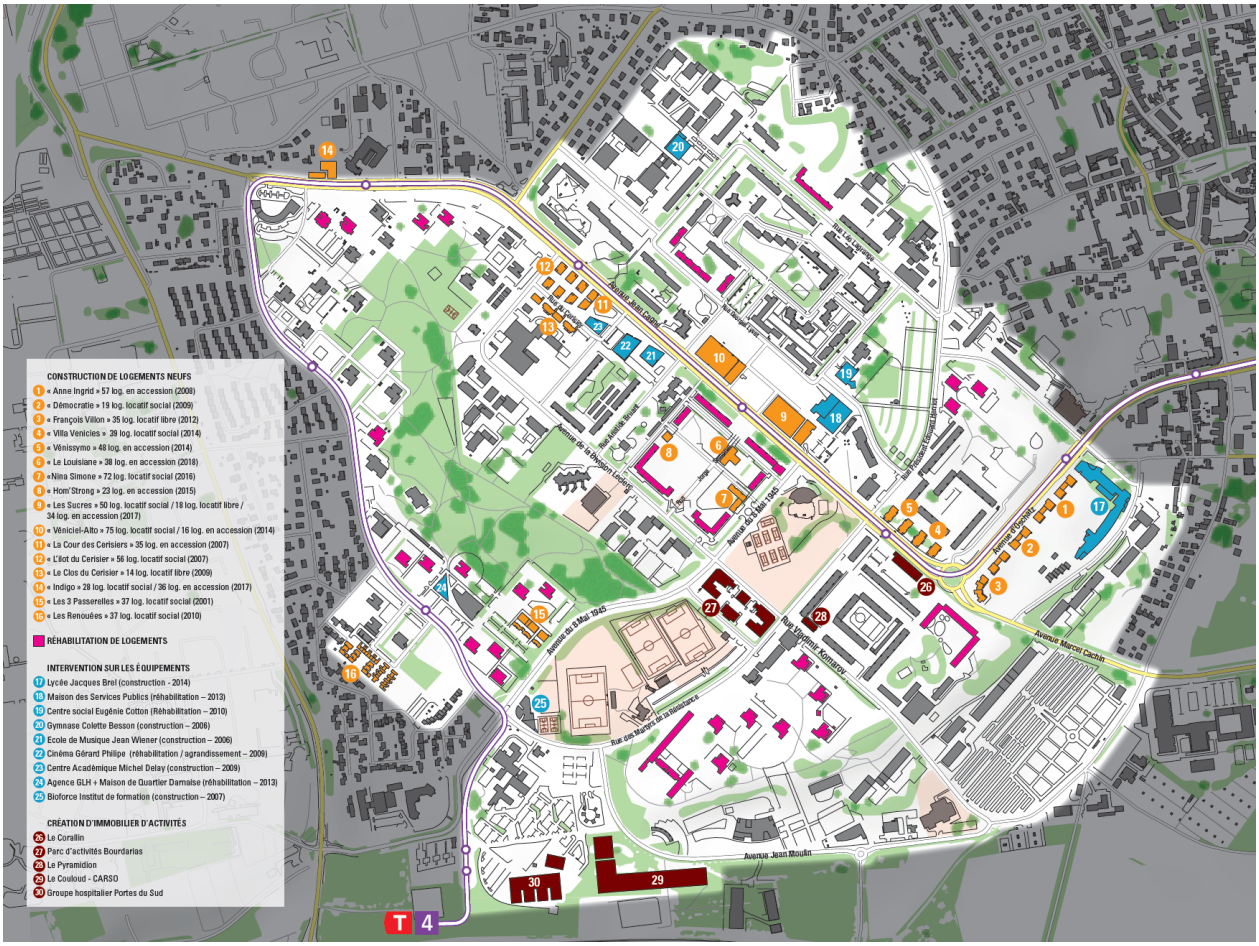


① Le Cerisier
② Vénissy
③ Armstrong
④ Monmousseau
⑤ Darnaise

Deux opérations ont dû être reportées :
- *Secteur Monmousseau* (raison financière : refinancement opération ZAC Vénissy)
- *Secteur Darnaise* (raison technique : extension du périmètre de risques technologiques).

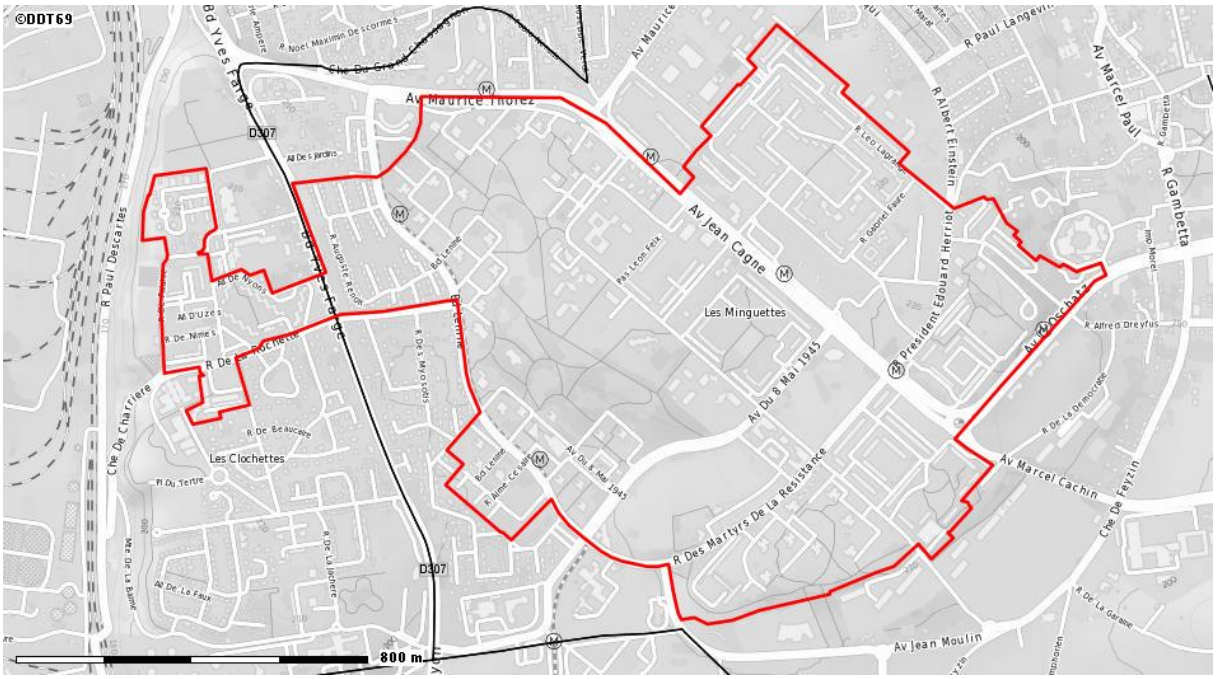
Carte des opérations du PNRU

© Passagers des Villes



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

2/ Périmètre NPNRU



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A6 – Tableau de bords des objectifs urbains

1	**ACCROCHER la Place du Marché, les Balmes, Monmousseau** Cette opération prioritaire vise à créer une continuité urbaine entre le plateau et le centre-ville historique de Vénissieux et à estomper les différences morphologiques et topographiques entre les deux milieux urbains,
2	**AFFIRMER** le Plateau en s'appuyant sur les grands équipements publics et en l'ouvrant sur l'Anneau des Parcs, de manière à greffer les quartiers adjacents autour des acquis développés lors du 1er PNRU,
3	**DÉVELOPPER** Darnaise /Portes Sud en affirmant ce quartier comme la Porte d'entrée Sud des deux communes de Vénissieux et Saint-Fons et de la métropole, et en valorisant sa dimension économique,
4	**TISSER-ACCROCHER** le territoire des Clochettes à la polarité urbaine de Saint-Fons au Nord, pour le lier au reste de la commune de Saint-Fons.
5	**LIER** le Cœur des Clochettes au centre-ville de Saint-Fons et au reste du Plateau En retravaillant le boulevard Yves Farge, en valorisant des liens Est-Ouest et en réorientant le quartier et ses aménités urbaines en vitrine sur le boulevard requalifié, inscrit dans le projet vert de l'Anneau des parcs,
6	**MAILLER** Léo Lagrange Retrouver des liens avec les quartiers du bas des Balmes par la création de nouvelles voiries de désenclavement et la recomposition d'un groupe scolaire qui profite à tous les quartiers en lien avec une redéfinition à terme des périmètres scolaires eu égard aux fortes évolutions démographiques,
7	**ORIENTER** Pyramide-Komarov par un travail de remaillage qui désenclave le quartier, ainsi que des résidentialisations et réhabilitations ambitieuses qui ouvrent le quartier vers le grand paysage des Grandes Terres,
8	**ANCRER** Rotonde / Lénine comme porte d'entrée Nord de l'Anneau des Parcs, autour d'aménités urbaines et d'une place,

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

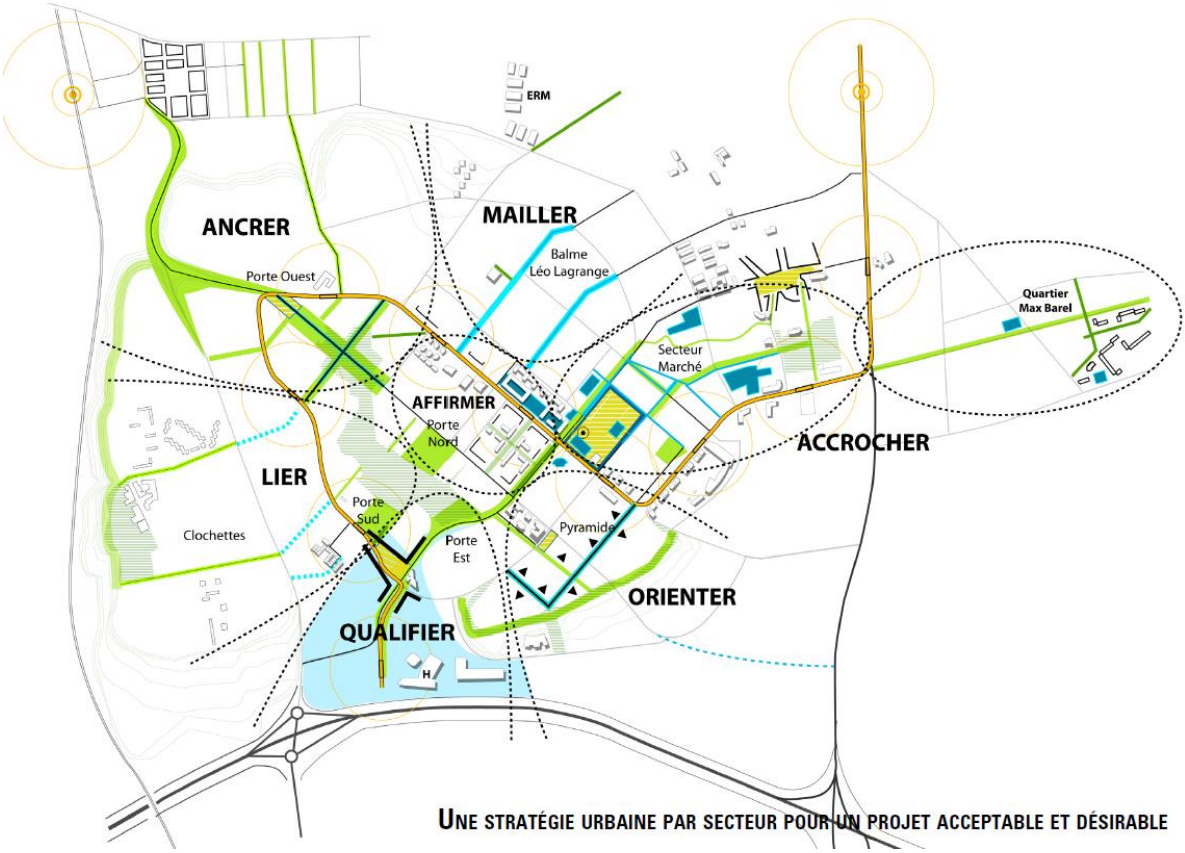
LE PANIER D'INDICATEURS NPNRU MIS A DISPOSITION PAR L'ANRU POUR RENSEIGNER LE TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS URBAINS

N° indicateur	*Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées*	*Ce que l'indicateur contribue à mesurer*
0	Revenu médian	
2	**Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier** Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Elargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
3	**Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier** Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Elargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
13	**Couverture de l'offre commerciale dans le quartier** Nombre de commerces dans le quartier / 100 ménages, pondéré en fonction du type de commerce *(source: Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)*	Proposer une offre commerciale adaptée aux besoins et aux attentes des habitants et usagers
16	**Offre d'équipements dans le quartier** Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires *(source: INSEE - Base Permanente des Equipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur
17	**Fonction économique du quartier** Surface de plancher du quartier dédiée à l'activité économique *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Maintenir ou développer une fonction économique dans le quartier lorsque cela est envisageable
20	**Consommation énergétique des logements impactés par le projet** Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements impactés par le projet *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Mesurer la contribution du projet aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'agglomération
21	**Effectifs des collèges** Nombre d'élèves par collèges Source : rectorat	Mesurer l'évolution sur la densité des établissements du second degré
22	**Réussite éducative** Taux de réussite au brevet des collèges Source : rectorat	Mesurer l'impact du projet et de la stratégie scolaire déployée sur la réussite des élèves
23	**Mixité sociale dans les collèges** Proportion des différentes CSP des parents des élèves des collèges	Mesurer l'impact du projet et de la stratégie scolaire déployée sur l'attractivité des établissements et la mixité sociale des élèves

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A7 – Objectifs urbains prioritaires du NPNRU

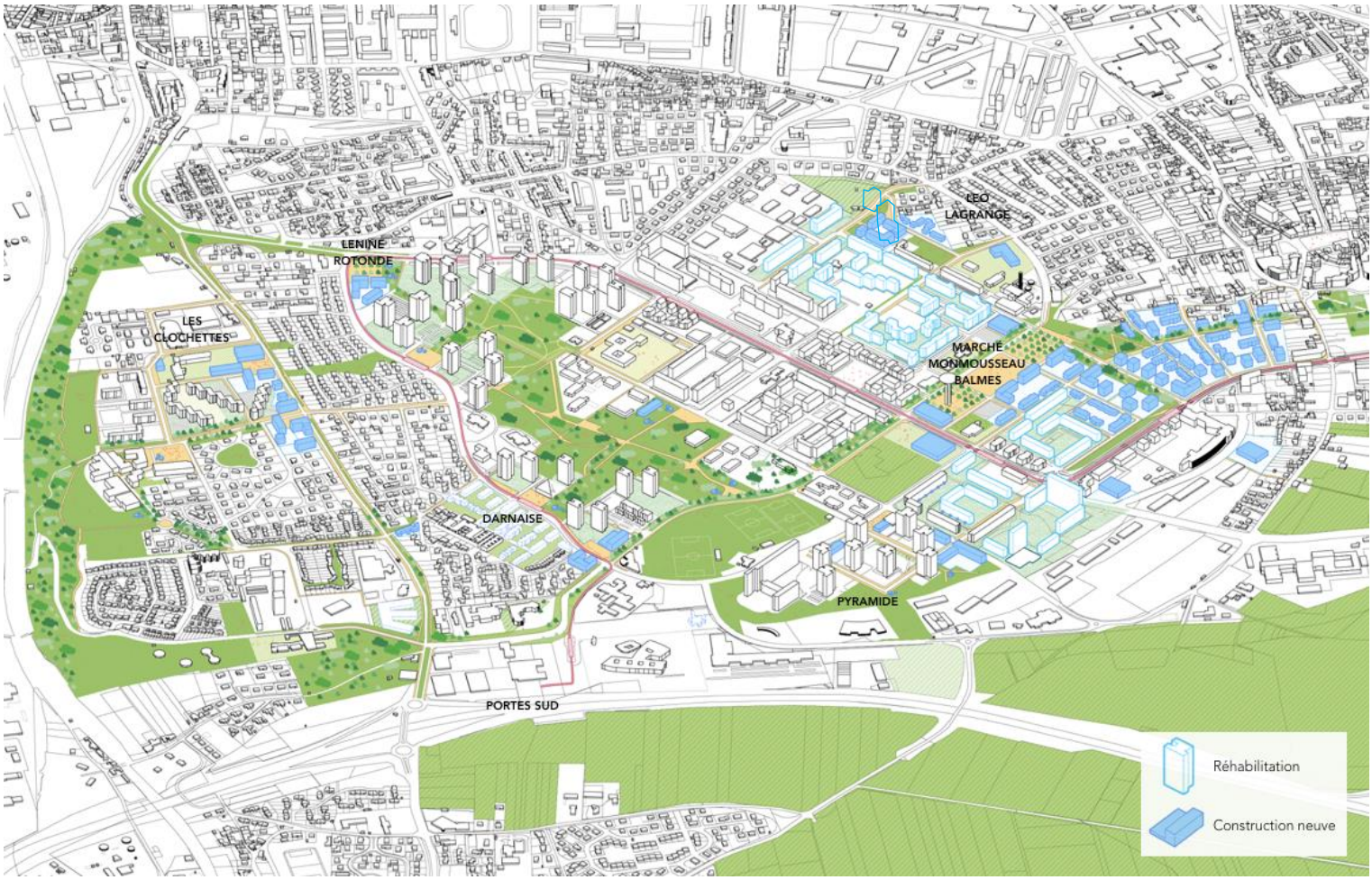
© Passagers des Villes



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A8 – Plan guide à horizon 2040

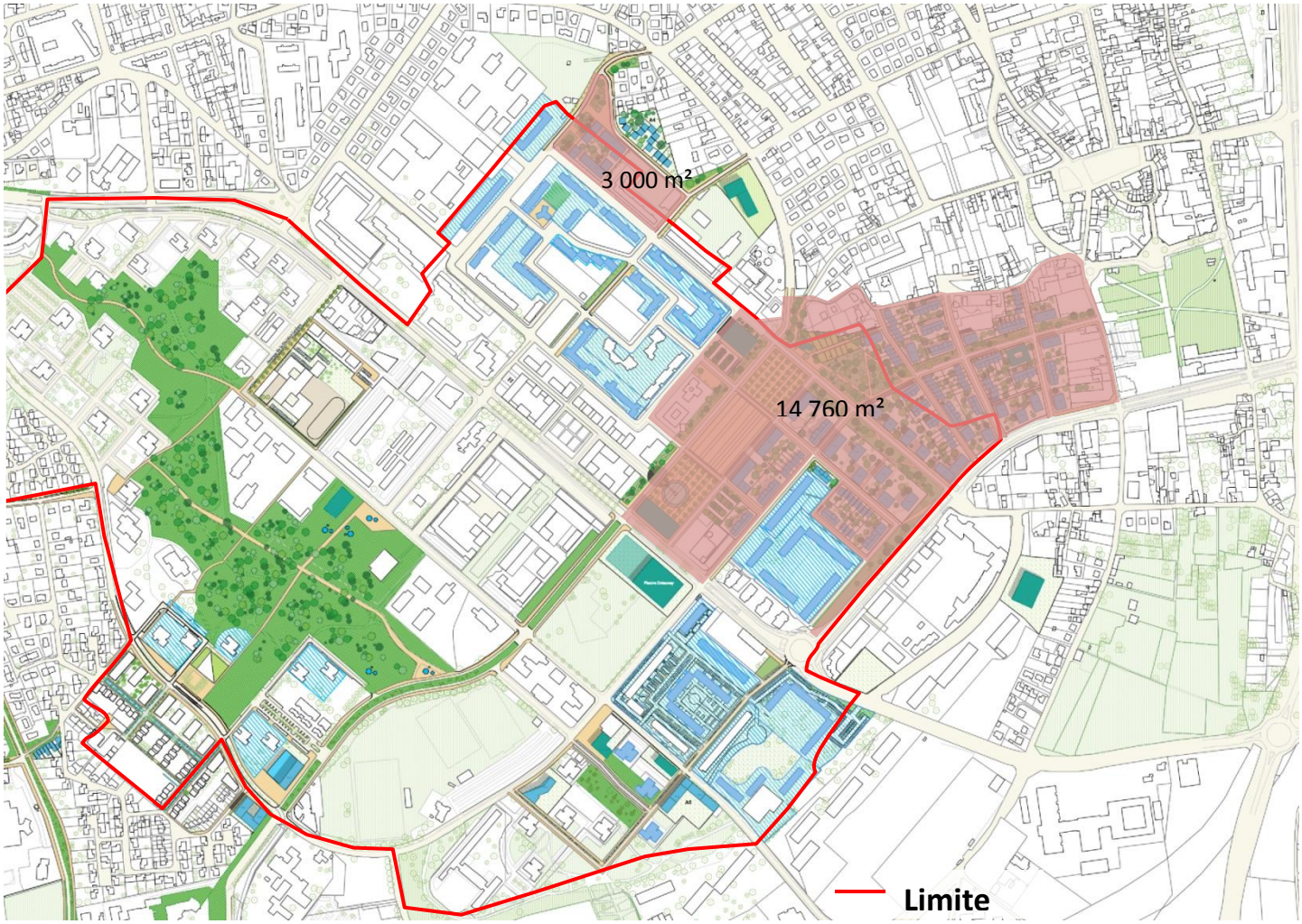
©Passagers des Villes



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A12 – Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

© GPV Vénissieux



Localisation des contreparties foncières

Zoom sur le secteur Léo Lagrange

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1



SECTEUR LÉO LAGRANGE

LÉO LAGRANGE - OPTION 1 - PROJET

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

Foncière Logement ou le ou les Maitres d'Ouvrage auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent : 17 760 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à l'attributaire.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de 2 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Site 1	Site 2
Adresse	Secteur Monmousseau Balmes	Secteur Léo Lagrange
Nom du QPV (préciser national/régional)	Minguettes-Clochettes	Minguettes-Clochettes
Propriétaire(s) du terrain avant cession	ICF / Métropole / Ville / ADOMA / Alliade Habitat / propriétaires privés : maitrise foncière en cours par la Métropole de Lyon dans le cadre de la ZAC	Alliade Habitat / Ville de Vénissieux
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Friche, logements sociaux à démolir	Logements sociaux à démolir, espace vert
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	A réaliser avant la cession	A réaliser avant la cession
Surface du terrain (m²)	A définir	A définir
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	14 760 m²	3 000 m²
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	Environ 185	Environ 38
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	Juin 2024	Juin 2024
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	Références cadastrales précisées ultérieurement	BX 33 / BX 34 / BX 35
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée
Nombre de logements individuels / collectifs *	185 collectifs	38 collectifs
Viabilisation du terrain	Métropole de Lyon	Métropole de Lyon
Autres informations et contraintes spécifiques.		

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, …) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1) Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, …) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendriers prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC…) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc …
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
  Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.
- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).
  Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.
Pour mémoire, sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions quartiers en matière de droits de réservation :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site).
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification et des contreparties foncières (pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement est réalisée dans la convention-cadre lors des revues de projets).

Au total, les contreparties cédées représentent 318 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 18.15 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

Ces droits se répartissent en :
- 223 droits de réservation correspondant à 17.5 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV,
- 95 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Sans objet : traité dans l'annexe B2 de la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon.

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. **Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux**

   - Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 318 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 223 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 95 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.
Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits sur le parc libre de droit du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
Résidence Edouard Herriot	Alliade Habitat	PLAI	A partir de	35	T1 et T2 / T3 et T4 / T5	**Protocole de préfiguration**
Résidence Le Couloud	Sacoviv	PLAI	A partir de	46	T1 et T2 / T3 et T4 / T5	**Protocole de préfiguration**
Résidence Edouard Herriot	Alliade Habitat	PLAI	A partir de	12	T1 et T2 / T3 et T4 / T5	
Résidence komarov	Alliade Habitat	PLAI	A partir de	45	T1 et T2 / T3 et T4 / T5	
Résidence Léo Lagrange (HP 140)	Alliade Habitat	PLAI	A partir de	72	T1 et T2 / T3 et T4 /	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

					T5	
Résidence Gabriel Fauré	Alliade Habitat	PLAI	A partir de	39	T1 et T2 / T3 et T4 / T5	
Résidence Léo Lagrange	GrandLyon Habitat	PLAI	A partir de	69	T1 et T2 / T3 et T4 / T5	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

**Commentaires qualitatifs :*
Pour favoriser le rôle de levier en faveur de la mixité d'Action Logement Services et l'apport de nouvelles populations dans le quartier, les bailleurs veilleront, autant que faire se peut, à proposer à Action Logement Services des logements vacants au moment de la livraison, de préférence avec balcons, dans des allées dotées d'ascenseurs. Les bailleurs et Action Logement Services sont convenus de reprendre contact 6 mois avant la livraison des réhabilitations afin d'arrêter définitivement le positionnement des contreparties Action Logement.

- Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Sans objet

2. [Le cas échéant]. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Sans objet : traité dans l'annexe B2 de la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon.

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Annexe C1 – ECHEANCIER PREVISIONNEL

REHABILITATIONS			CALENDRIER PREVISIONNEL D'ENGAGEMENT																	
			2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Réhabilitation Barre Herriot	*ALH*	60																						
3 Tours Komarov	*ALH*	255																						
Réhabilitation - HP 140	*ALH*	420																						
Réhabilitation Gabriel Fauré	*ALH*	194																						
Réhab Léo Lagrange	*GLH*	401																						

DEMOLITIONS			CALENDRIER PREVISIONNEL D'ENGAGEMENT																	
			2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Petite barre Monmousseau	*ICF*	87																						
Foyer BILLON	*ADOMA*	161																						
Barre Léo Lagrange	*ALH*	62																						
3 Tours Monmousseau	*ALH*	173																						
Rés Couloud	*Sacoviv*	30																						
Léo Lagrange - 12 rue Debussy	*GLH*	14																						
Tour 38 et 40 Lénine	*GLH*	137																						
Tour 71	*GLH*	76																						
Rés Palabres	*LMH*	*34*																						

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

RESIDENTIALISATIONS			CALENDRIER PREVISIONNEL D'ENGAGEMENT																	
			2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	2027
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1 S2	S1 S2
Résidentialisation E.Herriot	*ALH*	260																				
Résidentialisation Léo Lagrange - HP 140	*ALH*	420																				
Résidentialisation Léo Lagrange	*GLH*	401																				
Résidentialisation Tours impaires Darnaise	*GLH*	438																				
Résidentialisation Le Couloud Keops	*SACOVIV*	230																				
		1749																				

EQUIPEMENTS		CALENDRIER PREVISIONNEL D'ENGAGEMENT																		
		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	2027
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Nouveau groupe scolaire Charles Perrault	*Ville de Vx*																				
Nouvelle crèche Monmousseau	*Ville de Vx*																				
Bilbiothèque Pyramide + EPJ	*Ville de Vx*																				
Construction gymnase J.Brel	*Ville de Vx*																				
Recomposition Groupe scolaire Léo Lagrange	*Ville de Vx*																				
Réhabilitation Roger Vailland	*Ville de Vx*																				
Restructuration Maison des Fêtes et Famille	*Ville de Vx*																				
Recomposition de l'espace Léon Blum	*Ville de SF*																				
Démolition- Reconstruction du gymnase COSEC	*Ville de SF*																				

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

AMENAGEMENTS		CALENDRIER PREVISIONNEL D'ENGAGEMENT										
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2
Marché Monmousseau Balmes	*Métropole*											
Anneau des Parcs	*Métropole*											
Cœur de Parc Clochettes	*Métropole*											
Désenclavement Léo Lagrange	*Métropole*											
Désenclavement Pyramide	*Métropole*											
Aménagement abords collège Triolet	*Métropole*											
Anneau des Parcs	*Ville de Vx*											
Anneau des Parcs	*Ville de SF*											

RESIDENTIALISATIONS Copropriétés		CALENDRIER PREVISIONNEL D'ENGAGEMENT										
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2
Résidentialisation Clochettes	274											
Résidentialisation Soyouz	128											
Résidentialisation Grandes Terres	247											

ETUDES ET CONDUITE DE PROJET		CALENDRIER PREVISIONNEL D'ENGAGEMENT										
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2
Etude programmatique et architecturale Leon Blum	*Ville de SF*											
AMO Communication	*Ville de SF*											
AMO Communication	*Ville de Vx*											
AMO urbaine	*Métropole*											
AMO Marketing territorial	*Métropole*											
Demain Darnaise	*GLH*											
AMO prévention situationnelle	*GLH*											

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst?¨me d'information le : 06/02/2020 ? 11:29)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 984	*LOCALISATION*	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
69199/Saint-Fons/QPV national/Minguettes - Clochettes	**QP069015**	**69199**
PORTEUR DE PROJET		
METROPOLE DE LYON		

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

															CONTRIBUTIONS																				*PRETS*				*ECHEANCIER*			
	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV de commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%						
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
984 6069015 14 0001 001 Etude programmatique et architecturale Lé	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	24 000,00	20,00%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	8	V
984 6069015 14 0001 002 AMO Communication Saint Fons	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	86 660,00	20,00%	103 992,00	86 660,00	24 995,28	28,84%	25 000,00	28,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	23,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 664,72	19,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	10	V
984 6069015 14 0002 001 AMO Communication Venissieux	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	86 660,00	20,00%	103 992,00	86 660,00	25 000,00	28,85%	25 000,00	28,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 995,28	23,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 664,72	19,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
984 6069015 14 0003 001 AMO Urbaine Métropole	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	800 000,00	20,00%	960 000,00	800 000,00	0,00	0,00%	400 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	400 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	16	V
984 6069015 14 0003 002 AMO Marketing territorial Metropole	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
984 6069015 14 0004 001 Demain Darnaise GLH OPPC	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	235 000,00	20,00%	282 000,00	235 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	138 337,00	58,87%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	96 663,00	41,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
984 6069015 14 0004 002 AMO prévention situationnelle Darnaise GL	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	90 000,00	20,00%	108 000,00	90 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		1 522 320,00		1 826 784,00	1 522 320,00	61 995,28	4,07%	550 000,00	36,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	183 337,00	12,04%	79 995,28	5,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	646 992,44	42,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
984 6069015 21 0001 001 Démolition 87 LLS petite barre Monmousse	NPN	QP069015		1		87	44 484,29	44 484,29	87,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	3 870 133,23	14,25%	4 421 467,89	3 870 133,23	0,00	0,00%	275 667,33	7,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	338 107,72	8,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	455 658,00	11,77%	2 800 700,18	72,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
984 6069015 21 0002 001 Démolition du Foyer "Billon" de 161 chamb	NPN	QP069015		1		190	3 500,00	18 464,03	1 002,33	75/ADOMA/78805803009579	3 508 165,00	1,07%	3 545 541,00	3 508 165,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	638 061,84	18,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	342 855,00	9,77%	2 527 248,16	72,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	12	V
984 6069015 21 0003 001 Démolition 62 LLS résidence Léo Lagrange	NPN	QP069015		1		62	0,00	42 716,58	0,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	2 648 428,00	13,87%	3 015 781,00	2 648 428,00	0,00	0,00%	183 676,60	6,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	367 890,32	13,89%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	136 287,00	5,15%	1 960 574,08	74,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
984 6069015 21 0003 002 Démolition 173 LLS résidence Gaston Mon	NPN	QP069015		3		173	62 549,39	62 549,39	173,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	10 821 044,00	0,22%	10 844 558,00	10 821 044,00	0,00	0,00%	692 423,70	6,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 381 823,54	12,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	413 193,00	3,82%	8 333 603,76	77,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	14	V
984 6069015 21 0004 001 Démolition 30 LLS résidence le Couloud SA	NPN	QP069015		1		30	1 985,00	61 822,17	934,34	69/SA CONSTRUCT DE LA VILLE	1 854 664,96	6,35%	1 972 397,35	1 854 664,96	0,00	0,00%	113 284,73	6,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	298 561,51	16,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	114 000,00	6,15%	1 328 818,72	71,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	5	V
984 6069015 21 0005 001 Démolition 14 LLS - 12 rue Claude Debussy	NPN	QP069015		1		14	1 638,00	47 647,97	407,25	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	667 071,58	9,68%	731 673,06	667 071,58	0,00	0,00%	41 594,00	6,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	129 845,61	19,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 800,00	3,42%	472 831,97	70,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
984 6069015 21 0005 002 Démolition 137 LLS Tours 38 et 40 Darnais	NPN	QP069015		2		137	5 095,00	39 455,63	1 060,93	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	5 405 420,69	30,90%	7 075 493,69	5 405 420,69	0,00	0,00%	391 444,50	7,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 013 307,96	18,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	503 538,00	9,32%	3 497 130,23	64,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	2	10	V
984 6069015 21 0005 003 DEMOLITION 76 LLS -TOUR 71 DARNAIS	NPN	QP069015		1		76	2 825,00	44 258,14	1 190,66	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	3 363 619,00	34,96%	4 539 471,00	3 363 619,00	0,00	0,00%	218 677,30	6,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	586 343,46	17,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	277 248,00	8,24%	2 281 350,24	67,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	10	V
984 6069015 21 0006 001 Démolition partielle 34 LLS- résidence Pa	NPN	QP069015		1		34	8 000,00	44 999,99	191,25	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	1 529 999,60	12,35%	1 718 905,52	1 529 999,60	0,00	0,00%	153 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	152 999,60	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 224 000,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	12	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				12		803	130 076,68	41 928,45	258,84		33 668 546,06		37 865 288,51	33 668 546,06	0,00	0,00%	2 069 768,16	6,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 906 941,56	14,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 265 579,00	6,73%	24 426 257,34	72,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																										
984 6069015 24 0001 001 Opération d'aménagement Marché Monmou	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	62 760 977,00	20,00%	75 313 172,40	62 760 977,00	4 288 004,85	6,83%	38 592 043,65	61,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 639 200,00	20,14%	7 241 728,50	11,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	20	V
984 6069015 24 0001 002 Anneau des Parcs Métropole	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	11 959 018,00	0,00%	11 959 018,00	11 959 018,00	1 186 240,00	9,92%	9 373 572,89	78,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 399 205,11	11,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
984 6069015 24 0001 003 Opération Clochettes Coeur de Parc Métrop	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	26 042 056,33	18,08%	30 750 091,45	26 042 056,33	2 027 114,54	7,78%	18 244 030,84	70,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 193 650,00	8,42%	3 577 260,95	13,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
984 6069015 24 0001 004 Désenclavement Léo Lagrange Métropole	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	4 660 000,00	0,00%	4 660 000,00	4 660 000,00	410 000,00	8,80%	3 549 937,52	76,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	700 062,48	15,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	8	V
984 6069015 24 0001 005 Désenclavement Pyramide Métropole	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	4 640 000,00	0,00%	4 640 000,00	4 640 000,00	360 000,00	7,76%	3 584 027,84	77,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	695 972,16	15,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	6	V
984 6069015 24 0001 006 Aménagement abords collège Triolet Métro	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 230 000,00	0,00%	1 230 000,00	1 230 000,00	124 800,00	10,15%	920 707,38	74,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	184 492,62	15,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	8	V
984 6069015 24 0002 001 Anneau des Parcs Vénissieux	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	2 620 000,00	12,37%	2 944 000,00	2 620 000,00	2 313 460,00	88,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	306 540,00	11,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	8	V
984 6069015 24 0003 001 Anneau des Parcs Saint Fons	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	1 125 000,00	20,00%	1 350 000,00	1 125 000,00	993 375,00	88,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	131 625,00	11,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		115 037 051,33		132 846 281,85	115 037 051,33	11 702 994,39	10,17%	74 264 320,12	64,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 832 850,00	12,89%	14 236 886,82	12,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
984 6069015 33 0001 001 Requalification residence Edouard Herriot	NPN	QP069015		1		60	49 777,00	49 777,00	60,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	2 986 620,00	8,07%	3 227 613,00	2 986 620,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 509 295,84	84,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	477 324,16	15,98%	2 210 633,84	74,02%	895 986,00	1 314 647,84	2020	1	10	V
984 6069015 33 0001 002 Requalification residence Komarov 255 LLS	NPN	QP069015		3		255	35 000,00	35 000,00	255,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	8 925 000,00	20,00%	10 709 998,62	8 925 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 650 000,00	85,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 275 000,00	14,29%	6 757 500,00	75,71%	2 677 500,00	4 080 000,00	2021	1	14	V
984 6069015 33 0001 003 Requalification residence Léo Lagrange 42	NPN	QP069015		3		420	31 745,72	31 745,72	420,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	13 333 203,00	23,26%	16 435 091,52	13 333 203,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 434 021,08	85,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 899 181,92	14,24%	10 130 700,78	75,98%	4 029 960,90	6 100 739,88	2022	1	16	V
984 6069015 33 0001 004 Requalification 196 LLS residence Gabriel	NPN	QP069015		3		196	50 084,59	50 084,59	196,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	9 816 579,00	20,00%	11 779 894,80	9 816 579,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 191 821,78	83,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 624 757,22	16,55%	7 206 127,88	73,41%	2 940 937,70	4 265 190,18	2021	2	12	V
984 6069015 33 0002 001 Requalification 401 LLS - Léo Lagrange-GL	NPN	QP069015		5		401	44 034,36	44 034,36	401,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	17 657 778,58	7,23%	18 933 825,57	17 657 778,58	0,00	0,00%	1 804 500,00	10,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	13 146 413,89	74,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 706 864,69	15,33%	2 301 611,65	13,03%	0,00	2 301 611,65	2022	1	13	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				15		1332	210 641,67	39 578,96	250,28		52 719 180,58		61 086 423,51	52 719 180,58	0,00	0,00%	1 804 500,00	3,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	42 931 552,59	81,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 983 127,99	15,14%	28 606 574,15	54,26%	10 544 384,60	18 062 189,55				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																										
984 6069015 34 0001 001 RESIDENTIALISATION - Edouard HERRIC	NPN	QP069015		1		260	6 453,27	6 453,27	260,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	1 677 850,00	0,00%	1 677 850,00	1 677 850,00	0,00	0,00%	340 000,00	20,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	666 710,00	39,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	671 140,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	12	V
984 6069015 34 0001 002 RESIDENTIALISATION - LEO LAGRANGE	NPN	QP069015		1		420	1 346,50	1 346,50	420,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	565 530,00	0,00%	565 530,00	565 530,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	329 035,72	58,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	236 494,28	41,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	6	V
984 6069015 34 0002 001 Résidentialisation de 401 LLS - Léo Lagra	NPN	QP069015		5		401	32 668,80	4 990,12	61,25	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	2 001 039,32	19,22%	2 385 724,10	2 001 039,32	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 197 601,61	59,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	803 437,71	40,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	10	V
984 6069015 34 0002 002 Résidentialisation de 444 LLS - tours 39	NPN	QP069015		5		438	3 981,20	3 981,20	438,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 743 764,66	20,00%	2 092 517,59	1 743 764,66	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 014 553,98	58,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	729 210,68	41,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
984 6069015 34 0003 001 Résidentialisation du COULOUD et du KHE	NPN	QP069015		3		409	30 295,90	12 552,61	169,46	69/SA CONSTRUCT DE LA VILLE	5 134 015,50	19,16%	6 117 896,20	5 134 015,50	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 080 409,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 053 606,50	40,00%	3 080 409,00	60,00%	3 080 409,00	0,00	2021	1	5	V
984 6069015 34 0004 001 Résidentialisation copropriété Clochettes	NPN	QP069015		5		270	15 555,00	11 201,85	194,44	69/COPROPRIETE LES CLOCHETT	3 024 500,00	20,00%	3 629 400,00	3 024 500,00	0,00	0,00%	910 000,00	30,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	602 250,00	19,91%	1 512 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	10	V
984 6069015 34 0005 001 Résidentialisation copropriété les Soyouz	NPN	QP069015		3		128	3 125,00	3 125,00	128,00	69/COPROPRIETE/040086274000	400 000,00	20,00%	480 000,00	400 000,00	0,00	0,00%	120 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	79 992,00	20,00%	200 008,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
984 6069015 34 0006 001 Résidentialisation copropriété Grandes Te	NPN	QP069015		3		247	2 834,01	2 834,01	247,00	69/COPROPRIETE/040086357000	700 000,00	20,00%	840 000,00	700 000,00	0,00	0,00%	230 000,00	32,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	119 986,00	17,14%	350 014,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	6	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				26		2573	96 259,68	5 925,65	158,39		15 246 699,48		17 788 917,89	15 246 699,48	0,00	0,00%	1 600 000,00	10,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 288 310,31	41,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	802 228,00	5,26%	6 556 161,17	43,00%	3 080 409,00	20,20%	3 080 409,00	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																										
984 6069015 36 0001 001 Accession sociale à la propriété VX	NPN	QP069015		0		0	0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 725 000,00	0,00%	1 725 000,00	1 725 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 725 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	18	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		0	0,00	0,00	0,00		1 725 000,00		1 725 000,00	1 725 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 725 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																										
984 6069015 37 0001 001 Recomposition groupe scolaire Charles Per	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	12 400 000,00	20,00%	14 880 000,00	12 400 000,00	3 044 750,00	24,55%	3 150 000,00	25,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 205 250,00	50,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	14	V
984 6069015 37 0001 002 Crèche Marché Monmousseau Balmes VX	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	2 000 000,00	20,00%	2 400 000,00	2 000 000,00	21 200,00	1,06%	1 290 000,00	64,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	688 800,00	34,44%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	14	V
984 6069015 37 0001 003 EPJ Bibliothèque Pyramide VX	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	1 300 000,00	20,00%	1 560 000,00	1 300 000,00	844 475,00	64,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	455 525,00	35,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
984 6069015 37 0001 004 Gymnase Jacques Brel VX	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	4 300 000,00	20,00%	5 160 000,00	4 300 000,00	2 810 750,00	65,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 489 250,00	34,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	14	V
984 6069015 37 0001 005 Reconfiguration groupe scolaire Léo Lagra	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	10 400 000,00	20,00%	12 480 000,00	10 400 000,00	5 169 500,00	49,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 230 500,00	50,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	14	V
984 6069015 37 0001 006 Réhabilitation centre social Roger Vailla	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	1 500 000,00	20,00%	1 800 000,00	1 500 000,00	979 900,00	65,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	520 100,00	34,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	10	V
984 6069015 37 0002 001 Restructuration espace Léon Blum SF	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	5 489 000,00	20,00%	6 586 800,00	5 489 000,00	4 389 004,00	79,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 099 996,00	20,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	12	V
984 6069015 37 0002 002 Démolition reconstruction du gymnase COS	NPN	QP069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	5 072 586,87	84,66%	9 367 104,44	5 072 586,87	3 855 166,02	76,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 217 420,85	24,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	12	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		42 461 586,87		54 233 904,44	42 461 586,87	21 114 745,02	49,73%	4 440 000,00	10,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 906 841,85	39,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				53		4708	436 978,03				262 380 384,32		307 372 600,20	262 380 384,32	32 879 734,69	12,53%	84 728 588,28	32,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	54 310 141,46	20,70%	79 995,28	0,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 900 657,00	6,82%	72 481 267,61	27,62%	31 686 983,15	12,08%	13 624 793,60	18 062 189,55				

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du syst?me d'information le 06/02/2020 ? 11:29)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 984	LOCALISATION													CONTRIBUTIONS																				PRETS				ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE																																							
69199/Saint-Fons/QPV national/Minguettes - Clochettes	QP069015	69199																																							
PORTEUR DE PROJET																																								
METROPOLE DE LYON																																								
N° de convention(3 caractères) + N°INSEE (QPV sur 7 caractères) +N° de famille d'opérations (sur 2 caractères) +N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps) N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																								
COMMENTAIRE	LOCALISATION			IMMEUBLES		LOGEMENTS			COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
	QPV DE RATTACHEMENT(QPV assimilé)	LIEU DE REALISATION(QPV ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2						FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																									
984 6069015 14 0001 Etude programmatique et architecturale Léon	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	110 660,00	20,00%	132 792,00	110 660,00	36 995,28	33,43%	25 000,00	22,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	18,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 664,72	25,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	17	V
984 6069015 14 0002 AMO Communication Venissieux	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	86 660,00	20,00%	103 992,00	86 660,00	25 000,00	28,85%	25 000,00	28,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 995,28	23,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 664,72	19,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
984 6069015 14 0003 AMO Urbaine Métropole, AMO Marketing territo	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 000 000,00	20,00%	1 200 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	500 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	4,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	460 000,00	46,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	16	V
984 6069015 14 0004 Demain Darnaise GLH OPPC, AMO prévention	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	325 000,00	20,00%	390 000,00	325 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	183 337,00	56,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	141 663,00	43,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET			0		0	0,00	0,00	0,00		1 522 320,00		1 826 784,00	1 522 320,00	61 995,28	4,07%	550 000,00	36,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	183 337,00	12,04%	79 995,28	5,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	646 992,44	42,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
984 6069015 21 0001 Démolition 87 LLS petite barre Monmousseau I	NPN		1		87	44 484,29	44 484,29	87,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	3 870 133,23	14,25%	4 421 467,89	3 870 133,23	0,00	0,00%	275 667,33	7,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	338 107,72	8,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	455 658,00	11,77%	2 800 700,18	72,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
984 6069015 21 0002 Démolition du Foyer "Billon" de 161 chambres	NPN		1		190	3 500,00	18 464,03	1 002,33	75/ADOMA/78805803009579	3 508 165,00	1,07%	3 545 541,00	3 508 165,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	638 061,84	18,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	342 855,00	9,77%	2 527 248,16	72,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	12	V
984 6069015 21 0003 Démolition 62 LLS résidence Léo Lagrange AL	NPN		4		235	62 549,39	57 316,90	215,34	69/SA HLM ALLIADE/960506152	13 469 472,00	2,90%	13 860 339,00	13 469 472,00	0,00	0,00%	876 100,30	6,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 749 713,86	12,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	549 480,00	4,08%	10 294 177,84	76,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	14	V
984 6069015 21 0004 Démolition 30 LLS résidence le Couloud SACO	NPN		1		30	1 985,00	61 822,17	934,34	69/SA CONSTRUCT DE LA VILLE	1 854 664,96	6,35%	1 972 397,35	1 854 664,96	0,00	0,00%	113 284,73	6,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	298 561,51	16,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	114 000,00	6,15%	1 328 818,72	71,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	5	V
984 6069015 21 0005 Démolition 14 LLS - 12 rue Claude Debussy -	NPN		4		227	9 558,00	41 568,77	987,25	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	9 436 111,27	30,84%	12 346 637,75	9 436 111,27	0,00	0,00%	651 715,80	6,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 729 497,03	18,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	803 586,00	8,52%	6 251 312,44	66,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	17	V
984 6069015 21 0006 Démolition partielle 34 LLS- résidence Palab	NPN		1		34	8 000,00	44 999,99	191,25	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	1 529 999,60	12,35%	1 718 905,52	1 529 999,60	0,00	0,00%	153 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	152 999,60	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 224 000,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	12	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX			12		803	130 076,68	41 928,45	258,84		33 668 546,06		37 865 288,51	33 668 546,06	0,00	0,00%	2 069 768,16	6,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 906 941,56	14,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 265 579,00	6,73%	24 426 257,34	72,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																									
984 6069015 24 0001 Opération d'aménagement Marché Monmousse	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	11 292 051,33	15,51%	28 552 281,85	11 292 051,33	8 396 159,39	7,54%	74 264 320,12	66,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 832 850,00	13,33%	13 798 721,82	12,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	24	V
984 6069015 24 0002 Anneau des Parcs Vénissieux	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	2 620 000,00	12,37%	2 944 000,00	2 620 000,00	2 313 460,00	88,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	306 540,00	11,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	8	V
984 6069015 24 0003 Anneau des Parcs Saint Fons	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	1 125 000,00	20,00%	1 350 000,00	1 125 000,00	993 375,00	88,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	131 625,00	11,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE			0		0	0,00	0,00	0,00		115 037 051,33		132 846 281,85	115 037 051,33	11 702 994,39	10,17%	74 264 320,12	64,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 832 850,00	12,89%	14 236 886,82	12,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
984 6069015 33 0001 Requalification residence Edouard Herriot 60	NPN		10		931	166 607,31	37 659,94	210,44	69/SA HLM ALLIADE/960506152	35 061 402,00	20,23%	42 152 597,94	35 061 402,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	29 785 138,70	84,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 276 263,30	15,05%	26 304 962,50	75,03%	10 544 384,60	15 760 577,90	2020	1	20	V
984 6069015 33 0002 Requalification 401 LLS - Léo Lagrange-GLH	NPN		5		401	44 034,36	44 034,36	401,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	17 657 778,58	7,23%	18 933 825,57	17 657 778,58	0,00	0,00%	1 804 500,00	10,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	13 146 413,89	74,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 706 864,69	15,33%	2 301 611,65	13,03%	0,00	2 301 611,65	2022	1	13	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX			15		1332	210 641,67	39 578,96	250,28		52 719 180,58		61 086 423,51	52 719 180,58	0,00	0,00%	1 804 500,00	3,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	42 931 552,59	81,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 983 127,99	15,14%	28 606 574,15	54,26%	10 544 384,60	18 062 189,55				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																									
984 6069015 34 0001 RESIDENTIALISATION - Edouard HERRIOT-2	NPN		2		680	7 799,77	3 299,09	287,62	69/SA HLM ALLIADE/960506152	2 243 380,00	0,00%	2 243 380,00	2 243 380,00	0,00	0,00%	340 000,00	15,16%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	995 745,72	44,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	907 634,28	40,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	12	V
984 6069015 34 0002 Résidentialisation de 401 LLS - Léo Lagrange	NPN		10		839	36 650,00	4 463,41	102,18	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	3 744 803,98	19,59%	4 478 241,69	3 744 803,98	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 212 155,59	59,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 532 648,39	40,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	16	V
984 6069015 34 0003 Résidentialisation du COULOUD et du KHEOP	NPN		3		409	30 295,90	12 552,61	169,46	69/SA CONSTRUCT DE LA VILLE	5 134 015,50	19,16%	6 117 896,20	5 134 015,50	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 080 409,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 053 606,50	40,00%	3 080 409,00	60,00%	3 080 409,00	0,00	2021	1	5	V
984 6069015 34 0004 Résidentialisation copropriété Clochettes SF	NPN		5		270	15 555,00	11 201,85	194,44	69/COPROPRIETE LES CLOCHETT	3 024 500,00	20,00%	3 629 400,00	3 024 500,00	0,00	0,00%	910 000,00	30,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	602 250,00	19,91%	1 512 250,00	50,00%	0,00	0,00	2023	1	10	V
984 6069015 34 0005 Résidentialisation copropriété les Soyouz -	NPN		3		128	3 125,00	3 125,00	128,00	69/COPROPRIETE/040086274000	400 000,00	20,00%	480 000,00	400 000,00	0,00	0,00%	120 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	79 992,00	20,00%	200 008,00	50,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
984 6069015 34 0006 Résidentialisation copropriété Grandes Terre	NPN		3		247	2 834,01	2 834,01	247,00	69/COPROPRIETE/040086357000	700 000,00	20,00%	840 000,00	700 000,00	0,00	0,00%	230 000,00	32,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	119 986,00	17,14%	350 014,00	50,00%	0,00	0,00	2021	1	6	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS			26		2573	96 259,68	5 925,65	158,39		15 246 699,48		17 788 917,89	15 246 699,48	0,00	0,00%	1 600 000,00	10,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 288 310,31	41,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	802 228,00	5,26%	6 556 161,17	43,00%	3 080 409,00	20,20%	3 080 409,00	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																									
984 6069015 36 0001 Accession sociale à la propriété VX	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 725 000,00	0,00%	1 725 000,00	1 725 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 725 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	18	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé			0		0	0,00	0,00	0,00		1 725 000,00		1 725 000,00	1 725 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 725 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																									
984 6069015 37 0001 Recomposition groupe scolaire Charles Perrau	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	31 900 000,00	20,00%	38 280 000,00	31 900 000,00	12 870 575,00	40,35%	4 440 000,00	13,92%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 589 425,00	45,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	22	V
984 6069015 37 0002 Restructuration espace Léon Blum SF, Démolit	NPN		0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	10 561 586,87	51,06%	15 953 904,44	10 561 586,87	8 244 170,02	78,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 317 416,85	21,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	21	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé			0		0	0,00	0,00	0,00		42 461 586,87		54 233 904,44	42 461 586,87	21 114 745,02	49,73%	4 440 000,00	10,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 906 841,85	39,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL			53		4708	436 978,03				262 380 384,32		307 372 600,20	262 380 384,32	32 879 734,69	12,53%	34 728 588,28	32,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	54 310 141,46	20,70%	79 995,28	0,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 900 657,00	6,82%	72 481 267,61	27,62%	31 686 983,15	12,08%	13 624 793,60	18 062 189,55				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT FONS	Etude programmatique et architecturale Léon Blum SF
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-14-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Ville de Saint-Fons souhaite réaliser une opération de restructuration de l'Espace Léon Blum afin d'accueillir des équipements publics: Centre d'Arts Plastiques, le centre social (relocalisation nécessité par la démolition du COSEC en zone PPRT), la médiathèque, l'Ecole de musique et le point multiservices. Le projet de restructuration fait l'objet d'une autre FAT.

Afin de définir le programme d'aménagement, la Ville de Saint-Fons a lancé une étude programmatique et architecturale durant la phase du Protocole de préfiguration. Cette étude vise à faire un diagnostic de l'état actuel de l'équipement, recenser les besoins et les capacités de mutualisation et de rationnalisation des espaces afin de proposer un programme qui réponde aux besoins des structures, prenne en compte le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et réponde aux problématiques urbaines du secteur.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Parcelle Léon Blum AI 223 pour 7 261 m² (place du Pentacle).
Commune de rattachement Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/01/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	24 000,00 €	50,00 %	12 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**24 000,00 €**	**50,00 %**	**12 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :			**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**12 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	24 000,00 €	montant TTC :	28 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	12 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	12 000,00 €		
	Total des co-financements :	24 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	dont PRET BONIFIE AL :
Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT FONS	AMO Communication Saint-Fons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-14-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La FAT "AMO Communication" répond au besoin de communication autour du projet urbain sur le secteur Clochettes.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	

Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	86 660,00 €	19,23%	16 664,72 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**86 660,00 €**	**19,23%**	**16 664,72 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**16 664,72 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	86 660,00 €	montant TTC :	103 992,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	24 995,28 €		
	EPCI :	25 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	20 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	16 664,72 €		
	Total des co-financements :	86 660,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	dont PRET BONIFIE AL :
Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VENISSIEUX	AMO Communication Vénissieux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-14-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	86 660,00 €	19,23%	16 664,72 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**86 660,00 €**	**19,23%**	**16 664,72 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**16 664,72 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	86 660,00 €	montant TTC :	103 992,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	25 000,00 €		
	EPCI :	25 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	19 995,28 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	16 664,72 €		
	Total des co-financements :	86 660,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	dont PRET BONIFIE AL :
Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	AMO Urbaine Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-14-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'AMO urbaine appuie le chef de projet en étayant les éléments de cadrage d'ensemble: approfondissement du projet de renouvellement urbain par secteur , en associant fortement les dispositifs de concertation des habitants (vocation des ilots, composition urbaine et paysagère, études capacitaires...). Elle est également mobilisable pour la réalisation d'études de programmations et de prescriptions archecturales et paysagères et sur des expertises pour des projets particuliers.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Minguettes Clochettes	
Commune de rattachement Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/01/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	800 000,00 €	50,00%	400 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**800 000,00 €**	**50,00%**	**400 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**400 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	800 000,00 €	montant TTC :	960 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	400 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	400 000,00 €		
	Total des co-financements :	800 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	dont PRET BONIFIE AL :
Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	AMO Marketing territorial Metropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-14-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Accompagnement et suivi dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial du plateau des Minguettes.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Plateau des Minguettes et plus largement Métropole	
Commune de rattachement Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	200 000,00 €	30,00%	60 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**200 000,00 €**	**30,00%**	**60 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**60 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	100 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	40 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	60 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	dont PRET BONIFIE AL :
Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	DEMAIN DARNAISE GLH - OPPC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-14-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La poursuite des transformations engagées, depuis de nombreuses années, au sein du quartier de la Darnaise, s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du NPNRU. Ce quartier de 700 logements, situé au Sud du plateau des Minguettes, souffrant d'isolement, touché massivement par le chômage et composé majoritairement d'une population jeune, est connu comme l'un des plus difficiles de la métropole lyonnaise ; sa mutation durable passera en conséquence par l'amélioration de son attractivité, de son image et de sa qualité de vie.
Cette démarche ne pourra être fructueuse que dans la mesure ou les habitants du quartier auront été consultées, impliqués, partie prenante de la construction de cette image et de l'évolution de leur quartier. Dans cet objectif, une approche de la concertation renouvelée grâce à une meilleure connaissance des besoins des habitants et la mobilisation de supports variés sera engagée de manière à créer une dynamique collective, établir un lien de confiance avec les habitants et ainsi favoriser leur implication.
Des réalisations concrètes, co-construites avec les habitants et conduites en partenariat avec les acteurs du territoire, seront menées. Ces réalisations pourront prendre diverses formes, animations artistiques et culturelles (pièce de théâtre, vidéos, web radio.), et suivront un ou des fil(s) conducteur(s). Le thème des frontières a déjà été évoqué, d'autres pourront émerger en cours de projet (la culture industrielle, l'agriculture urbaine, la biodiversité…) et en fonction de moyens de financement qui restent à trouver la construction d'aménagements sur les espaces libérés (lieux de vie, mobiliers urbains, compositions artistiques...).
La dynamique collective évoquée précédemment sera renforcée par la mise en place d'une démarche de valorisation auprès du grand public de la mémoire du quartier.
Le travail de concertation autour de la résidentialisation des tours impaires visant l'amélioration du fonctionnement de ces tours et l'appropriation des espaces par les habitants sera un excellent objet d'échange et co-construction avec les habitants.
Par ailleurs nous envisageons de déployer aussi le dispositif « Voisin Malin » pour insuffler une dynamique nouvelle dans les quartiers populaires en valorisant les compétences des habitants

Il s'agira aussi de faciliter la communication autour du projet mais également d'assurer une cohérence globale et une articulation des actions les unes avec les autres.
Durant la première phase du projet urbain (3 ans) les premiers changements d'image devraient voir le jour et nous pourrions dès lors envisager de nouvelles étapes. Il est donc nécessaire de conduire une démarche d'évaluation des actions qui auront été engagées : Une évaluation au fil de l'eau, utilisée pour le suivi et le pilotage des actions, et une évaluation de mesure d'impact pour laquelle nous ferons appel à un bureau d'études. L'appropriation de la démarche par l'ensemble des parties prenantes du projet, grâce à la détermination d'indicateurs partagés, et des résultats apparaissent comme des conditions de succès de l'évaluation.
Voir aussi document descriptif du projet remis par GLH et notamment la partie "Aller-vers et faire avec".

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Le perimétre des tours paires et impaires quartier de la Darnaise à Vénissieux	de part et d'autres du Boulevard Lenine
Commune de rattachement Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	60 000,00 €	50,00%	30 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	95 000,00 €	17,54%	16 663,00 €
HISTOIRE ET MÉMOIRE	80 000,00 €	62,50%	50 000,00 €
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**235 000,00 €**	**41,13%**	**96 663,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**96 663,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	235 000,00 €	montant TTC :	282 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	138 337,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	96 663,00 €		
	Total des co-financements :	235 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	dont PRET BONIFIE AL :
Commentaires particuliers, le cas échéant	Cette FAT fait référence à la partie " Aller Vers et Faire Avec les habitants" du document remis par GLH. Les lignes "Participation & Co construction" et "Histoire & Mémoire" sont mutualisables et constituent le budget "d'ingénierie sociale" nécessaire à la bonne tenue du projet. A noter que dans cette perspective, la ligne "Participation & Co construction" ne se réduit pas à une action de communication mais inclut la mobilisation de prestations diverses et d'AMO ."La ligne évaluation a été revue à la baisse mais maintenue au regard de son importance pour la poursuite du projet au delà des 3 ans

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	AMO prévention situationnelle Darnaise GLH OPPC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-14-0004-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La poursuite des transformations engagées, depuis de nombreuses années, au sein du quartier de la Darnaise, s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du NPNRU. Ce quartier de 700 logements, situé au Sud du plateau des Minguettes, souffrant d'isolement, touché massivement par le chômage et composé majoritairement d'une population jeune, est connu comme l'un des plus difficiles de la métropole lyonnaise ; sa mutation durable passera en conséquence par l'amélioration de son attractivité, de son image et de sa qualité de vie. Ces objectifs du projet d'accompagnement ont été déterminés en cohérence avec la ligne directrice de l'ANRU : C'est pourquoi en premier lieu nous agirons pour renforcer la tranquillité et la sureté du site , Un préalable incontournable à la réussite du projet urbain.
Seule l'élaboration d'une stratégie globale et partenariale en matière de sécurité/sureté permettra d'appréhender la conception d'espaces favorisant le développement d'un cadre apaisé et sécurisé où l'appropriation positive devra prévaloir sur les détournements d'usages et les incivilités. Pour mener à bien cette stratégie, durant la phase de relogement des tours, dans le cadre du projet de réhabilitation des tours impaires, et d'une manière globale dés lors qu'une action/un evénement sera déployé dans le cadre de ce projet des mesures de sécurisation passive (condamnation des paliers, vidéo protection…) et active (veille du personnel de proximité, renforcement de la fréquence du Dispositif Partenarial pour la Tranquillité, évolution de l'usage des lieux …) seront déployées dans une logique de prévention situationnelle. A cet égard, une étude, confiée à un cabinet spécialisé en sûreté urbaine et prévention des risques, sera conduite avec nos partenaires instuitutionnels et associatiofs au démarrage du projet puis actualisée au regard de ces moments « forts » du projet.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Le perimétre des tours paires et impaires quartier de la Darnaise à Vénissieux	De part et d'autres du boulevard Lenine
Commune de rattachement Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	

Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	90 000,00 €	50,00 %	45 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**90 000,00 €**	**50,00 %**	**45 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :			**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**45 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	90 000,00 €	montant TTC :	108 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	45 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	45 000,00 €		
	Total des co-financements :	90 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	dont PRET BONIFIE AL :
Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM	DÉMOLITION 87 LLS - PETITE BARRE MONMOUSSEAU - ICF
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-21-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Minguettes, il est apparu nécessaire de retravailler les limites de ce quartier afin de le rendre "soluble" dans la ville. La barre de Monmousseau ainsi les tours d'Alliade agissent aujourd'hui comme des effets de barrières et ne permettent pas de créer la jonction entre la place du marché et le reste de la ville, du fait des ruptures d'échelles. La démolition de cette barre de Monmousseau, va permettre d'établir la continuité physique, visuelle et d'usage entre les quartiers du plateau et le cœur de ville. Par ailleurs, du point de vu technique, la gestion courante de la barre est devenue, au fil des ans, de plus en plus difficile au vu des difficultés sociales de ses habitants (actes de vandalisme, casse, pannes récurrentes, etc.....). Fort de ce constat, la démolition de la barre de Monmousseau est retenue comme opération urgente par le NPNRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
01-05-07-09 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 VENISSIEUX	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	PARCELLE BV 76 à 81+ BV 96 98 100 ET 101
Période de construction des bâtiments à démolir :	1967		
Nombre de LLS concernés :	87	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	RESERVE FONCIERE POUR LA METROPOLE
Nombre de ménages à reloger :	83		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	38 GARAGES	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1989
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1 loc gardien, 1 lot LCR, 1 cabinet infirmier	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	OUI	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Enquête publique le 16/05/2018, diagnositic social démarré dés cette date. En quête poste relogement en cours, etc…

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 956 533,23 €
Montant des recettes retenues :	455 658,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 500 875,23 €**

Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 800 700,18 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 870 133,23 €	montant TTC :	4 421 467,89 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	275 667,33 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	338 107,72 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	455 658,00 €		
	ANRU :	2 800 700,18 €		
	Total des co-financements :	3 870 133,23 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Concernant le coût de la démolition, ICF HABITAT émet des réserves quant au coût retenu par l'ANRU et la décision de poursuivre ou pas le projet, sera tranchée en fonction des avancées sur ce sujet. Les prix obtenus suite à appel d'offre sur la démolition de la grande barre et à amiante équivalente (première tranche d'opérations menée dans le cadre du NPNRU), nous amène à un coût prévisionnel fixé à 2.670.000€HT (désamiantage +démolition mécanique+ remise en état du terrain). A ce coût, viendrait se rajouter les coûts d'intervention sur les réseaux et de sécurisation du site. Nous chiffrons ces travaux, au regard des dépenses engagées sur la grande barre à 300.000€ pour ce qui concerne la sécurisation passive et la mise en œuvre d'un chauffage individuel électrique alternatif au chauffage urbain gaz. La ligne 133 de l'onglet 2 « Travaux de démolition » devrait être réévaluée à la somme de 2.970.000€HT. La ligne 134 de l'onglet 2 « Honoraires de maîtrise d'œuvre », devrait se situer à la somme de 297.000€HT La ligne 137 « total subventionnable», devrait se situer à la somme de 4 814 860 €HT. La ligne 226 « Montant de la subvention », devrait être revue à la somme de 3.487.362 € HT

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ADOMA	Démolition du Foyer "Billon" de 161 chambres ADOMA
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-21-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition du FTM "Billon", situé 21, rue Antoine Billon à VENISSIEUX. Démolition de 161 chambres (soit 80 équivalents logement ANRU) en 2 phases de travaux, dans l'hypothèse d'une reconstitution hors site sur 2 tènements de capacité de 100 logements chacun, étant entendu que la reconstitution se fera sur le principe du "1 logement reconstitué pour 1 logement démoli"

Ainsi, la démolition du Foyer Billon devra être compensée par 2 opérations de reconstitution hors site, financées également par le NPNRU (2 résidences de 100 logements dont 2x80 logements financés en PLAI ANRU). A ce jour, les fonciers de compensation n'étant pas encore identifiés, ils devront obligatoirement l'être pour démarrer les travaux de relogement puis de démolition du foyer, puisque ces 2 opérations de reconstitution serviront de site de relogement des résidents de Billon. La démolition du Foyer et la libération du site est donc conditionnée aux dates de mise en service des opérations de reconstitution.
Calendrier prévisionnel (sous réserve du calendrier des 2 opérations de reconstitution) :
- Dépôt dossier Intention Démolir : 2e semestre 2023
- Dépôt du permis de démolir : 2e semestre 2023
- OS démarrage travaux : 3e trimestre 2023 (si la 1ère opération de compensation est livrée et si la seconde est en cours de construction)
- Fin des travaux de démolition: début 2026

Les terrains libérés par la démolition du foyer Billon seront cédés à l'aménageur de la ZAC Marché Monmousseau Balmes, le site s'inscrivant dans le périmètre de cette dernière, afin de réaliser sur ce tènement et les fonciers publics avoisinant une opération d'aménagement d'ensemble regroupant notamment des petits collectifs destinés à du logement en accession.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
21, rue Antoine Billon - 69200 VENISSIEUX - parcelles n° C1281, C1353 et C1354	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Foyer / Résidence	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	C1281, C1353, C1354
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	161	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	à déterminer
Nombre de ménages à reloger :	190		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui. DTA réalisé en 2000. Diagnostic de repérage avant démolition à réaliser en 2021	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Calendrier prévisionnel sous réserve de l'dentification des 2 opérations de reconstitution et de la définition d'un calendrier associé

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Montant retenu

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Montant des dépenses subventionnables :	3 501 915,20 €
Montant des recettes retenues :	342 855,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 159 060,20 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00 %
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 527 248,16 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 508 165,00 €	montant TTC :	3 545 541,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	638 061,84 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	342 855,00 €		
	ANRU :	2 527 248,16 €		
	Total des co-financements :	3 508 165,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA HLM ALLIADE	DEMOLITION 62 LLS - RESIDENCE LEO LAGRANGE - ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-21-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Léo lagrange prévoit la démolition d'un bâtiment de 62 logements. L'orientation retenue sur le quartier de Léo Lagrange est de mailler le quartier avec les quartiers du bas des Balmes par la création de nouvelles voiries. En effet le quartier fonctionne aujourd'hui en vase clos et il est nécessaire de le relier aux autres quartiers environnants. Les nouvelles connexions possibles grace aux nouvelles voieries se conjuguent avec de nouvelles opérations immobilieres sur les espaces libérés par la démolition.

L'estimatif des travaux de démolition a été revu à la baisse par l'ANRU passant ainsi de 30.000 € par logement à 20.093 €
Détail de l'estimatif pour Alliade Habitat à 30.000 € par logement (hors honoraire) soit 1 860 000 €:
- Travaux et prestation périphériques : études, suivi administratif, base de vie, cloture, organisation du chantier et sécurisation du chantier de démolition = 107.880 €
- Désamiantage (dont analyse et déchets) = 1.153.200 €
- Enlèvement des encombrants et destruction sélective = 89.280 €
- Démolition = 219.480 €
- Gestion des déchêts = 154.380 €
- Remise en état et remblaiement = 135.780 €

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
29 à 31 rue Léo Lagrange	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	

69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	parcelle BX 34
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	62	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	opération immobilière
Nombre de ménages à reloger :	69		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	présence d'amiante mais diagnostics à compléter	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	aucune concertation à ce jour

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Montant retenu

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Montant des dépenses subventionnables :	2 587 004,60 €
Montant des recettes retenues :	136 287,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 450 717,60 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 960 574,08 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 648 428,00 €	montant TTC :	3 015 781,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	183 676,60 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	367 890,32 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	136 287,00 €		
	ANRU :	1 960 574,08 €		
	Total des co-financements :	2 648 428,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA HLM ALLIADE	DEMOLITION 173 LLS - RESIDENCE GASTON MONMOUSSEAU - ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-21-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le quartier Marché Monmousseau Balme sera un des quartiers le plus impacté par le projet de Renouvellement urbain du NPNRU des Minguettes. De nombreuses démolitions dont celles des trois tours de Monmousseau permettront de réinventer le quartier avec la redéfinition de la place du Marché et ces abords notamment par des programmes immobiliers et la requalification de notre résidence Edouard Herriot (260 logements).
Les programmes immobiliers neufs possibles sur les fonciers libérés par la démolition apporteront une dynamique et une attractivité nouvelle.

L'estimatif des travaux de démolition a été revu à la baisse par l'ANRU passant ainsi de 30.000 € par logement à 23.269 €
Détail de l'estimatif pour Alliade Habitat à 30.000 € par logement (hors honoraire) soit 5.190.000 € :
- Travaux et prestation périphériques : études, suivi administratif, base de vie, cloture, organisation du chantier et sécurisation du chantier de démolition = 301.020 € €
- Désamiantage (dont analyse et déchets) = 3.217.800 €
- Enlèvement des encombrants et destruction sélective = 249.120 €
- Démolition = 612.420 €
- Gestion des déchêts = 430.770 €
- Remise en état et remblaiement = 378 870 €

De

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2, 4, et 12 rue Gaston Monmousseau	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	

69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Section 000 CH 8, 000 CH 2, 000 CH 98, 000 CH 97, 000 CH 95, 000 CH 7, 000 CH 1, 000 CH 4, 000 CH 99 soit 7 249 m²
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	173	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	vente à la Métropçole
Nombre de ménages à reloger :	191		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	6	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	2013-2014
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	oui	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	acune concertation par le bailleur

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Montant retenu

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Montant des dépenses subventionnables :	10 830 197,70 €
Montant des recettes retenues :	413 193,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**10 417 004,70 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00 %
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**8 333 603,76 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	10 821 044,00 €	montant TTC :	10 844 558,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	692 423,70 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 381 823,54 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	413 193,00 €		
	ANRU :	8 333 603,76 €		
	Total des co-financements :	10 821 044,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SACOVIV	Démolition 30 LLS résidence le Couloud - SACOVIV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
Démolition des allées 19 et 21 et 30 garages au Couloud	984-6069015-21-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans une optique de désenclavement du quartier, le projet urbanistique d'ensemble prévoit la création d'une nouvelle voie, reliant l'avenue d'Oschatz à l'avenue Komarov.
Les deux allées et les 30 garages indépendants se trouvant sur l'emprise de cette future voie, il a été prévu de les démolir.
Ce projet s'articule avec la réhabilitation et la résidentialisation de la résidence.
L'opération de démolition serait réalisée selon la technique du "grignotage" en démolition partielle. L'allée voisine serait temporairement déplacée.
A ce jour, nous ne disposons pas d'un diagnostic amiante exhaustif. Nous savons que certains éléments constructifs sont amiantés (panneaux dans les allèges côté cuisine, joints d'assemblage, colle de faïence,colle de sols souples, colonnes en fibro-ciment...).
Ce projet intègre la démolition de 30 garages boxés localisés dans un bâtiment indépendant.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
19 et 21 avenue des martyrs de la résistance	Allées 19 et 21, et 30 garages boxés indépendants
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	

69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Réponse aux objectifs de désenclavement urbain. Permet la création d'une voie nouvelle.			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Partiellement sur les parcelles CH50 et CH54
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	30	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Nombre de ménages à reloger :	34		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1996
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui, diagnostic exhaustif pas encore réalisé. Connus à ce jour : colles de faïence, dalles de sol, panneaux eternit cuisine, conduits fibrociment en partie commune, joints d'assemblage.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Montant retenu

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Montant des dépenses subventionnables :	1 775 023,40 €
Montant des recettes retenues :	114 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 661 023,40 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00 %
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 328 818,72 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 854 664,96 €	montant TTC :	1 972 397,35 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	113 284,73 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	298 561,51 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	114 000,00 €		
	ANRU :	1 328 818,72 €		
	Total des co-financements :	1 854 664,96 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Le cout des travaux initialement estimé avant étude (Artélia) est de 988 040 € HT (case M133 de l'onglet 2).

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Démolition 14 LLS- 12 rue Claude Debussy - Léo Lagrange - GLH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
1707	984-6069015-21-0005-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition partielle du bâtiment 311 du groupe Léo Lagrange à Vénissieux situé 12 à 22 rue Claude Debussy.
La démolition concerne l'allée 12 rue C. Debussy rassemblant 14 logements en R+6.
Cette opération doit permettre la réalisation d'une voirie publique. Elle s'inscrit dans le projet de désenclavement du quartier pour lui offrir une meilleure connexion d'une part à l'avenue Jean Cagne (Vénissy ; Tramway...) et d'autre part à la rue Paul Langevin (vers le bas du plateau).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
12 rue Claude Debussy	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	

69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	BX71 (partielle) ; estimation surface de 400m² (à parfaire)
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	14	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	création d'une voirie de désenclavement
Nombre de ménages à reloger :	15		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1998 ; environ 6,4 K€ / logt
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	cartographie inconnue à ce jour mais risque élevé de présence d'amiante vue l'âge du bâti.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	prise en compte des dépenses à la date du CE soit le 18/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Montant des dépenses subventionnables :	613 839,96 €
Montant des recettes retenues :	22 800,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**591 039,96 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00 %
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**472 831,97 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	667 071,58 €	montant TTC :	731 673,06 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	41 594,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	129 845,61 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	22 800,00 €		
	ANRU :	472 831,97 €		
	Total des co-financements :	667 071,58 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Ajustement à la baisse de la subvention ANRU, conformément à l'avis CE ANRU du 18/07/2019 (et baisse liée de la subvention métropolitaine), malgré les fortes réserves sur l'assiette subventionnable retenue (réserves sur les coûts directs de démolition mais aussi en raison de la non prise en compte de certaines dépenses élligibles - sécurisation passive, réseaux par exemples). Les couts estimés par GrandLyon Habitat sont de: 342 856 € HT (ligne travaux démolition y compris remise en état et couts préparatoires). Sur cette base, le forfait d'honoraires est donc de 34 286 € HT.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	DEMOLITION 137 LLS - TOURS 38 et 40 DARNAISE- GLH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-21-0005-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'enjeu du projet de renouvellement urbain est d'achever la mutation urbaine du quartier et de qualifier la Porte Sud de l'agglomération : l'objectif pour ce secteur est de réussir le développement économique et le changement profond du quartier de la Darnaise en lien avec Saint Fons et la Porte Sud.
L'arrivée du Tramway en 2009 constituait déjà un élément décisif dans la nécessité de travailler à la mutation urbaine du secteur, au développement d'activités. Ce développement doit se poursuivre de façon très dynamique le long du Boulevard Urbain Sud, et il a vocation à attirer, developper, conforter un pôle économique orienté vers l'entreprenariat social et solidaire ; mais l'accueil de nouvelles entreprises doit servir réciproquement le developpement économique et l'aménagement du quartier.

A ce titre, les intentions affichées dans le schéma urbain proposé par Passagers des Villes, cabinet missionné par la Métropole de Lyon, envisagent :
- la démolition des tours paires (36, 38, 40) afin de poursuivre le travail de "couture" urbaine engagée sur la partie sud-ouest avec le secteur pavillonnaire voisin
- la démolition de la tour 71, la construction d'une nouvelle place, et d'un nouveau centre commercial mieux positionné, et à l'échelle des évolutions périphériques évoquées ci-avant, le carrefour Lénine/8mai 1945 devenant ainsi avec les locaux Bioforce et la recomposition de l'ancienne gare TCL un lieu de polarité centrale fort dans le quartier.
- l'affirmation de l'entrée dans le Parc des Minguettes depuis le cœur du quartier et le tramway par son prolongement après démolition du centre commercial existant.
- le développement de nouveaux produits sur l'habitat afin de travailler à la mixité sociale et à l' accompagnement de la ligne de tramway sur sa façade ouest.

D'une manière générale, ces actions, organisées selon un phasage dans le temps compte tenu de l'ampleur du projet, devront concourir à améliorer la qualité de vie des habitants, favoriser le développement du lien social et associatif et encourager la réalisation de parcours résidentiels positifs.
Ce sont donc les opérations de démolition qui sont priorisées sur ce secteur: avec la tour 36 qui présente le plus de difficultés economiques et sociales, retenue dans le cadre du protocole de préfiguration ; puis il est envisagé de poursuivre pour enclancher l'ouverture vers la Porte Sud et permettre l'attractivité économique, d'inscrire la démolition de la tour 71 avant celles des tours 38 et 40 (dont la démolition sera probablement lancée en simultané).
Enfin, parallèlement au déroulement du projet urbain dans ses différentes étapes, Grand Lyon habitat en lien avec ses partenaires, propose d'envisager cette mutation urbaine par un accompagnement economique et social fortauprès des habittants : l'objectif sera d'impliquer, d'informer et de mobiliser tous les acteurs locaux dont les habitants, les usagers au travers d'actions de construction de projets éphémères, de developpement de service de proximité, générant solidarité, connaissance et appropriation du site et du projet urbain de façon plus générale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
38 et 40 boulevard Lénine 69200 Vénissieux - Parcelle CB38	
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Parcelle cadastrale CB38 comprenant le terrain associé aux 2 tours comprenant : les tours, les stationenments et voiries de desserte ainsi que les espaces verts et cheminements jusqu'à l'emprise retenue
Période de construction des bâtiments à démolir :	fin des années 60		
Nombre de LLS concernés :	137	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	réserve foncière en vue du projet urbain avec objectif développement commercial voire mixte à terme (activité commerciale et logement si besoin)
Nombre de ménages à reloger :	120		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne : Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Montant retenu

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Montant des dépenses subventionnables :	4 874 950,79 €
Montant des recettes retenues :	503 538,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 371 412,79 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00 %
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 497 130,23 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 405 420,69 €	montant TTC :	7 075 493,69 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	391 444,50 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 013 307,96 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	503 538,00 €		
	ANRU :	3 497 130,23 €		
	Total des co-financements :	5 405 420,69 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Ajustement à la baisse de la subvention ANRU conformément à l'avis du CE (18/07/2019) et baisse liée de la subvention métropolitaine, malgré les fortes réserves sur l'assiette subventionnable retenue (réserves sur les coûts directs de démolition mais aussi en raison de la non prise en compte de certaines dépenses éligibles- sécurisation passive, réseaux par exemple). Les couts estimés des travaux complets de démolition sont de: 3 224 750 € HT, pour des honoraires à 322 475 €HT : Montant affiché par le bailleur suite à étude de maitrise d'oeuvre et à la réalité de la consultation sur une tour similaire sur le quartier.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	DEMOLITION 76 LLS -TOUR 71 DARNAISE-GLH-OPPC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-21-0005-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'enjeu du projet de renouvellement urbain est d'achever la mutation urbaine du quartier et de qualifier la Porte Sud de l'agglomération : l'objectif pour ce secteur est de réussir le développement économique et le changement profond du quartier de la Darnaise en lien avec Saint Fons et la Porte Sud.
L'arrivée du Tramway en 2009 constituait déjà un élément décisif dans la nécessité de travailler à la mutation urbaine du secteur, au développement d'activités. Ce développement doit se poursuivre de façon très dynamique le long du Boulevard Urbain Sud, et il a vocation à attirer, developper, conforter un pôle économique orienté vers l'entreprenariat social et solidaire ; mais l'accueil de nouvelles entreprises doit servir réciproquement le developpement économique et l'aménagement du quartier.

A ce titre, les intentions affichées dans le schéma urbain proposé par Passagers des Villes, cabinet missionné par la Métropole de Lyon, envisagent :
- la démolition des tours paires (36, 38, 40) afin de poursuivre le travail de "couture" urbaine engagée sur la partie sud-ouest avec le secteur pavillonnaire voisin
- la démolition de la tour 71, la construction d'une nouvelle place, et d'un nouveau centre commercial mieux positionné, et à l'échelle des évolutions périphériques évoquées ci-avant, le carrefour Lénine/8mai 1945 devenant ainsi avec les locaux Bioforce et la recomposition de l'ancienne gare TCL un lieu de polarité centrale fort dans le quartier.
- l'affirmation de l'entrée dans le Parc des Minguettes depuis le cœur du quartier et le tramway par son prolongement après démolition du centre commercial existant.
- le développement de nouveaux produits sur l'habitat afin de travailler à la mixité sociale et à l' accompagnement de la ligne de tramway sur sa façade ouest.

D'une manière générale, ces actions, organisées selon un phasage dans le temps compte tenu de l'ampleur du projet, devront concourir à améliorer la qualité de vie des habitants, favoriser le développement du lien social et associatif et encourager la réalisation de parcours résidentiels positifs.
Ce sont donc les opérations de démolition qui sont priorisées sur ce secteur: avec la tour 36 qui présente le plus de difficultés economiques et sociales, retenue dans le cadre du protocole de préfiguration ; puis il est envisagé de poursuivre pour enclancher l'ouverture vers la Porte Sud et permettre l'attractivité économique, d'inscrire la démolition de la tour 71 avant celles des tours 38 et 40 (dont la démolition sera probablement lancée en simultané).
Enfin, parallèlement au déroulement du projet urbain dans ses différentes étapes, Grand Lyon habitat en lien avec ses partenaires, propose d'envisager cette mutation urbaine par un accompagnement economique et social fortauprès des habittants : l'objectif sera d'impliquer, d'informer et de mobiliser tous les acteurs locaux dont les habitants, les usagers au travers d'actions de construction de projets éphémères, de developpement de service de proximité, générant solidarité, connaissance et appropriation du site et du projet urbain de façon plus générale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
71 boulevard Lénine 69200 Vénissieux - Parcelle CC 10	
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	parcelle CC10 comprenant l'emprise de la tour et des ses espaces associés : stationment, desserte cheminement et voirie et espaces verts
Période de construction des bâtiments à démolir :	fin des années 60		
Nombre de LLS concernés :	76	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	il s'agit d'une réserve foncière pour le développement du projet urbain qui ambitionne de relancer ce secteur de la Ville en misant sur l'arrivée d'activités économiques notamment.
Nombre de ménages à reloger :	83		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne : Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Montant retenu

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Montant des dépenses subventionnables :	3 128 935,80 €
Montant des recettes retenues :	277 248,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 851 687,80 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00 %
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 281 350,24 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 363 619,00 €	montant TTC :	4 539 471,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	218 677,30 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	586 343,46 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	277 248,00 €		
	ANRU :	2 281 350,24 €		
	Total des co-financements :	3 363 619,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Ajustement à la baisse de la subvention ANRU conformément à l'avis du CE (18/07/2019) et baisse liée de la subvention métropolitaine, malgré les fortes réserves sur l'assiette subventionnable retenue (réserves sur les coûts directs de démolition mais aussi en raison de la non prise en compte de certaines dépenses éligibles - sécurisation passive, réseaux par exemples). Les couts estimés des travaux complets de démolition sont de: 1 963 880 € HT pour des honoraires à 196 388 € HT: montant affiché par le bailleur suite à étude de maitrise d'oeuvre et à la réalité de la consultation sur une tour similaire dans le quartier.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH METROPOLE DE LYON	Démolition partielle 34 logements- résidence Palabres SF
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-21-0006-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La démolition de 3 allées de la résidence sociale est jugée stratégique dans l'optique de la desserte et de la recomposition de l'espace Léon Blum. La décision du CE de l'ANRU du 18 juillet 2019 valide le financement de cette démolition à hauteur de 45 000€ par logement. la FAT présentée reprend donc cette décision dans le tableau des dépenses subventionnables. Coût réel des travaux : 2 522 204€ HT (le détail est joint dans un onglet spécifique)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Place des Palabres	
Commune de réalisation	
69-Saint-Fons	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :	1985		
Nombre de LLS concernés :	34	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	reconstitution espace Léon Blum sous Equipement sous maîtise d'ouvrage ville
Nombre de ménages à reloger :	36		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 530 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 530 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%

Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 224 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 529 999,60 €	montant TTC :	1 718 905,52 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	153 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	152 999,60 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 224 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 529 999,60 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Opération d'aménagement Marché - Monmousseau - Balmes Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'ambition du PRU pour le secteur Marché/Monmousseau/Balmes consiste à réussir l'accroche du plateau des Minguettes au centre-ville de Vénissieux en créant un quartier attractif bénéficiant d'une nouvelle image.
Les objectifs du projet portent sur :
- la diversification de l'habitat, pour une meilleure mixité sociale,
- la requalification et la création d'une trame viaire raccordée au réseau existant,
- l'amélioration de la qualité paysagère du site,
- la requalification de la place du marché.

Afin de répondre aux objectifs fixés, le projet d'aménagement prévoit :
- la démolition d'environ 500 logements, essentiellement dans le parc social, afin de permettre la réalisation d'un nouveau maillage viaire, de nouvelles constructions et de nouveaux aménagements d'espaces publics,
- la réalisation d'un programme de construction prévoyant :
. la construction de nouveaux logements diversifiés (environ 1 000 logements), majoritairement en produits intermédiaires de type locatif ou accession abordable ou accession libre, la constitution d'un front urbain sur l'avenue Jean Cagne, la requalification de la place du marché forain,
. la réalisation d'une trame d'espaces à vocation publique : la requalification des voies existantes, la réalisation de nouvelles voies assurant la desserte interne de l'opération, la création d'un parc végétalisé au niveau des Balmes et l'aménagement de parcours modes doux de manière à mettre en relation les différents espaces de l'opération.

Le mode de réalisation de l'opération d'aménagement est indiqué en régie dans l'onglet 2 "saisie FAT", étant donné que le maître d'ouvrage de l'opération est la Métropole de Lyon et que l'arbitrage entre régie et concession n'est pas réalisé à ce jour.
Dans l'onglet 2 "saisie FAT", la différence entre le foncier à aménager (environ 230 000m²) et celui aménagé (111 300m²) s'explique dans le fait que les éléments suivants ne peuvent pas être détaillés au stade actuel des études et des arbitrages dans le foncier aménagé, à savoir:
- la surface des ilots à construire (8ha). L'avancement des études ne permet pas de localiser la programmation logement par ilot (contreparties AFL 20% puis répartition du solde 50% abordable, 10% LLS et 40% libre). Impossible à ce stade d'indiquer la superficie foncière de chaque type de produit logement.
-la superficie du périmètre de la ZAC non intégrée au projet de plan de composition (secteurs en blanc sur la partie des Balmes) représentant environ 3ha.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Opération délimitée par l'avenue d'Oschatz, avenue Jean Cagne, rue Général Paris de la Bollardière, rue Gabriel Fauré, rue Antoine Billon et rue Gambetta	Le périmètre se situe dans et hors QPV (secteur des Balmes/dans un rayon de 300m). Cf. plan de l'opération dans et hors QPV annexé.
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	ZAC
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	74 000m² de SDP logements soit environ 1 000 logements (dont environ 436 logements sur le Plateau et environ 564 logements sur les Balmes) En sus: 750m² de SDP pour une crèche sur le secteur des Balmes (financé par l'ANRU) Halle foraine de 2 100m² d'emprise au sol (non financé par l'ANRU) Equipement non défini (3 250m² SDP)(non financé par l'ANRU)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	LLS: 135€/m² HT Accesssion Abordable: 200€/m² HT Accession Libre: 250€/m² HT
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Démolition de 457 LLS (y compris protocole): 3 tours Alliade + 2 barres ICF Démolition du foyer ADOMA de 161 chambres. Démolition également des propriétés qui seront acquises au gré des opportunités foncières en vue de la réalisation du projet		

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	Decision du CE de l'ANRU du 23/01/2020 : validation de la prise en compte de l'ensemble du perimètre de la zac y compris secteur hors qpv

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	60 917 390,02 €
Montant des recettes retenues :	12 639 200,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**48 278 190,02 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**15,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**7 241 728,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	62 760 977,00 €	montant TTC :	75 313 172,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	4 288 004,85 €		
	EPCI :	38 592 043,65 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	12 639 200,00 €		
	ANRU :	7 241 728,50 €		
	Total des co-financements :	62 760 977,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Anneau des Parcs Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Aménagement de l'opération anneau des parcs (dont boulevard Yves Farge et avenue du 8 mai 1945). Le projet concerne des aménagements sur les communes de Saint-Fons et Vénissieux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Boulevard Yves Farge / Avenue du 8 mai /	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	Decision du CE de l'ANRU du 23/01/2020 : validation de la prise en compte de l'ensemble du perimètre de la zac y compris secteur hors qpv

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	13 992 051,06 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**13 992 051,06 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	10,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**10,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 399 205,11 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 959 018,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 186 240,00 €		
	EPCI :	9 373 572,89 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 399 205,11 €		
	Total des co-financements :	11 959 018,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Opération Clochettes-Cœur de Parc Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Métropole de Lyon et la Ville de Saint Fons souhaitent faire évoluer le quartier des Clochettes.
Ce quartier offre globalement un bon niveau d'équipements publics, de commerces, un cadre urbain largement végétalisé, cependant, le niveau de vie des ménages des reste très fragile, parmi les plus faibles de la Métropole.

Fort niveau de chômage, faible niveau de formation, précarités économique et familiale… les conditions de vie demeurent largement inférieures aux moyennes communales et métropolitaine. Cela réaffirme la nécessité de poursuivre l'amélioration du cadre urbain et d'accompagner plus fortement le projet. L'unique collège de la ville de Saint - Fons se trouve sur ce quartier. Les délimitations foncières n'ont pas évolué depuis la création du quartier, ce qui nécessite aujourd'hui une clarification de la délimitation publique/privé.

La Métropole de Lyon souhaite recomposer le quartier en s'appuyant sur ces atouts : le paysage et son équipement scolaire pour travailler la mise en valeur de ce secteur.

Le projet d'aménagement "coeur de parc" vise à crée rune urbanité et une nouvelle polarité le long du Boulevard Y. Farge, il se traduit par :
- une reconfirguration de l'îlot de la copropriété des Clochettes : afin de désenclaver cette résidence et de marquer des limites plus claires entre le collège Alain et la copropriété des Clochettes, les domanialités seront rationalisées et un maillage viaire sera mis à oeuvre (est-ouest et nord-sud);
- une requalification des espaces publics (maîtrise d'ouvrage Métropole) ;
- une recomposition de l'îlot collège (requalification des abords et de l'entrée du collège, démolition de logements de fonction, implantation du gymnase) ;
- une recomposition urbaine et bâtie le long du boulevard Y. Farge, qui permettra la création d'une nouvelle offre d'habitat et de commerces.

La requalification des espaces publics se traduit par un travail important sur les voiries existantes mais aussi par la création de nouvelles voiries qui viennent desservir le collège réhabilité et créer une ouverture de la copropriété des Clochettes. L'objectif est d'engager une importante végétalisation pour répondre à l'objectif général de renforcer la trame verte et de permettre un parcours de parc en parc (du parc Victor Basch sur les Clochettes vers le parc des Minguettes et le parc de Parilly à Vénissieux).

Afin de permettre cette transformation, la Métropole va acquérir puis démolir 9 maisons, 3 immeubles, 1 garage et 1 station service.
L'opération comprend différentes phases :
- phase 1 : requalification des voiries autour du collège et création de la nouvelle voie entre la rue de Valence et le Boulevard Yves Farge. Dans cette même phase, la rue de la Rochette fera également l'objet d'une requalification.
- phase 2 : reconstruction par la commune d'un gymnase adressé sur le Bd Yves Farge (cette opération fait l'objet d'une autre FAT sous MO Ville de Saint-Fons),et livraison des 1ères opérations de logements. Dans le même temps, la place des palabres aura été profondément améliorée à travers un travail sur l'espace public dans le cadre de la transformation globale de ce secteur en lien avec le parc Victor Bash.
- phase 3 : création d'une nouvelle voie et une redéfinition des domanialités de la copropriété des Clochettes. La création de nouveaux logements sur le Bd Yves Farge et sa requalification (hors opération) permettra l'émergence d'une nouvelle centralité.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Boulevard Yves Farge- rue des Clochettes	14 ha entre le Boulevard Y.Farge, la rue des Clochettes et la rue des rochettes. La copropriété des Clochettes et les logements du bailleur Batigère sont intégrés au périmètre global du projet et de ses réflexions. En effet, sur le secteur Batigère, une réflexion sur la cession des voies privées d'usage public (et entretenues par la Métropole) est à mener sans que cette cession ne nécessite de travaux d'aménagement. De la même manière, sur le foncier de la copropriété des Clochettes seront réalisés 2 voies publiques (maillage est-ouest et nord-sud) dans le cadre de l'opération ; ainsi un travail à l'échelle de l'ilôt est mené, ce qui justifie d'intégrer le périmètre de la copropriété dans le périmètre de projet global. La taille du périmètre de projet est de ce fait supérieur au périmètre qui sera réellement aménagé. Surface du périmètre global : environ 113 000 m2 Surface du foncier aménagé : 65 610 m2
Commune de réalisation 69-Saint-Fons	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Plan d'aménagement d'ensemble. DUP
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Projet à l'agrafe d'un secteur résidentiel et d'un quartier collectif. La reconversion de ce site est un enjeux très important à l'échelle de la Ville.	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics : 38 500 m2 (surface) Equipements publics : 15 810 m2 (surface) Logements en accession : 8 372 m2 (SDP) Commerces : 915 m2 (SDP)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Qualité environnementale recherchée	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession libre : 250 €/m2 Activités commerciales : 110 €/m2
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	9 maisons ; 3 petits immeubles ; 1 station service ; 1 garage automobile.		

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	01/01/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	Décision du CE de l'ANRU du 23/01/2020 : validation de la prise en compte de l'ensemble du périmètre de l'opération d'aménagement y compris secteur hors QPV

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	26 042 056,33 €
Montant des recettes retenues :	2 193 650,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**23 848 406,33 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00 %
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**15,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**3 577 260,95 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	26 042 056,33 €	montant TTC :	31 250 467,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 027 114,54 €		
	EPCI :	18 244 030,84 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	2 193 650,00 €		
	ANRU :	3 577 260,95 €		
	Total des co-financements :	26 042 056,33 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Désenclavement Léo Lagrange Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Désenclavement du secteur Léo Lagrange

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Quartier Léo Lagrange	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 452 200,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**5 452 200,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	12,84%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**12,84%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**700 062,48 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 660 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	410 000,00 €		
	EPCI :	3 549 937,52 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	700 062,48 €		
	Total des co-financements :	4 660 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Désenclavement Pyramide Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0001-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Désenclavement du secteur Pyramide

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires**
Quartier Pyramide	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 428 800,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**5 428 800,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	12,82%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**12,82%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**695 972,16 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 640 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	360 000,00 €		
	EPCI :	3 584 027,84 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	695 972,16 €		
	Total des co-financements :	4 640 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Aménagement abords collège Triolet Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0001-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Aménagement abords du collège Triolet en lien avec les travaux de restructuration de l'équipement

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires**
Avenue de la Division Leclerc	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 439 100,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 439 100,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	12,82 %
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**12,82 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**184 492,62 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 230 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	124 800,00 €		
	EPCI :	920 707,38 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	184 492,62 €		
	Total des co-financements :	1 230 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VENISSIEUX	ANNEAU DES PARCS VENISSIEUX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Aménagements du parc des Minguettes

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 065 400,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 065 400,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	10,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**10,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**306 540,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 620 000,00 €	montant TTC :	2 944 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 313 460,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	306 540,00 €		
	Total des co-financements :	2 620 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT FONS	Anneau des Parcs - Saint-Fons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-24-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Accompagnement de la restructuration Léon Blum (allée des Outils, place du Tertre, place du Pentacle, allée de l'Harmonie), réaménagement suite à la démolition du COSEC et restructuration du plateau sportif, aménagement des entrées du parc Victor Basch.
Cet d'aménagement permet de faire la transition entre le parc des Balmes aménagé dans le cadre du projet Vallée de la Chimie et le parc Victor Basch, en intégrant jusqu'aux abords de l'espace Léon Blum. Cela permet ainsi d'aménager la partie Ouest de l'Anneau des Parcs et de rendre concrète la notion de "parc habité" qui est déployée sur l'ensemble du projet urbain Minguettes-Clochettes.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
rue de Falaise, rue de la rochette, place du pentacle, allée de l'Harmonie, allée des Outils, place du Tertre, parc Victor Basch	
Commune de réalisation 69-Saint-Fons	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	Décision du CE de l'ANRU du 23/01/2020 : validation de la prise en compte de l'ensemble du périmètre de l'opération d'aménagement y compris secteur hors QPV

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 316 250,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 316 250,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	10,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**10,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**131 625,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 125 000,00 €	montant TTC :	1 350 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	993 375,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	131 625,00 €		
	Total des co-financements :	1 125 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA HLM ALLIADE	REQUALIFICATION RESIDENCE Edouard HERRIOT - 60 LLS - ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-33-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'opération de requalification des 60 logements de la résidence Edouard Herriot viendra terminée la réhabilitation de l'ensemble du groupe de 260 logements suite à l'annulation de la démolition de la barre.
Le programme de travaux est ambitieux et le montant de l'opération est recalée sur les dépenses réelle observées sur les 200 logements en cours de requalification.
Thermie
- Ravalement des façades
- Remplacement des gardes corps des loggias
- Remplacement des portes de box
- Réfection des halls d'entrées
- Remplacement des colonnes EU / EV
- Réfection du réseau ECS et eau potable

Intervention à l'intérieur des logements
- Remplacement des robinets de radiateurs des cuisines et séjours
- Mise en place de radiateurs dans les salles de bain
- Remplacement des entrées d'air et bouches de VMC
- Isolation des plafonds des caves
- Mise en œuvre de protections solaires
- Réfection des pièces humides
- Remplacement des portes de placards
- Remplacement des portes palières

Intervention en Parties communes
- Paraboles collectives
- Création d'un local entretien
- Reprise ponctuelle des enrobés
- Pose d'un portail d'accès
- Traitement des locaux OM
- Logements de courtoisie, vacants et adaptations diverses
- Reprise de l'électricité des logements et des parties communes
- Mise en place d'éclairage de sécurité
- Recoupement des sous sols
- Sécurisation de l'accès aux gaines techniques

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
du 1 au 11 (numéro impair) rue du P. Edouard Herriot	
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		Nombre de LLS requalifiés :	60
Nature des logements requalifiés :	LLS		
Nombre de bâtiments :	1	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		Modalités spécifiques de concertation :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Enquête préalable et réunion publique
Evolution des typologies :	Sans	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	non connu
Programme de travaux :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	12

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 386 620,80 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**477 324,16 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 986 620,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 314 647,84 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 791 972,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 986 620,00 €	montant TTC :	3 227 613,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 509 295,84 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	477 324,16 €		
	Total des co-financements :	2 986 620,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 210 633,84 €		
	dont PRET CDC :	895 986,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 314 647,84 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SA HLM ALLIADE	**Intitulé de l'opération** REQUALIFICATION RESIDENCE KOMAROV - 255 LLS - ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-33-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construite en 1967, la résidence KOMAR0V compte 255 logements sur trois tours de 14 étages.
Réhabilité en 2005, les habitants de la résidence sont très demandeurs d'une nouvelle requalification suite à des dysfonctionnements techniques.
Le pré-diagnostic permettant d'établir le programme de travaux devrait être lancé en 2020.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 4 à 8 rue Vladimir Komarov	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		Nombre de LLS requalifiés :	255
Nature des logements requalifiés :	LLS		
Nombre de bâtiments :	3	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Nombre d'étages par bâtiment :	14	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		Modalités spécifiques de concertation :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	enquête préalable pour confirmer le programme de travaux. Réunion publique d'information sur le déroulé de
Evolution des typologies :	sans évolution de typologie	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	
Programme de travaux :	non encore construit	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	45

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**6 375 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**1 275 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		8 925 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**4 080 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**5 355 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 925 000,00 €	montant TTC :	10 709 998,62 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	7 650 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 275 000,00 €		
	Total des co-financements :	8 925 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 757 500,00 €		
	dont PRET CDC :	2 677 500,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 080 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SA HLM ALLIADE	**Intitulé de l'opération** REQUALIFICATION RESIDENCE LEO LAGRANGE - 420 LLS - ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-33-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construit en 1973, la résidence Léo Lagrange (Minguette 3) compte 420 logements répartis sur trois bâtiments et 25 allées.
Le pré-programme de travaux n'a pas encore été établit et devrait faire l'objet d'un diagnostic et d'une enquête auprès de nos locataires en 2021.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2 à 10 et 5 à 7 rue Claude Debussy 2 à 12 rue Maurice Ravel 10 à 30 (numéro pair) rue Léo Lagrange	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		Nombre de LLS requalifiés :	420
Nature des logements requalifiés :	LLS		
Nombre de bâtiments :	3	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Nombre d'étages par bâtiment :	8	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		Modalités spécifiques de concertation :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	enquête sociale préalable à la construction du programme de travaux réunion publique
Evolution des typologies :	sans	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	inconnue à ce jour
Programme de travaux :	non précisé	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	72

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**9 495 909,60 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**1 899 181,92 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		13 333 203,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**6 100 739,88 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**7 999 921,80 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	13 333 203,00 €	montant TTC :	16 435 091,52 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	11 434 021,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 899 181,92 €		
	Total des co-financements :	13 333 203,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	10 130 700,78 €		
	dont PRET CDC :	4 029 960,90 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	6 100 739,88 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SA HLM ALLIADE	**Intitulé de l'opération** REQUALIFICATION 196 LLS - RESIDENCE GABRIEL FAURE - ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-33-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La résidence Gabriel FAURE compte 196 logements, adressé au 8 à 12 rue Gabriel Fauré et au 1 à 9 rue Maxime Gorki. Cette résidence a été construite en 1975 et réhabilitée en 1998. L'opération de requalification prévoit l'obtention du Label BBC.
Le programme de travaux prévisionnel est le suivant :
Thermie
Ravalement avec isolation thermique extérieure
Réfection des toitures terrasses avec renforcement de l'isolation
Remplacement extracteurs et réseaux de ventilation
Dans les logements:
Remplacement des tableaux électriques des logements
Réfection de l'électricité logements pièces humides et sèches
Rénovation des cuisines, des salles de bains et sanitaires
Remplacement des portes palières des logements
Remplacement robinets de gaz logements + crosses plomb après compteur
En parties Communes:
Réfection des paliers (murs, sols, plafonds)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 8 à 12 rue Gabriel Fauré (pair) 1 à 9 rue Maxime Gorki (impair)	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru : Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	196
Nombre de bâtiments :	3	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Nombre d'étages par bâtiment :	6	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		Modalités spécifiques de concertation :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Enquête préalable auprès des locataires sur le pré-programme de travaux et mise en place de Référent Méthode et Qualité qui fait le lien entre les locataires,
Evolution des typologies :	sans	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	
Programme de travaux :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	39

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**8 123 786,10 €**
Taux de subvention de base :		10,00 %
Majoration de taux pour label BBC :		10,00 %
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	
Taux de subvention retenu :		**20,00 %**
Montant de la subvention ANRU :		**1 624 757,22 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		9 816 579,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**4 265 190,18 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**5 889 947,40 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	9 816 579,00 €	montant TTC :	11 779 894,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	8 191 821,78 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 624 757,22 €		
	Total des co-financements :	9 816 579,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	7 206 127,88 €		
	dont PRET CDC :	2 940 937,70 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 265 190,18 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Requalification 401 LLS - Léo Lagrange - GLH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-33-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le groupe Léo Lagrange regroupe 401 logements (après démolition de l'allée 12 C. Debussy) répartis sur 5 bâtiments.
GrandLyon Habitat a mené un diagnostic technique et thermique en 2016.
Plusieurs enjeux importants :
- volet énergétique important afin de parvenir au niveau BBC rénovation (enveloppe et systèmes)
- traitement des RDC et halls (avec notamment la question de la prévention situationnelle et l'attractivité)
- amélioration du confort / rénovation intérieure des logements (pièces humides ; mise en sécurité électrique...)
- mise à niveau technique
- image attractivité

Pour couvrir l'ensemble de ses sujets, la réhabilitation du groupe Léo Lagrange est prévue en plusieurs tranches successives.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rues Léo Lagrange, Claude Debussy, Gabriel Fauré, Maxime Gorki et Georges Lyvet	Les 5 bâtiments de la résidence Léo Lagrange de GrandLyon Habitat, sont implantés entre Vénissy et le bas du Plateau, à proximité du secteur du Marché.
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		Nombre de LLS requalifiés :	401
Nature des logements requalifiés :	LLS		
Nombre de bâtiments :	5	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Nombre d'étages par bâtiment :	6 ou 7 niveau au-dessus du RDC	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	14
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1998 ; 6,5 K€ / logt 2019 : 1,5K€ / logt (ECS solaire)	Modalités spécifiques de concertation :	3 %
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Une mission sera confiée à un prestataire sur la thématique des économies d'énergie et du confort ; GrandLyon Habitat remettra également un livret à
Evolution des typologies :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	A coût constant d'énergie, le programme permettra des économies grâce à l'amélioration des performances.
Programme de travaux :	Interventions prévues sur l'enveloppe du bâti, les systèmes techniques, l'intérieur des logements et les parties communes.	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	69

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**13 534 323,46 €**
Taux de subvention de base :		10,00 %
Majoration de taux pour label BBC :		10,00 %
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00 %
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00 %
Taux de subvention retenu :		**20,00 %**
Montant de la subvention ANRU :		**2 706 864,69 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		17 657 778,58 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 301 611,65 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**5 008 476,34 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	17 657 778,58 €	montant TTC :	18 933 825,57 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 804 500,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	13 146 413,89 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	2 706 864,69 €		
	Total des co-financements :	17 657 778,58 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 301 611,65 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 301 611,65 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SA HLM ALLIADE	**Intitulé de l'opération** RESIDENTIALISATION - Edouard HERRIOT - 260 LLS - ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-34-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Suite à la réhabilitation des 60 logements de la résidence Edouard Herriot et le repositionnement de la rue du Président Edouard Herriot, il est nécessaire de démolir les garages devant l'immeuble du 1 au 11 rue du P. Edouard Herriot.
Le rapprochement d ela rue du Président Edouard Herriot ainsi que le nivellement de la nouvelle voirie nécessitera un réaménagement des espaces extérieurs et la création de nouvelles places de parking aériennes, en remplacement des garages démolis.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 au 51 rue du Président Edouard Herriot	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	260		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	réhabillitation et démolition des trois tours Monmousseau		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	opération qui n'interviendra qu'après la démoliton des trois tours	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 677 850,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Montant de la subvention ANRU :	**671 140,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 677 850,00 €	montant TTC :	2 013 420,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	340 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	666 710,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	671 140,00 €		
	Total des co-financements :	1 677 850,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA HLM ALLIADE	RESIDENTIALISATION - LEO LAGRANGE - HP 140 - 420 LLS- ALLIADE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-34-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La résidence LEO LAGRANGE compte 420 Logements sur 25 allées sur trois adressages différents.
Le projet consiste à réorganiser les zones de stationnements devant les allées 6 - 8 et 8 bis 10-12 et 14 rue Léo Lagrange, afin de limiter la vitesse de circulation, d'empêcher les zones de "mécanique sauvage", de mieux distribuer les places de stationnements, et d'adapter les circulations piétonnes aux personnes handicapées.

Le projet prévoit également l'amélioration du traitement des ordures ménagères.

Ces objectifs se traduiront comme suit :
- Création d'une entrée vers l'allée 14
- Mise en place de chicane au droit des entrées
- réfection des réseaux EP et EU
- Réfection de toute la surface d'enrobée avec retraçage des places
- Réaménagement des trottoirs avec accessibilité handicapée
- Création de zone d'espaces verts le long des bâtiments
- Installation de silos entérrés.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 à 10 et 5 à 7 rue Claude Debussy 2 à 12 rue Maurice Ravel	
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	420		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**591 235,70 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Montant de la subvention ANRU :	**236 494,28 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	565 530,00 €	montant TTC :	678 634,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	329 035,72 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	236 494,28 €		
	Total des co-financements :	565 530,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	**Intitulé de l'opération** Résidentialisation de 401 LLS - Léo Lagrange - GLH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-34-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Plusieurs opérations sont prévues dans le cadre du projet urbain sur le secteur de Léo Lagrange.
D'abord la démolition d'une allée (14 logements ; 12 rue Claude Debussy) pour la réalisation d'une nouvelle voie entre les rues Léo Lagrange et Georges Lyvet.
Ensuite la réhabilitation des 401 logements restant.
Le projet de résidentialisation des 5 bâtiments du groupe Léo Lagrange vient compléter les actions engagées et accompagne le projet urbain et la requalification du secteur. La résidentialisation participe à améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la résidence, en traitant les abords du bâtiment.
Les principaux enjeux de la résidentialisation sont : la clarification des domanialités et accès pompier (avec espace public mais aussi avec autre bailleur, en particulier Alliade Habitat dont une partie du patrimoine est implanté sur le même site) ; gestion des ordures ménagères ; accessibilité ; embellissement des abords ; ...
Une attention particulière sera portée pour les choix (matériaux, essences végétales...) en regard de l'esthétique, de la pérennité et des coûts limités d'entretien/gestion.
La question de la prévention situationnelle sera intégrée dès la conception.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rues Léo Lagrange ; Claude Debussy ; Gabriel Fauré ; Maxime Gorki et Georges Lyvet	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Les 5 bâtiments de la résidence Léo Lagrange de GrandLyon Habitat, sont implanté entre Vénissy et le bas du Plateau, à proximité du secteur du Marché.
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Traitement des abords du bâtiment (limites, gestion des OM, gestion des accès ; espaces verts ; traitement des sols…)
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	401		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	A traiter en lien avec l'opération de requalification	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Concertation prévue conformément à la charte de GrandLyon Habitat. Les modalités seront à définir avec les locataires et leurs représentants.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Définition des limites de domanialité, en particulier à proximité de la nouvelle voie.		
Usage et modalités de gestion :	Usage destiné aux locataires. Gestion par GLH (propriété GLH).	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Le calendrier de la résidentialisation est envisagée en parallèle de la réhabilitation. Par expérience, il semble plus opportun de prévoir la résidentialisation à la suite des réhabilitations pour éviter les dégradations sur les abords des bâtiments.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**2 008 594,27 €**
Taux de subvention de base :	40,00 %
Majoration du taux de subvention :	0,00 %
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Taux de subvention retenu :	**40,00 %**
Montant de la subvention ANRU :	**803 437,71 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 001 039,32 €	montant TTC :	2 385 724,10 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 197 601,61 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	803 437,71 €		
	Total des co-financements :	2 001 039,32 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	**Intitulé de l'opération** Residensialisation de 444 LLS - tours 39 41 59 61 63 65 69 boulevard Lénine - GLH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-34-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le secteur de la Darnaise a fait l'objet de quelques opérations d'équipement (Bioforce, Hôpital Porte Sud etc.) dans le PNRU. La programmation du NPNRU vise à asseoir la vocation économique du secteur. La réalisation de celle-ci est vue à plus long terme par la métropole, compte tenu des enjeux en termes de transformation de l'image du quartier. Ainsi, l'accompagnement au changement du quartier dont une partie des tours va être démolie passe par la résidentialisation des tours restantes impaires en lien avec l'opération d'aménagment global portée par la métropole sur le long terme dont la programmation sera définie à l'avancement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 39-41-59-61-63-65-69 boulevard Lénine 69200 Vénissieux	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	programme à construire
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	438		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	une attention particulière sera portée sur le travail de définition des limites de propriété (espace résidentiel et espace public en devenir dans le cadre d'un vaste projet d'aménagement du site) puis que cette intervention aura lieu préalablement à l'opération d'aménagement d'ensemble du site.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	projet à construire en partenariat étroit avec les locataires dans le cadre de la concertation notamment en phase état des lieux et diagnostic des besoins
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	cette intervention se déroulera en amont de l'opération d'aménagement d'ensemble et en parallèle avec les opérations de démolitions des différentes tours		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 823 026,69 €**	
Taux de subvention de base :	40,00 %	
Majoration du taux de subvention :	0,00 %	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Taux de subvention retenu :	**40,00 %**	
Montant de la subvention ANRU :	**729 210,68 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 743 764,66 €	montant TTC :	2 092 517,59 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 014 553,98 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	729 210,68 €		
	Total des co-financements :	1 743 764,66 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA CONSTRUCT DE LA VILLE DE VENISSIEUX	Résidentialisation du COULOUD et du KHEOPS - 409 LLS - SACOVIV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-34-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La résidentialisation concerne deux résidences: le Khéops et le Couloud. Le Khéops compte 179 logements sur 19 allées et 3 batiments. Le Couloud comptera après la démolition 230 logements sur 20 allées.
En lien direct avec le projet global de passager des villes, la résidentialisation s'inscrit dans la continuité de la requalification et de la démolition démolition partielle du COULOUD.

L'objectif de l'aménagement porte sur une requalification des limites publiques privés à travers les actions suivantes :
- résidentialiser les parkings par batiment et installer des contrôles d'accès à l'attention des véhicules
- améliorer l'éclairage et le revêtement des voiries.
- restructurer les espaces de circulation et de stationnements pour améliorer la sécurité des usagers.
- améliorer l'accessibilité des halls, au COULOUD, les halls seront rendus accessibles aux PMR.
- traiter la collecte des ordures ménages par l'installation de silos entérrés
- créér de nouveaux espaces verts en limite de propriété et à l'intérieur du U du Couloud.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 21 rue Vladimir Komarov 1 à 5, 7 à 17, 23 à 33, et 39 à 59 rue des Martyrs de la Résistance	COULOUD : parcelles CH 50 et CH 54 KHEOPS : parcelles CH 48
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Suite à l'acquisition du Khéops par la SACOVIV, le projet du Couloud et le projet du Kheops sont fusionnés sous une seule maitrise d'ouvrage.

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Travaux pour réalisation de voie d'accès, de parking, de trottoirs, de cheminements piétonniers, et espaces verts. - Travaux sur les réseaux d'éclairage et d'eau pluviale. - Réorganisation des points de collectes d'ordures ménagères. - Mise en place de mobilier (poubelles, panneaux d'affichage…). - Réalisation de plantation et d'espaces verts. - Résidentialisation des parkings. -Requalification du jardin intérieur
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	409		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Oui : réhabilitation de 230 logements au Couloud	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Bureau d'études sociales poly'gones : réalisation d'une enquête sociale, analyse des besoins, tenue de permanences et visites en porte à porte pour présentation du projet. ACL : approuvé à 78% avec 71% de participation
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Opération de requalifiication du COULOUD Opération de démolition du COULOUD Création d'un voie nouvelle pour désenclaver le quartier		
Usage et modalités de gestion :	Création de poches de parkings par bâtiment Cheminements piétons sécurisés Jardin intérieur requalifié pour usages multiples	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**5 134 016,25 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Montant de la subvention ANRU :	**2 053 606,50 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 134 015,50 €	montant TTC :	6 117 896,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 080 409,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	2 053 606,50 €		
	Total des co-financements :	5 134 015,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 080 409,00 €		
	dont PRET CDC :	3 080 409,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : Pas de prêt bonifié AL souhaité

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COPROPRIETE LES CLOCHETTES	Résidentialisation copropriété Clochettes SF- 270 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-34-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération de résidentialisation vient conclure le plan de sauvegarde 2010-2017 sur le volet intégration urbaine.
Suite à la réhabilitation de l'ensemble des 270 logements (sur 5 bâtiments), en niveau BBC et en incluant une clause insertion portée par la copropriété, il s'agit de réaliser la réogranisation spatiale: du stationnnement (boxés et aériens), des pieds d'immeubles, de l'espace central.
Pour ce faire, une articulation des maitrises d'ouvrages Métropole (aménagement) et corpropriété (résidentialisation) est nécessaire afin d'assurer: la réorganisation des domanialités (remembrement: passage de domanialités du public au privé, du privé au public et du privé au privé) pour qu'elles soient en cohérence par rapport à la destination des usages (actuellement, le coeur d'ilot et les abords résidentiels sont publics alors que le parvis des commerces au droit de la voirie est privé); la suppression de voiries prviées (dégradation des voiries actuelles non gérées par la copropriété); intégrer la prévention situationnelle (structure de voiries publiques sans impasses et permettant la lectures des espaces et des destinations, relocaliser pour ce faire l'offre de stationnement boxée et des commerces (masques dans la perception des espaces résidentiels depuis l'espace public).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue de la Rochette, allée de Nyons, rue de Valence, allée de Crest	Opération situées dans les limites de la rue de la Rochette, rue de Valence, nouvelle voirie (ER), entre le collège et la copropriété et le boulevard Yves Farge, hors opération de promotion immobilière (celles-ci relevant de l'opération à bilan, Cœur de parc). Opération qui est en partie en QPV et hors QPV. La copropriété relève d'un plan de sauvegarde (2010-2017), le déploiement du volet urbain intégré dans le plan a été mis en attente de l'opérationnalité du NPNRU. Le NPNRU vise à réaliser le programme définit dans le plan de sauvegarde.
Commune de réalisation 69-Saint-Fons	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Copropriété dégradée	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	270		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**3 024 500,00 €**
Taux de subvention de base :	50,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Taux de subvention retenu :	**50,00%**
Montant de la subvention ANRU :	**1 512 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 024 500,00 €	montant TTC :	3 629 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	910 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	602 250,00 €		
	ANRU :	1 512 250,00 €		
	Total des co-financements :	3 024 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Copropriété en Plan de Sauvegarde de 2010 à 2017, le volet urbain a été suspendu au NPNRU (cf. Délais de conventionnement protocole et convention. Métropole: 30% Autre= participation copropriété.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COPROPRIETE SOYOUZ	Résidentialisation copropriété les Soyouz - 128 LOGEMENTS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-34-0005-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Travaux de résidentialisation en lien avec les travaux de réhabilitation énergétique à venir

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Secteur Pyramide	
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Copropriété dégradée	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Autre cadre d'intervention partagée avec l'A		
Nombre de logements résidentialisés :	128		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**460 000,00 €**
Taux de subvention de base :	43,48%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Taux de subvention retenu :	**43,48%**
Montant de la subvention ANRU :	**200 008,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	400 000,00 €	montant TTC :	480 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	120 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	79 992,00 €		
	ANRU :	200 008,00 €		
	Total des co-financements :	400 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	**Intitulé de l'opération** Résidentialisation copropriété Grandes Terres - 247 LOGEMENTS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-34-0006-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération de résidentialisation en lien avec l'opération de réhabilitation BBC engagée dans le cadre du PIG énergie

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Quartier Pyramide	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Copropriété dégradée	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Autre cadre d'intervention partagée avec l'A		
Nombre de logements résidentialisés :	247		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**805 000,00 €**	
Taux de subvention de base :	43,48%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Taux de subvention retenu :	**43,48%**	
Montant de la subvention ANRU :	**350 014,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	700 000,00 €	montant TTC :	840 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	230 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	119 986,00 €		
	ANRU :	350 014,00 €		
	Total des co-financements :	700 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Accession sociale à la propriété VX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-36-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

150 logements en accession sociale bénéficieront d'une prime de l'ANRU à hauteur de 10 000€ pour 105 logements et 15 000€ pour 45 logements. Il s'agit d'accompagner la transformation du quartier en offrant une offre de logements diversifiés et ainsi permettre une réduction du nombre de logements locatifs sociaux. Cette offre de logements en accession sociale sera en grande partie produite sur le secteur Marché-Monmousseau-Balmes dans la partie située sur les Balmes en lien avec le centre ville de Vénissieux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV	
Commune de rattachement	
Saint-Fons, Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	150	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	19 390 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	18 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	11 500,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 725 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 1 725 000,00 € montant TTC : 1 725 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	1 725 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VENISSIEUX	**Intitulé de l'opération** Recomposition groupe scolaire Charles Perrault - VX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-37-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit de reconstruire "en dur" un groupe scolaire en préfabriqué depuis les années 1980, ce qui lui confère une mauvaise image par comparaison avec le GS Pasteur tout proche et classé. Par ailleurs, avec l'opération du quartier Balmes / Monmousseau, le secteur se renouvelle et va se renouveller par la dynamique de nombreuses opérations de logement et la capacité d'accueil du groupe scolaire existant ne suffira plus.

Deux niveaux d'ambition :
1. Augmenter la capacité d'accueil des élèves pour répondre à l'évolution de la démographie scolaire du quartier actuel et surtout futur
2. Créer des conditions d'enseignement dans un cadre qualitatif

Cette construction devra répondre aux :
- obligations réglementaires de l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux personnes handicapées, vis-à-vis de la réglementation incendie,
- besoins de confort des usagers et du personnel (locaux fonctionnels, confort thermique, acoustique, esthétique et visuel)
- besoins d'un bâtiment qualitatif et durable en terme de construction
- besoins fonctionnels actuels et futurs (possibilités de faire évoluer l'organisation intérieure des bâtiments, voire de les agrandir)
- besoins de sécurité des usagers,
- besoins de sécurité du personnel travaillant sur place et du personnel de maintenance, notamment pour les interventions sur les surfaces vitrées en élévation, en toiture, en galeries techniques et vide-sanitaires visitables.

Il conviendra de rechercher des solutions techniques qui limitent les frais de fonctionnement :
- possibilités de limiter les frais de personnel,
- facilités apportées pour assurer l'entretien et la maintenance,
- recherche de dispositions techniques qui limitent le vieillissement intérieur ou extérieur des matériaux. Outre le choix des matériaux, les détails d'exécution devront faire l'objet d'une attention particulière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération CI69	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Même assiette foncière que le GS existant
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Construction en dur du GS C Perrault sur la même emprise La reconstruction est envisagée à surface identique mais avec un restaurant scolaire en plus + 400 m². Cette hypothèse laisse une réserve de 4 équivalents classe qui correspondent aux surfaces du restaurant et de la salle de gymnastique existants non obligatoire en élémentaire. (Les surfaces utiles des bâtiments existants sont de 25000 m² ; elles seront affinées en fonction de la prospective scolaire au moment de la réalisation). Les besoins en espaces extérieurs concernent principalement l'aménagement de 2 cours d'école avec préau métallique et la création d'espaces verts.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Projet en cohérence avec le projet Global notamment au travers nouveaux logements sur l'opération Balmes/Monmousseau

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Public concerné par l'équipement :	**1) Public scolaire:** - 155 élèves de maternelle (chiffre rentrée septembre 2018) - 164 élèves d'élémentaire (chiffre rentrée septembre 2018) => 6 classes de maternelle et 8 classes d'élémentaire, dont 3 classes dédoublées à 12 élèves compte tenu du classement REP+ de cette école Les enfants scolarisés à Charles Perrault proviennent quasi exclusivement du quartier compte tenu du périmètre scolaire travaillé en ce sens. **2) Public périscolaire:** - Temps méridien: accueil au sein de la restauration scolaire municipale de 77 élèves de maternelle et 77 élèves d'élémentaire - Périscolaire du soir: accueil assuré par la municipalité fréquenté par 46 élèves de maternelle et 65 élèves d'élémentaire	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion Education Nationale en REP+ avec des moyens supplémentaires. Pour la Ville 11,5 agents : - 0,5 agent de maitrise - 6 ATSEM (1 par classe en maternelle) - 4 agents des écoles, - 1 gardien Comme pour tous les sites de la Ville : gestion de la maintenance de 1er niveau en régie directe avec une quarantaire d'agents répartis en différents corps de métier (maçonnerie, serrurerie, menuiserie, maintenance, peinture / vitrerie, plomberie / chauffage, électricité ainsi qu'un service astreinte pour les soirs de semaine et les week-ends) plus des contrats de maintenance pour les équipements techniques complété par un service technique pour la grosse maintenance (gérée à travers un Plan Pluriannuel d'Investissements) et le suivi des contrôles réglementaires et des commissions de sécurité.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	L'école Charles Perrault est intégrée au réseau REP+ Paul Eluard, collège de proximité également basé sur le plateau des Minguettes. L'école dispose d'un RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) qui permet à plusieurs enfants et leurs familles de disposer de l'accompagnement d'un psychologue et de rééducateurs. Des activités pédagogiques complémentaires ainsi que de l'accompagnement éducatif sont mis en place pour les élèves qui le nécessitent. Une classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) fait également partie intégrante de l'école et prend en charge des enfants ayant des troubles spécifiques nécessitant un apprentissage particulier (ex: troubles envahissants du développement, spectre autistique...). La présence au coeur du plateau des Minguettes d'un établissement bénéficiant de ce dispositif est une plus-value pour les familles concernées qui conserve un établissement de proximité. Une classe UPE2A (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants) est présente au sein de l'école depuis septembre 2018 et accueille des élèves devant apprendre la langue française. La présence de ce dispositif au sein d'une	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Commande publique : utilisation des clauses sociales des marchés publics (volume d'heures dédiées) et/ou marchés réservés.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 400,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun à proximité (ligne Tramway T4 notamment à 200m). Parking réservé aux agents de l'école Pour rappel, il s'agit d'une école de proximité pour laquelle les déplacements se font très majoritairement à pied par les élèves et leurs familles.
Nature d'intervention :	extension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Tout projet concernant le fonctionnement de l'école associe étroitement le corps enseignant, les parents d'élèves, l'équipe périscolaire. Le conseil de quartier est également associé.
Localisation de l'équipement :	Le GS se trouve en bordure du quartier en QPV Carte scolaire sur Balmes / Monmousseau impacté par opération de réhabilitation prévue 9 rue de la Démocratie, Vénissieux	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Equipement actuellement raccordé au Réseau de Chaleur Urbain (plus de 50% d'ENR). Construction conforme à la Réglementation Thermique 2020. Attention particulière au confort d'été. Etude d'un montage en Contrat de Performance Energétique avec un éventuel Marché Public Global de Performance Energétique.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**12 410 500,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		15,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**6 205 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	12 400 000,00 €	montant TTC :	14 880 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 044 750,00 €		
	EPCI :	3 150 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	6 205 250,00 €		
	Total des co-financements :	12 400 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VENISSIEUX	**Intitulé de l'opération** Crèche Marché Monmousseau Balmes VX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-37-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du NPNRU, il est prévu la construction d'une crèche nécessaire à la création de 1000 logements du futur secteur résidentiel dit « les Balmes ».

La capacité de l'équipement porterait sur 30 berceaux

Deux niveaux d'ambition :
1. Créer des conditions d'enseignement dans un cadre qualitatif
2. Ajuster la capacité d'accueil des élèves pour répondre à l'évolution de la démographie scolaire du quartier

Cette construction devra répondre aux :
- obligations réglementaires de l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux personnes handicapées, vis-à-vis de la réglementation incendie,
- besoins de confort des usagers et du personnel (locaux fonctionnels, confort thermique, acoustique, esthétique et visuel)
- besoins d'un bâtiment qualitatif et durable en terme de construction
- besoins fonctionnels actuels et futurs (possibilités de faire évoluer l'organisation intérieure des bâtiments, voire de les agrandir)
- besoins de sécurité des usagers,
- besoins de sécurité du personnel travaillant sur place et du personnel de maintenance, notamment pour les interventions sur les surfaces vitrées en élévation, en toiture, en galeries techniques et vide-sanitaires visitables.

Il conviendra de rechercher des solutions techniques qui limitent les frais de fonctionnement :
- possibilités de limiter les frais de personnel,
- facilités apportées pour assurer l'entretien et la maintenance,
- recherche de dispositions techniques qui limitent le vieillissement intérieur ou extérieur des matériaux. Outre le choix des matériaux, les détails d'exécution devront faire l'objet d'une attention particulière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération secteur Marché Monmousseau Balmes	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Pas d'assiette foncière connue à ce jour
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :		Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Commande publique : utilisation des clauses sociales des marchés publics (volume d'heures dédiées) et/ou marchés réservés.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	500,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun à proximité (ligne Tramway T4 notamment). Pour rappel, il s'agit d'une créche de proximité pour laquelle les déplacements se font très majoritairement à pied par les familles
Nature d'intervention :	création et exension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Le conseil de quartier est associé
Localisation de l'équipement :	La crèche se trouvera en bordure du quartier en QPV	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Equipement sera vraissemblablement raccordé au Réseau de Chaleur Urbain (plus de 50% d'ENR). Construction conforme à la Réglementation Thermique 2020. Attention particulière au confort d'été.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 968 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**688 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 000 000,00 €	montant TTC :	2 400 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	21 200,00 €		
	EPCI :	1 290 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	688 800,00 €		
	Total des co-financements :	2 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VENISSIEUX	EPJ Bibliothèque Pyramide VX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-37-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit d'une opération de construction d'un équipement intégré pour répondre aux enjeux socio-éducatifs et aux besoins en locaux identifiés pour différentes activités.
Ce sera un équipement : Fédérateur ; Ouvert sur le quartier ; Identifié et identifiable (bâtiment seul et non "noyé" avec d'autres activités ou commerces) ; En hyper proximité du quartier Pyramide ; Contribuant à l'attractivité de ce quartier ; Fonctionnant en complémentarité avec l'offre existante sur le quartier des Minguettes et plus généralement de la Ville.

Deux niveaux d'ambition :
1. Relocaliser des services aujourd'hui isolés / mal localisés : EPJ bibliothèque salle de quartier
2. Créer de nouveaux services : offre culturelle et éducative (autour du numérique, des sciences ...), locaux associatifs, ...

Cette construction devra répondre aux :
- obligations réglementaires de l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux personnes handicapées, vis-à-vis de la réglementation incendie,
- besoins de confort des usagers et du personnel (locaux fonctionnels, confort thermique, acoustique, esthétique et visuel)
- besoins d'un bâtiment qualitatif et durable en terme de construction
- besoins fonctionnels actuels et futurs (possibilités de faire évoluer l'organisation intérieure des bâtiments, voire de les agrandir)
- besoins de sécurité des usagers,
- besoins de sécurité du personnel travaillant sur place et du personnel de maintenance, notamment pour les interventions sur les surfaces vitrées en élévation, en toiture, en galerie techniques et vide-sanitaires visitables.

Il conviendra de rechercher des solutions techniques qui limitent les frais de fonctionnement :
- possibilités de limiter les frais de personnel,
- facilités apportées pour assurer l'entretien et la maintenance,
- recherche de dispositions techniques qui limitent le vieillissement intérieur ou extérieur des matériaux. Outre le choix des matériaux, les détails d'exécution devront faire l'objet d'une attention particulière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
CD21	Sur secteur Pyramide foncier existant
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Equipement intégré et pluridisciplinaire de proximité qui comporte une partie jeunesse (EPJ), une partie culturelle (médiathèque de quartier enfants et adultes) et une partie vie citoyenne (Ce lieu serait ponctuellement utilisé par les permanences du conseil de quartier Jean Moulin - Henri Wallon. Il pourrait aussi être utilisé en salle de quartier par les associations). Besoins prévisionnels (à affiner) : - un espace accueil mutualisé pour toutes les fonctions de l'équipement, - une salle de réunion et accueil de groupes pour toutes les fonctions de l'équipement, - un espace de bureaux composé de 3 postes de travail pour l'EPJ, - un espace de stockage avec une partie sécurisée (coffre fort) pour l'EPJ, - une grande salle d'activité équipée d'une cuisine aménagée pour l'EPJ, - une petite salle d'activité pour le travail en mode projet des jeunes pour l'EPJ, - un espace enfants et un adultes pour la partie médiathèque, - un espace informatique pour la partie médiathèque.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Projet en cohérence avec le projet Global notamment au travers des aménagements de voirie.

Public concerné par l'équipement :	Pour la partie équipement jeune : - Jeunes de 11/17 ans issus des QPV (90 %) - Environ une centaine de jeunes différents/an. - 70 % des jeunes accueillis ont moins de 16 ans - Une moyenne de 25 jeunes les mercredis - Une moyenne de 15 jeunes les samedis - Présence et accueil des familles Pour la partie Médiathèque de quartier : en terme de perspective, il s'agit de toucher un public élargi par rapport à celui touché jusqu'à aujourd'hui par la bibliothèque de quartier Pyramide réservée aux enfants de moins de 12 ans. Il s'agit d'avoir une partie pour les adultes avec des collections élargies à tous documents et non uniquement les documents papier (documents vidéo, sonores, numériques....). Nombre et type d'usagers concernés à ce jour : familles et enfants, pré-adolescents, 30% du public inscrit dans les bibliothèques est issu des Minguettes, soit environ 2 200 personnes. Nombre et type d'usagers potentiellement concernés à l'avenir : familles et enfants, pré-adolescents/adolescents, mineur.e.s isolé.e.s, adultes, demandeur.ses d'emplois, etc... 5 000 personnes	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Fonctionnement en régie directe avec un accueil mutualisé en termes de personnel et d'espaces avec les autres volets de l'équipement est nécessaire. Pour la partie équipement jeunes : 3 permanents à temps plein dont 1 responsable + 1 équipe annuelle d'une quinzaine d'animateurs Présence du public selon les horaires suivants : - période scolaire : lundi/mardi/jeudi/vendredi de 16h30 à 19h et mercredi et samedi de 13h30 à 17h30 - période vacances : ouverture lundi > vendredi en journée complète de 10h à 12h et de 14h à 17h Pour la médiathèque, proposition de 4 ETP pour une fréquence d'ouverture de 25-30 heures, 6 jours sur 7. Mise en oeuvre du prêt/retour automatisé et d'une boite de retour de documents 24/24. "Permanence conseil de quartier secteur Pyramide" : Pas de coût supplémentaire pour le service des locations de salles de la DPMG. Cette salle s'ajouterait au patrimoine existant. Modalités de gestion et de fonctionnement : Gestionnaire : DPMG service des locations de salles, les demandes de réservation serait traitées par l'équipe administrative en place composée de 3 postes, l'entretien et la sécurité seraient assurés par l'équipe technique en place composée de 4 postes. Estimation des frais de fonctionnement : aucune
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet culturel, éducatif et social du nouvel équipement mutualisé pourrait s'articuler autour de plusieurs axes forts : - écriture du projet en mode design de services en privilégiant la participation des familles/enfants et des habitants du quartier - recherche d'un équipement tiers-lieu avec fil rouge numérique et éducation à la culture numérique, - médiathèque point d'information aide à la parentalité et à la vie citoyenne Equipement polyvalent dédié à la jeunesse fonctionnant avec des ateliers thématiques annuels, la mise en place de projets, des sorties de loisirs. (cf. projet de service jeunesse et plan pluriannuel d'actions de l' EPJ) Enjeu fort autour de l'accompagnement à la scolarité (20 jeunes collègiens et lycéens) et à la citoyenneté, notamment. De nombreux partenariats, la mobilisation des parents est recherchée ce qui implique des espaces d'accueil ad hoc.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Commande publique : utilisation des clauses sociales des marchés publics (volume d'heures dédiées) et/ou marchés réservés ; inclusion de jeunes adultes précaires dans le processus de design de services à étudier.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	350,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Places de parking à proximité - Transports en commun à proximité.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	proposition de design de services, habitants inclus dans la construction du projet
Localisation de l'équipement :	Quartier Pyramide/cœur du quartier en QPV	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Equipement sera raccordé au Réseau de Chaleur Urbain (plus de 50% d'ENR). Construction conforme à la Réglementation Thermique 2012. Enjeux sur une consommation d'eau raisonnée

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 301 500,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**455 525,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 300 000,00 €	montant TTC :	1 560 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	844 475,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	455 525,00 €		
	Total des co-financements :	1 300 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VENISSIEUX	**Intitulé de l'opération** Gymnase Jacques Brel VX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-37-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du NPNRU et notamment de l'opération Balmes Monmousseau il est nécessaire de démolir le gymnase J.Brel actuel.
Il est donc envisagé sa relocalisation sur le secteur de la Démocratie. Par ailleurs, sur la ville, et plus fortement encore sur les Minguettes, la Ville propose une offre d'équipements sportifs nombreuse mais aujourd'hui saturée – notamment les créneaux dans les gymnases dédiés aux scolaires–, en partie vieillissante et qui ne permet pas de répondre aux demandes nouvelles de publics diversifiés (femmes, personnes en situation de handicap…) et de sports pratiqués.

Deux niveaux d'ambition :
1. Créer des conditions d'accueil des sportifs dans un cadre qualitatif
2. Ajuster la capacité d'accueil pour répondre à l'évolution de la pratique sportive (nouveaux sports, nouveaux clubs) et du nombre de sportifs du quartier.

Cette construction devra répondre aux :
- obligations réglementaires de l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux personnes handicapées, vis-à-vis de la réglementation incendie,
- besoins de confort des usagers et du personnel (locaux fonctionnels, confort thermique, acoustique, esthétique et visuel)
- besoins d'un bâtiment qualitatif et durable en terme de construction
- besoins fonctionnels actuels et futurs (possibilités de faire évoluer l'organisation intérieure des bâtiments, voire de les agrandir)
- besoins de sécurité des usagers,
- besoins de sécurité du personnel travaillant sur place et du personnel de maintenance, notamment pour les interventions sur les surfaces vitrées en élévation, en toiture, en galeries techniques et vide-sanitaires visitables.

Il conviendra de rechercher des solutions techniques qui limitent les frais de fonctionnement :
- possibilités de limiter les frais de personnel,
- facilités apportées pour assurer l'entretien et la maintenance,
- recherche de dispositions techniques qui limitent le vieillissement intérieur ou extérieur des matériaux. Outre le choix des matériaux, les détails d'exécution devront faire l'objet d'une attention particulière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération CH31-CH35	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Positionnement sur la rue de la Démocratie, à proximité du nouveau lycée.
Commune de réalisation 69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Le nouvel équipement devra garder les caractéristiques de l'équipement actuel pour accueillir les publics concernés (scolaires, mouvement sportif, structures sociales) : - Une salle Multisport - un mur d'escalade -une salle d'escrime - vestiaires/douches/sanitaires Tout en se modernisant pour répondre aux besoins et attentes du public. Le plateau des Minguettes étant sous équipé par rapport au reste du territoire (seulement 3 gymnases et un stade) alors qu'il compte 1/3 de la population vénissiane, il est indispensable de profiter de la reconstruction du gymnase J. Brel sur ce territoire pour répondre aux besoins des usagers en équipements nouveaux et structurants. Par conséquent, outre la configuration actuelle décrite ci-dessous, il serait opportun d'intégrer en plus dans cet équipement : - une salle dédiée à la pratique de la danse (forte croissance de la demande sur cette activité) - une salle dédiée à la pratique des arts martiaux avec un dojo (forte croissance de la demande sur cette activité) - une salle dédiée à la pratique de la boxe (forte croissance de la demande sur cette activité)	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Projet en cohérence avec le projet Global notamment lié à l'opération Balmes / Monmousseau

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Public concerné par l'équipement :	**- Les scolaires** o Les écoles élémentaires du quartier, 3 dans un rayon de 500 mètres (P.Langevin, A.France, St-Exupéry) o Les classes des collèges Elsa Triolet et Jules Michelet o Les classes des Lycées Jacques Brel et Hélène Boucher o La classe à horaires aménagés option foot du collège Elsa Triolet **- Les structures sociales accueillant les jeunes et les enfants** o Les enfants et adolescents inscrits dans les structures municipales (E.P.J, Centres sociaux, Centres de loisirs, Maison de quartier …) **- Le mouvement sportif** o Les clubs de futsal de VFC, d'escrime, de boxe, d'escalade, de badminton, de volley, de handball, de basket, de gymnastique	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Fonctionnement en régie directe. Une équipe de 6 agents de la Ville dédié à l'entretien des locaux, accueil du public. Estimation des frais de fonctionnement : 150 000€ dont : - Gardiennage : 55 000€ - Fluides : 30 000€ - Provisions gros travaux + maintenance : 57 500 € - Matériel sportif : 5 000€ - Matériel entretien+consommables 2 500€ Comme pour tous les sites de la Ville : gestion de la maintenance de 1er niveau en régie directe avec une quarantaire d'agents répartis en différents corps de métier (maçonnerie, serrurerie, menuiserie, maintenance, peinture / vitrerie, plomberie / chauffage, électricité ainsi qu'un service astreinte pour les soirs de semaine et les week-ends) plus des contrats de maintenance pour les équipements techniques complété par un service technique pour la grosse maintenance (gérée à travers un Plan Pluriannuel d'Investissements) et le suivi des contrôles réglementaires et des commissions de sécurité.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le gymnase J.Brel est un des équipements indispensables au développement de la vie sportive vénissiane. Occupé 7 jrs/7 de mi-août à début juillet. Son taux d'occupation est de 99%. Il occupe une place prépondérante dans un quartier inscrit comme Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV), en prenant en compte les besoins sociaux et éducatifs sur la commune liés au sport de masse, au loisir sportif, au sport de compétition et aux aspirations du monde enseignant. Equipé de 3 espaces sportifs, un terrain de sport collectif, un mur d'escalade et une salle d'escrime -Un intérêt sportif : Offrir aux vénissians une possibilité supplémentaire de pratique sur un site ouvert. Permettre aux clubs de disposer d'une aire de jeu de qualité et répondant aux critères d'homologation notamment de la Fédération Française de Football et celle de badminton. Doter la Ville d'un équipement structurant pour une utilisation en continue et pour les différents publics pratiquant des activités physiques à l'année. Il possède la particularité de possèder une salle d'escrime aménagée indispensable	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Commande publique : utilisation des clauses sociales des marchés publics (volume d'heures dédiées) et/ou marchés réservés.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	2 150,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Places de parking à proximité - Transports urbain à proximité (ligne de tramway T4 notamment)
Nature d'intervention :	création et exension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Conseil de quartier
Localisation de l'équipement :	Le gymnase se trouvera en bordure du quartier en QPV mais utilisé par les habitants du quartier en QPV	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Equipement sera raccordé au Réseau de Chaleur Urbain (plus de 50% d'ENR). Construction conforme à la Réglementation Thermique 2020. Enjeux sur une consommation d'eau raisonnée

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**4 255 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 489 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 300 000,00 €	montant TTC :	5 160 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 810 750,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 489 250,00 €		
	Total des co-financements :	4 300 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VENISSIEUX	Reconfiguration groupe scolaire Léo Lagrange VX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-37-0001-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du NPNRU, il est prévu la création d'une voirie de désenclavement du quartier des Minguettes entre la rue L. Lagrange et la rue A. Blanqui.
Pour se faire il est nécesaire de démolir et reconstruire l'école maternelle et l'élémentaire A du GS L. Lagrange.
Il s'agit de reconstruire en contrebas de la parcelle sur un espace vert un bâtiment regroupant la maternelle et l'élémentaire A.
A l'issue les deux bâtiments existants seront démolis.
Considérant l'emprise de la nouvelle voirie sur l'actuel parking de l'école, il est envisagé d'intégrer du stationnement sous le bâtiment à construire. La dynamique de nombreuses opérations de logement entrainera une adaptation de la capacité d'accueil du groupe scolaire existant.

Deux niveaux d'ambition :
1. Créer des conditions d'enseignement dans un cadre qualitatif
2. Ajuster la capacité d'accueil des élèves pour répondre à l'évolution de la démographie scolaire du quartier

Cette construction devra répondre aux :
- obligations réglementaires de l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux personnes handicapées, vis-à-vis de la réglementation incendie,
- besoins de confort des usagers et du personnel (locaux fonctionnels, confort thermique, acoustique, esthétique et visuel)
- besoins d'un bâtiment qualitatif et durable en terme de construction
- besoins fonctionnels actuels et futurs (possibilités de faire évoluer l'organisation intérieure des bâtiments, voire de les agrandir)
- besoins de sécurité des usagers,
- besoins de sécurité du personnel travaillant sur place et du personnel de maintenance, notamment pour les interventions sur les surfaces vitrées en élévation, en toiture, en galerie techniques et vide-sanitaires visitables.

Il conviendra de rechercher des solutions techniques qui limitent les frais de fonctionnement :
- possibilités de limiter les frais de personnel,
- facilités apportées pour assurer l'entretien et la maintenance,
- recherche de dispositions techniques qui limitent le vieillissement intérieur ou extérieur des matériaux. Outre le choix des matériaux, les détails d'exécution devront faire l'objet d'une attention particulière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
BX47	Repositionnement de 2 bâtiments sur l'assiette foncière du GS existant
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Reconfiguration du GS Léo Lagrange sur la même emprise Il s'agit de reconstruire en contrebas de la parcelle sur un espace vert un bâtiment regroupant la maternelle et l'élémentaire A (Les surfaces utiles des bâtiments existants sont respectivement 1000 m² pour l'élémentaire et 1100 m² pour la maternelle ; elles seront affinées en fonction de la prospective scolaire au moment de la réalisation). A l'issue les deux bâtiments existants seront démolis afin de permettre la construction d'une voirie entre la rue L. Lagrange et la rue A. Blanqui Considérant l'emprise de la nouvelle voirie sur l'actuel parking de l'école, il est envisagé d'intégrer du stationnement sous le bâtiment à construire. Les besoins en espaces extérieurs concernent principalement l'aménagement de 2 cours d'école avec préau métallique et la création d'espaces verts.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Projet en cohérence avec le projet Global notamment au travers des aménagements de voirie.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Public concerné par l'équipement :	1) Public scolaire: - 204 élèves de maternelle (chiffre rentrée septembre 2018) - 228 élèves d'élémentaire (chiffre rentrée septembre 2018) => 8 classes de maternelle et 14 classes d'élémentaire, dont 8 classes dédoublées à 12 élèves compte tenu du classement REP+ de cette école Les enfants scolarisés à Léo Lagrange proviennent quasi exclusivement du quartier compte tenu du périmètre scolaire travaillé en ce sens. 2) Public périscolaire: - Temps méridien: accueil au sein de la restauration scolaire municipale de 82 élèves de maternelle et 115 élèves d'élémentaire - Périscolaire du soir: accueil assuré par la municipalité fréquenté par 46 élèves de maternelle et 65 élèves d'élémentaire	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion Education Nationale en REP+ avec des moyens supplémentaires. Pour la Ville 15,5 agents : - 0,5 agent de maitrise - 8 ATSEM (1 par classe en maternelle) - 6 agents des écoles, - 1 gardien soit 15 agents Comme pour tous les sites de la Ville : gestion de la maintenance de 1er niveau en régie directe avec une quarantaire d'agents répartis en différents corps de métier (maçonnerie, serrurerie, menuiserie, maintenance, peinture / vitrerie, plomberie / chauffage, électricité ainsi qu'un service astreinte pour les soirs de semaine et les week-ends) plus des contrats de maintenance pour les équipements techniques complété par un service technique pour la grosse maintenance (gérée à travers un Plan Pluriannuel d'Investissements) et le suivi des contrôles réglementaires et des commissions de sécurité.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	L'école Léo Lagrange est intégrée au réseau REP+ Paul Eluard, collège de proximité également basé sur le plateau des Minguettes L'école dispose d'un RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) qui permet à plusieurs enfants et leurs familles de disposer de l'accompagnement d'un psychologue et de rééducateurs. Des activités pédagogiques complémentaires ainsi que de l'accompagnement éducatif sont mis en place pour les élèves qui le nécessitent. Une classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) fait également partie intégrante de l'école et prend en charge des enfants ayant des troubles spécifiques nécessitant un apprentissage particulier (ex: troubles envahissants du développement, spectre autistique...). La présence au coeur du plateau des Minguettes d'un établissement bénéficiant de ce dispositif est une plus-value pour les familles concernées qui conserve un établissement de proximité.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Commande publique : utilisation des clauses sociales des marchés publics (volume d'heures dédiées) et/ou marchés réservés.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 000,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun à proximité (ligne Tramway T4 notamment à 700m). Parking réservé aux agents de l'école prévu en sous sol du nouvel équipement. Pour rappel, il s'agit d'une école de proximité pour laquelle les déplacements se font très majoritairement à pied par les élèves et leurs familles
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Tout projet concernant le fonctionnement de l'école associe étroitement le corps enseignant, les parents d'élèves, l'équipe périscolaire. Le conseil de quartier est également associé.
Localisation de l'équipement :	Le GS se trouve en bordure du quartier en QPV 49 bis rue Léo Lagrange, Vénissieux Au cœur du quartier Léo Lagrange, à proximité directe des habitats collectifs	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Equipement actuellement raccordé au Réseau de Chaleur Urbain (plus de 50% d'ENR). Construction conforme à la Réglementation Thermique 2020. Attention particulière au confort d'été.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**10 461 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		15,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**5 230 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	10 400 000,00 €	montant TTC :	12 480 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	5 169 500,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	5 230 500,00 €		
	Total des co-financements :	10 400 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VENISSIEUX	Réhabilitation centre social Roger Vaillant VX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-37-0001-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit d'une opération de travaux lourds qui vise à résoudre de manière conjuguée plusieurs obligations :
- Mise en conformité de l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux personnes handicapées
- Mise en conformité de l'établissement vis-à-vis de la réglementation incendie
- Renforcement de l'isolation thermique pour améliorer le confort thermique pour les usagers
- Réhabiliter l'ensemble des locaux dont l'état général est défraichi
- Mise en conformité fonctionnelle des locaux pour être plus adapté aux utilisations actuelles avec des extensions notamment de la crèche Graine d'Eugénie pour accroitre le nombre de places et faire face à une forte demande du territoire en QPV.

Ce Centre Social géré par une assocaition dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Ville est situé dans des locaux mis à disposition par la ville et qui participe à la dynamique locale. C'est un lieu de vie du quartier apprécié et approprié par les habitants ; il fait face à la fragilité sociale des ménages du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
CE 122	Même assiette foncière que le centre social existant
Commune de réalisation	
69-Vénissieux	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Réhabilitation du Centre Social Roger Vailland et extension de la crèche Graine d'Eugénie (pour optimiser les frais de structures il a été étudié la possibilité de redistribuer 15 berceaux sur les structures existantes de la Ville : la crèche Graine d'Eugénie au CS Roger Vailland (24 berceaux à l'heure actuelle) a le meilleur potentiel en terme de foncier ; de plus, pour améliorer la rationalité du fonctionnement d'une crèche avec 2 adultes encadrant des groupes d'enfants multiples de 6, il est souhaitable de passer de 24 places existantes à 42 places soit 3 places supplémentaires par rapport aux 15 places à redistribuer).	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Projet en cohérence avec le projet Global et la programmation ANRU 1 (pôle culturel le Cerisier)
Public concerné par l'équipement :	Habitants du quartier des Minguettes prioritaires. Parents ayant des enfants de moins de 3 ans dont public en insertion, moins de 25 ans et familles monoparentales. Population précaire accueillie: 50% des familles de la crèche Graine d'Eugénie paye moins d'1€ par heure d'accueil considéré comme le seuil de pauvreté par la CAF.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Fonctionnement associatif avec un conseil d'administration commun avec le CS Eugenie COTTON, CA composé de membres du personnel, d'administrateurs représentant la ville de Vénissieux et des partenaires financier (CAF et Métropole), et d'administrateurs représentant les usagers. Budget de fonctionnement : 970 000 € Comme pour tous les sites de la Ville : gestion de la maintenance de 1er niveau en régie directe avec une quarantaire d'agents répartis en différents corps de métier (maçonnerie, serrurerie, menuiserie, maintenance, peinture / vitrerie, plomberie / chauffage, électricité ainsi qu'un service astreinte pour les soirs de semaine et les week-ends) plus des contrats de maintenance pour les équipements techniques complété par un service technique pour la grosse maintenance (gérée à travers un Plan Pluriannuel d'Investissements) et le suivi des contrôles réglementaires et des commissions de sécurité.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire de la ville et le projet social du Centre Social	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Création de nouvelles places en crèche pour tout type de public, notamment des parents en situation d'insertion sociale et professionnelle.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	800,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Places de parking à proximité - Transports en commun à proximité (ligne Tramway T4 notamment)
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Réponse aux besoins exprimés par le centre social et aux besoins analysés dans le diagnostic petite Enfance (insuffisance des places en crèche à Vénissieux et en particulier dans le quartier des Minguettes)
Localisation de l'équipement :	5 rue Aristide Bruant 69 200 Vénissieux Coeur du quartier QPV	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Equipement actuellement raccordé au Réseau de Chaleur Urbain (plus de 50% d'ENR). Construction conforme à la Réglementation Thermique 2012 car réhabilitation. Attention particulière au confort d'été.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 486 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**520 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 500 000,00 €	montant TTC :	1 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	979 900,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	520 100,00 €		
	Total des co-financements :	1 500 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT FONS	Restructuration espace Léon Blum SF
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	984-6069015-37-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Ville de Saint-Fons souhaite réaliser cette opération de restructuration de l'Espace Léon Blum, qui répond aux objectifs suivants:
- répondre aux besoins actuels et futurs en termes de services et d'équipements publics.
- mutualiser les moyens par une rationnalisation de l'espace occupé.
- créer un équipement fédérateur dans le quartier.
- améliorer la visibilité du futur équipement despuis l'espace public afin de réaffirmer sa place dans le quartier par une implantation des services sur la façade place des Palabres.
- se mettre en conformité PPRT.

L'espace Léon Blum accueillera le Centre d'Arts Plastiques, le centre social (relocalisation nécessité par la démolition du COSEC en zone PPRT), la médiathèque, l'Ecole de musique et le point multiservices. Il sera connecté au futur centre de formation des agents de la Métropole de Lyon, qui investira le niveau 0 de l'équipement, côté parc Victor Basch.
Ce projet s'incrit pleinement dans le projet urbain défini, qui favorise son insertion dans le quartier et les liens entre le quartier et le parc Victor Basch (Opération Anneau des Parcs). Il est également articulé avec le projet de démolition des 34 logements de la résidence Palabres (LMH), situés au dessus de l'équipement (cf. FAT Démolition Palabres).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Parcelle AI 223; place du Pentacle	Parcelle Léon Blum AI 223 pour 7 261 m² (place du Pentacle).
Commune de réalisation	
69-Saint-Fons	
Quartier de rattachement de l'opération	
69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Implantation du centre social, point multiservices mairie-poste, école de musique, CAP Centre d'Arts Plastiques, médiathèque, association de musique L'Harmonie, permanence de l'écrivain public et de la médiatrice santé, associations, équipe projet politique de la ville.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Calendrier prévisionnel en adéquation avec le calendrier de démolition du bailler et le développement du centre de formation de la Métropole de Lyon, au niveau 0 de l'Espace Léon Blum.
Public concerné par l'équipement :	L'ensemble des habitants du QPV mais plus largement l'ensemble des habitants de la commune.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion municipale, en lien avec le centre social pour la partie ville de l'équipement (objet de la FAT) mais ERP unique avec la Métropole sur l'ensemble de l'espace Léon Blum.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	8 055,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Stationnement sur voirie à proximité, desserte de 2 lignes de bus et d'une ligne de tramway sur Vénissieux.
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	En cœur de quartier.	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Ces éléments seront intégrés dans la consultation de l'AMO, en lien avec les démarches d'Agenda 2030 menées par la Ville de Saint-Fons.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**5 499 980,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		20,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 099 996,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 489 000,00 €	montant TTC :	6 586 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	4 389 004,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 099 996,00 €		
	Total des co-financements :	5 489 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE SAINT FONS	**Intitulé de l'opération** Démolition reconstruction du gymnase COSEC du collège SF
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 984-6069015-37-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'équipement "COSEC" intègre le gymnase du collège Alain et le centre social. Cet équipement est voué à la démolition suite à l'approbation du PPRT de la Vallée de la Chimie. Il devra être démoli au plus tard en 2026.
Par conséquent, le gymnase sera reconstruit sur un foncier Ville (ER au PLUH), en lien avec la cour du collège Alain. Le gymnase sera accessible directement par le collège, mais également côté boulevard Yves Farge. Ce projet permettra de maintenir l'offre du gymnase sur le quartier des Clochettes, notamment pour les collégiens.

Le centre social sera réimplanté au sein de l'Espace Léon Blum, qui fait l'objet d'une autre FAT.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 104, 108 boulevard Yves Farge	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Parcelle Gymnase AI 180 pour 1 589 m² (104,108 boulevard yves Farge).
Commune de réalisation 69-Saint-Fons	
Quartier de rattachement de l'opération 69199 Saint-Fons, Vénissieux 6069015 Minguettes - Clochettes	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Un gymnase de type C, tous sports.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	L'implantation est validée en lien avec le projet de restructuration du collège Alain et de l'urbanisation du boulevard Yves Farge.
Public concerné par l'équipement :	Les collégiens de la commune et les associations sportives.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	L'implantation est validée en lien avec le projet de restructuration du collège et l'urbanisation du boulevard Yves Farge. Le foncier est maitrisé par la Ville.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 000,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	2 lignes de bus désservent ce secteur, du stationnement est prévu sur la future voirie ainsi que la création d'un parking aux abords.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	En cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	A intégrer dans le choix de la maitrise d'œuvre.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/07/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**5 072 586,87 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		24,00 %
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	
Taux de subvention retenu :		**24,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 217 420,85 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 072 586,87 €	montant TTC :	9 367 104,44 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 855 166,02 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 217 420,85 €		
	Total des co-financements :	5 072 586,87 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

GRANDLYON
la métropole

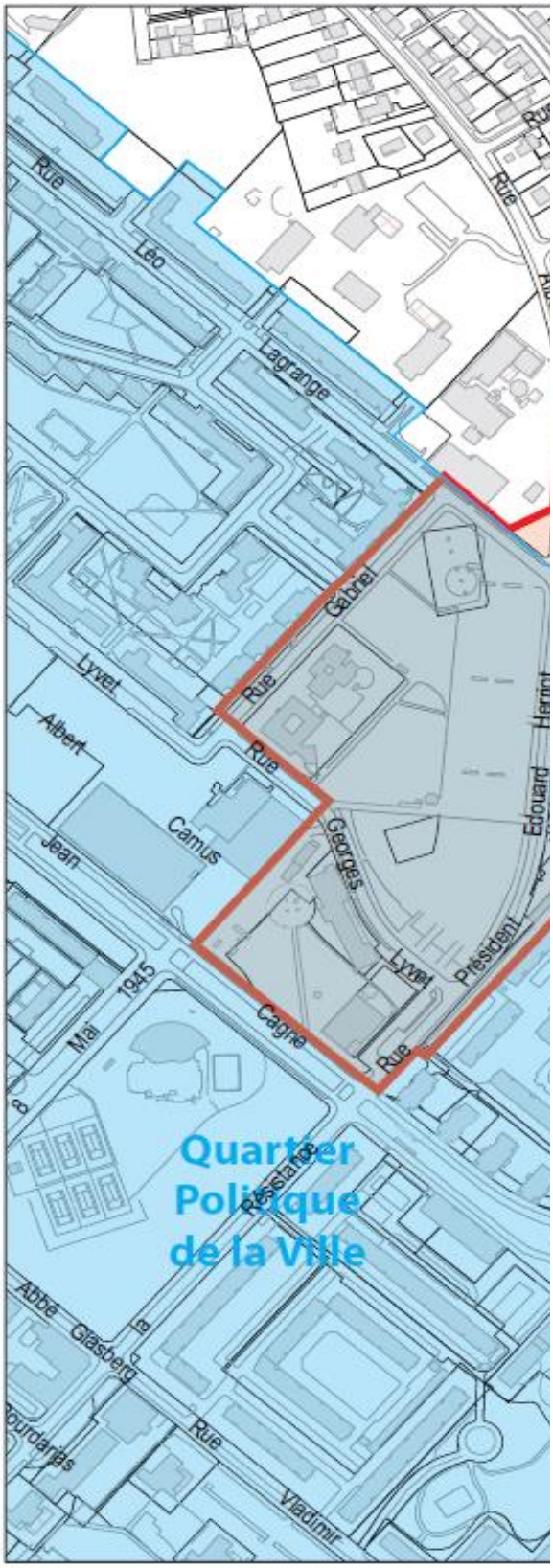
Commune de VÉNISSIEUX

Plan du périmètre du projet de ZAC Marché Monmousseau Balmes avec limites QPV et 300 m

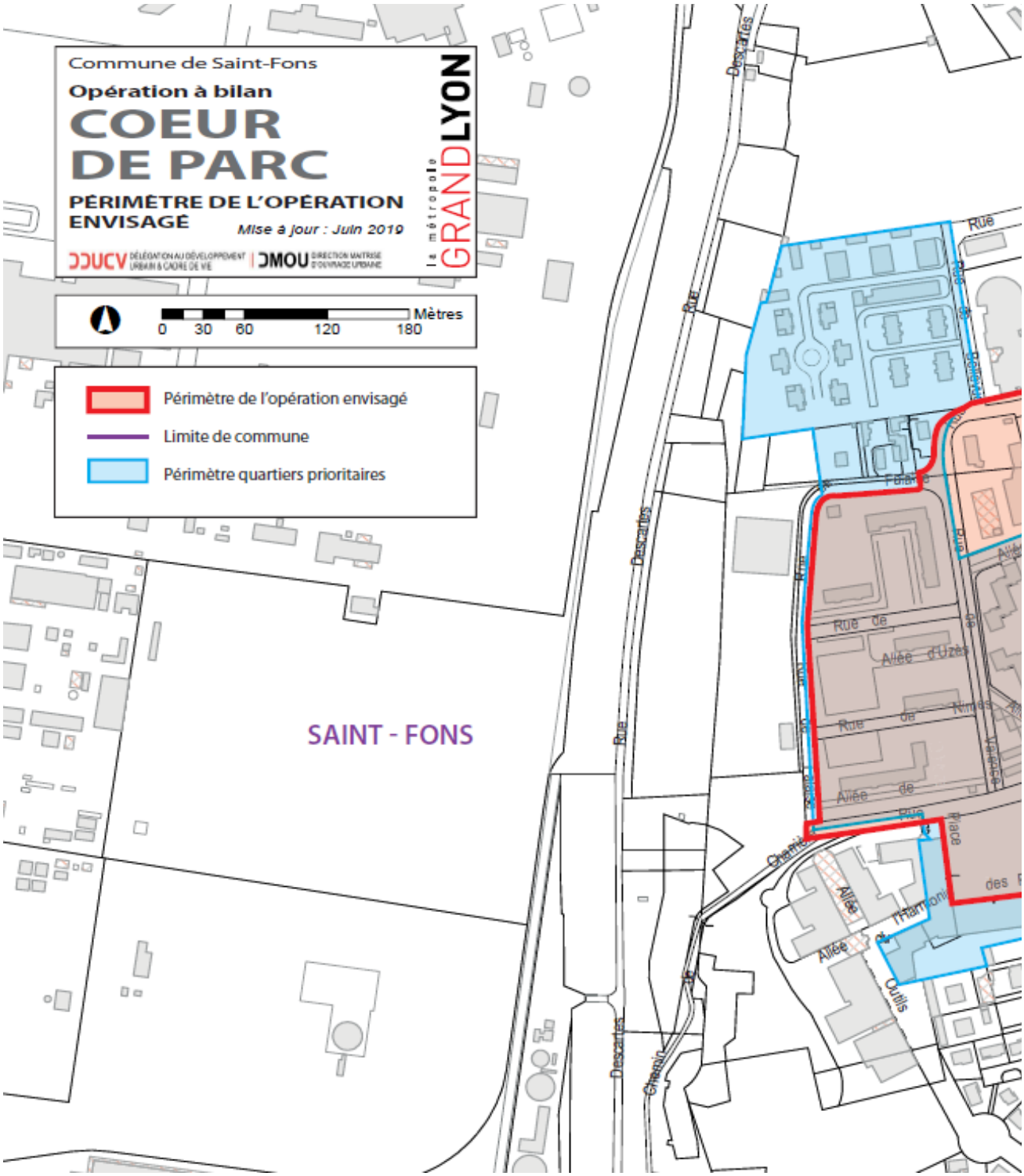


Mars 2019

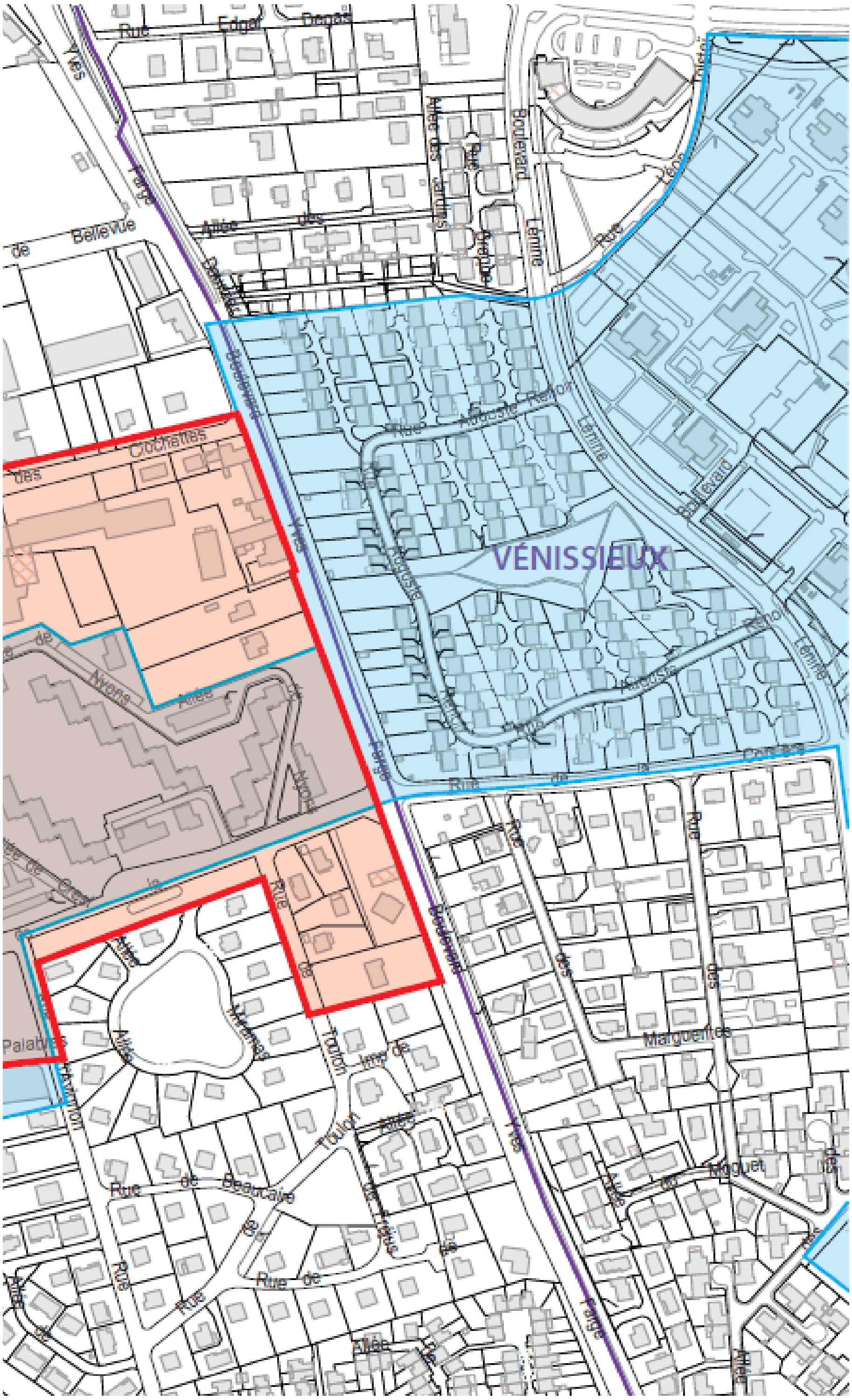
DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE URBAINE



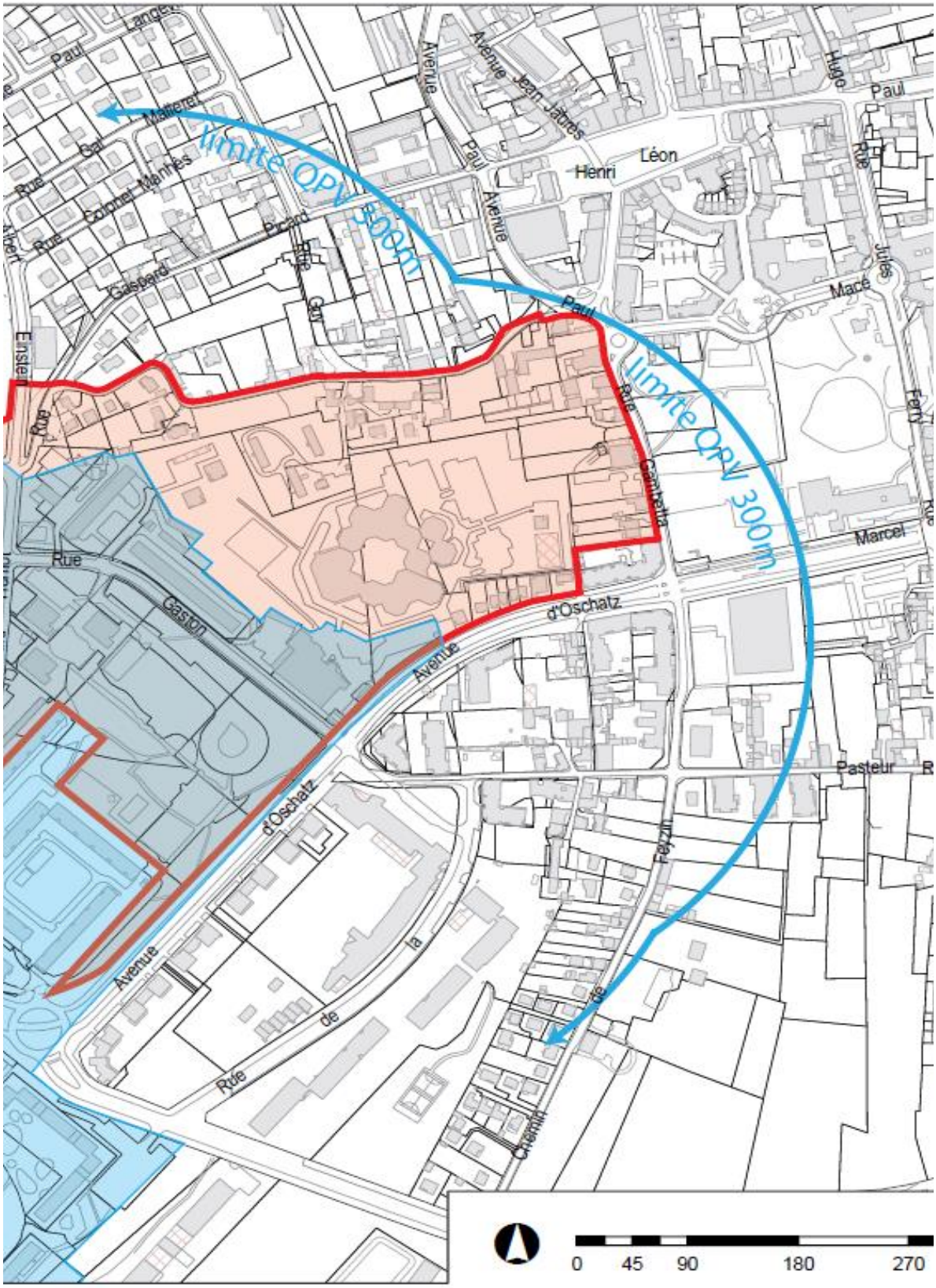
DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1



DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1



Mètres
360

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	Scénario validé ANRU Post CE										
	Coût total (HT)	**Subvention ANRU**	**Prêts bonifiés AL**	**Métropole**	**Vénissieux**	**Saint-Fons**	**Bailleurs**	**Recettes foncières**	**CDC (subv et prêts)**	**Copro**	**Commentaires**
14 - Etudes et conduite de projet											
Etude programmatique et architecturale Léon Blum	24,000.00 €	12,000.00 €				12,000.00 €					
AMO urbaine- Passagers des villes	800,000.00 €	400,000.00 €		400,000.00 €							
AMO devenir économique des centres commerciaux	50,000.00 €	0.00 €		25,000.00 €					25,000.00 €		financement CDC
AMO centre commercial Pyramide	50,000.00 €	0.00 €			25,000.00 €				25,000.00 €		financement CDC
AMO centre commercial Rotonde	50,000.00 €	0.00 €			25,000.00 €				25,000.00 €		financement CDC
AMO prévention situationnelle - Darnaise	90,000.00 €	45,000.00 €					45,000.00 €				
Projet Demain Darnaise	235,000.00 €	96,663.00 €					138,337.00 €				Projet global comprenant: évaluation, comm et mémoire/coconstruction
Marketing Territorial	200,000.00 €	60,000.00 €		100,000.00 €					40,000.00 €		financement CDC à hauteur de 40 000€
AMO communication Vénissieux	86,660.00 €	16,664.72 €		25,000.00 €	24,995.28 €				20,000.00 €		
AMO communication Saint Fons	86,660.00 €	16,664.72 €		25,000.00 €		24,995.28 €			20,000.00 €		
sous total 2018-2024	**1,672,320.00 €**	**646,992.44 €**	**0.00 €**	**575,000.00 €**	**74,995.28 €**	**36,995.28 €**	**183,337.00 €**	**0.00 €**	**155,000.00 €**		
21- Démolitions											1 047 logements démolis
Démolition 3 tours Monmousseau - alliade	10,821,044.00 €	8,333,603.76 €		692,423.70			1,381,823.54 €	413,193.00			
Démolition petite barre ICF	3,870,133.23 €	2,800,700.18 €		275,667.33			338,107.72 €	455,658.00			
Démolition Foyer Billon - ADOMA	3,508,165.00 €	2,527,248.16 €					638,061.84 €	342,855.00			
Démolition tour 71 Darnaise - GLH	3,363,619.00 €	2,281,350.24 €		218,677.30			586,343.46 €	277,248.00			
Démolition Tours 38 et 40 Darnaise - GLH	5,405,420.69 €	3,497,130.23 €		391,444.50			1,013,307.96 €	503,538.00			
Démolition Léo Lagrange- 12 rue Debussy - GLH	667,071.58 €	472,831.97 €		41,594.00			129,845.61 €	22,800.00			
Démolition Léo Lagrange Barre - Alliade	2,648,428.00 €	1,960,574.08 €		183,676.60			367,890.32 €	136,287.00			
Démolition Résidence Couloud Sacoviv	1,854,664.96 €	1,328,818.72 €		113,284.73			298,561.51 €	114,000.00			
Démolition Léon Blum Palabres	1,529,999.60 €	1,224,000.00 €		153,000.00 €			152,999.60 €				***en attente de FAT 45000€/logt***
sous total 2018-2024	**33,668,546.06 €**	**24,426,257.34 €**	**0.00 €**	**2,069,768.16 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**4,906,941.56 €**	**2,265,579.00 €**	**0.00 €**		*Budget non équilibré car manque montage financier LMH Palabres*
24- Aménagement d'ensemble											
Marché- Monmousseau - Balmes	62,760,977.00 €	7,241,728.50 €		38,592,043.65 €	4,288,004.85			12,639,200.00			
Anneau des Parcs (MO Métropole)	11,959,018.00	1,399,205.11 €		9,373,572.89	743,500.00	442,740.00					
Anneau des Parcs (MO Vénissieux)	2,620,000.00	306,540.00 €			2,313,460.00						
Anneau des Parcs (MO Saint-Fons)	1,125,000.00	131,625.00 €				993,375.00 €					Attente FAT MAJ
Opération Clochettes -cœur de parc	26,042,056.33 €	3,577,260.95 €		18,244,030.84 €		2,027,114.54		2,193,650.00			
Désenclavement Léo Lagrange	4,660,000.00 €	700,062.48 €		3,549,937.52	410,000.00						
Désenclavement Pyramide	4,640,000.00 €	695,972.16 €		3,584,027.84 €	360,000.00						
Aménagements abords collège Elsa Triolet - Division Leclerc	1,230,000.00 €	184,492.62 €		920,707.38 €	124,800.00						
Darnaise - Porte sud	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €			0.00 €			Clause de revoyure
sous total 2018-2024	**115,037,051.33 €**	**14,236,886.82 €**	**0.00 €**	**74,264,320.12 €**	**8,239,764.85 €**	**3,463,229.54 €**	**0.00 €**	**14,832,850.00 €**			
31 - Reconstitution de l'offre de LLS											
Minguettes - Clochettes											Convention Cadre
sous total 2018-2024	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**		
33 - Requalification de LLS											1 991 logements réhabilités
Réhabilitation Léo Lagrange - GLH	17,657,778.58 €	2,706,864.69 €	*2,301,611.65 €*	1,804,500.00 €			10,844,802.24 €				Participation Métropole = écorénov
Réhabilitation barre E.Herriot Alliade	2,986,620.00 €	477,324.16 €	*1,314,647.84 €*				298,662.00 €		895,986.00 €		
Réhabilitation 3 tours Komarov -Alliade	8,925,000.00 €	1,275,000.00 €	*4,080,000.00 €*				892,500.00 €		2,677,500.00 €		
Réhabilitation résidence Gabriel Fauré Alliade	9,816,579.00 €	1,624,757.22 €	*4,265,190.18 €*				981,657.00 €		2,944,974.60 €		
Réhabilitation Léo Lagrange HP140 Alliade	13,333,203.00 €	1,899,181.92 €	*6,100,739.88 €*				1,224,508.32 €		4,108,772.88 €		
sous total 2018-2024	**52,719,180.58 €**	**7,983,127.99 €**	**18,062,189.55 €**	**1,804,500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**14,242,129.56 €**	**0.00 €**	**10,627,233.48 €**		
34 - Résidentialisation de logements											2810 logements résidentialisés
Résidentialisation le Couloud / Kéops Sacoviv	5,134,015.50 €	2,053,606.50 €							3,080,409.00 €		
Résidentialisation Léo Lagrange GLH	2,001,039.32 €	803,437.71 €					1,197,601.61 €				
RésidentialisationTours impaires Darnaise GLH	1,743,764.66 €	729,210.68 €					1,014,553.98 €				
Résidentialisation E.Herriot Alliade	1,677,850.00 €	671,140.00 €		340,000.00 €			666,710.00 €				
Résidentialisation Léo Lagrange HP 140 Alliade	565,530.00 €	236,494.28 €					329,035.72 €				
Résidentialisation Copropriété "les grandes terres"	700,000.00 €	350,014.00 €		230,000.00 €						119,986.00 €	
Résidentialisation Copropriété "les Soyouz"	400,000.00 €	200,008.00 €		120,000.00 €						79,992.00 €	
Résidentialisation copropriété les clochettes Saint Fons	3,024,500.00 €	1,512,250.00 €		910,000.00 €						602,250.00 €	
sous total 2017-2024	**15,246,699.48 €**	**6,556,161.17 €**	**0.00 €**	**1,600,000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**3,207,901.31 €**	**0.00 €**	**3,080,409.00 €**	**802,228.00 €**	
36 - Accession à la propriété											
105 logements à 10 000€ 45 logements à 15 000€	19,390,000.00 €	1,725,000.00 €									
sous total 2018-2024	**19,390,000.00 €**	**1,725,000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	
37 - Equipements publics de proximité											
Recomposition Groupe scolaire Léo Lagrange	10,400,000.00 €	5,230,500.00 €			5,169,500.00 €						
Nouveau Groupe scolaire Charles Perrault	12,400,000.00 €	6,205,250.00 €		3,150,000.00	3,044,750.00 €						
Construction gymnase jacques Brel	4,300,000.00 €	1,489,250.00 €			2,810,750.00 €						
Restructuration crèche Graine Eugénie et réhabilitation Roger Vailland	1,500,000.00 €	520,100.00 €			979,900.00 €						
Bibliothèque pyramide + EPJ	1,300,000.00 €	455,525.00 €			844,475.00 €						
Construction nouvelle crèche	2,000,000.00 €	688,800.00 €		1,290,000.00 €	21,200.00 €						
Recomposition espace Léon Blum	5,489,000.00 €	1,924,993.00 €				3,564,007.00 €					35%
Démolition -Reconstruction du Gymnase du collège et centre social	5,050,500.00 €	392,423.85 €				4,658,076.15 €					10%
sous total 2018-2024	**42,439,500.00 €**	**16,906,841.85 €**	**0.00 €**	**4,440,000.00 €**	**12,870,575.00 €**	**8,222,083.15 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**		

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TOTAL 2017-2024	280,173,297.45 €	72,481,267.61 €	18,062,189.55 €	84,753,588.28 €	21,185,335.13 €	11,722,307.97 €	22,540,309.43 €	17,098,429.00 €	13,862,642.48 €	802,228.00 €	- €
Total concours financiers ANRU		90,543,457.16 €									

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

14 - Etudes et conduite de projet
AMO urbaine- Passagers des villes
AMO devenir économique des centres commerciaux
AMO centre commercial Pyramide
AMO centre commercial Rotonde
AMO prévention situationnelle - Darnaise
Evaluation des actions, de la gouvernance et des moyens dédiés- Darnaise
ADL projet accompagnement social Darnaise
ETP (1 Dir projet + 2 ADL)
Marketing Territorial
Actions mémoire Darnaise
AMO communication
AMO communication
AMO co-construction/participation Darnaise
AMO et ingénierie du protocole pour mémoire
POPAC Copropriété les Clochettes
sous total 2018-2024
21- Démolitions
Démolition 3 tours Monmousseau - alliade
Démolition petite barre ICF
Démolition Foyer Billon - ADOMA
Démolition tour 71 Darnaise - GLH

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Démolition Tours 38 et 40 Darnaise - GLH
Démolition Léo Lagrange- 12 rue Debussy - GLH
Démolition Léo Lagrange Barre - Alliade
Démolition Résidence Couloud Sacoviv
Démolition Léon Blum Palabres
Démolition du protocole pour mémoire
sous total 2018-2024
24- Aménagement d'ensemble
Marché- Monmousseau - Balmes
Anneau des Parcs (MO Métropole)
Anneau des Parcs (MO Vénissieux)
Anneau des Parcs (MO Saint-Fons)
Opération Clochettes -cœur de parc
Désenclavement Léo Lagrange
Désenclavement Pyramide
Aménagements abords collège Elsa Triollet - Division Leclerc
Darnaise - Porte sud
sous total 2018-2024
31 - Reconstitution de l'offre de LLS

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Minguettes - Clochettes
Pour mémoire reconstitution du protocole 1/3 des démolitions du protocole soit 273/3=91 logements
sous total 2018-2024
33 - Requalification de LLS
Réhabilitation Léo Lagrange - GLH
Réhabilitation barre E.Herriot Alliade
Réhabilitation 3 tours Komarov -Alliade
Réhabilitation résidence Gabriel Fauré Alliade
Réhabilitation Léo Lagrange HP140 Alliade
Réhabilitation Léo Lagrange HP 2051 Alliade
Pour mémoire opérations du protocole réhabilitation Alliade E.Herriot et SACOVIV le Couloud
sous total 2018-2024
34 - Résidentialisation de logements
Résidentialisation le Kéops Alliade
Résidentialisation Léo Lagrange HP 2051 Alliade
Résidentialisation Léo Lagrange GLH
RésidentialisationTours impaires Darnaise GLH
Résidentialisation E.Herriot Alliade

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Résidentialisation le Couloud SACOVIV	
Résidentialisation Léo Lagrange HP 140 Alliade	
Résidentialisation Copropriété résidences "les grandes terres" et "soyouz"	
Résidentialisation copropriété les clochettes Saint Fons	
sous total 2017-2024	
36 - Accession à la propriété	
105 logements à 10 000€	***45 logements à 15 000€***
sous total 2018-2024	
37 - Equipements publics de proximité	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Scénario du porteur de projet						
Coût total (HT)	**Subvention ANRU**	**Prêts bonifiés AL**	**Métropole**	**Vénissieux**	**Saint-Fons**	**Bailleurs**
800,000.00	400,000.00		400,000.00			
50,000.00	-		25,000.00			
50,000.00	-			25,000.00		
50,000.00	-			25,000.00		
90,000.00	45,000.00					45,000.00
60,000.00	30,000.00					30,000.00
180,000.00	90,000.00					90,000.00
##########	##########		##########	##########	376,200.00	
200,000.00	60,000.00		100,000.00			
80,000.00	50,000.00					30,000.00
100,000.00	30,000.00		25,000.00	25,000.00		
100,000.00	30,000.00		25,000.00		25,000.00	
170,000.00	50,000.00					120,000.00
##########	602,000.00		617,500.00	140,000.00	59,500.00	
240,000.00	-		60,000.00			
##########	**##########**	**-**	**##########**	**##########**	**460,700.00**	**315,000.00**
##########	##########		683,270.00			##########
##########	##########		480,317.00			578,758.45
##########	##########					638,061.84
##########	##########		280,218.00			598,652.20

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

##########	##########		470,799.00			##########
749,972.97	545,784.00		53,027.00			128,361.97
##########	##########		245,100.00			380,175.00
##########	##########		138,092.00			304,723.84
##########	##########					
##########	##########		##########			##########
##########	##########	-	##########	-	-	##########
##########	##########		##########	##########		
##########	##########		##########	743,500.00	442,740.00	
##########	##########			##########		
##########	996,245.00				996,245.00	
##########	##########		##########		##########	
##########	700,000.00		##########	410,000.00		
##########	696,000.00		##########	360,000.00		
##########	184,500.00		924,000.00	124,800.00		
##########	##########		##########	##########		
##########	##########	-	##########	##########	##########	-

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

##########	##########	##########				
	649,000.00	##########				
##########	##########	##########				
##########	##########	##########				##########
##########	493,543.60	##########				298,662.00
##########	##########	##########				##########
##########	##########	##########				981,657.60
##########	##########	##########				##########
##########	989,646.40	##########				706,604.00
##########	##########	##########				##########
##########	##########	##########	-	-	-	##########
721,050.00	288,420.00					432,630.00
518,524.00	216,711.52					301,812.48
##########	803,437.71					##########
##########	729,210.68					##########
##########	671,140.00		339,754.00			594,006.00

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

##########	##########					##########
565,530.00	236,494.28					329,035.72
##########	550,000.00		330,000.00			
##########	##########		907,350.00			
##########	##########	-	##########	-	-	##########
##########	##########					
##########	##########	-	-	-	-	-

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Recettes foncières	CDC (subv et prêt)	Commentaires	Coût total (HT)	Subvention ANRU	Prêts bonifiés AL	Métropole
		Métropole	800,000.00 €	400,000.00 €		400,000.00 €
	25,000.00	Métropole	50,000.00 €	0.00 €		25,000.00 €
	25,000.00	Vénissieux	50,000.00 €	0.00 €		
	25,000.00	Vénissieux	50,000.00 €	0.00 €		
		GLH	90,000.00 €	45,000.00 €		
		GLH	60,000.00 €	30,000.00 €		
		GLH	0.00 €	0.00 €		
		1 ETP directeur de projet et 4 ETP agent de developpement sur 12 ans.	2,287,500.00 €	762,500.00 €		759,625.00 €
	40,000.00		200,000.00 €	60,000.00 €		100,000.00 €
		GLH	80,000.00 €	50,000.00 €		
	20,000.00	financement CDC à hauteur de 20 000€	100,000.00 €	16,666.00 €		25,000.00 €
	20,000.00	SAINT FONS	100,000.00 €	16,666.00 €		25,000.00 €
		GLH	170,000.00 €	16,667.00 €		
	62,500.00		1,481,500.00 €	602,000.00 €		617,500.00 €
	60,000.00	Financement ANAH à hauteur de 50% : 120 000 €	0.00 €	0.00 €		
-	**277,500.00**		**5,519,000.00 €**	**1,999,499.00 €**	**0.00 €**	**1,952,125.00 €**
413,193.00		173 logements	############	8,333,603.76 €		692,423.70
455,658.00		87 logements	3,870,133.23 €	2,764,700.18 €		294,034.99
342,855.00		161 chambres	3,508,165.00 €	2,527,248.16 €		
277,248.00		76 logements	3,363,619.00 €	2,281,350.24 €		218,677.30

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

503,538.00		137 logements	5,405,007.69 €	3,497,130.23 €		391,403.20
22,800.00		14 logements	646,344.31 €	472,831.97 €		53,027.00
136,287.00		62 logements	2,648,428.00 €	1,960,574.08 €		183,376.60
114,000.00		30 logements	1,854,664.96 €	1,328,818.72 €		123,967.00
		34 logements	1,530,000.00 €	1,224,000.00 €		
983,820.00		273 logements	##########	##########		##########
##########	-	**1047 logements (1013 vénissieux et 34 Saint Fons)**	##########	##########	**0.00 €**	**3,089,909.79 €**
##########		scoring Métropole 15% déficit 48,28M€	##########	7,241,728.50 €		##########
			##########	1,195,901.80 €		##########
			##########	524,000.00 €		
		scoring villes 50% et Métropole 15%	##########	199,249.00 €		
##########		scoring Métropole 15% déficit 23,85M€	##########	3,577,260.95 €		##########
		scoring Métropole 15%	4,660,000.00 €	700,000.00 €		##########
		scoring Métropole 15%	4,640,000.00 €	696,000.00 €		##########
		scoring Métropole 15% Différentiel de 3000 euros car arrondis	1,230,000.00 €	184,500.00 €		924,000.00
##########		scoring Métropole 15% déficit 16,93M€	0.00 €	0.00 €		0.00 €
##########			##########	##########	**0.00 €**	##########

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

		956 logements reconstitués hors site 1/1 y compris foyer reconstitué 1/1 en PLAI(692PLAI et 355 PLUS)	###########	6,572,600.00 €	##########	
		91 logements reconstitués (55 PLAI et 36 PLUS)		649,000.00 €	##########	
		#VALUE!	###########	###########	###########	
		401 logements BBC	###########	2,706,864.69 €	##########	
	895,986.00	60 logements BBC	2,986,620.00 €	493,543.60 €	##########	
		255 logements BBC	8,925,000.00 €	1,275,000.00 €	##########	
	###########	194 logements BBC	9,816,579.00 €	1,575,315.80 €	##########	
	###########	420 logements BBC	###########	1,899,181.92 €	##########	
	###########	231 logements BBC	7,066,040.00 €	989,646.40	###########	
	##########	430 logements BBC	##########	##########	##########	
-	###########		###########	###########	###########	**0.00 €**
		179 logements	721,050.00 €	288,420.00 €		
		231 logements	518,524.00 €	216,711.52		
		401 logements	2,001,039.22 €	803,437.71 €		
		444 logements	1,743,764.66 €	729,210.68 €		
		260 logements	1,604,900.00 €	671,140.00 €		339,754.00 €

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

		230 logements	4,412,966.25 €	1,765,186.50 €		
		420 logements	565,530.00 €	236,494.28 €		
		375 logements	1,100,000.00 €	550,000.00 €		330,000.00 €
		270 logements demande majoration de 15% pour excellence	3,024,500.00 €	1,512,250.00 €		907,350.00
-	-		###########	**6,772,850.69 €**	**0.00 €**	**1,577,104.00 €**
			###########	1,725,000.00 €		
-	-		###########	**1,725,000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Scénario validé ANRU Post CE					
Vénissieux	**Saint-Fons**	**Bailleurs**	**Recettes foncières**	**CDC (subv et prêts)**	**Commentaires**
					en attente de FAT
				25,000.00 €	financement CDC
25,000.00 €				25,000.00 €	financement CDC
25,000.00 €				25,000.00 €	financement CDC
		45,000.00 €			
		30,000.00 €			
		0.00 €			Pas de plan CGLLS, pas de dérogation possible
522,125.00 €	237,500.00 €				1 ETP directeur de projet et 2 agents de développement sur 7 ans 1/2 cf CR convention Habitat
				40,000.00 €	financement CDC à hauteur de 40 000€
		30,000.00 €			
38,334.00 €				20,000.00 €	La répartition de la subvention sera réalisée entre les 3 MO
	38,334.00 €			20,000.00 €	
		153,333.00 €			
140,000.00 €	59,500.00 €			62,500.00 €	
750,459.00 €	**335,334.00 €**	**258,333.00 €**	**0.00 €**	**217,500.00 €**	
					1 047 logements démolis
		1,381,823.54 €	413,193.00		
		355,740.06 €	455,658.00		
		638,061.84 €	342,855.00		
		586,343.46 €	277,248.00		

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

		1,012,936.26 €	503,538.00		
		97,685.34 €	22,800.00		
		368,190.32 €	136,287.00		
		287,879.24 €	114,000.00		
					en attente de FAT 45000€/logt
		############	983,820.00		***197 logts gde barre ICF et 76 logts tour 36 GLH. Prise en compte montants des engagements***
0.00 €	**0.00 €**	**6,236,945.06 €**	**3,249,399.00 €**	**0.00 €**	
############			############		
743,500.00	442,740.00				
############					
	1,793,241.00 €				subvention 10% tous MO
	############		############		
410,000.00					en attente de FAT
360,000.00					en attente de FAT
124,800.00					en attente de FAT
0.00 €			0.00 €		Clause de revoyure
############	**4,263,131.00 €**	**0.00 €**	**############**		

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

					reconstitution 876 logements dont protocole et foyer ADOMA 1/2 (557 PLAI et 319 PLUS)
					91 logements reconstitués (55 PLAI et 36 PLUS)
					1 981 logements réhabilité
		############			
		298,662.00		895,986.00	
		3,570,000.00 €			
		981,657.60 €		############	
		1,333,320.20 €		############	
		706,604.00 €		############	Clause de revoyure
		############		*############*	Prise en compte montants engagés
0.00 €	**0.00 €**	**############**	**0.00 €**	**############**	
					2810 logements résidentialisés
		432,630.00 €			***faire une seule FAT avec le Couloud suite acquisition SACOVIV***
		301,812.48 €			Clause de revoyure
		1,197,601.51 €			
		1,014,553.98 €			
		594,006.00 €			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

		2,647,779.75 €			
		329,035.72 €			
					en attente de FAT
0.00 €	**0.00 €**	**6,517,419.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	
0.00 €	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

	Scénario validé ANRU Post CE					
	Coût total (HT)	**Subvention ANRU**	**Prêts bonifiés AL**	**Métropole**	**Vénissieux**	**Saint-Fons**
37 - Equipements publics de proximité						

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Bailleurs	Recettes foncières	CDC (subv et prêts)	Commentaires			

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) pour la copropriété « Les Clochettes » à Saint-Fons 2020 – 2022

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

VERSION DEFINITIVE

Table des matières

Préambule 4
Article 1er - Dénomination 8
Article 2 - Périmètre et champs d'intervention 8
Article 3 – Enjeux et objectifs généraux du programme opérationnel 8
Article 4 - Volets d'actions 9
Article 5 - Financement du programme 10
Article 6 - Engagements spécifiques du maître d'ouvrage : données, exploitations et bilans à transmettre 11
Article 7 - Conduite de l'opération 11
Article 8 – Communication 12
Article 9 – Durée de la convention 13
Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention 13
Article 11 - Transmission de la convention 13

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

La présente convention est établie entre :

***L'État**,* représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

et

l'***Agence Nationale de l'Habitat***, dénommée ci-après « Anah », établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par Madame Béatrice VESSILLER, Vice-Présidente déléguée à la rénovation thermique des logements, et au fond de solidarité énergétique, en application de la convention de délégation de compétence 2015-2020 signée le 28 juillet 2015,

et

La Métropole de Lyon, maître d'ouvrage du programme opérationnel, représentée par Monsieur Michel LE FAOU son Vice-Président délégué à l'urbanisme et renouvellement urbain, à l'habitat et au cadre de vie,

et

la ***Ville de Saint-Fons***, représentée par Madame Nathalie FRIER, son Maire,

et

la ***Caisse des Dépôts*****,** représentée par Monsieur Olivier MOREL, son directeur territorial,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment ses articles L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Anah,

Vu la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aide au logement pour la période 2015-2020 conclue le 28 juillet 2015 entre le délégataire Métropole de Lyon et l'État, en application de l'article L. 301-5-1 (L. 301-5-2) du CCH,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 22 juillet 2015 conclue entre le délégataire Métropole de Lyon et l'Anah,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Anah n° 2015-43 du 25 novembre 2015 relative à la généralisation du financement des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC),

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Métropole de Lyon, maître d'ouvrage de l'opération, en date du …, autorisant la signature de la présente convention,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Fons, en date du …., autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis favorable du délégué de l'Agence dans la Région rendu le **… ,**

Vu, en application de l'article R. 321-10 3° du CCH, l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Métropole de Lyon, en date du **….**

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2016 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie ;

Vu la convention d'OPAH « réduction de la vulnérabilité aux risques technologiques et amélioration de l'habitat privé dans la vallée de la chimie » et le POPAC PPRT vallée de la chimie signés le 16 avril 2018.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Préambule

Copropriété les Clochettes

La résidence « Les Clochettes » est une copropriété de 271 logements répartis dans 5 bâtiments de 4 étages, localisés rue de la Rochette, rue de Valence, ainsi que sur des voies privatives: allées de Crest et de Nyons. Elle comprend également 3 blocs de garages totalisant 79 garages, d'un ensemble commercial et d'une salle commune : la salle Zitouny.

Construite dans les années 60, la copropriété dispose des équipements communs limités, notamment en raison de l'absence de chauffage collectif et d'ascenseurs. Par ailleurs, la majeure partie des espaces extérieurs, attenants ou au cœur de la copropriété, appartiennent à la ville de Saint-Fons.

Depuis près de 20 ans, la copropriété est concernée par de nombreuses interventions publiques. A la demande de la Ville, l'OPAC du Rhône a acquis une soixantaine de logements. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « copropriété dégradée » a été menée entre 1997 et 2000. La présence de l'OPAC au sein de la copropriété et le dispositif d'OPAH ont permis la première requalification des parties communes et privatives. Des actions sur les espaces extérieurs et la gestion de proximité ont, en outre, été réalisés dans le cadre du contrat de ville. Les propriétaires bailleurs sont prédominants (70% des logements dont ceux de l'OPAC), trois Sociétés Civiles Immobilières (SCI) totalisent 20% de lots et impactent le fonctionnement des instances de la copropriété par leurs stratégies patrimoniales.

Cette copropriété, qui relevait du périmètre d'étude pré opérationnelle, l'OPAH Rhône Aval en 2003, confiée à URBANIS, a fait l'objet d'un dispositif de « plan de sauvegarde » du fait de la persistance des difficultés rencontrées: chute du taux de propriétaires occupants, bâtiments vétustes et énergivores, désaffection des copropriétaires des instances décisionnelles,… Les bâtiments étaient énergivores : classés entre E et F du Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

La copropriété a également bénéficié d'un dispositif de plan de sauvegarde, approuvé par arrêté préfectoral en septembre 2010 pour une durée de 5 ans et prorogé de deux ans..

Les objectifs du plan de sauvegarde pour la copropriété « Les Clochettes » 2010-2017 étaient à moyen terme de revaloriser et stabiliser la copropriété et plus précisément de :

- Favoriser le maintien des actuels propriétaires occupants,
- Rendre plus attractif le produit logement et l'environnement immédiat de la copropriété, pour développer la présence de propriétaires occupants solvables et favoriser la stabilité de la copropriété,
- A terme, parvenir à un meilleur équilibre entre propriétaires occupants et bailleurs au sein de la copropriété, tout comme au sein de ses instances de fonctionnement,
- Améliorer durablement le fonctionnement des instances de copropriété.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Ces objectifs se sont déclinés en 3 axes d'intervention :

- Stratégies immobilières (expérimenter la vente d'une partie du patrimoine de l'OPAC et portage immobilier provisoire, informer les nouveaux acquéreurs sur le fonctionnement de la copropriété, valoriser l'image de la copropriété, maintenir un suivi du marché immobilier),
- Fonctionnement collectif et financier et attentes des habitants (impliquer et former les copropriétaires à la vie de la copropriété, mettre en place un plan d'actions pour la maîtrise des charges, réduire les impayés),
- Requalification durable de l'habitat et du cadre de vie (requalification des parties communes, requalification des parties privatives, intervention sur les espaces extérieurs, voiries et autres aspects urbains).

Un programme de travaux ambitieux de type « BBC rénovation » a pu être voté et réalisé pour un montant total de 6.7 millions d'euros. Les travaux ont été livrés en décembre 2016. Les bénéfices sont multiples : baisse des consommations de chauffage estimée à 50 %, réduction de 40 % des propriétaires en impayés, 13 demandeurs d'emploi recrutés sur le chantier grâce à une clause d'insertion, revalorisation substantielle de la copropriété. Plusieurs logements ont pu être cédés durant le plan de sauvegarde par Lyon Métropole Habitat (anciennement OPAC du Rhône) pour conforter la présence de propriétaires occupants.

En novembre 2017, le prix des « Municipalités, Métropoles, Territoires pour les copropriétés », dans la catégorie « Redressement d'une copropriété en difficulté» a été décerné à la Ville de Saint-Fons et à la Métropole de Lyon.

Une gouvernance partenariale alliant acteurs privés de la copropriété et acteurs publics a été mise en place. Une commission plénière (réunissant des institutionnels publics, privés, les représentants des locataires, le conseil syndical et syndic) a été organisée annuellement pour piloter le plan. Ce plan de sauvegarde a permis de maintenir une bonne participation en Assemblée générale grâce à la dynamique de travaux et à l'accompagnement assuré par l'animateur du plan.

Le bilan du plan de sauvegarde réalisé par SOLIHA, l'animateur du dispositif et communiqué lors de la commission plénière de 2017, a permis de dresser les constats suivants : requalification du patrimoine bâti de la copropriété, structuration des instances de la copropriété permettant une bonne gestion de la copropriété (régularité des instances, Conseil syndical actif, Syndic impliqué dans la gestion de la phase travaux, taux satisfaisant de participation aux Assemblées générales, …).

Toutefois, certains attendus du plan de sauvegarde restent à mettre en œuvre : traitement des espaces extérieurs, intervention sur les voiries et autres aspects urbains, remise en cohérence des instances de gestion au regard de l'organisation spatiale, complexité foncière, …

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Le quartier des Clochettes, dans lequel est située la copropriété, est éligible au titre du NPNRU en lien avec les Minguettes.

Des études urbaines ont été engagées en décembre 2013 par le Grand Lyon en lien avec la Ville de Saint-Fons, l'Etat ainsi que l'ensemble des partenaires locaux et en concertation avec les acteurs du territoire (habitants, commerçants, copropriétés,…).

Une première mission centrée sur les Clochettes a été confiée par le Grand Lyon à une équipe pluridisciplinaire pilotée par Gautier Conquet entre 2013 et 2016. Par la suite, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) urbaine a été confiée par le Grand Lyon, à « Passagers des Villes », à une échelle plus large : Vénissieux et Saint-Fons et sur ce secteur : Minguettes – Clochettes.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Des attendus du renouvellement urbain à l'échelle du plateau Minguettes Clochettes ont été définis. Ils sont en cours de contractualisation avec l'ANRU et ses partenaires financeurs, dont l'ANAH.

Le cadrage des études urbaines a permis d'intégrer les objectifs du plan de sauvegarde ainsi que ses réalisations : la réhabilitation énergétique de l'ensemble du patrimoine de logements. Le maintien des bâtiments réhabilités dans le projet urbain a constitué un invariant.

En ce qui concerne la copropriété Les Clochettes, les éléments du projet de renouvellement urbain sont les suivants :

- Inscription dans un anneau des parcs qui relie les parcs des Minguettes et Victor Basch aux Clochettes et qui s'inscrit lui-même dans le parc des balmes portée par le projet Vallée de la Chimie. Cet anneau des parcs s'appuiera partiellement sur la trame viaire existante requalifiée (boulevard Yves Farge, rue de la Rochette, rue des Clochettes, allée de Crest…),
- Restructuration du Collège Alain, au Nord de la copropriété,
- Découpage de l'îlot par une nouvelle voie publique inscrite en emplacement réservé au PLU-H révisé entre au Nord principalement le Collège, le futur Gymnase et, au Sud, principalement la copropriété « Les Clochettes »,
- Desserte par des voiries publique de la résidence « Les Clochettes »,
- Revitalisation de l'offre commerciale par une implantation en lien avec le boulevard Yves Farge.

Plus spécifiquement pour la copropriété « Les Clochettes », il s'agit de réinscrire la copropriété dans le marché immobilier standard et pour cela répondre aux problématiques de stationnement, de capacité de gestion des espaces extérieurs. Le projet de renouvellement urbain vise donc à accompagner la requalification de la copropriété par :

- Le remembrement foncier (simplifier le découpage foncier, rendre lisible et intuitif les limites parcellaires),
- L'organisation pérenne du stationnement (améliorer la réponse aux besoins des résidents),
- Assurer de la prévention situationnelle tant au regard de la tranquillité publique (présence de trafics, squats,…) que de l'amélioration de la gestion du cadre de vie (propreté, éclairage public,…).

Plusieurs invariants ont été approuvés par l'Assemblée générale des copropriétaires de mars 2019 :

- Une place de stationnement par logement, non accessible au public,
- Maintien du nombre de garages (démolition puis reconstruction),
- Conservation d'une dimension végétale et piétonne sans voitures (pas de stationnement ni de voirie) au sein de l'espace central,
- Conservation de la loge de gardien.

Plusieurs éléments restent à affiner avec les copropriétaires :

- Le tracé de voirie complémentaire à la voie nouvelle Est Ouest et aux voies publiques existantes (Valence, Rochette, Farge)
- Le positionnement et le traitement des limites des espaces résidentiels,
- Le traitement des espaces résidentiels.

Pour ce faire, deux opérations ont été inscrites dans le projet de renouvellement urbain :

- La réalisation ou le réaménagement des voiries, leurs travaux préparatoires (maîtrise foncière, démolitions,…) sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon
- La résidentialisation des espaces extérieurs de la copropriété « Les Clochettes » sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Les modalités de mise en œuvre, l'organisation de la gestion future par la copropriété (instances,…), la mise en cohérence des instances de la copropriété, sont des sujets qui relèvent de l'accompagnement de la copropriété dans le cadre du présent POPAC.

Des premiers éléments ont été étudiés par l'animateur du plan de sauvegarde avec l'appui d'un cabinet d'avocats: Légacités. Une analyse de la situation juridique initiale a été réalisée. Elle a mesuré les écarts entre les textes fondateurs de la copropriété et de leur mise en œuvre effective (la vie actuelle des instances de la copropriété). Elle a établi les règles de majorité nécessaires pour réaliser le projet de requalification des espaces extérieurs de manière amiable, ou au travers du recours à des procédures exorbitantes du droit commun (Déclaration d'Utilité Publique, Emplacements réservés….).

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques

Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie a été approuvé le 19 octobre 2016 par un arrêté préfectoral.

Le périmètre du PPRT de la vallée de la chimie regroupe un nombre important de copropriétés, dont la copropriété Les Clochettes.

La copropriété étant soumise au risque toxique, le plan prescrit le respect d'un taux d'atténuation à atteindre. Cet objectif de résultat peut être atteint par différents moyens; il suppose à minima l'aménagement d'une pièce de confinement dans chaque logement.

La copropriété bénéficie d'un accompagnement à la fois dans le cadre d'une OPAH «réduction de la vulnérabilité aux risques technologiques et à l'amélioration de l'habitat privé », mais également grâce au POPAC « PPRT vallée de la chimie », signés le 16 avril 2018. Ces dispositifs permettent la mobilisation des financements pour les diagnostics et les travaux en parties privatives et en parties communes, ainsi qu'un accompagnement au vote des travaux.

L'accompagnement pour la mise en œuvre d'une pièce de confinement dans les logements est prévue dans le dispositif public Sécuréno'v de la Métropole de Lyon cofinancé par plusieurs partenaires dont l'État et l'Anah. La décision de réalisation de la pièce de confinement relève de chaque copropriétaire, qui peut prétendre à des subventions permettant une prise en charge des travaux de 100 %.

Pour les parties communes, un diagnostic des risques technologiques a été réalisé dans le courant du 1er semestre 2019. Ce diagnostic décrit les travaux prescrits, à savoir la création d'un sas en façade, avec création de surface pour l'ensemble des halls. Mais la mise en œuvre de cette prescription s'avèrerait complexe au regard à la morphologie du bâti. Le diagnostic prévoit également la pose d'un système d'arrêt coup de poing sur la VMC pour l'ensemble des halls, avec un accompagnement qui devrait être assuré dans le cadre d'un dispositif visé ci-dessus.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 1 – Dénomination

La Métropole de Lyon et la Ville de Saint-Fons décident de réaliser, avec le soutien de l'Anah et de la Caisse des Dépôts, « le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés pour la copropriété Les Clochettes à Saint-Fons ».

Article 2 - Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention du programme opérationnel concerne une seule copropriété dénommée « Les Clochettes » comprenant 271 logements répartis dans 5 bâtiments, situés rue de la Rochette, rue de Valence ainsi que sur des voies privatives: allées de Crest et de Nyons

Parcelles cadastrales : 182, 183, 184, 185, 186, 187

Article 3 – Enjeux et objectifs généraux du programme opérationnel

Dans la continuité du plan de sauvegarde de Saint-Fons et au regard des dispositifs en place (POPAC, NPNRU), les enjeux suivants sont identifiés pour la copropriété « Les Clochettes » :

- pérenniser le fonctionnement de la copropriété (instances de gestion, équilibres budgétaires),
- garantir la durabilité des investissements réalisés sur le bâti et l'inscription dans le marché immobilier standard,
- poursuivre la revalorisation de la copropriété à travers la réorganisation des espaces extérieurs (réorganisation du foncier, traitement des espaces résidentiels, gestion du stationnement résidentiel, …).
- assurer l'articulation des interventions des maîtrises d'ouvrage, l'une publique et l'autre privée, ainsi que leur coordination pour mener à bien le projet urbain dans son ensemble et celui de résidentialisation en particulier.

Les objectifs généraux sont les suivants:

- Maintenir une veille et un appui sur les instances de fonctionnement de la copropriété. Remise à plat des instances de gestion et des documents fondamentaux de la copropriété (statuts, règlement intérieur,…) tant vis-à-vis du décalage entre l'existant et les textes que de l'intégration du volet futur (impact du RU).
- Accompagner le syndicat des copropriétaires, le conseil syndical, et les habitants dans la mise en œuvre du projet de requalification des espaces extérieurs qui s'inscrit dans le cadre du programme global NPNRU Minguettes-Clochettes.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 4 - Volets d'actions

4.1 Accompagner la copropriété à restructurer ses instances de gestion.

Le prestataire accompagnera l'organisation des instances de gestion et des documents fondamentaux de la copropriété pour mettre à jour les textes fondateurs de la copropriété assurant le bon fonctionnement des instances et pour tenir compte des évolutions rendues nécessaires par la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain :

- assistance à la mise à jour et à la modification du règlement de copropriété,
- accompagnement à la restructuration des instances de gestion de la copropriété (syndicat principal, syndicat secondaire).

4.2 Maintenir une veille et un appui sur les instances de fonctionnement de la copropriété

Les instances de la copropriété ont été accompagnées dans le cadre du plan de sauvegarde. Les actions préventives ont pour objectif principal d'intervenir dans les différents volets nécessaires (gestion, fonctionnement, travaux).

Les actions mises en œuvre pour identifier les risques de rechute et les signes de fragilité :

- le renforcement des instances de gestion avec la consolidation des interventions du syndic et du conseil syndical,
- le suivi des impayés;
- le suivi du budget et des charges ;
- le suivi des ventes,
- le suivi des travaux d'entretien en parties communes.

4.3 Accompagner la copropriété dans son projet de requalification des espaces extérieurs

Pour permettre l'aboutissement de la revalorisation de la copropriété et améliorer ainsi son attractivité, un accompagnement au vote et à la réalisation des travaux sur les espaces extérieurs ont pour objectifs de répondre aux nombreux dysfonctionnements existants.

Il s'agit notamment de procéder à :

- l'accompagnement à la définition du projet sur les espaces extérieurs (préparation et participation aux instances de concertation pilotées par la Métropole de Lyon, participation aux instances décisionnelles : Conseil syndical, AG de copropriété, …),
- l'accompagnement du syndicat des copropriétaires aux votes nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- l'appui au remembrement foncier nécessaire à la réalisation de l'opération de résidentialisation,
- l'assistance à la mobilisation des financements,
- l'assistance à la réalisation des travaux jusqu'à la levée des réserves.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

4.4 Accompagnement des collectivités dans la définition et la mise en œuvre du projet.

En raison de la présence de deux maîtrises d'ouvrage une publique et une privée, l'articulation des interventions et leur coordination sont indispensables pour mener à bien le projet urbain dans son ensemble et celui de résidentialisation en particulier.

L'intérêt d'un accompagnement spécifique aux collectivités est:

- de faire émerger les incohérences et les conflits potentiels les plus en amont possible des opérations,
- d'identifier les ajustements à engager,
- de réaliser un benchmark sur les outils opérationnels d'intervention dans ce type de situation,
- d'assurer la sécurité juridique des interventions et la faisabilité juridique du projet.

Article 5 - Financement du programme

Le coût prévisionnel pour le maître d'ouvrage et le financement pour chaque année civile s'établit comme suit :

	Année 2020	Année 2021	Année 2022[1]	Total sur 3 ans
Coût des prestations (**HT**)	*40 000 €*	*40 000 €*	*40 000 €*	*120 000 €*
dont. Volet 4.1 : *Accompagner la copropriété à restructurer ses instances de gestion*	*13 000 € max*	*13 000 € max*	*13 000 € max*	*39 000 € max*
dont. Volet 4.2 : *Maintien d'une veille et d'un appui sur les instances de fonctionnement de la copropriété*	*5 000 € max*	*5 000 € max*	*5 000 € max*	*15 000 € max*
dont. Volet 4.3 : *Accompagner la copropriété dans son projet de requalification des espaces extérieurs*	*17 000 € max*	*17 000 € max*	*17 000 € max*	*51 000 € max*
dont. Volet 4.4 : *Accompagnement des collectivités sur la mise en œuvre du projet*	*5 000 € max*	*5 000 € max*	*5 000 € max*	*15 000 € max*
*Coût total des prestations (**TTC**)*	*48 000 € max*	*48 000 € max*	*48 000 € max*	*144 000 € max*

Financement Anah prévisionnel	*20 000 €*	*20 000 €*	*20 000 €*	*60 000 €*
la Caisse des Dépôts	*8 890€*	*8 890 €*	*8 890 €*	*26 670€*
Ville de Saint-Fons	*3 820€*	*3 820 €*	*3 820 €*	*11 460 €*
Reste à la charge du maître d'ouvrage	*15 290 €*	*15 290 €*	*15 290 €*	*45 870 €*

1 Si les 3 ans de la durée de la convention courent sur 4 années civiles au total, il convient de compléter les tableaux pour la partie des coûts et financements relatifs à cette dernière année et de préciser la période d'exécution des prestations pour les 1ère et 4ème années.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

L'Anah s'engage à financer le programme au titre de chaque tranche annuelle, au taux de 50 %, dans la limite d'un plafond annuel des dépenses subventionnables de 100 000 € HT. Ces conditions sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

Pour rappel, l'Anah est également susceptible d'octroyer, ponctuellement, certaines aides à l'ingénierie au syndicat des copropriétaires: aide au redressement de la gestion ; aide à la réalisation d'études et d'expertises complémentaires, à caractère technique, juridique ou financier, lorsqu'elles sont nécessaires à la définition d'une stratégie de redressement. Seules les copropriétés situées dans le périmètre du programme peuvent en bénéficier, au cas par cas et en fonction des constatations opérées.

La Caisse des Dépôts s'engage, également, à financer la mission à hauteur maximum de 25 % de son coût total HT à la double condition que sa participation soit inférieure ou égale à la moitié de la participation de l'ANAH et que sa participation ne dépasse pas celle de la collectivité maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Métropole de Lyon

A noter : le cas échéant, le POPAC pourra être prorogé d'un an dans les conditions financières visées ci-dessus.

Article 6 - Engagements spécifiques du maître d'ouvrage : données, exploitations et bilans à transmettre

Le maître d'ouvrage s'engage, pour toute la durée du programme opérationnel :

- A transmettre un bilan annuel comprenant un récapitulatif des actions menées sur chaque copropriété, une analyse des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés (avec quelques indicateurs chiffrés permettant de mesurer l'évolution de la situation suite aux actions préventives menées) et l'identification des éventuels points de blocage. Ce bilan doit être accompagné des données fixées à l'annexe n°4 de l'instruction du 7 mars 2016 (socle minimal pour toutes les copropriétés, complété par les données complémentaires pour les copropriétés ayant fait l'objet d'un diagnostic multi-critères, celles bénéficiant des actions d'aide à la résolution des premières difficultés et pour les copropriétés bénéficiant d'un accompagnement au titre de la sortie d'un dispositif curatif) ;
- A communiquer les exploitations et publications réalisées (en en adressant copie au pôle national d'expertise sur les copropriétés de l'Anah : *pole-coproprietes@anah.gouv.fr*), et à faire état de son soutien financier à l'occasion de toute diffusion ou valorisation externe des données ou des actions conduites.

Article 7 - Conduite de l'opération

Le pilotage et le suivi du POPAC a copropriété « les clochettes » se décline à travers les instances suivantes :

Comité de pilotage annuel : un comité de pilotage se réunira annuellement afin d'évaluer les orientations du programme, les résultats et les difficultés rencontrées.

Les partenaires conviés sont

Les représentants des partenaires du POPAC :

- L'Etat représenté par le Préfet ou le Directeur Départemental des Territoires, délégation locale de l'ANAH,
- La Métropole représentée par le Président ou le Vice-Président délégué,

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

- La Ville représentée par le Maire ou l'Adjoint délégué,
- La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur territorial,

Les services des partenaires publics :

- Pour l'Etat : la Direction départementale des territoires, délégation territoriale de l'ANAH
- Pour la Métropole : la Direction de l'Habitat et du Logement (en charge de l'accompagnement des copropriétés privées dégradées), la Direction du Pilotage Urbain (en charge du projet de renouvellement urbain et de l'animation opérationnelle des dispositifs pour les copropriétés dégradées), la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine (en charge de l'opération d'aménagement) et en tant que de besoins, la Direction du Foncier et de l'Immobilier (en charge de la maîtrise foncière), la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et (en charge de l'appui juridique), …
- Pour la Ville de Saint-Fons : la Direction du Développement Urbain et des Services Techniques (en charge du projet urbain et de l'habitat),

L'animateur du POPAC,

Et, en cas de besoin, la copropriété représentée par le Syndic, un membre du Conseil syndical représentant les propriétaires, un représentant des locataires.

Le Comité de suivi technique du POPAC est une instance partenariale de coordination des intervenants et de suivi. Il se réunit à minima tous les 4 mois dans le cadre du Groupe de Travail du Projet Urbain des Clochettes dont la périodicité est tous les deux mois. Il est composé de l'Etat (DDT – ANAH, DDT – ANRU), la Métropole de Lyon (DHL, DMOU, DPU) et de la Ville de Saint Fons (DDUST), le prestataire animateur du dispositif et d'autres partenaires en tant que de besoins.

Des **groupes de travail spécifiques** réunis selon les besoins et notamment ceux relevant de l'opération d'aménagement.

Article 8 – Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les autres signataires éventuels et l'équipe d'ingénierie s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous.

Il est impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de sa charte graphique. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le programme.

Le logo de l'Anah en quadrichromie et la mention du site anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie.

Les réunions et les documents de communication devront avoir été préparés en collaboration avec le service instructeur des aides de l'Anah et le cas échéant les services du délégataire des aides à la pierre.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'équipe d'ingénierie apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence (via le service instructeur des aides).

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de trois ans, à compter de la date de signature apposée par le dernier signataire.

Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, et/ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessite, des ajustements pourront être réalisés annuellement, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 11 - Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'Agence dans la Région.

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Fait en [X] exemplaires à [XXXX], le [jj/mm/aaaa]

***L'État*,** représenté par

M. Pascal MAILHOS,
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

La Métropole de Lyon, représenté par

M. Michel LE FAOU

Vice-Président délégué à l'urbanisme et renouvellement urbain, à l'habitat et au cadre de vie

la ***Ville de Saint-Fons***, représentée par

Mme Nathalie FRIER

Maire de Saint-Fons

*l'****Agence Nationale de l'Habitat***, dénommée ci-après « Anah », représentée par

Mme Béatrice VESSILLER,

Vice-Présidente déléguée à la rénovation thermique des logements, et au fond de solidarité énergétique,

la ***Caisse des Dépôts*,** représentée par

M. Olivier MOREL

Directeur Territorial

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Annexe C6 – TABLEAU DES AIDES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES (CDC)

Ligne Ingénierie :

	Coût total HT	ANRU	Métropole	Vénissieux	Saint-Fons	Banque des Territoires	ANAH
AMO devenir centre commerciaux	50 000		25000			25 000	
AMO centre commercial Pyramides	50 000			25 000		25 000	
AMO centre cial Rotonde	50 000			25 000		25 000	
Marketing territorial	200 000	60 000	100 000			40 000	
AMO communication Vénissieux	86 660					20 000	
AMO communication Saint-Fons	86 660					20 000	
POPAC Clochettes (3 ans)	120 000		21 870		11 460	26 670	60000
TOTAL						**181 670**	

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

Participation de la BDT sur 4 ans pour le POPAC Clochettes :

Plan de financement €HT :	**2020**	**2021**	**2022**
ANAH	20 000	20 000	20 000
BdT -CDC	8890	8890	8890
Métropole de Lyon	7290	7290	7290
Saint-Fons	3820	3820	3820
Total	40000	40 000	40 000

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du système d'information le : 22/11/2019 à 12:06)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROJET : 336	***LOCALISATION***	
ZONE INTERVENTION	INSEE ZONE	INSEE COMNE
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)	**6999999**	**66666**
69029/Bron/QPV national/Parilly	**6069010**	**69029**
69029/Bron/QPV national/Terraillon - Chenier	**6069011**	**69029**
69199/Saint-Fons/QPV national/Minguettes - Clochettes	**6069015**	**69199**
69256/Vaulx-en-Velin/QPV national/Grande Ile	**6069018**	**69256**
69266/Villeurbanne/QPV national/Saint-Jean	**6069023**	**69266**
69266/Villeurbanne/QPV national/Les Buers Nord	**6069024**	**69266**

N° de projet(3 caractères) ou de convention
+ N°INSEE(ZUS ou zone article 6 sur 7c
+N° de famille d'opération(
+N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

CONTRIBUTIONS — ***PRETS*** — ***ECHEANCIER***

	COMMENTAIRE	**LOCALISATION**		**IMMEUBLES**		**LOGEMENTS**		**COUT PAR**		**MAITRE D OUVRAGE**	**COUT HT**	**TAUX TVA**	**COUT TTC**	**BASE DE**	**VILLE**		**EPCI**		**CONSEIL DEPARTEMENTAL**		**CONSEL REGIONAL**		**BAILLEUR SOCIAL**		**CDC**		**EUROPE**		**ANAH**		**AUTRES**		**ANRU**		**PRETS**		**Pour mémoire**	**Pour mémoire**	**Demarrage**		**Durée en**	**vérif**
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISAT° (N° ZUS de commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt PRU ou pa	Prêt CIL ou pas	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%						
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
336 6069028 14 0001 001 RVN - Programme sur les rehabilitations d	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	13/ERILIA/05881167000015	121 000,00	20,00%	145 200,00	121 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069035 14 0002 001 LLS - Enquête sociale patrimoine HLM Alli	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	22 750,00	20,00%	27 300,00	22 750,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 375,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 375,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6999999 14 0003 001 TOUS SITES - Déplacements TCU Dessert	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	75/NON DESIGNE/123456789000	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069024 14 0004 001 VBN - Croix Luizet : Etude de faisabilité	NPN	6069024					0,00	0,00	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069028 14 0005 001 RVN - Etude architecturale et énergétique	NPN	6069028	69286				0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	103 044,00	20,00%	123 652,00	103 044,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	51 522,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	51 522,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
336 6069010 14 0006 001 BP - Etude équipements publics	NPN	6069010					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069010 14 0006 002 BP - AMO Accompagnement culturel	NPN	6069010					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	24 000,00	20,00%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069011 14 0006 003 BT - Etude de programmation relocalisatio	NPN	6069011					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069011 14 0006 004 BT et BP - AMO concertation communicatio	NPN	6069011					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	24 000,00	20,00%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
336 6069011 14 0006 005 BT - AMO Accompagnement culturel	NPN	6069011					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	24 000,00	20,00%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069035 14 0007 001 LLS - Etude de programme pour la relocali	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	55 000,00	20,00%	66 000,00	55 000,00	27 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	27 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069035 14 0007 002 LLS - AMO Communication concertation	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
336 6069036 14 0007 003 LM - AMO Communication concertation	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
336 6069035 14 0007 004 LM - LLS - Agent de développement	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069037 14 0007 005 LD - Communication-concertation Ville	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069037 14 0007 006 LD - Château : Programmation des équiper	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	25 000,00	20,00%	30 000,00	25 000,00	25 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6999999 14 0007 007 LD LM - AMO Relogement Ville de Lyon Du	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	60 000,00	20,00%	72 000,00	60 000,00	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069037 14 0007 008 LD - Agent de développement	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069028 14 0008 001 RVN - Accompagnement de la communicat	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	70 953,00	20,00%	85 144,00	70 953,00	35 477,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 476,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069028 14 0008 002 RVN - Étude programmation équipements é	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	34 000,00	20,00%	40 800,00	34 000,00	17 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069028 14 0008 003 RVN - Étude programmation équipements é	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	34 000,00	20,00%	40 800,00	34 000,00	17 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069028 14 0008 004 RVN - Maquette numérique 3D	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	19 047,00	20,00%	22 856,00	19 047,00	9 524,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 523,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069028 14 0008 005 RVN - Diagnostic sur potentiel commercial	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	17 000,00	20,00%	20 400,00	17 000,00	8 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069028 14 0008 006 RVN - Etude de domanialité actuelle et fu	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	21 000,00	20,00%	25 200,00	21 000,00	10 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069028 14 0008 007 RVN - AMO accompagnement culturel	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069028 14 0008 008 RVN - Agent de développement	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069028 14 0008 009 RVN - Attractivité du territoire - Lancem	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069029 14 0009 001 SPB - AMO Communication et Concertation	NPR	6069029					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT PRIEST/	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069029 14 0009 002 SPB - Etude de programmation activités co	NPR	6069029					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT PRIEST/	39 000,00	20,00%	46 800,00	39 000,00	19 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069018 14 0010 001 VEV - Animation / accompagnement du cor	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069018 14 0010 002 VEV - Equipements municipaux et universit	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069018 14 0010 003 VEV - Etude sur renforcement aide à la cr	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	25 000,00	20,00%	30 000,00	25 000,00	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069018 14 0010 004 VEV - Etude préopérationnelle constructio	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069018 14 0010 005 VEV - Renforcement de l'accompagnement	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069018 14 0010 006 VEV - Agent de développement	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069018 14 0010 007 VEV - Agent de développement	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069015 14 0011 001 VSF - Assistance au Conseil Citoyen	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	25 000,00	20,00%	30 000,00	25 000,00	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
336 6069015 14 0011 002 VSF - Etude action sur les centres commer	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	45 000,00	20,00%	54 000,00	45 000,00	22 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069015 14 0011 003 VSF - Agent de développement Minguettes	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069035 14 0012 001 LLS - Enquête sociale patrimoine HLM SAC	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/SA DE CONSTR DE LA VILLE	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069035 14 0013 001 LLS - Etude de progarmmation de la réside	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	105 000,00	20,00%	126 000,00	105 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	52 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	52 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069035 14 0013 002 LLS - Etude technique garage sous dalle	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	17 000,00	20,00%	20 400,00	17 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069036 14 0013 003 LM - Diagnostic amiante ensemble bâti Mer	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	42 000,00	20,00%	50 400,00	42 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069036 14 0013 004 LM - Etude de définition de la résidentia	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069036 14 0013 005 LM - Diagnostic technique du réseau de ch	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	13 000,00	20,00%	15 600,00	13 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069035 14 0014 001 LLS - Enquête sociale patrimoine HLM IRA	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/IMMOBILIERE RHONE ALPES	10 000,00	20,00%	12 000,00	10 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069016 14 0015 001 SFA - Assistance au Conseil Citoyen Secte	NPR	6069016					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069015 14 0015 002 VSF - Etude programmatique et architectu	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	24 000,00	20,00%	28 800,00	24 000,00	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069015 14 0015 003 VSF - Agent de développement Clochettes	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069024 14 0016 001 VBN - Etude de programmation des équipe	NPN	6069024					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VILLEURBANNE/	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069024 14 0016 002 VBN - Actions de participation citoyenne	NPN	6069024					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VILLEURBANNE/	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069023 14 0016 003 VBN VSJ - Agent de développement	NPN	6069023					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VILLEURBANNE/	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	47 500,00	33,33%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6999999 14 0017 001 TOUS SITES - Pilotage/ coordination RU (A	NPN	6999999	66666				0,00	0,00	0,00	69/A.B.C HLM DU RHONE/44330	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	0,00	0,00%	21 375,00	15,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	74 100,00	52,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 025,00	33,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069010 14 0018 001 BP - Etude stratégique et de programme Pa	NPN	6069010					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069010 14 0018 002 BP - Direction de Projet	NPN	6069010					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	115 000,00	0,00%	115 000,00	115 000,00	38 333,00	33,33%	38 334,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 333,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069011 14 0018 003 BT - Etude urbaine - Secteur nord et fran	NPN	6069011					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	60 000,00	20,00%	72 000,00	60 000,00	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
336 6069011 14 0018 004 BT - Terraillon Nord Diagnostic social pr	NPN	6069011					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069011 14 0018 005 BT - Devenir chaufferie Terraillon	NPN	6069011					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	32 000,00	20,00%	38 400,00	32 000,00	0,00	0,00%	16 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069028 14 0018 006 RVN - Etude de faisabilité opération d'am	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	220 000,00	20,00%	264 000,00	220 000,00	0,00	0,00%	110 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	110 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069028 14 0018 007 RVN - AMO suivi du projet urbain	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	160 000,00	20,00%	192 000,00	160 000,00	0,00	0,00%	80 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	80 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069028 14 0018 008 RVN - Direction de Projet	NPN	6069028					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069029 14 0018 009 SPB - Habitat Copropiétés - Phase 1 : Dia	NPR	6069029					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	2	V
336 6069029 14 0018 010 SPB - Programmation urbaine	NPR	6069029					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	78 000,00	20,00%	93 600,00	78 000,00	0,00	0,00%	39 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	39 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	2	V
336 6069029 14 0018 011 SPB - Direction de Projet	NPR	6069029					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069012 14 0018 012 GV - Centre commercial et de services : é	NPR	6069012					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	60 000,00	20,00%	72 000,00	60 000,00	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069012 14 0018 013 GV - Direction de Projet	NPR	6069012					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	115 000,00	0,00%	115 000,00	115 000,00	38 333,00	33,33%	38 334,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 333,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069024 14 0018 014 VBN - Etude de faisabilité de la desserte	NPN	6069024					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069024 14 0018 015 VBN - AMO Finalisation du projet urbain	NPN	6069024					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069023 14 0018 016 VSJ - Etude Pollution	NPN	6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069023 14 0018 017 VSJ - Etude d'impact (création ZAC)	NPN	6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	24 000,00	20,00%	28 800,00	24 000,00	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	2	V
336 6069023 14 0018 018 VSJ - Etude topographique et réseaux	NPN	6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V

336 6069023 14 0018 019 VSJ - Mission d'architecte en chef Tranch	NPN	6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	53 333,00	20,00%	64 000,00	53 333,00	0,00	0,00%	26 667,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	26 666,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069023 14 0018 020 VBN VSJ - Direction de Projet	NPN	6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069018 14 0018 021 VEV - ZAC MDT - Etude de programme (ac	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	44 950,00	20,00%	53 940,00	44 950,00	0,00	0,00%	22 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069018 14 0018 022 VEV - Noirettes/Cervelières/Sauveteurs :	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069018 14 0018 023 VEV - Etude d'analyse du phasage opératio	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	15 000,00	20,00%	18 000,00	15 000,00	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069018 14 0018 024 VEV - Direction de Projet	NPN	6069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069016 14 0018 025 SFA - Direction de Projet	NPR	6069016					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069015 14 0018 026 VSF - Etude pré opérationnelle Marché Mo	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069015 14 0018 027 VSF - Etude de programmation Collège Ala	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	190 000,00	20,00%	228 000,00	190 000,00	0,00	0,00%	95 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	95 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
336 6069015 14 0018 028 VSF - Etude pré opérationnelle Marché Mo	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069015 14 0018 029 VSF - Etude pré opérationnelle Marché Mo	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	60 000,00	20,00%	72 000,00	60 000,00	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069015 14 0018 030 VSF - Etude de programmation Collège Esl	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	420 000,00	20,00%	504 000,00	420 000,00	0,00	0,00%	210 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	210 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
336 6069015 14 0018 031 VSF - Développement économique	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069015 14 0018 032 VSF - AMO Urbaine	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
336 6069015 14 0018 033 VSF - Mission d'appui à la gouvernance de	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069015 14 0018 034 VSF - Direction de Projet	NPN	6069015					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069035 14 0018 035 LLS - Etude complémentaire de compositio	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	17 000,00	20,00%	20 400,00	17 000,00	0,00	0,00%	8 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069035 14 0018 036 LLS - Etude topographique et état des rés	NPR	6069035					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069036 14 0018 037 LM - Diagnostic stationnement et circulat	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 393,00	20,00%	36 472,00	30 393,00	0,00	0,00%	15 196,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 197,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069036 14 0018 038 LM - Etude d'usages des espaces extérieur	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	16 000,00	20,00%	19 200,00	16 000,00	0,00	0,00%	8 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069036 14 0018 039 LM - Etude de pollution	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	48 000,00	20,00%	57 600,00	48 000,00	0,00	0,00%	24 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069036 14 0018 040 LM - Etude géotechnique préalable	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	35 000,00	20,00%	42 000,00	35 000,00	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069036 14 0018 041 LM - Etude topographique et état des rése	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069036 14 0018 042 LM - Etude prospective chauffage urbain	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	35 000,00	20,00%	42 000,00	35 000,00	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069036 14 0018 043 LM - Consolider le schéma de composition	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	85 000,00	20,00%	102 000,00	85 000,00	0,00	0,00%	42 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	42 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6069036 14 0018 044 LM - LLS - Direction de Projet	NPR	6069036					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069037 14 0018 045 LD - Communication-concertation Métropol	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069037 14 0018 046 LD - Sauvegarde : Sondage Amiante Voirie	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	5 000,00	20,00%	6 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069037 14 0018 047 LD - Château : réaménagement centre com	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069037 14 0018 048 LD - Sauvegarde et Chateau : Etude sociol	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	48 000,00	20,00%	57 600,00	48 000,00	0,00	0,00%	24 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069037 14 0018 049 LD - Sauvegarde : Etude Pollution/Diagnos	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	11 115,00	20,00%	13 338,00	11 115,00	0,00	0,00%	5 558,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 557,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069037 14 0018 050 LD - Sauvegarde et Chateau : Circulation	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	42 000,00	20,00%	50 400,00	42 000,00	0,00	0,00%	21 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069037 14 0018 051 LD - Sauvegarde : Etude Géomètre	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069037 14 0018 052 LD - Collège Schoelcher	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069037 14 0018 053 LD - AMO Pilotage projet	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
336 6069037 14 0018 054 LD - Direction de Projet	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	57 500,00	33,33%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	57 500,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6999999 14 0018 055 TOUS SITES - Attractivité et image du ter	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6999999 14 0018 056 TOUS SITES - Etude Habitat et logement	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6999999 14 0018 057 TOUS SITES - Etudes agrafes urbaines : S	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	2	V
336 6999999 14 0018 058 TOUS SITES - Etude Développement écon	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	230 000,00	20,00%	276 000,00	230 000,00	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6999999 14 0018 059 TOUS SITES - Pilotage coordination du pro	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
336 6999999 14 0018 060 TOUS SITES - Pilotage/ coordination RU	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069037 14 0018 061 LD - Sauvegarde : Etude Géotechnique	NPN	6069037					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069023 14 0018 062 VSJ - Etude Chiffrage VRD	NPN	6069023					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069010 14 0019 001 BP - Diagnostic patrimoine	NPN	6069010					0,00	0,00	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	24 000,00	20,00%	28 800,00	24 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET											8 438 585,00		9 495 302,00	8 438 585,00	1 582 167,00	18,75%	2 729 189,00	32,34%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	342 997,00	4,06%	356 500,00	4,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	0,71%	3 367 732,00	39,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
336 6069015 21 0001 001 VSF - DEMOLITION MONMOUSSEAU	NPN	6069015		1		197	0,00	61 641,10	0,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	12 143 297,00	15,79%	14 060 144,40	12 143 297,00	0,00	0,00%	980 441,00	8,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 028 254,72	8,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	869 820,00	7,16%	9 264 781,28	76,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	8	V
336 6069028 21 0002 001 RLP - DEMOLITION ALAGNIERS SEMCO	NPN	6069028		1		16	0,00	48 233,13	0,00	01/SEM DE CONSTRUCTION DU D	771 730,00	16,74%	900 940,40	771 730,00	0,00	0,00%	68 900,00	8,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	85 500,00	11,08%	617 330,00	79,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	6	V
336 6069028 21 0003 001 RLP - DEMOLITION ALAGNIERS DYNACI	NPN	6069028		2		48	0,00	55 765,76	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	2 676 756,34	15,26%	3 085 247,54	2 676 756,34	0,00	0,00%	207 356,00	7,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	478 515,27	17,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	239 400,00	8,94%	1 751 485,07	65,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	6	V
336 6069037 21 0004 001 LD - DEMOLITION SAUVEGARDE 520/53	NPN	6069037		2		189	0,00	52 194,94	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	9 864 844,00	14,20%	11 266 131,00	9 864 844,00	0,00	0,00%	681 088,00	6,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 777 427,12	18,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	911 260,00	9,24%	6 495 068,88	65,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	8	V
336 6069015 21 0004 002 VSF - DEMOLITION TOUR 36 DARNAISE	NPN	6069015		1		76	0,00	58 557,48	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	4 450 368,47	15,74%	5 150 765,14	4 450 368,47	0,00	0,00%	350 198,00	7,87%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	786 115,96	17,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	114 000,00	2,56%	3 200 054,51	71,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	8	V
336 6069010 21 0005 001 BP - DEMOLITION UC1	NPN	6069010		1		330	0,00	37 812,36	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	12 478 078,20	14,91%	14 338 286,16	12 478 078,20	0,00	0,00%	934 349,00	7,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 746 716,53	14,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	355 110,00	2,85%	9 441 902,67	75,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	14	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX											42 385 074,01		48 801 514,64	42 385 074,01	0,00	0,00%	3 222 332,00	7,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 817 029,60	13,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 575 090,00	6,08%	30 770 622,41	72,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
336 6999999 31 0001 001 TOUS SITES - 25 PLAI reste à financer hor	NPN	6999999		1		25	0,00	150 000,00	0,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	3 750 000,00	5,50%	3 956 250,00	3 750 000,00	0,00	0,00%	187 500,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 267 500,00	87,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	295 000,00	7,87%	375 000,00	10,00%	0,00	375 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0001 002 TOUS SITES - 26 PLUS hors QPV ICF rec	NPN	6999999				26	0,00	0,00	0,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0001 003 22 chemin du charbonnier Vénissieux 10PL	NPN	6999999				17	0,00	135 497,18	0,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	2 303 452,13	5,50%	2 430 142,00	2 303 452,13	15 584,00	0,68%	127 500,00	5,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 079 368,13	90,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	0,78%	63 000,00	2,74%	213 100,00	9,25%	0,00	213 100,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0001 004 21 rue de la Commune de Paris Vénissieux	NPN	6999999				24	0,00	154 376,83	0,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	3 705 044,00	5,50%	3 908 822,00	3 705 044,00	61 331,00	1,66%	180 000,00	4,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 391 713,00	91,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	1,94%	304 800,00	8,23%	0,00	304 800,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0002 001 TOUS SITES - 3 PLAI hors QPV SEMCOD	NPN	6999999		1		3	0,00	150 000,00	0,00	01/SEM DE CONSTRUCTION DU D	450 000,00	0,00%	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00%	22 500,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	392 100,00	87,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 400,00	7,87%	45 000,00	10,00%	0,00	45 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0002 002 TOUS SITES - 2 PLUS hors QPV SEMCOD	NPN	6999999				2	0,00	150 000,00	0,00	01/SEM DE CONSTRUCTION DU D	300 000,00	0,00%	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 000,00	95,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	13,33%	0,00	40 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0003 001 TOUS SITES - 10 PLAI hors QPV Dynacité	NPN	6999999				10	0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0003 002 TOUS SITES - 6 PLUS hors QPV Dynacité	NPN	6999999				6	0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0003 003 ZAC Girondins lot 12 / rue Crépet / Rue F	NPN	6999999				16	0,00	159 574,25	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	2 553 188,05	5,50%	2 693 613,39	2 553 188,05	37 060,00	1,45%	48 000,00	1,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 378 128,05	93,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	3,53%	193 400,00	7,57%	0,00	193 400,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 001 TOUS SITES - 3 PLAI reste à financer hors	NPN	6999999				3	0,00	150 000,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	450 000,00	5,50%	474 750,00	450 000,00	0,00	0,00%	22 500,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	392 100,00	87,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 400,00	7,87%	45 000,00	10,00%	0,00	45 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 002 TOUS SITES - 4 PLUS reste à financer hor	NPN	6999999				4	0,00	150 000,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	600 000,00	5,50%	633 000,00	600 000,00	0,00	0,00%	30 000,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	570 000,00	95,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	80 000,00	13,33%	0,00	80 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 003 28 cours Charlemagne Lyon 2è 5PLAI	NPN	6999999				5	0,00	161 998,25	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	809 991,27	5,50%	854 540,79	809 991,27	38 963,00	4,81%	37 500,00	4,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	688 528,27	85,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 000,00	5,56%	56 500,00	6,98%	0,00	56 500,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 004 106 cours du Dr Long Lyon 3è 4PLAI	NPN	6999999				4	0,00	132 226,69	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	528 906,75	5,50%	557 996,62	528 906,75	45 033,00	8,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	447 873,75	84,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	36 000,00	6,81%	45 200,00	8,55%	0,00	45 200,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 005 54 rue Tramassac Lyon 5è 2PLAI 5 PLUS	NPN	6999999				7	0,00	152 854,14	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 069 979,00	2,53%	1 097 092,00	1 069 979,00	51 041,00	4,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 938,00	93,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	1,68%	89 600,00	8,37%	0,00	89 600,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 006 49 rue d'Inkermann / 84 rue des charmette	NPN	6999999				8	0,00	179 452,13	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 435 617,06	5,50%	1 514 576,00	1 435 617,06	57 030,00	3,97%	60 000,00	4,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 246 587,06	86,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	5,02%	90 400,00	6,30%	0,00	90 400,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 007 267 cours Lafayette Lyon 6è 7PLAI	NPN	6999999				7	0,00	213 249,87	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 492 749,12	5,50%	1 574 850,33	1 492 749,12	119 932,00	8,03%	52 500,00	3,52%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 257 317,12	84,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	63 000,00	4,22%	79 100,00	5,30%	0,00	79 100,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 008 100 cours Vitton Lyon 6è 7PLUS 3PLAI	NPN	6999999				10	0,00	116 188,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 161 880,00	3,27%	1 199 888,00	1 161 880,00	68 109,00	5,86%	75 000,00	6,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	991 771,00	85,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	27 000,00	2,32%	127 700,00	10,99%	0,00	127 700,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 009 35 rue Chevreul Lyon 7è 7PLUS 4PLAI	NPN	6999999				11	0,00	125 478,46	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 380 263,07	5,50%	1 456 177,54	1 380 263,07	80 284,00	5,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 263 979,07	91,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	36 000,00	2,61%	139 000,00	10,07%	0,00	139 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 010 10 rue de Marseille Lyon 7è 8PLUS 3PLAI	NPN	6999999				11	0,00	128 188,42	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 410 072,57	5,50%	1 487 626,57	1 410 072,57	81 965,00	5,81%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 301 107,57	92,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	27 000,00	1,91%	141 100,00	10,01%	0,00	141 100,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 011 ZAC de l'industrie Lyon 9è 12PLAI	NPN	6999999				12	0,00	162 423,58	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 949 083,00	5,50%	2 056 283,00	1 949 083,00	85 221,00	4,37%	36 000,00	1,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 719 862,00	88,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	108 000,00	5,54%	135 600,00	6,96%	0,00	135 600,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 012 3 chemin du gravier blanc Meyzieu 2PLAI 4	NPN	6999999				6	0,00	206 979,75	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	1 241 878,51	2,60%	1 274 120,85	1 241 878,51	0,00	0,00%	45 000,00	3,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 178 878,51	94,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	1,45%	76 200,00	6,14%	0,00	76 200,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 001 TOUS SITES - 37 PLAI reste à financer hor	NPN	6999999				37	0,00	150 000,00	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	5 550 000,00	5,50%	5 855 250,00	5 550 000,00	0,00	0,00%	277 500,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 835 900,00	87,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	436 600,00	7,87%	555 000,00	10,00%	0,00	555 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 002 TOUS SITES - 29 PLUS reste à financer ho	NPN	6999999				29	0,00	155 172,41	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	4 500 000,00	11,11%	5 000 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00%	217 500,00	4,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 282 500,00	95,17%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	580 000,00	12,89%	0,00	580 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 003 44bis rue St Isidore Lyon 3è 8PLUS 4PLAI	NPN	6999999				12	0,00	150 018,17	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	1 800 218,00	5,42%	1 897 790,00	1 800 218,00	68 157,00	3,79%	90 000,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 581 061,00	87,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	1,39%	36 000,00	2,00%	152 400,00	8,47%	0,00	152 400,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 004 42 rue St Isidore Lyon 3è 2PLUS 2PLAI	NPN	6999999				4	0,00	168 672,25	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	674 689,00	5,42%	711 255,00	674 689,00	26 454,00	3,92%	30 000,00	4,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	600 235,00	88,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	2,67%	49 400,00	7,32%	0,00	49 400,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 005 Centre-bourg Collonges au Mont d'Or 12PL	NPN	6999999				12	0,00	147 417,42	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	1 769 009,00	4,68%	1 851 859,00	1 769 009,00	26 237,00	1,48%	90 000,00	5,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 544 772,00	87,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	108 000,00	6,11%	135 600,00	7,67%	0,00	135 600,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 006 26-28 rue de Cuire Lyon 4è 8PLAI	NPN	6999999				8	0,00	123 909,13	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	991 273,00	5,42%	1 044 967,00	991 273,00	43 540,00	4,39%	60 000,00	6,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	815 733,00	82,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	7,26%	90 400,00	9,12%	0,00	90 400,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 007 409 rue de la Croix-Blanche Montanay 5PL	NPN	6999999				8	0,00	180 548,13	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	1 444 385,00	5,31%	1 521 099,00	1 444 385,00	21 544,00	1,49%	60 000,00	4,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 310 841,00	90,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	1,73%	27 000,00	1,87%	100 900,00	6,99%	0,00	100 900,00	2016	1	4	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX											43 321 678,53		45 801 949,09	43 321 678,53	927 485,00	2,14%	1 764 000,00	4,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 823 793,53	89,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	68 000,00	0,16%	1 738 400,00	4,01%	3 940 400,00	9,10%	0,00	3 940 400,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
336 6069015 33 0001 001 VSF - EDOUARD HERRIOT	NPN	6069015				200	0,00	28 626,39	0,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	5 725 278,00	0,00%	5 725 278,00	5 725 278,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 352 750,00	93,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	372 528,00	6,51%	3 062 639,00	53,49%	0,00	3 062 639,00	2016	1	5	V
336 6069018 33 0002 001 VEV - MAS DU TAUREAU PILAT	NPN	6069018				128	0,00	26 242,72	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	3 359 068,00	0,00%	3 359 068,00	3 359 068,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 943 254,00	87,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	415 814,00	12,38%	1 599 627,00	47,62%	0,00	1 599 627,00	2016	1	5	V

336 6069028 33 0003 001 RLP - ALAGNIERS SUD	NPN	6069028				167	0,00	60 944,61	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	10 177 750,00	0,00%	10 177 750,00	10 177 750,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 476 200,00	83,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 701 550,00	16,72%	4 405 100,00	43,28%	0,00	4 405 100,00	2016	1	9	V
336 6069028 33 0003 002 RLP - VELETTE SUD	NPN	6069028				122	0,00	41 250,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	5 032 500,00	0,00%	5 032 500,00	5 032 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 270 000,00	84,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	762 500,00	15,15%	2 257 000,00	44,85%	0,00	2 257 000,00	2016	1	11	V
336 6069018 33 0003 003 VEV - VERNAY VERCHERES	NPN	6069018				145	0,00	37 468,25	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	5 432 896,00	0,00%	5 432 896,00	5 432 896,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 034 606,00	92,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	398 290,00	7,33%	2 861 448,00	52,67%	0,00	2 861 448,00	2016	1	5	V
336 6069015 33 0004 001 VSF - PYRAMIDE LE COULOUD	NPN	6069015				220	0,00	57 091,65	0,00	69/SA CONSTRUCT DE LA VILLE	12 560 163,00	0,00%	12 560 163,00	12 560 163,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 488 130,00	83,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 072 033,00	16,50%	5 464 065,00	43,50%	0,00	5 464 065,00	2016	1	8	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX											42 287 655,00		42 287 655,00	42 287 655,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	36 564 940,00	86,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 722 715,00	13,53%	19 649 879,00	46,47%	0,00	19 649 879,00				
TOTAL											136 432 992,54		146 386 420,73	136 432 992,54	2 509 652,00	1,84%	7 715 521,00	5,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 548 760,13	59,77%	356 500,00	0,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 703 090,00	1,98%	41 599 469,41	30,49%	23 590 279,00	17,29%	0,00	23 590 279,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 8F6CA5FD-0430-4807-985C-FCE2EB256AF1

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du système d'information le 22/11/2019 à 12:06)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROJET : 336	LOCALISATION													CONTRIBUTIONS																				PRETS				ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION	INSEE ZONE	INSEE COMNE																																							
66666/ QPV national/QPV multisite (intérêt national)	6999999	66666																																							
69029/Bron/QPV national/Parilly	6069010	69029																																							
69029/Bron/QPV national/Terraillon - Chenier	6069011	69029																																							
69199/Saint-Fons/QPV national/Minguettes - Clochettes	6069012	69199																																							
69256/Vaulx-en-Velin/QPV national/Grande Ile	6069018	69256																																							
69266/Villeurbanne/QPV national/Saint-Jean	6069023	69266																																							
69266/Villeurbanne/QPV national/Les Buers Nord	6069024	69266																																							

N° de projet(3 caractères) ou de convention
+ N°INSEE(2) ou zone article 6 sur 7c
+N° de famille opérationnelle
+N° chrono-opérationnel de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitrs d'ouvrage et une unité de temps)
N° chrono-opérations physiques ou élementaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		OPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION(N° ZUS commune)	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts													Prêt PRU ou pas	Prêt CIL ou pas	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																									
336 6069028 14 0001 RVN - Programme sur les rehabilitations de M	NPN	6069028				0,00	0,00	0,00	0,00	13/ERILIA/05881167000015	121 000,00	20,00%	145 200,00	121 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
336 6069035 14 0002 LLS - Enquête sociale patrimoine HLM Alliade	NPR	6069035				0,00	0,00	0,00	0,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	22 750,00	20,00%	27 300,00	22 750,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 375,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 375,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
336 6999999 14 0003 TOUS SITES - Déplacements TCU Desserte S	NPN	6999999				0,00	0,00	0,00	0,00	75/NON DESIGNE/123456789000	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
336 6069024 14 0004 VBN - Croix Luizet : Etude de faisabilité du	NPN	6069024				0,00	0,00	0,00	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
336 6069028 14 0005 RVN - Etude architecturale et énergétique du	NPN	6069028	69286			0,00	0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	103 044,00	20,00%	123 652,00	103 044,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	51 522,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	51 522,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
336 6069010, 6069011 14 0006 BP - Etude équipements publics, BP	NPN	6069010, 6069				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE BRON/21690029	142 000,00	20,00%	170 400,00	0,00	71 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	F
336 6069035, 6069036, 6069037, 6999999 14 0007 LLS - Etude de p	NPR,NPN	6069036, 6069				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE LYON/21690123	505 000,00	8,71%	549 000,00	0,00	217 500,00	0,00%	95 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	192 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	F
336 6069028 14 0008 RVN - Accompagnement de la communication	NPN	6069028				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE RILLIEUX LA P	458 500,00	13,78%	521 700,00	0,00	205 501,00	0,00%	47 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	196 999,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	F
336 6069029 14 0009 SPB - AMO Communication et Concertation de	NPR	6069029				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT PRIEST/	109 000,00	20,00%	130 800,00	0,00	54 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	F
336 6069018 14 0010 VEV - Animation / accompagnement du conseil	NPN	6069018				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	540 000,00	9,44%	591 000,00	0,00	222 500,00	0,00%	95 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	210 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	F
336 6069015 14 0011 VSF - Assistance au Conseil Citoyen, VSF - E	NPN	6069015				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VENISSIEUX/21	212 500,00	6,59%	226 500,00	0,00	82 500,00	0,00%	47 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	F
336 6069035 14 0012 LLS - Enquête sociale patrimoine HLM SACVL	NPR	6069035				0,00	0,00	0,00	0,00	69/SA DE CONSTR DE LA VILLE	20 000,00	20,00%	24 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	F
336 6069035, 6069036 14 0013 LLS - Etude de progarmmation de la	NPR	6069035, 6069				0,00	0,00	0,00	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	197 000,00	20,00%	236 400,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	98 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	98 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	F
336 6069035 14 0014 LLS - Enquête sociale patrimoine HLM IRA 3F	NPR	6069035				0,00	0,00	0,00	0,00	69/IMMOBILIERE RHONE ALPES	10 000,00	20,00%	12 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	F
336 6069016, 6069015 14 0015 SFA - Assistance au Conseil Citoyen	NPR, NPN	6069016, 6069				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE SAINT FONS/21	246 500,00	8,44%	267 300,00	0,00	99 500,00	0,00%	47 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	99 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	F
336 6069024, 6069023 14 0016 VBN - Etude de programmation des d	NPN	6069024, 6069				0,00	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VILLEURBANNE/	232 500,00	7,74%	250 500,00	0,00	92 500,00	0,00%	47 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	92 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	F
336 6999999 14 0017 TOUS SITES - Pilotage/ coordination RU (Anin	NPN	6999999	66666			0,00	0,00	0,00	0,00	69/A.B.C HLM DU RHONE/44330	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	0,00	0,00%	21 375,00	15,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	74 100,00	52,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 025,00	33,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
336 6069010, 6069011,6069012,6069021,6069024,6069023,	NPN,NPR	6069023, 6069				0,00	0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	5 192 291,00	13,25%	5 880 250,00	0,00	536 666,00	0,00%	2 327 814,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	233 500,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 094 311,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	F
336 6069010 14 0019 BP - Diagnostic patrimoine	NPN	6069010				0,00	0,00	0,00	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	24 000,00	20,00%	28 800,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	F
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET											8 438 585,00		9 495 302,00	549 294,00	1 582 167,00	288,04%	2 729 189,00	496,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	342 997,00	62,44%	356 500,00	64,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	10,92%	3 367 732,00	613,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
336 6069015 21 0001 VSF - DEMOLITION MONMOUSSEAU	NPN	6069015		1		197	0,00	61 641,10	0,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	12 143 297,00	15,79%	14 060 144,40	12 143 297,00	0,00	0,00%	980 441,00	8,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 028 254,72	8,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	869 820,00	7,16%	9 264 781,28	76,30%	0,00	0,00	2016	1	8	V
336 6069028 21 0002 RLP - DEMOLITION ALAGNIERS SEMCODA	NPN	6069028		1		16	0,00	48 233,13	0,00	01/SEM DE CONSTRUCTION DU D	771 730,00	16,74%	900 940,40	771 730,00	0,00	0,00%	68 900,00	8,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	85 500,00	11,08%	617 330,00	79,99%	0,00	0,00	2016	1	6	V
336 6069028 21 0003 RLP - DEMOLITION ALAGNIERS DYNACITE	NPN	6069028		2		48	0,00	55 765,76	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	2 676 756,34	15,26%	3 085 247,54	2 676 756,34	0,00	0,00%	207 356,00	7,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	478 515,27	17,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	239 400,00	8,94%	1 751 485,07	65,43%	0,00	0,00	2016	1	6	V
336 6069037, 6069015 21 0004 LD - DEMOLITION SAUVEGARDE S	NPN	6069037, 6069		3		265	0,00	54 019,67	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	14 315 212,47	14,68%	16 416 896,14	14 315 212,47	0,00	0,00%	1 031 286,00	7,20%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 563 543,08	17,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 025 260,00	7,16%	9 695 123,39	67,73%	0,00	0,00	2016	1	8	V
336 6069010 21 0005 BP - DEMOLITION UC1	NPN	6069010		1		330	0,00	37 812,36	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	12 478 078,20	14,91%	14 338 286,16	12 478 078,20	0,00	0,00%	934 349,00	7,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 746 716,53	14,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	355 110,00	2,85%	9 441 902,67	75,67%	0,00	0,00	2016	1	14	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX											42 385 074,01		48 801 514,64	42 385 074,01	0,00	0,00%	3 222 332,00	7,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 817 029,60	13,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 575 090,00	6,08%	30 770 622,41	72,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
336 6999999 31 0001 TOUS SITES - 25 PLAI reste à financer hors Q	NPN	6999999		1		92	0,00	106 070,61	0,00	69/ICF SUD-EST MEDITERRANEE	9 758 496,13	5,50%	10 295 214,00	9 758 496,13	76 915,00	0,79%	495 000,00	5,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 738 581,13	89,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	0,18%	430 000,00	4,41%	892 900,00	9,15%	0,00	892 900,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0002 TOUS SITES - 3 PLAI hors QPV SEMCODA re	NPN	6999999		1		5	0,00	150 000,00	0,00	01/SEM DE CONSTRUCTION DU D	750 000,00	0,00%	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00%	37 500,00	5,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	677 100,00	90,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 400,00	4,72%	85 000,00	11,33%	0,00	85 000,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0003 TOUS SITES - 10 PLAI hors QPV Dynacité rec	NPN	6999999				32	0,00	79 787,13	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	2 553 188,05	5,50%	2 693 613,39	2 553 188,05	37 060,00	1,45%	48 000,00	1,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 378 128,05	93,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	3,53%	193 400,00	7,57%	0,00	193 400,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0004 TOUS SITES - 3 PLAI reste à financer hors QP	NPN	6999999				88	0,00	153 754,78	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	13 530 420,35	4,81%	14 180 901,70	13 530 420,35	627 578,00	4,64%	358 500,00	2,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 058 942,35	89,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	485 400,00	3,59%	1 105 400,00	8,17%	0,00	1 105 400,00	2016	1	4	V
336 6999999 31 0005 TOUS SITES - 37 PLAI reste à financer hors Q	NPN	6999999				110	0,00	152 087,04	0,00	69/OPH METROPOLE DE LYON/81	16 729 574,00	6,89%	17 882 220,00	16 729 574,00	185 932,00	1,11%	825 000,00	4,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 971 042,00	89,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	0,30%	697 600,00	4,17%	1 663 700,00	9,94%	0,00	1 663 700,00	2016	1	4	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX											43 321 678,53		45 801 949,09	43 321 678,53	927 485,00	2,14%	1 764 000,00	4,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 823 793,53	89,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	68 000,00	0,16%	1 738 400,00	4,01%	3 940 400,00	9,10%	0,00	3 940 400,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
336 6069015 33 0001 VSF - EDOUARD HERRIOT	NPN	6069015				200	0,00	28 626,39	0,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	5 725 278,00	0,00%	5 725 278,00	5 725 278,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 352 750,00	93,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	372 528,00	6,51%	3 062 639,00	53,49%	0,00	3 062 639,00	2016	1	5	V
336 6069018 33 0002 VEV - MAS DU TAUREAU PILAT	NPN	6069018				128	0,00	26 242,72	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	3 359 068,00	0,00%	3 359 068,00	3 359 068,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 943 254,00	87,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	415 814,00	12,38%	1 599 627,00	47,62%	0,00	1 599 627,00	2016	1	5	V
336 6069028, 6069018 33 0003 RLP - ALAGNIERS SUD, RLP - VEL	NPN	6069028, 6069				434	0,00	47 564,85	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	20 643 146,00	0,00%	20 643 146,00	20 643 146,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 780 806,00	86,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 862 340,00	13,87%	9 523 548,00	46,13%	0,00	9 523 548,00	2016	1	11	V
336 6069015 33 0004 VSF - PYRAMIDE LE COULOUD	NPN	6069015				220	0,00	57 091,65	0,00	69/SA CONSTRUCT DE LA VILLE	12 560 163,00	0,00%	12 560 163,00	12 560 163,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 488 130,00	83,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 072 033,00	16,50%	5 464 065,00	43,50%	0,00	5 464 065,00	2016	1	8	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX											42 287 655,00		42 287 655,00	42 287 655,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	36 564 940,00	86,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 722 715,00	13,53%	19 649 879,00	46,47%	0,00	19 649 879,00				
TOTAL											136 432 992,54		146 386 420,73	128 543 701,54	2 509 652,00	1,95%	7 715 521,00	6,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 548 760,13	63,44%	356 500,00	0,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 703 090,00	2,10%	41 599 469,41	32,36%	23 590 279,00	18,35%	0,00	23 590 279,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)